



ÉTUDE *sur la* PRÉVALENCE *du* TRAFIC SEXUEL *dans* *les* ZONES AURIFÈRES *de* KÉDOUGOU, SÉNÉGAL

Une étude à méthodes mixtes destinée à évaluer la prévalence de référence et identifier les lacunes perçues en matière de prévention, de protection et de poursuite

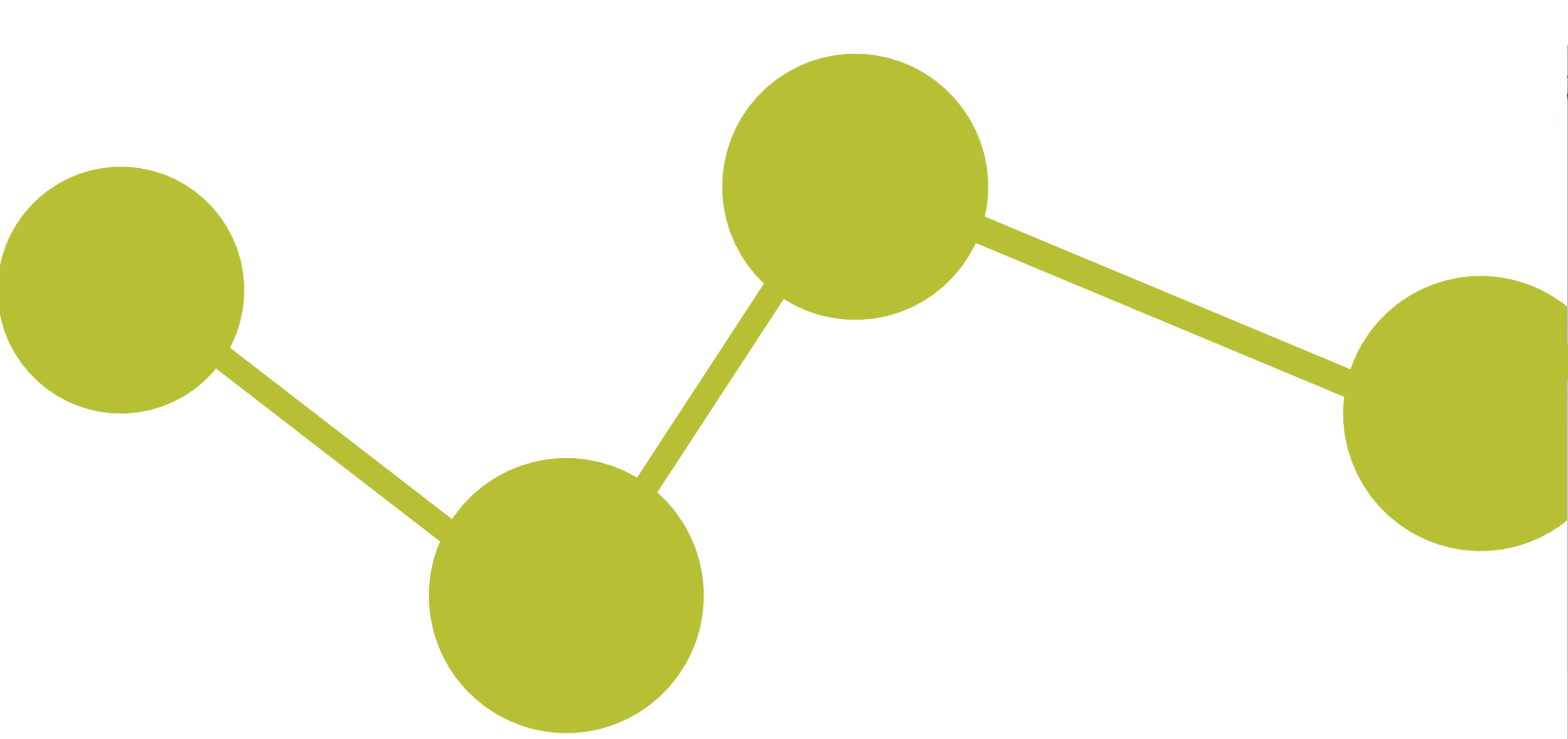


UNIVERSITY OF
GEORGIA



UNIVERSITY OF
LIVERPOOL





Étude sur la prévalence du trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou, Sénégal

Une étude à méthodes mixtes destinée à évaluer la prévalence de référence et identifier les lacunes perçues en matière de prévention, de protection et de poursuite.

NOVEMBRE 2022

David Okech, Jocelyn Kelly, Mame Soukeye Mbaye, Alexandra Cronberg, Hui Yi, Anna Cody, Jody Clay-Warner, Woubedle Alemayehu, Nupur Kedia, Mai Shiyun, Alioune Badara Toure, Alex Balch, Claire Bolton, Nnenne Onyioha-Clayton, et Aminata Diagne Barre

Pour citer ce rapport :

Okech, D., Kelly, J., Mame Soukeye, M., Cronberg, A., Yi, H., Cody, A., Clay Warner, J., Woubedle, A., Nupur, K., Shiyun, M., Cheikh Moussa, N., Alioune Badara, T., Balch, A., Bolton, C., Onyioha-Clayton, N., et Diagne Barre, A. (2022). *Étude sur la prévalence du trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou, Sénégal*. Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains, Université de Géorgie, Athens, GA, USA.

©2022 Center on Human Trafficking Research & Outreach
centro.uga.edu

Cette recherche est financée par une subvention du Département d'État américain (SSJTIP18CA0032). Les opinions, résultats et conclusions exposés dans la présente publication sont celles du ou des auteurs ayant contribué à la présente publication et ne représentent pas nécessairement ceux du Département d'État américain.



TABLE DES MATIÈRES

List des tableaux et des figures	6
Liste des abréviations et des acronymes	10
Définitions	12
Remerciements	14
Sommaire	16
Aperçu de l'étude	24
Introduction	24
Objectifs de recherche et méthodologie	26
Population cible	26
Questions de recherche	26
Méthodologie	27
Méthodes quantitatives	27
Méthodes qualitatives	40
Gestion et traitement des données	44
Limites	44
Ethique de recherche	45
Défis et Atténuations	46
Principaux résultats	48
Résultats démographiques	48
Profils des répondant(e)s qualitatives	48
Prévalence de trafic sexuel	60
Caractéristiques des zones à risque de trafic	66
Recrutement pour la traite sexuelle	68
Pratiques d'emplois et sanctions	85
Liberté de déplacement	92
Violences et menaces de violences exercées par les partenaires intimes	100
Résilience	103

Arrêt du travail du sexe	114
Conséquences de la traite sur les personnes, les ménages et les communautés	126
Facteurs communautaires et sociétaux	128
Facteurs individuels de vulnérabilité	128
Contexte politique et institutionnel à Kédougou et dans le pays	130
Politiques et législations affectation indirectement la TIP	132
Acteurs impliqués: police, système judiciaire, agences de protection sociale et de l'enfance, ONG, OSC	133
Application actuelle des lois et mise en œuvre des politiques publiques	135
Lacunes dans les services et dans les politiques publiques	136
Capacités des systèmes et des parties prenantes	140
Conclusions	142
Recommandations	146
Annexes	150
ANNEXE 1 : Tableaux de référence	150
ANNEXE 2 : Outil pour l'enquête de référence	151
ANNEXE 3 : Echantillon qualitatif	152
ANNEXE 4 : Agenda de la formation	153
ANNEXE 5 : Echantillonnage déterminé selon les répondant(e)s	156
ANNEXE 6 : Estimation de la population en langage R et résultat	160
ANNEXE 7 : Guides pour les entretiens qualitatifs	161
ANNEXE 8 : Formulaire de consentement	161
ANNEXE 9 : Livret-code qualitatif	161
ANNEXE 10 : Loi No. 2005-06 du 10 mai 2005	162
ANNEXE 11 : Critères de sélection qualitatifs	164
ANNEXE 12 : Formulaire de sélection quantitative	166
ANNEXE 13 : Livre des codes	169
ANNEXE 14 : Références	170
ANNEXE 15 : Traduction en français des étiquettes de données	173

LISTE DES TABLEAUX

ET FIGURES

Tableau 1. Éléments du questionnaire utilisés pour mesure la gravité du trafic sexuel (à la fois actuellement et pendant la vie)	28
Tableau 2. Opérationnalisation de la définition du trafic sexuel actuel	41
Tableau 3. Entretiens qualitatifs	42
Tableau 4. Thèmes couverts dans les guides d'entretien	46
Tableau 5. Risques et atténuations	49
Tableau 6. Âge des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	50
Tableau 7. Nationalités des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	50
Tableau 8. Niveau d'éducation des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	50
Tableau 9. Emploi des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	51
Tableau 10. Lieu de résidence des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	51
Tableau 11. Situation familiale des victimes et survivantes lorsqu'elles ont grandi et qui ont participées aux entretiens qualitatifs	52
Tableau 12. Répartition des entretiens du personnel de santé qui a participé aux entretiens qualitatifs	53
Tableau 13. Répartitions des acteurs du secteur du développement communautaire qui ont participé aux entretiens qualitatifs	53
Tableau 14. Répartition des entretiens des personnes chargées de l'administration locale Local qui ont participées aux entretiens qualitatifs	59
Tableau 15. Profil des travailleuses du sexe	60
Tableau 16. Les cinq principales raisons de ne pas être scolarisées	64
Tableau 17. Estimation de la taille de la population des travailleuses du sexe dans la région de Kédougou	64
Tableau 18. Démographie des victimes de trafic sexuel	66
Tableau 19. Modèle de régression logistique : Variables testées et modèle final	94
Tableau 20. Conditions de vie des victimes qui ont participées aux entretiens qualitatifs	152

Figure 1. Carte des sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la région de Kédougou	25
Figure 2. Arbre de recrutement illustrant les graines et liens initiales entre les répondant(e)s dans l'échantillon constitué	32
Figure 3. Graphiques de convergence pour une sélection de données démographiques	34
Figure 4. Graphiques des goulets d'étranglement pour une sélection de données démographiques	37
Figure 5. Taille du réseau par vague (non pondérée)	38
Figure 6.: Histogramme de la taille du réseau (non pondéré)	38
Figure 7 : Histogramme des poids d'échantillon pour Saraya	39
Figure 8 : Histogramme des poids d'échantillon pour Kédougou	39
Figure 9 : Histogramme des poids d'échantillon	39
Figure 10 : Les cinq principales raisons de la non-scolarisation par groupe d'âge (%)	56
Figure 11 : Consommation d'alcool et de drogues (%)	57
Figure 12 : Violences pendant l'enfance (%)	57
Figure 13 : Connaissance dans l'enfance du sexe commercial (rapports sexuels en échange de biens, etc., d'argent ou d'autres gains économiques) par département (%)	58
Figure 14 : Conditions de vie avant la pratique du travail du sexe (% , réponse multiple)	58
Figure 15 : Prévalence de la traite sexuelle par département (%)	62
Figure 16 : Proportion de personnes engagées dans une activité sexuelle commerciale qui sont victimes d'un trafic sexuel sévère par facteur de risque (%)	65
Figure 17 : Trafic sexuel selon le nombre de facteurs de risque dans l'enfance (% de victimes)	65
Figure 18 : Le travail s'est révélé complètement différent de ce que la femme était censée croire, par groupe d'âge et par département, dans l'ensemble (%)	80
Figure 19 : Le travail s'est avéré complètement différent de ce que la femme était censée croire par groupe d'âge et département, par statut de victime (%)	80
Figure 20 : Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, au total (%)	81
Figure 21 : Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, victimes de trafic sexuel (%)	81
Figure 22 : Types de mensonges et fausses promesses faits aux personnes engagées dans le travail du sexe ayant déjà été victimes de mensonges, par département (%)	82
Figure 23 : Recrutement forcé à des fins de prostitution selon l'âge et le département, ensemble des victimes (%)	82
Figure 24 : Recrutement forcé à des fins de prostitution selon l'âge et le département, victimes de traite sexuelle (%)	82
Figure 25 : Connaissance du transport vers différents lieux pour le travail du sexe, ensemble (%)	83
Figure 26 : Connaissance du transport vers différents lieux pour le travail du sexe, selon le statut de la victime (%)	83
Figure 27 : Remboursement des frais de recrutement par département, dans l'ensemble (%)	84
Figure 28 : Frais de recrutement remboursés par département, selon le statut de la victime (%)	84

Figure 29 : Retenue de salaire, promesse d'indemnisation et avantages pour empêcher le départ, par âge et par département, dans l'ensemble (%)	88	Figure 58 : Soutien moral de la part d'un adulte, selon le statut de la victime (%)	108
Figure 30 : Retenue de salaire, promesse d'indemnisation et avantages pour empêcher le départ, par âge et par département, selon le statut de victime (%)	88	Figure 59 : Fréquence des pensées suicidaires, dans l'ensemble (%)	109
Figure 31 : Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe, par département, dans l'ensemble (%)	89	Figure 60 : Fréquence des pensées suicidaires, selon le statut de la victime (%)	110
Figure 32 : Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe par département, par statut de victime (%)	89	Figure 61: Pensées suicidaires, dans l'ensemble(%)	110
Figure 33 : Les employeurs ont imposé une dette sans consentement par département, dans l'ensemble (%)	90	Figure 62: Pensées suicidaires, selon le statut de la victime (%)	111
Figure 34 : Les employeurs ont imposé des dettes sans consentement par département, selon le statut de la victime (%)	90	Figure 63 : Auto-efficacité, globale (%)	112
Figure 35 : Considération de soi comme esclave sexuel par département, dans l'ensemble (%)	91	Figure 64 : Auto-efficacité, par statut de victime (%)	112
Figure 36 : Considération de soi comme esclave sexuel par département, selon le statut de la victime (%)	91	Figure 65 : Score d'auto-efficacité (intervalle 0~1), dans l'ensemble	113
Figure 37 : Remboursement d'une dette par une activité sexuelle, par département, dans l'ensemble (%)	92	Figure 66 : Score d'auto-efficacité (intervalle 0-1), selon le statut de la victime	113
Figure 38 : Dette remboursée par activité sexuelle par département, selon le statut de la victime (%)	92	Figure 67 : Résilience de la communauté, dans l'ensemble (%)	114
Figure 39 : Dépenses de l'argent gagné par âge et par département, dans l'ensemble (%)	92	Figure 68 : Résilience de la communauté, par statut de victime (%)	114
Figure 40 : Dépenses d'argent gagné par âge et par département, selon le statut de victime (%)	93	Figure 69 : Nombre de victimes et de survivantes de la traite sexuelle par préférence professionnelle, APRIES, 2021	118
Figure 41 : Conditions de vie par département, dans l'ensemble (%)	96	Figure 70 : Tentative d'abandon du sexe commercial par tranche d'âge et par département, ensemble (%)	120
Figure 42 : Conditions de vie par département, selon le statut de victime (%)	96	Figure 71 : Tentatives d'abandon de la prostitution par classe d'âge et par département, selon le statut de victime (%)	120
Figure 43 : Menaces et actions de la part de l'employeur par département, dans l'ensemble (%)	97	Figure 72 : A fait face à des représailles et/ou des contraintes lors de sa tentative d'arrêter le travail du sexe par âge et département, dans l'ensemble (%)	121
Figure 44 : Menaces et actions de l'employeur par département, selon le statut de la victime (%)	97	Figure 73 : A fait face à des représailles et/ou des contraintes lors de sa tentative d'arrêter le travail du sexe par âge et département, selon le statut de victime (%)	121
Figure 45 : Perte de contrôle sur la vie personnelle, dans l'ensemble (%)	98	Figure 74 : Représailles, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	121
Figure 46 : Perte de contrôle sur la vie personnelle, victimes de trafic sexuel (%)	99	Figure 75 : Représailles, selon le statut de la victime	122
Figure 47 : Confiscation des biens de valeur par l'employeur, par département, dans l'ensemble (%)	99	Figure 76 : Ont réussies à arrêter le travail du sexe, par âge et département, dans l'ensemble (%)	123
Figure 48 : Confiscation par l'employeur des biens de valeur par département, victimes de trafic sexuel (%)	99	Figure 77 : Ont réussies à arrêter le travail du sexe, par âge et département, selon le statut de la victime (%)	123
Figure 49 : Confiscation des documents d'identité et surveillance de la part de l'employeur par département, ensemble (%)	100	Figure 78 : Raison de la reprise du travail du sexe, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	123
Figure 50 : Confiscation des documents d'identité et surveillance de la part de l'employeur par département, par statut de victime (%)	100	Figure 79: Raison de la reprise du travail du sexe, selon le statut de la victime (% , plusieurs réponses possibles)	124
Figure 51 : Aucune liberté de mouvement (enfermement) pendant le travail du sexe et à d'autres moments par département, dans l'ensemble (%)	100	Figure 80 : Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	124
Figure 52 : Aucune liberté de mouvement (enfermement) pendant le travail du sexe et à d'autres moments par département, victimes de traite sexuelle (%)	101	Figure 81 : Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, selon le statut de la victime	125
Figure 53 : Violences entre partenaires intimes, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	103	Figure 82 : Exemple d'un coupon	160
Figure 54 : Violences entre partenaires intimes, selon le statut de la victime (% , plusieurs réponses possibles)	103	Figure 83 : Numérotation des coupons pour la graine 5	161
Figure 55 : Présence d'un réseau de soutien, dans l'ensemble (%)	107		
Figure 56 : Présence d'un réseau de soutien, selon le statut de la victime (%)	107		
Figure 57 : Soutien moral de la part d'un adulte, dans l'ensemble (%)	107		

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
APRIES	Initiative africaine de programmation et de recherche pour mettre fin à l'esclavage (African Programming & Research Initiative to End Slavery)
BAIT	Bureau des affaires internationales du travail
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNERS	Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé
CNLTP	Conseil national de lutte contre la traite des personnes
CPP	Comité de protection des personnes
CRJ	Conseil Régional de la Jeunesse
CSF	Exploitation sexuelle à des fins commerciales
CSFA	Exploitation sexuelle à des fins commerciales en cours
DAS	Département de l'Action Sociale
DdE	Département d'État
DESPS	Direction de l'Éducation Surveillée de la Protection Sociale
EA	Entretiens approfondis
EDR	Échantillonnage déterminé selon les répondant(e)s
EIC	Entretien avec les informateurs clés
ESEFC	Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
FFC	Force, Fraude, ou Coercition
FFCA	Force, Fraude, ou Coercition Actuelle
FIRP	Forum d'innovation sur la réduction de la prévalence



KEOH	Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain
LPVTEH	Loi pour la protection des victimes du trafic d'êtres humains
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
KEOH	Kedougou Encadrement Orientation et Développement Humain
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC	Organisations de la société civile
RMOE	Recrutement de main d'œuvre étrangère
SDDC	Service Départemental du Développement Communautaire
TEH	Trafic d'êtres humains
UdG	Université de Géorgie

DÉFINITIONS*

Risque d'être victime de trafic :

Posséder des caractéristiques personnelles ou démographiques qui ont été identifiées comme exposant une personne à un risque de traite et/ou vivre dans une communauté locale avec des caractéristiques identifiées comme augmentant le risque de traite des résidents.

Coercition : « A) Menaces de préjudice grave ou de contrainte physique à l'encontre de toute personne ; (B) Tout stratagème, plan ou schéma visant à faire croire à une personne que le fait de ne pas accomplir un acte entraînerait un préjudice grave ou une contrainte physique à l'encontre de toute personne ; ou (C) l'abus ou la menace d'abus de la procédure judiciaire » (tel que défini dans les « Termes et Définitions » du Département d'État, p. 22 dans le Trafficking Victim Prevention Act (TVPA) de 2000, section 103, tel qu'amendé 22 USC §7012).

Acte sexuel à des fins commerciales : « Tout acte sexuel pour lequel un objet de valeur est donné ou reçu par une personne » (tel que défini dans les termes et définitions du DdE, p. 22 : TVPA, section 103, amendée en tant que 22 U.S.C. 7102).

Servitude pour dette : « Le statut ou la condition d'un débiteur résultant d'un gage par le débiteur de ses services personnels ou de ceux d'une personne sous son contrôle en garantie de dette, si la valeur de ces services telle qu'elle est raisonnablement estimée n'est pas appliquée vers la liquidation de la dette ou la durée et la nature de ces services ne sont pas respectivement limitées et définies » (TVPA de 2000, section 103, tel qu'amendé 22 USC §7012).

Travail forcé : « Travail obtenu par l'une des méthodes suivantes : le recrutement, l'hébergement, le transport, la fourniture ou l'obtention d'une personne pour du travail ou des services, par l'usage de la force, de la fraude ou de la coercition dans le but de la soumettre à une servitude involontaire, péonage, servitude pour dettes ou esclavage » (Termes et Définitions du DdE, p. 21). Notez que l'exigence de « force, fraude ou coercition » n'a pas à être remplie pour les personnes de moins de 18 ans pour que l'activité soit définie comme de la traite.

Trafic d'êtres humains : « Le fait de recruter, d'héberger, de transporter, de fournir ou d'obtenir une personne à des fins de travail forcé ou d'actes sexuels commerciaux en recourant à la force, à la fraude ou à la coercition. En vertu de la TVPA et conformément au Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (Protocole de Palerme), les personnes peuvent être des victimes de la traite, qu'elles aient été consentantes, qu'elles aient participé à un crime

en conséquence directe de la traite, qu'elles aient été transportées dans une situation d'exploitation ou qu'elles soient simplement nées dans un état de servitude. Malgré un terme qui semble connoter des déplacements, au cœur du phénomène de la traite des personnes se trouvent les nombreuses formes d'asservissement, et non les activités liées au transport international. » (DdE Award Stipulations, p. 8-9).

Servitude involontaire : « Comprend une condition de servitude induite au moyen de : (A) tout schéma, plan ou motif destiné à faire croire à une personne que, si elle n'entre pas dans cette condition ou ne la maintient pas, cette personne ou une autre personne subira un préjudice grave ou une contrainte physique ; ou (B) l'abus ou la menace d'abus d'une procédure judiciaire » (TVPA, section 103, amendée en 22 U.S.C. 7102).

Trafic sexuel : « Le recrutement, l'hébergement, le transport, la mise à disposition ou l'obtention d'une personne aux fins d'un acte sexuel commercial » (TVPA, section 103 (8), amendé en tant que 22 USC §7102).

Formes graves de trafic sexuel : « Trafic sexuel dans lequel un acte sexuel à des fins commerciales est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir un tel acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans » [TVPA, section 103(9)].

Survivant(e) de la traite des êtres humains : Une personne qui a déjà subi la traite des êtres humains, telle que définie dans ce document, mais qui n'est pas actuellement victime de la traite.

Victime de la traite des êtres humains : Une personne qui subit actuellement la traite des êtres humains, telle que définie dans ce document.

Définitions sur la traite d'enfants

Enfant à risque d'être victime de traite :

Une personne de moins de 18 ans qui répond à la définition d'être « à risque », telle que définie dans ce document.

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans (loi sur le commerce et le développement de 2000 ; OIT [Organisation internationale du travail] C. 182 ; Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant).

Enfant employé comme domestique : « Les enfants qui travaillent dans des ménages privés tiers dans le cadre d'un contrat de travail. Les enfants domestiques effectuent diverses tâches, notamment le nettoyage, la cuisine, le jardinage, la collecte d'eau et les soins aux enfants et aux personnes âgées. Les enfants travailleurs domestiques ont parfois des contrats de résidence, en vertu desquels ils vivent dans le ménage de leur employeur et travaillent en échange du gîte, du couvert et parfois de l'éducation. » (Bureau of International Labor Affairs (ILAB), 2017 Findings on the Worst Forms of Child Labor, p. 93).

Services dangereux non-rémunérés aux ménages effectués par les enfants : « Les services domestiques et personnels qu'un enfant effectue au sein de son propre ménage, dans les conditions suivantes : a) pendant de longues heures ; b) dans un environnement malsain, y compris dans des équipements ou des charges lourdes ; ou c) dans des endroits dangereux. » (ILAB, 2017 Findings on the Worst Forms of Child Labor, p. 96).

Travail dangereux des enfants : « Les travaux qui, par leur nature même ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants"... "sont familièrement appelés "travaux dangereux". » (ILAB, 2017 Findings on the Worst Forms of Child Labor, p. 94, extrait de l'article 3(d) de la C. 182 de l'OIT).

Traite d'enfants pour le travail : Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant à des fins d'exploitation de son travail.

Traite sexuelle des enfants : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'un acte sexuel commercial. Les formes de traite sexuelle des enfants comprennent la prostitution, "la production, la promotion et la distribution de matériel pornographique impliquant des enfants et l'utilisation d'enfants dans des spectacles sexuels (publics ou privés). » (ILAB, 2017 Findings on the Worst Forms of Child Labor, p. 94, extrait de la définition du CSEC [Exploitation sexuelle commerciale des enfants] dans la Déclaration et le Programme d'action de 1996 du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants).

Traite d'enfants : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes", même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés au point a) du présent article [moyens énoncés à l'article 1er, point a), du Protocole de Palerme] : "la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation". Ainsi, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne âgée de moins de 18 ans pour toute forme d'exploitation du travail ou d'acte sexuel commercial est considéré comme une traite d'enfants.

Prise en charge par des proches : Un enfant vivant/séjournant sous la garde d'un membre de sa famille élargie ou chez des amis de la famille connus de l'enfant, que ce soit de manière formelle ou informelle.

Travail léger : « La législation nationale peut autoriser l'emploi ou le travail des personnes âgées de 13 à 15 ans à des travaux légers qui sont - a) non susceptibles de nuire à leur santé ou à leur développement ; et b) non de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle approuvés par l'autorité compétente ou à leur capacité de tirer profit de l'instruction reçue. » (ILAB, 2017 Findings on the Worst Forms of Child Labor, p. 95 ; directement cité de la C. 138 de l'OIT, Âge minimum d'admission à l'emploi. En vertu de l'article 7(1) de la Convention).

Âge minimum pour travailler : L'âge minimum pour travailler est de 15 ans au Sénégal (Gouvernement du Sénégal, Code du travail 1997, article L. 145).

Survivant(e) de traite des enfants : Une personne qui a déjà été victime de la traite des enfants, telle que définie dans ce document, mais qui n'est pas actuellement une victime de la traite.

Victime de traite des enfants : Une personne qui subit actuellement la traite des enfants, telle que définie dans ce document.

**Sauf indication contraire, ces définitions sont données pour clarifier leur utilisation dans le texte et ne sont pas censées être des définitions juridiques suivant le contexte sénégalais.*

REMERCIEMENTS

Le Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains (Center on Human Trafficking Research & Outreach ou CenHTRO) de l'université de Géorgie (UGA) mène des recherches, développe des programmes et influence les politiques qui réduisent de façon radicale et mesurable la traite des êtres humains. Notre Initiative africaine de programmation et de recherche pour mettre fin à l'esclavage (African Programming and Research Initiative to End Slavery ou APRIES) est un consortium international de chercheurs et de défenseurs de la politique de lutte contre la traite des êtres humains à l'UGA et à l'Université de Liverpool (UoL) qui s'efforce de réduire la prévalence de la traite des êtres humains en Afrique subsaharienne en transformant la capacité des agences communautaires à mettre en œuvre des stratégies de prévention, de poursuite et de protection, en utilisant des recherches rigoureuses pour identifier les lacunes en matière de services et de politiques, afin de guider nos collaborations avec des partenaires locaux.

Nous apprécions profondément les nombreuses personnes – survivantes, parents, membres de la communauté, informateurs clés et autres participants à l'étude – dont la participation a rendu cette étude possible. Nous apprécions et respectons les idées et les expériences partagées avec nous.

Nous tenons également à remercier Mantle, notre partenaire de recherche, pour son travail acharné et sa persévérance dans la collecte de données de qualité, l'analyse et la rédaction du rapport de recherche.

Le soutien et l'expertise du gouvernement du Sénégal ont été essentiels au succès de nos efforts de

recherche et de mise en œuvre. Nous tenons donc à remercier les ministères suivants du gouvernement du Sénégal : Le ministère de la Justice, le ministère des Mines et de la Géologie ; le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant ; le ministère de la Santé et de l'Action Sociale ; le ministère de l'Economie, Planification, et de la Coopération ; le ministère de l'Intérieur ; et le ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Nous sommes reconnaissants d'avoir reçu l'autorisation de l'IRB du gouvernement du Sénégal.

Nos chaleureux remerciements à la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) et à toutes les Organisations de la Société Civile qui ont participé à l'enquête.

Nous tenons également à remercier l'ancien et l'actuel gouverneur de Kédougou ; les autorités administratives, judiciaires et locales des départements de Kédougou et de Saraya ; les chefs des services techniques de la région de Kédougou ; les districts sanitaires de Kédougou et de Saraya ; et les comités départementaux de protection de l'enfance de Kédougou et de Saraya.

Nous exprimons également notre gratitude à notre bailleur de fonds, le Bureau du Département d'Etat américain chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes.

David Okech (UGA) est le chercheur principal de cette étude et est assisté par les cochercheurs Jody Clay-Warner (UGA), Alex Balch (UoL) et Tamora Callands (UGA). Hui Yi (quantitatif) et Anna Cody (qualitatif), tous deux de l'UGA, ont fourni des commentaires critiques. Kyle Vincent a servi de consultant pour



l'EFR et a offert des commentaires utiles sur cette méthode.

Un soutien administratif essentiel à l'achèvement de la recherche a été fourni par Nnenna Onyioha-Clayton (UGA), Aminata Diagne Barre (APRIES-Sénégal), et le Dr Claire Bolton (UGA).

Mantle tient à remercier les membres de l'équipe de la pratique du développement public qui ont travaillé sur la recherche de base : Woubedle Alemayehu et Jordan Robinson (anciens membres du personnel) pour leur leadership et leurs conseils constructifs ; Alexandra Cronberg et Mai Shiyun pour leur excellente conception quantitative et leurs

compétences analytiques ; Cheikh Moussa Ndiaye et Alioune Badara Toure pour leur coordination et leur soutien précieux ; Mame Soukeye Mbaye, Nupur Kedia et Abdoulaye Ba (anciens membres du personnel) pour leur travail sur la composante qualitative de l'étude ; et Amy Kracker Selzer pour sa révision du rapport et ses commentaires perspicaces. Ils souhaitent également remercier le Dr Jocelyn Kelly pour son assistance technique qui a grandement amélioré la conception de l'étude et le rapport de base final, ainsi que 2FC pour les équipes de collecte de données de qualité qu'ils ont apportées à ce projet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

La traite des êtres humains constitue un crime mondial qui touche tous les pays et prend une multitude de formes, notamment le travail des enfants, le travail forcé, la servitude pour dettes et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La recherche empirique sur la traite des êtres humains fait défaut, mais elle reste essentielle pour développer des politiques fondées sur des preuves (Cockbain & Kleemans, 2019).

L'initiative africaine de programmation et de recherche pour mettre fin à l'esclavage (African Programming and Research Initiative to End Slavery ou APRIES) du Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains (Center on Human Trafficking Research & Outreach ou CenHTRO) est un consortium international de chercheurs et de défenseurs des politiques anti-esclavagistes de l'Université de Géorgie (UdG) et de l'Université de Liverpool qui oeuvrent à réduire la prévalence de la traite des êtres humains en Afrique subsaharienne.

APRIES a mandaté Kantar Public de conduire des recherches afin non seulement d'estimer la prévalence de la traite chez les femmes âgées de 18 à 30 ans qui sont des travailleuses du sexe dans la région aurifère de Kédougou au Sénégal entre 2021 et 2024, mais aussi d'évaluer les changements au fil du temps résultant du travail des bénéficiaires de subventions pour combler les lacunes des services et des politiques en matière de prévention, de protection et de poursuite.

Les graphiques de ce rapport sont présentés en anglais. Pour consulter la traduction française, reportez-vous à l'annexe 15, page 173.

OBJECTIFS DE RECHERCHE

L'objectif principal de la recherche est d'établir une estimation de référence méthodologiquement rigoureuse de la prévalence du trafic sexuel dans les départements de Saraya et Kédougou, qui pourra servir de référence pour évaluer dans quelle mesure les programmes et politiques de lutte contre la Traite des Personnes ont effectivement réduit la prévalence chez les femmes de 18 à 30 ans. Ensuite, la recherche évaluera les lacunes perçues dans les services et les politiques afin de guider les interventions des sous-bénéficiaires d'APRIES.

L'étude se concentre sur le trafic sexuel telles que définies par le Département d'État américain, à savoir « le trafic sexuel dans lequel un acte sexuel à des fins commerciales est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir cet acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans » (TVPA, section 103(9)). La collecte des données pour l'étude a été réalisée entre octobre et décembre 2021.

MÉTHODOLOGIE

L'étude s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives en utilisant une méthode séquentielle mixte¹. Des entretiens qualitatifs ont été menés auprès d'un échantillon de 140 répondant(e)s, dont des femmes et des filles victimes du trafic sexuel, des survivantes de la traite âgées de 18 à 30 ans et leurs parents/soignants, des prestataires de services, des décideurs politiques, des universitaires et d'autres informateurs clés, comme des chefs de communauté, des chefs de village, des agents de santé et des agents de santé communautaires. L'enquête quantitative a utilisé l'approche de l'échantillonnage déterminé selon les répondant(e)s (EDR). L'échantillon final de l'enquête réalisée comprenait 561 répondant(e)s âgées entre 18 à 30 ans qui étaient engagées dans le travail du sexe (375 à Saraya, 186 dans le département de Kédougou). Nous avons traité les départements de Kédougou et Saraya comme des réseaux distincts à des fins d'échantillonnage et de pondération.

Les deux ensembles de données ont été combinés pour l'analyse. Nous avons effectué les pondérations de l'EDR en utilisant l'approche RDS-II du logiciel RDS Analyst, qui s'appuie sur le modèle de pondération de Volz-Heckathorn.

Il est à noter que les entretiens qualitatifs ciblaient les victimes de la traite des êtres humains, tandis que l'enquête quantitative ciblait les travailleuses du sexe. Les entretiens à la fois qualitatifs et quantitatifs ont ciblé les femmes âgées de 18 à 30 ans. Toutefois, aucune des personnes interrogées n'a indiqué avoir moins de 18 ans. Plusieurs informateurs clés ont suggéré qu'il est courant pour les jeunes travailleuses du sexe de déclarer à tort qu'elles

RÉSULTATS

1. Quels sont les profils, les caractéristiques et l'ampleur de la traite sexuelle dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Les zones d'exploitation aurifère de Saraya et Kédougou présentent un certain nombre de caractéristiques qui favorisent les pratiques d'exploitation des femmes, notamment la traite sexuelle. En effet, les villes minières de cette région sont caractérisées comme étant hyper-masculines, c'est-à-dire avec des populations importantes de jeunes travailleurs masculins et des normes et croyances sociales qui encouragent et tolèrent les abus commis envers les femmes.

D'après les résultats quantitatifs, la plupart des victimes de traite sexuelle sont originaires d'autres pays que le Sénégal ; la majorité des femmes viennent d'ailleurs du Nigéria (68 %). La plupart des victimes de traite sexuelle ont été scolarisées, près de la moitié d'entre elles ont suivi une scolarité au niveau secondaire ou supérieur (48 %). Soixante-quatre pour cent des victimes de traite sexuelle ont déclaré avoir connu au moins une condition de vie préjudiciable avant de se livrer au travail sexuel. Plus de la moitié (55 %) des victimes de traite des êtres humains ont été victimes de violences domestiques, mais seulement 9 % ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Bien qu'aucune survivante de cette étude n'ait déclaré avoir moins de 18 ans, les acteurs communautaires (c'est-à-dire les agents de santé communautaires, les travailleurs communautaires, les coordinateurs d'ONG locales, etc.) que nous avons interrogés ont indiqué que de nombreuses femmes victimes de trafic sexuel peuvent être des mineures qui prétendent avoir 18 ans ou plus. Les personnes interrogées ont également décrit que les recruteurs falsifiaient les documents de voyage des mineures pour faire croire qu'elles avaient atteint l'âge légal pour le travail du sexe une fois arrivées au Sénégal.

Nous avons constaté que les jeunes femmes étaient plus souvent trompées que forcées à entrer dans une situation de traite, notamment par le biais de fausses promesses liées à des opportunités d'emploi, puis par l'obligation de rembourser des dettes liées aux frais de voyage et de subsistance.

¹L'étude a commencé par la collecte de données qualitatives. Les résultats préliminaires des entretiens qualitatifs ont été utilisés pour définir l'instrument quantitatif et l'approche d'échantillonnage.

Par exemple, de nombreuses survivantes et victimes interrogées ont rapporté qu'on leur avait promis un emploi dans la restauration, l'hôtellerie et la coiffure dans des zones de destination en Afrique (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) ou hors d'Afrique (France, Dubaï, etc.), mais qu'à leur arrivée au Sénégal, elles ont été informées qu'elles seraient en fait engagées dans des activités sexuelles commerciales. Cette constatation a également été confirmée par les résultats de l'enquête, qui ont révélé que 40 % des victimes de la traite sexuelle ont estimé avoir été victimes de mensonges ou de fausses promesses.

Parmi les victimes de la traite sexuelle à qui l'on a menti, les principaux mensonges et/ou fausses promesses concernaient le travail et les conditions de vie, notamment le lieu de l'emploi (52 %), les conditions de travail (50 %), l'identité du véritable employeur (46 %) et les conditions de logement et de vie (46 %). Cette tendance était la même dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Une fois dans une situation de trafic, les répondant(e)s ont fait état d'expériences de manipulation émotionnelle, psychologique et sociale pour les maintenir dans cette situation. Peu de victimes de la traite des êtres humains ont déclaré avoir été menacées d'isolement (5 %), d'exclusion de futures opportunités de travail (8 %) et d'atteintes physiques réelles (9 %). Quinze pour cent ont déclaré s'être vu confisquer leurs documents d'identité.

1.1 Quelle est la prévalence de trafic sexuel chez les jeunes travailleuses du sexe (âgées de 18 à 30 ans) dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

La prévalence de traite a été déterminée à partir des réponses à l'enquête quantitative. Le trafic sexuel font référence à un acte sexuel à des fins commerciales induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir cet acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans.

On estime que près d'une travailleuse du sexe sur cinq (19 %) dans la région de Kédougou est victime de trafic sexuel. La traite sexuelle sont plus fréquentes dans le département de Kédougou (30 % des travailleuses du sexe) par rapport au département de Saraya (13 % des travailleuses du sexe). La population totale des travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans dans les communautés minières de la région de Kédougou étant d'environ 1500 femmes, on estime qu'il y a environ 300 victimes actuelles de formes de trafic sexuel parmi ce groupe.

1.2 Quels sont les facteurs communautaires et sociétaux du trafic sexuel dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Les entretiens avec les informateurs clés ont mis en évidence un certain nombre de facteurs de vulnérabilité à la traite des êtres humains au niveau communautaire et sociétal. De manière générale, ces facteurs peuvent être classés en facteurs économiques, socioculturels et politiques.

Les facteurs économiques ont été mis en évidence tant dans le travail qualitatif que quantitatif. Les personnes interrogées ont noté que des situations de vie instables et appauvries, ainsi que le manque d'opportunités d'emploi dans les pays d'origine des femmes, les poussaient à chercher des emplois potentiellement dangereux. Sur le plan social, l'absence de réseau social, en termes de soutien familial et amical, ainsi que de moyens de subsistance (tant dans le pays d'origine que dans les communautés d'accueil) rend les femmes vulnérables aux abus permanents. Les personnes interrogées ont également noté que l'inefficacité de l'application de la loi et la corruption dans les pays de transit favorisent la traite. Parmi les femmes victimes de la traite sexuelle, on observe certaines différences dans les facteurs de risque pour les femmes ayant subi une traite sexuelle. Ces femmes étaient plus susceptibles d'être sénégalaises et beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle dans leur enfance, ainsi que d'avoir été témoins d'abus dans leur foyer pendant leur enfance. Parmi les autres facteurs de risque, citons le fait d'avoir souffert de la faim pendant l'enfance, d'être conscient que d'autres personnes s'adonnent au commerce du sexe et de vivre dans un foyer où l'on consomme de l'alcool.

1.3 Quels sont les facteurs de vulnérabilité individuelle au trafic sexuel dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Des facteurs similaires présents au niveau de la communauté et de la société ont également participé à augmenter la vulnérabilité individuelle au trafic sexuel, notamment des facteurs économiques, familiaux et sociaux tels que le manque de nourriture, l'abandon scolaire, le chômage ou le fait de s'occuper d'un parent malade. Les personnes interrogées ont déclaré que le dénuement économique (tant actuel que pendant l'enfance) était un facteur important de la traite sexuelle. Le fait de souffrir de la faim s'est avéré être un facteur prédictif de la victimisation de trafic sexuel, même en tenant compte d'autres facteurs. Les travailleuses du sexe risquaient 2,1 fois plus d'être victimes de trafic sexuel si elles avaient fréquemment souffert de la faim pendant leur enfance que si elles n'en avaient jamais souffert. Par ailleurs, les résultats des entretiens qualitatifs indiquent que le recrutement dans le cadre de la traite des êtres humains à des fins sexuelles utilise ou exploite les expériences de privation des survivantes et des victimes. Par exemple, les victimes déclarent avoir été sollicitées sur la base de promesses d'emplois rémunérés dans des domaines tels

que la coiffure, la restauration, l'hôtellerie, le commerce, etc. Les filles et les femmes impliquées dans le travail du sexe ont été sollicitées par des passeurs pour travailler dans d'autres régions. Cette relocalisation entraînait des dettes qu'elles devaient rembourser.

Les résultats de l'enquête indiquent que le fait d'avoir été victime de violence sexuelle dans l'enfance constitue un facteur prédictif important du fait d'être victime de trafic sexuel, avec un rapport de cote de 8,8 pour être victime de trafic sexuel par rapport à l'absence d'une telle expérience, en tenant compte des autres facteurs. Les travaux qualitatifs ont renforcé ce constat : l'absence de réseau social (tant dans le pays d'origine que dans les communautés d'accueil) rend les femmes vulnérables aux abus permanents. Au niveau institutionnel et gouvernemental, le manque de formation et de financement pour les services et les agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite des êtres humains, le peu de contrôle aux frontières et le manque de mécanismes de signalement efficaces ont tous été cités par les répondant(e)s comme des défis qui entravent la prise en charge efficace de la traite.

Le manque d'autres emplois est la principale raison pour laquelle les travailleuses du sexe s'engagent et restent dans le travail du sexe : 89 % des travailleuses du sexe qui ont tenté d'arrêter (38 % dans l'ensemble) ont déclaré « un manque d'argent terrible, une impossibilité de trouver un autre emploi ». Néanmoins, il convient de noter que ce chiffre est basé sur les travailleuses du sexe actuellement actives, ce qui signifie que les femmes qui ont réussi à quitter le travail du sexe n'ont pas été incluses.

1.4 Quels sont les facteurs de résilience individuelle et communautaire dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Les victimes et survivantes de la traite sexuelle que nous avons interrogées dans le cadre des axes qualitatif et quantitatif ont largement déclaré ne compter que sur elles-mêmes pour sortir de la traite sexuelle, bien que certaines formes de soutien aient également été mentionnées. Dans les entretiens qualitatifs, pour faire face à la traite pendant qu'elle se produit, les femmes ont mentionné : penser à leur famille, se concentrer sur le moment où elles pourront quitter leur situation, essayer de gagner suffisamment d'argent pour partir, penser à un enfant laissé derrière elles avec ses parents, et s'appuyer sur la foi religieuse.

Les résultats quantitatifs indiquent des niveaux modérément élevés de résilience, notamment des niveaux relativement élevés de soutien social et le sentiment de maîtriser certains aspects de sa vie. Plus de trois quarts des femmes (78 %) ont déclaré avoir au moins un type de soutien social. La moitié des travailleuses du sexe (50 %) ont déclaré avoir une famille prête à les aider à prendre des décisions, et un peu plus de la moitié ont déclaré avoir une personne spéciale dans leur vie qui se souciait de leurs sentiments et/ou une personne qui était une source de réconfort.

Cependant, près d'un dixième (8 %) des travailleuses du sexe ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires tout le temps, et environ un cinquième (22 %) de ces femmes avaient l'impression que leur vie était finie et qu'elles pouvaient aussi bien y mettre fin tout le temps/la plupart/une bonne partie du temps. Par ailleurs, plus d'un douzième des travailleuses du sexe pensaient à un plan pour s'enlever la vie (12 %) et réfléchissaient à différentes façons de se tuer (12 %).

2. Quelles sont les lacunes perçues en matière de services et de politiques pour lutter contre le trafic sexuel dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou en ce qui concerne la prévention, la protection et les poursuites ?

Les suggestions pour améliorer la prévention de la traite sexuelle comprenaient : la promotion de la sensibilisation à la loi parmi les fonctionnaires du gouvernement (niveaux national et régional) ; la formation et le financement de services et d'agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite humaine ; l'amélioration des contrôles aux frontières ; la création d'un mécanisme de signalement efficace ; et la sensibilisation sur la façon de prévenir, de reconnaître et de combattre la traite sexuelle. Les répondant(e)s ont noté que les ONG sont bien placées pour gérer la plupart de ces activités.

En ce qui concerne l'amélioration de la protection des victimes, les répondant(e)s ont noté que l'accent est actuellement mis sur la protection juridique des victimes. Elles ont noté qu'il est également important de fournir des services holistiques, y compris des soins psychologiques, une formation à la génération de revenus, la réhabilitation des victimes et la mise à disposition d'installations pour la réhabilitation. Il a également été noté dans les entretiens que la protection sociale des victimes n'est pas prévue par la loi, ce qui constitue une lacune notable. Les victimes et les survivantes ont également noté que la formation à des moyens de subsistance alternatifs est un élément clé pour sortir durablement de la traite sexuelle. Une piste prometteuse pour la programmation serait d'aider les femmes à trouver des moyens alternatifs durables pour subvenir à leurs besoins sur le long terme.

Les poursuites judiciaires sont considérées comme un moyen de lutter contre le trafic sexuel, mais les répondant(e)s estiment que les actions en justice sont plus réactives que préventives. De plus, les informateurs clés ont partagé que la plupart des poursuites semblent être axées sur la prévention de la traite des mineurs, mais pas réellement sur les victimes adultes. Cette situation est rendue ardue car, les mineurs disposent de documents falsifiés pour être considérés comme des adultes, ce qui permet aux auteurs de s'en tirer avec des condamnations moins lourdes.

RECOMMANDATIONS

Les conclusions de cette étude à méthode mixte débouchent sur plusieurs recommandations concrètes et fondées sur des données probantes. Les recommandations suivantes ont été organisées en fonction des principales conclusions. Sur la base de ces conclusions, des recommandations sont formulées ci-dessous au niveau des politiques, des bailleurs de fonds et des fournisseurs de services. Le traite sexuel sont courantes dans les sites miniers échantillonnés pour cette étude. Dans l'ensemble, près d'une travailleuse du sexe sur cinq a été victime de trafic sexuel. Cette réalité exige une réponse forte et coordonnée à plusieurs niveaux. Tout en reconnaissant les niveaux globaux relativement élevés de la traite sexuelle, il est également important de noter que les niveaux de traite sexuelle peuvent varier d'un site à l'autre. L'identification des « points chauds » peut être un moyen efficace de cibler les ressources limitées vers les zones qui ont des besoins particuliers.

L'une des conclusions inquiétantes de cette étude est que les victimes ignorent totalement l'existence de services d'aide disponibles dans les villes minières. Les leaders communautaires ont occasionnellement mentionné les activités qu'ils entreprennent pour soutenir les victimes de la traite (signalement, facilitation du retour dans le pays d'origine), mais les victimes elles-mêmes n'étaient au courant d'aucune de ces activités. Les survivantes interrogées ont mentionné qu'elles ne connaissaient aucune organisation ou groupe de personnes œuvrant au niveau communautaire pour lutter contre la traite des êtres humains, même si la traite des êtres humains est largement reconnue comme un problème dans les zones aurifères. Cette réalité montre à quel point il est important de mettre en relation les défenseurs et les survivantes avec celles et ceux qui luttent contre la traite des êtres humains afin de s'assurer que les programmes sont réactifs et adaptés aux besoins de celles qui risquent d'être victimes de la traite ou qui en font l'expérience.

La constatation précédente est particulièrement préoccupante, car les victimes ont exprimé un grand intérêt et une grande motivation pour échapper à leur situation. Une grande partie des victimes interrogées ont déclaré qu'elles seraient prêtes à interagir avec les intervenants dans la lutte contre la traite des personnes. L'un des principaux obstacles à l'accès aux programmes est le manque de connaissances sur les ressources disponibles. Cependant, les victimes et les survivantes ont également déclaré qu'il est

important pour elles de comprendre pleinement les choix, les risques, les obstacles et les options offerts par les services disponibles, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

Dans la communauté, l'ignorance de la nature forcée de la traite sexuelle (par opposition au travail sexuel volontaire) peut constituer un obstacle à la prise en charge. Le fait que la traite sexuelle dans les villes minières soit à la fois répandue et légale peut signifier que les principaux acteurs nationaux et communautaires supposent que les femmes se trouvent dans ces situations volontairement. Il est donc moins probable que des services soient proposés et dirigés aux femmes victimes de trafic sexuel. L'atteinte de la stabilité financière est considérée comme la voie la plus viable pour sortir du trafic sexuel. Le remboursement de ses dettes est décrit comme le meilleur, et souvent le seul, moyen d'échapper à la traite. Une fois la dette remboursée,



les survivantes ont noté que les menaces de chantage ou de violence étaient relativement rares – la dissolution de l'« obligation » financière était en effet une voie efficace vers la liberté. Cependant, même après avoir remboursé leur dette, les femmes devaient souvent continuer à travailler dans l'industrie du sexe comme une « passerelle » leur permettant d'atteindre la sécurité financière nécessaire à l'exercice d'un emploi qu'elles souhaitaient réellement exercer.

Les victimes semblent être plus vulnérables lorsque les trafiquants ont encore le contrôle de leurs documents d'identité et leur disent qu'elles doivent rembourser leur « dette » pour être libérées de la traite. C'est à ce moment-là que les femmes sont fortement contrôlées par le trafiquant et sont souvent confrontées à une restriction des contacts avec d'autres femmes, ainsi qu'à une restriction des mouvements et/ou des communications. Les victimes

peuvent avoir accès à des téléphones portables, ce qui pourrait leur permettre de retrouver un certain degré d'indépendance.

Le système judiciaire a été cité comme point clé, d'accès aux services, voire le seul. Les victimes ont souligné que leurs attentes en matière d'assistance, de la part des officiers de police et des membres du personnel judiciaire ont parfois été déçues. Ceci est d'autant plus inquiétant que les femmes se tournent souvent vers les acteurs judiciaires en dernier recours, dans un but d'échapper à des environnements particulièrement violents ou coercitifs. Toutefois, les données de l'étude mentionnent que ces plaintes ont tendance à ne pas aboutir en raison d'écarts dans le niveau de connaissance de la manière de traiter les cas.

DÉCIDEURS POLITIQUES

- Reconnaître que la traite sexuelle est un problème urgent et omniprésent dans les villes minières, et renforcer les politiques et les plans d'action pour prendre en charge cette réalité.
- La loi sénégalaise actuelle a adopté une définition de la traite qui tourne autour du transport, du transfert, de l'hébergement, du déplacement du pays d'origine vers le pays de destination. Les femmes qui n'ont pas été transportées à travers une frontière internationale (femmes sénégalaises), peuvent ne pas bénéficier de la même protection légale. Les décideurs politiques devraient envisager de modifier la loi sénégalaise pour reconnaître la traite sexuelle à l'intérieur de ses propres frontières.
- Les participants à l'étude ont cité le manque ou l'insuffisance des contrôles aux frontières comme un obstacle à l'identification de la lutte contre la traite des êtres humains – le soutien à l'amélioration de la surveillance de la traite des êtres humains aux frontières pourrait servir de moyen de dissuasion contre ces abus
- La création d'un système de référencement national pour les survivantes et les victimes de violences basées sur le genre (VBG) pourrait fournir des informations importantes aux femmes touchées par les VBG, y compris les survivantes et les victimes de la traite, sur les lieux où chercher de l'aide et sur les services disponibles aux différents points d'orientation.



BAILLEURS DE FONDS

- Une programmation holistique sur le long terme qui combine des campagnes de sensibilisation, associées à une formation ciblée des acteurs clés (tels que les magistrats, les policiers, les prestataires de soins médicaux et autres services) est nécessaire.
- Soutenir des réponses fondées sur des données probantes et coordonnées qui aident les acteurs de multiples secteurs à harmoniser leur réponse.
- Veiller à ce que le soutien financier et les interventions en faveur des moyens de subsistance soient intégrés dans la programmation.
- Financer des programmes qui font entendre la voix des défenseurs et des activistes qui peuvent s'assurer que les programmes reflètent les besoins des victimes et des survivantes.
- Envisager de financer des programmes qui cocréent des réponses avec les communautés locales pour s'assurer que les programmes atteignent les populations qui en ont le plus besoin.

SYSTÈME JURIDIQUE

- Le système juridique est un point d'entrée clé pour les victimes et les survivantes qui cherchent de l'aide. Toutefois, actuellement, le manque de formation et de sensibilisation signifie que les femmes sont souvent déçues par les réponses qu'elles reçoivent lorsqu'elles révèlent la traite par ce mécanisme.
- L'identification des signes de la traite sexuelle est essentielle pour la police et les autres acteurs communautaires.
- Envisager la formation d'un groupe d'officiers spécialisés, avec une formation supplémentaire sur l'exploitation et les abus sexuels, la traite, et le soutien psychologique des victimes et des survivantes.
- La formation des juges et des magistrats peut contribuer à garantir que les affaires comportant un élément de traite soient poursuivies conformément aux lois applicables.

- Les poursuites engagées contre les recruteurs, les transporteurs, les proxénètes et les autres auteurs d'infractions peuvent avoir un effet dissuasif sur la poursuite de la traite sexuelle.

FOURNISSEURS DE SERVICES

- Les victimes et les survivantes considèrent qu'aider les femmes à atteindre la stabilité financière est un moyen essentiel de sortir de la traite sexuelle. Aider les femmes à établir un revenu stable, à la fois via une formation professionnelle, une formation aux pratiques des petites entreprises et via des groupes d'épargne et de prêts, peut être un moyen prometteur pour
- La formation à des moyens de subsistance alternatifs constitue un élément clé pour sortir durablement de la traite sexuelle. Souvent, les femmes ont dû attendre des années pour échapper à la traite sexuelle, utilisant le travail sexuel comme une mesure provisoire, pour pouvoir enfin exercer les professions qu'on leur avait dit qu'elles exerceraient lors de leur recrutement. Les personnes interrogées ont souvent cité le commerce au détail et le métier de coiffeuse comme des professions souhaitables. Les victimes et les survivantes ont des préférences et des compétences quant aux activités génératrices de revenus qu'elles souhaitent exercer. Le soutien au financement de ces activités économiques est, pour elles, l'un des meilleurs moyens de permettre aux victimes/survivantes de la traite de devenir autonomes et de s'éloigner de la traite sexuelle.
- Veiller à ce que les services soient interconnectés et holistiques. Des mécanismes de référencement entre les services médicaux, juridiques, économiques et psychosociaux contribueront à garantir que les victimes et les survivantes puissent accéder à l'ensemble des services dont elles ont besoin.
- Tous les services doivent communiquer clairement avec les victimes et les survivantes sur les choix, les risques, les obstacles et les options disponibles via ce service, et doivent gérer les attentes concernant les options disponibles. Comme indiqué plus haut, une piste importante pour les programmes futurs pourrait consister à impliquer de manière substantielle les défenseurs et les survivantes dans le développement, la conception et la fourniture des services.

- Le manque de formation des services et agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite des êtres humains a également été identifié comme une lacune importante

LIMITES

- La prévalence est basée sur la victimisation auto-déclarée. Il est possible que les répondant(e)s n'aient pas rapporté certaines expériences et faits les concernant (comme leur âge) parce qu'elles ne voulaient pas révéler les faits réels. Par conséquent, l'estimation de la prévalence des de traite sexuelle peut être sous-estimée.
- Absence de groupe de comparaison dans la conception de la recherche et de l'évaluation. La conception de cette étude est une évaluation de la prévalence avant et après l'enquête, sans groupe de comparaison. Cela signifie que tout changement de prévalence observé au début de l'étude et à la fin de celle-ci ne peut pas être entièrement attribué aux interventions du programme APRIES puisque les changements peuvent également résulter d'autres facteurs extérieurs à l'intervention².
- Manque de convergence. Les graphiques de convergence des données de l'EDR montrent que le groupe d'âge et le niveau d'éducation ainsi que le pays d'origine ne semblent pas avoir atteint la convergence, bien qu'elle ait été atteinte pour d'autres indicateurs pertinents (langue, taille du réseau et statut de victime de de traite sexuelle). L'absence de convergence pour deux de ces indicateurs signifie que les estimations ajustées peuvent ne pas être indépendantes des graines initiales.
- Approche de pondération. Les pondérations ont été dérivées à l'aide de RDS-II, en s'inspirant du modèle de pondération de Volz-Heckathorn. Les pondérations sont basées sur la taille du réseau auto-déclarée, qui peut être sujette à un biais de mémoire et à des interprétations variables parmi les répondant(e)s. Cela signifie que les pondérations individuelles peuvent être sous-estimées ou surestimées.
- L'absence de données au niveau de la population sur le nombre de travailleuses du sexe au niveau départemental signifie que l'échantillon n'est pas ajusté pour la taille relative des départements de Saraya et Kédougou.

Présentation des estimations globales. Les principaux résultats sont présentés sur la base des données agrégées des deux départements. Étant donné les profils différents des travailleuses du sexe dans les départements de Saraya et Kédougou, ainsi que le manque de convergence de l'âge et du niveau d'éducation, on pourrait argumenter qu'une analyse au niveau départemental serait préférable à une analyse utilisant des données agrégées. Cette approche perdrait cependant en efficacité d'estimation. Les résultats présentés dans les paragraphes des principaux résultats montrent principalement des résultats agrégés. Nous avons inclus toutes les estimations par département, ainsi que les intervalles de confiance à 95 %, dans l'Annexe 1.

² Par exemple, nous pensons que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a pu au départ perturber la traite sexuelle.

APERÇU DE L'ÉTUDE

D'après une étude réalisée en 2019 par le Conseil de l'Or Artisanal, il existe 97 sites de mines aurifères artisanales dans la région de Kédougou, dont la plupart se trouvent dans le département de Saraya, les autres sites étant situés dans le département de Kédougou. On estime que 25 119 personnes travaillent pour produire environ trois tonnes d'or par an dans ces sites miniers.

À cette fin, APRIES a signé un contrat avec Mantle pour mener des recherches destinées à estimer la prévalence de la traite des femmes âgées de 18 à 30 ans qui sont des travailleuses du sexe dans la région minière de Kédougou au Sénégal, au départ (2021) et à l'arrivée (2024), et pour évaluer les changements dans le temps résultant du travail des bénéficiaires de subventions pour combler les lacunes des services et des politiques en matière de prévention, de protection et de poursuite.

La recherche empirique sur le trafic sexuel fait défaut, mais elle est essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves (Cockbain & Kleemans, 2019). APRIES, grâce à un financement du Bureau du Département d'État américain chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes (TIP Office), vise à estimer et à réduire la prévalence de la traite dans trois pays d'Afrique occidentale : Sierra Leone, Guinée et Sénégal.

INTRODUCTION

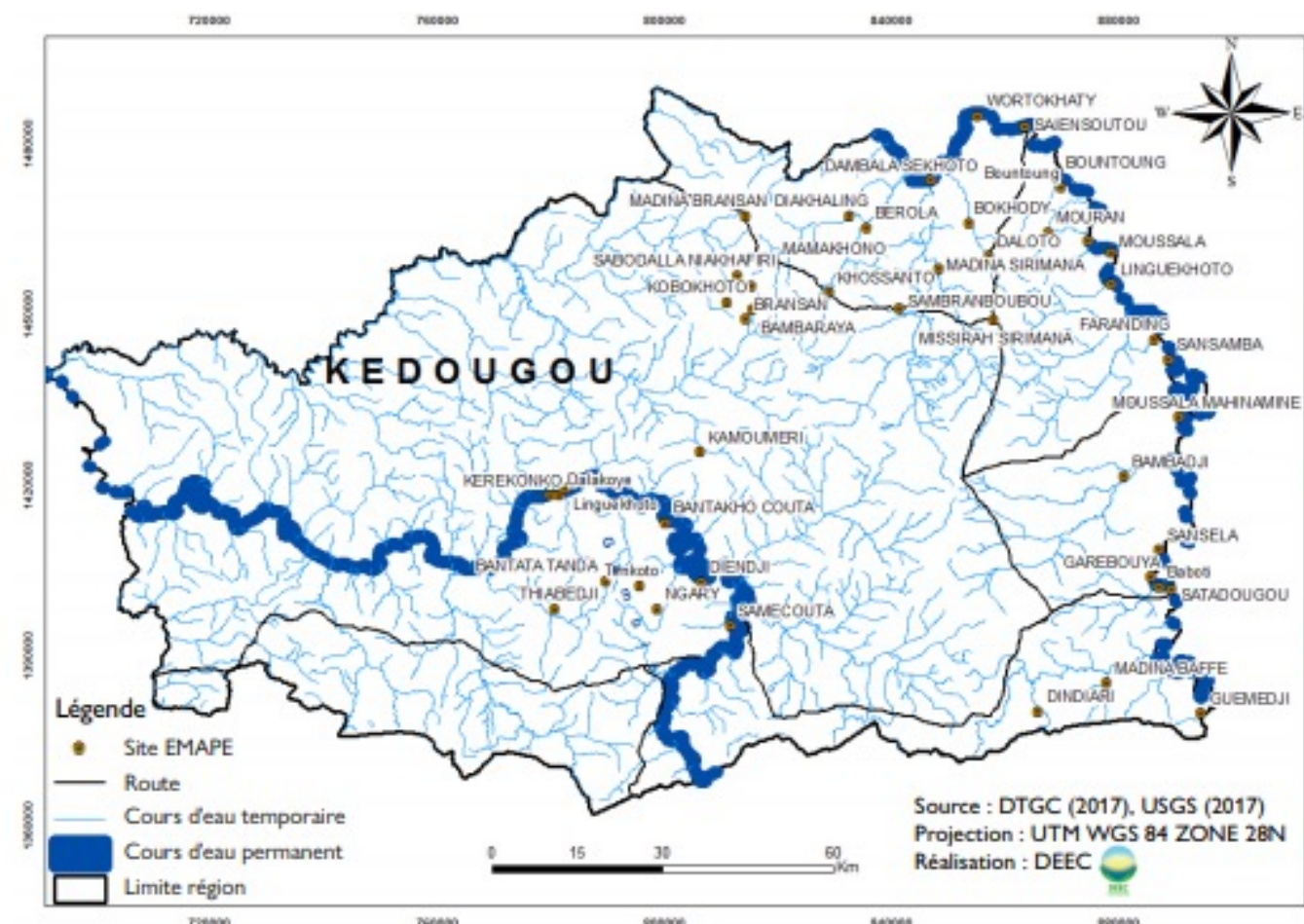
La traite des êtres humains constitue un crime mondial qui touche tous les pays et qui prend une multitude de formes, notamment le travail des enfants, le travail forcé, la servitude pour dettes et l'exploitation sexuelle commerciale. En vertu de la loi sur la protection des victimes de la traite (TVPA) et conformément au protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (Protocole de Palerme), la traite des êtres humains est définie par trois éléments : les actes, les moyens et le but :

D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), près des deux tiers des victimes détectées de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes (2020). Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, tandis que les hommes et les garçons sont plus susceptibles d'être victimes de la traite à des fins de travail forcé. En Afrique subsaharienne, le trafic sexuel touche le plus souvent des femmes et des filles issues de communautés vulnérables touchées par la pauvreté, l'instabilité sociopolitique, la discrimination sexuelle et la tolérance historique à la violence basée sur le genre, ou VBG (Brown, 2010).

Le rapport 2020 du Département d'État américain (DdE) sur la traite des personnes (TP) au Sénégal et les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales ont trouvé des preuves de la traite sexuelle dans la région aurifère du sud-est de Kédougou. Les travailleurs au sein des mines d'or artisanales croient apparemment que le fait de se « salir » en consommant de l'alcool et en sollicitant des prostituées leur portera chance dans leurs activités minières. Le trafic sexuel à Kédougou serait à la fois national et transnational, les victimes étant originaires du Sénégal et de pays voisins (Ghana, Nigéria, Guinée, Mali et Burkina Faso). Cependant, jusqu'à présent, les preuves ont été largement anecdotiques, ce qui limite les efforts pour comprendre l'ampleur et la nature réelles du problème.

Les personnes peuvent être des victimes de la traite, qu'elles aient été consentantes, qu'elles aient participé à un crime en conséquence directe de la traite, qu'elles aient été transportées dans une situation d'exploitation ou qu'elles soient simplement nées dans un état de servitude (Victims of Trafficking and Violence Protection Act, 2000).

Figure 1: Carte des sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la région de Kédougou



OBJECTIFS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif principal de la recherche est d'établir une estimation de base méthodologiquement rigoureuse de la prévalence du trafic sexuel dans les départements de Saraya et Kédougou, qui pourra servir de référence pour évaluer dans quelle mesure les programmes et politiques de lutte contre la Traite des Personnes ont effectivement réduit la prévalence chez les femmes âgées de 18 à 30 ans. Ensuite, la recherche évaluera les lacunes perçues dans les services et les politiques afin de guider les interventions des sous-bénéficiaires d'APRIES.

L'étude se concentre sur le trafic sexuel telles que définies par le Département d'État américain, à savoir « le trafic sexuel dans lequel un acte sexuel commercial est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir cet acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans » [TVPA, section 103 (9)].

La collecte de données pour l'étude a été réalisée entre octobre et décembre 2021 (se référer aux détails complets sur le travail de terrain qualitatif et quantitatif dans la section 2.3 ci-dessous).

2.1 POPULATION CIBLE

Afin d'estimer la prévalence (c'est-à-dire la proportion d'une population de base souffrant d'une maladie à un moment et un endroit donnés), il est nécessaire de définir la population de base et la population cible.

Population de base : Dans le contexte de cette étude, la population de base est définie comme les travailleuses du sexe âgées de 15 à 30 ans vivant dans les communautés minières de la région de Kédougou au moment de l'enquête de référence.

Population cible : La population cible est constituée des femmes victimes de trafic sexuel âgées de 15 à 30 ans vivant dans les communautés minières de la région de Kédougou, c'est-à-dire dans les départements de Kédougou et Saraya.

Définition des travailleuses du sexe : Les travailleuses du sexe sont définies selon la définition de l'acte sexuel à des fins commerciales, c'est-à-dire « tout acte sexuel pour lequel une personne donne ou reçoit quelque chose de valeur » (comme indiqué dans les termes et définitions du DdE, pg. 22 : TVPA, section 103, amendé comme 22 U.S.C. 7102). Dans le cadre de cette étude, une travailleuse du

sexe est définie comme une personne qui a échangé des rapports sexuels vaginaux ou anaux contre de l'argent ou des biens au cours des 12 derniers mois.

Victimes de trafic sexuel : l'étude se concentre sur les femmes qui étaient actuellement victimes de formes graves de trafic sexuel, où nous avons suivi la définition employée par la TVPA, section 103(9).

2.2 QUESTIONS DE RECHERCHE

Plus précisément, l'étude de référence visait à répondre aux questions de recherche suivantes, élaborées conjointement par Mantle et APRIES.

1. Quels sont les profils, les caractéristiques et l'ampleur du trafic sexuel dans les zones aurifères des départements de Saraya et Kédougou ? (Qualitatifs et quantitatifs)

1.1 Quelle est la prévalence du trafic sexuel chez les jeunes travailleuses du sexe (18-30 ans) dans les zones aurifères des départements de Saraya et Kédougou ? (Quantitative)

1.2 Quels sont les facteurs communautaires et sociétaux du trafic sexuel dans les départements de Saraya et Kédougou ? (Qualitatifs et quantitatifs)

1.3 Quels sont les facteurs individuels de vulnérabilité au trafic sexuel dans les départements de Saraya et Kédougou ? (Qualitatifs et quantitatifs)

1.4 Quels sont les facteurs de résilience individuelle et communautaire dans les départements de Saraya et Kédougou ? (Qualitatifs et quantitatifs)

2. Quelles sont les lacunes perçues en matière de services et de politiques pour lutter contre le trafic sexuel dans les zones aurifères des départements de Saraya et Kédougou en ce qui concerne la prévention, la protection et les poursuites ? (Qualitatives)

2.3 MÉTHODOLOGIE

Pour répondre aux questions de recherche, l'étude s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives en utilisant une méthode séquentielle mixte³. Les méthodes qualitatives ont été utilisées pour comprendre le contexte et la dynamique de la traite sexuelle dans les départements de Saraya et Kédougou, les lacunes des services et des politiques, et pour orienter l'échantillonnage quantitatif. Une enquête quantitative a été utilisée pour estimer empiriquement au départ l'ampleur de trafic sexuel dans la région, qui servira de point de comparaison pour suivre les changements de prévalence à la fin de l'étude. Dans les paragraphes ci-dessous, nous abordons plus en détail les méthodes quantitatives et qualitatives utilisées au départ.

Dans le paragraphe consacré aux principaux résultats, ce rapport s'appuie sur les résultats des deux méthodes pour présenter les enseignements tirés des méthodes mixtes sur la traite sexuelle dans cette région, organisés par thème.

2.3.1 MÉTHODES QUANTITATIVES

La prévalence du trafic sexuel est estimée par une enquête quantitative qui mesure la victimisation auto-déclarée au cours des 12 derniers mois parmi la population de base des travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans et vivant dans les communautés minières de la région de Kédougou (départements de Kédougou et Saraya).

L'enquête quantitative utilise l'approche de l'échantillonnage dirigé par les répondant(e)s (EDR) et fournit des estimations ponctuelles pondérées des caractéristiques et des indicateurs d'intérêt dans la population de base des travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans dans les communautés minières données, le nombre total de travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans dans la zone étudiée, et le nombre de victimes de la traite. Ces estimations sont utilisées pour dériver le taux de prévalence des victimes de la traite sexuelle parmi la population de base. Tous les résultats présentés dans les sections des résultats quantitatifs sont pondérés pour l'approche d'échantillonnage EDR (voir détails ci-dessous).

Outil quantitatif

L'outil quantitatif de référence⁴ a été développé sur la base d'une revue littéraire pertinente concernant le trafic sexuel dans le monde et dans le contexte régional de Kédougou. Il s'appuie également sur des travaux antérieurs menés par le Forum d'innovation

Reduction Innovation Forum ou PRIF) et sur le travail du chercheur principal de Kantar Public dans d'autres sites miniers très sensibles de l'est de la République démocratique du Congo (RDC). L'outil recueille des données sur les caractéristiques démographiques des victimes de la traite sexuelle et évalue les principales caractéristiques sociales corrélées à la victimisation, telles que la pauvreté, le handicap, le risque suicidaire, la structure familiale et la violence exercée par un partenaire intime (VPI).

L'enquête utilise également des échelles psychométriques validées pour évaluer l'auto-efficacité, la résilience individuelle et communautaire. Le Tableau 1 contient les éléments du questionnaire utilisés pour évaluer si une personne interrogée est actuellement une victime de trafic sexuel. Comme l'étude s'intéresse surtout au calcul de l'estimation de la prévalence actuelle, la base de référence s'est concentrée sur la mesure de la victimisation au cours des 12 derniers mois.

³L'étude a démarré par la collecte de données qualitatives. Les résultats préliminaires des entretiens qualitatifs ont été utilisés pour définir l'outil quantitatif et l'échantillonnage.

⁴ Se référer à l'Annexe 1 pour consulter l'outil quantitatif de référence.

Définition des formes graves de trafic sexuel	Questions pertinentes dans l'enquête quantitative	Numéro des questions dans le questionnaire de l'enquête quantitative	Élément de définition
Définition du 2000 Trafficking Victims Protection Act (TVPA) : Section (8) FORMES GRAVES DE LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS. L'expression formes graves de la traite d'êtres humains « signifie (A) la traite sexuelle dans le cadre de laquelle un acte sexuel commercial est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir cet acte n'a pas	Les éléments suivants de la section « Recrutement pour le trafic sexuel », au cours des 12 derniers mois.	Q041-Q042 Q050-Q053	Force, fraude ou coercition au cours des 12 derniers mois
	Tout élément de la section « Pratiques d'emploi et endettement », au cours des 12 derniers mois.	Q057-Q064	Force, fraude ou coercition au cours des 12 derniers mois
	Tout élément de la section « Coercition et contrôle », au cours des 12 derniers mois.	Q065-Q081 Q148-Q149	Force, fraude ou coercition au cours des 12 derniers mois
	Tout élément de la section « Liberté de déplacement », au cours des 12 derniers mois.	Q089-Q099	Force, fraude ou coercition au cours des 12 derniers mois

Tableau 1: Éléments du questionnaire utilisés pour mesure la prévalence de trafic sexuel en cours, c'est-à-dire qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois. Se référer à l'Annexe 2 pour consulter le questionnaire d'enquête quantitatif ainsi que les numéros des questions (pour les deuxième et troisième colonnes).

Échantillon

Les victimes de la traite des êtres humains, y compris les victimes de la traite sexuelle, constituent une population difficile à atteindre. Les victimes de la traite sont souvent confrontées à des niveaux élevés de privation de droits, d'abus et de contrôle. Étant donné que la traite constitue un crime, les victimes sont souvent réticentes à se manifester en raison de la stigmatisation, de la peur des représailles, ou parce qu'elles ignorent avoir été victimes.

De plus, la population des victimes de la traite des êtres humains peut représenter une proportion relativement faible de la population générale et peut présenter des tendances de regroupement relativement élevées. Par conséquent, il est difficile de réaliser une étude sur les victimes de la traite des êtres humains à l'aide de méthodes d'échantillonnage probabiliste standard.

Pour obtenir un échantillon représentatif d'une population difficile à atteindre, les chercheurs ont mis au point des méthodes d'échantillonnage déterminés sur des réseaux, notamment l'échantillonnage dirigé selon les répondant(e)s (EDR) (Salganik & Heckathorn 2004). L'EDR fait habituellement référence à une stratégie qui combine une approche de type échantillonnage en boule de neige avec une modélisation mathématique, s'appuyant sur des théories de chaînes de Markov de premier ordre, pour élaborer des pondérations qui reflètent les probabilités des personnes d'être sélectionnés pour l'échantillon. Sous certaines hypothèses, c'est une approche qui peut produire des données largement représentatives pour des populations rares ou difficiles à atteindre, bien que le niveau de précision atteint ait varié selon les études précédentes (Salganik & Heckathorn, 2004).

Il convient de noter que les alternatives à l'EDR, telles que la méthode d'échantillonnage par dépistage de liens de Vincent, nécessitent des graines sélectionnées de manière aléatoire, ce qui n'est pas réalisable dans le cadre de cette étude, étant donné l'absence de base d'étude ou d'autres moyens de sélectionner de manière aléatoire les répondant(e)s initiales. D'autres approches d'échantillonnage de populations difficiles à atteindre, comme l'échantillonnage en boule de neige, peuvent ne pas préserver la confidentialité de l'identité des répondant(e)s, ni fournir des résultats représentatifs, et ne sont donc pas jugées appropriées pour cette étude. Par conséquent, Kantar Public a considéré que l'EDR était la stratégie la plus appropriée pour cette étude. Kantar Public a utilisé le logiciel RDS Analyst pour l'analyse afin de pondérer l'échantillon en utilisant la méthode appropriée pour l'échantillonnage EDR (en utilisant la méthode Volz-Heckathorn (VH) pour dériver les poids EDR). Se référer à l'Annexe 5 pour les détails complets de l'EDR utilisée à la base, y compris la pondération.

Taille de l'échantillon et degré de précision

La taille cible de l'échantillon était de 560 entretiens réalisés. Ce nombre était basé sur des considérations relatives à d'autres études similaires, telles que l'estimation de la prévalence et les études KAP du Fonds mondial pour mettre fin à l'esclavage moderne (Global Fund to End Modern Slavery ou GFEMS) Kenya, les études CSEC et OLR réalisées par le NORC, mentionnées ci-dessus, un niveau de précision souhaitable, ainsi qu'une approche pragmatique de ce qui a été jugé comme faisable étant donné la complexité à atteindre la population⁵.

Sur la base de la formule générale de calcul de la taille de l'échantillon (n) pour une estimation de la prévalence (dans ce contexte, la proportion de travailleuses du sexe victimes de la traite parmi toutes les travailleuses du sexe dans la région donnée) et des hypothèses décrites ci-dessous, la formule a donné une estimation de 277 répondant(e)s par département, équivalent à un total de 554 répondant(e)s. Notez que P = 0,5 donnera la taille d'échantillon la plus conservatrice requise pour atteindre le niveau de précision souhaité.

$$n = D \frac{Z_{1-\alpha}^2 P(1-P)}{d^2}$$

n = Taille de l'échantillon requis

D = Effet du plan de l'enquête (supposé être de 2) (Salganik, 2006)

Z_{1-α} = La note z pour le niveau de confiance souhaité (supposé être égal à 1.96 pour un niveau de confiance de 95 %)

P = Proportion attendue (supposée être de 10 % pour l'estimation de la prévalence des travailleuses du sexe victimes de la traite basée sur l'évaluation formative)

d = Précision (supposée être de 3.5 %, ce que nous avons considéré comme raisonnable dans le contexte d'une taille de l'échantillon réalisable en pratique)

L'approche ERD suppose que les répondant(e)s sont connectées par un réseau unique. L'étude couvrant deux départements différents dans la région de Kédougou, à savoir les départements de Saraya et de Kédougou, nous avons décidé de traiter ces départements comme des régions d'étude distinctes. Kantar Public a donc divisé l'échantillon par département pour la sélection initiale des semences et la pondération.

En supposant que chaque répondante réfère en moyenne 1,4 nouvelles répondant(e)s et qu'il y a dix vagues de recrutement (de longues chaînes de recrutement sont nécessaires dans l'EDR pour atteindre l'équilibre des estimateurs), cela signifie que nous avons besoin d'un échantillon initial de 6 répondant(e)s, les graines étant réparties également par site (3 graines par département). Cette hypothèse était fondée sur l'espoir que l'EDR fonctionnerait bien et générerait un nombre suffisant de vagues pour surmonter toute dépendance de la semence. Les détails sur l'approche de pondération sont fournis plus loin.

⁵Nous avons également considéré la taille totale de la population des jeunes femmes dans la région de Kédougou, en utilisant les projections démographiques basées sur le recensement qui montrent qu'il y a environ 17 000 jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans dans la région (la tranche d'âge initiale que nous avons considérée, et que nous avons utilisée pour demander des estimations démographiques au bureau du recensement). Étant donné que notre population de base finale était constituée de travailleuses du sexe plutôt que de jeunes femmes, et que notre évaluation formative a suggéré que la majorité des travailleuses du sexe sont des migrantes, les données du recensement n'ont pas été utilisées pour orienter notre conception finale de l'étude et la taille de notre échantillon.

Travail de terrain

Mantle a recruté une équipe d'enquêtrices composée exclusivement de femmes pour ce projet, étant donné que les répondant(e)s étaient des femmes et que le sujet de l'entretien était particulièrement sensible. Par ailleurs, les enquêtrices recrutées étaient particulièrement indépendantes, qualifiées et expérimentées dans les sujets sociaux et le travail auprès de populations vulnérables.

Les enquêtrices ont été recrutées selon le processus suivant :

Les CV des candidates ont été demandés et reçus du fournisseur de collecte de données Kantar Public, de l'ONG la Lumière ou directement de candidates recommandées.

Parmi les CV reçus, une première sélection de 25 candidates a été effectuée en tenant compte des qualifications suivantes :

1. Expérience récente dans la collecte de données quantitative et qualitative au moyen d'une tablette numérique ou d'un ordinateur dans la région de Kédougou en général et en particulier dans les communautés des départements de Kédougou et de Saraya pour évaluer leur niveau de familiarité avec les tâches clés et leur connaissance des sites de recherche.

2. Une expérience récente de travail avec des ONG dans les mêmes communautés pour avoir une idée de leurs connaissances en termes d'organisation et de procédures de déploiement des équipes d'enquête et d'approche des cibles.

Chacune des 25 candidates a été interviewée et 10 enquêtrices ont été sélectionnées en fonction de leur capacité à travailler de manière indépendante, de leur disponibilité à travailler pendant une période de 3 mois (novembre 2021 à janvier 2022) et de se déplacer en dehors de leur ville de résidence pendant 1 à 2 semaines.

À l'issue du processus de recrutement, les enquêtrices sélectionnées avaient une expérience professionnelle pertinente avérée dans la région de Kédougou avec un focus sur différents sujets et cibles tels que la maltraitance des enfants, les droits des femmes, la sensibilisation aux droits des enfants, les enfants non-scolarisés, le VIH/Sida, la santé reproductive.

La formation quantitative a eu lieu dans le département de Kédougou du 10 au 14 novembre 2021. Un total de dix enquêtrices (toutes des femmes ayant au minimum un diplôme de baccalauréat et 3 années d'expérience dans la collecte de données sur divers sujets sociaux et de marketing) a reçu une formation sur l'objectif de l'étude, la méthodologie quantitative, y compris l'approche d'enquête et d'échantillonnage, l'éthique de la recherche, le consentement éclairé, la protection des droits, la déclaration obligatoire et la reconnaissance de la détresse des répondantes⁶. Après la formation en présentiel, les enquêtrices ont mené un entretien individuel d'essai le 15 novembre 2021, afin de tester les outils, l'échantillonnage, ainsi que les protocoles et procédures d'entretien.

Concernant la sensibilité du sujet de l'étude, une partie importante de la formation a été consacrée à apprendre aux intervieweuses à gérer la détresse des participantes. Pour ce faire, elles devaient commencer les échanges avec les participantes pour les rassurer sur le soutien qui pouvait leur être apporté. De plus, elles devaient fournir les coordonnées du CDPE et du centre d'appel de l'ONG La Lumière, qui sont dans la région, les entités qui s'occupent des cas de détresse chez les femmes et les enfants. Si une personne évoquait des pensées suicidaires au cours de l'entretien, il était demandé à l'enquêtrice de prendre le numéro de téléphone de la femme, de la rappeler dans la journée pour s'enquérir de son état, puis de communiquer avec l'accord de la participante ses coordonnées aux services du CDPE. La collecte des données quantitatives s'est déroulée du 17 novembre au 29 décembre 2021, où 561 entretiens ont été réalisés. Les entretiens ont eu lieu dans des sites que les travailleuses du sexe locales considéraient comme les plus confortables et les plus confidentiels. Les types de sites suivants ont été sélectionnés pour l'enquête dans les différentes zones minières couvertes :

- Les établissements de santé tels que les hôpitaux et les centres de santé ont été sélectionnés à la suggestion des sage-femmes et des agents de santé communautaires, car les travailleuses du sexe y passent leurs visites médicales hebdomadaires.
- Les lieux de rencontre habituels des travailleuses du sexe, tels que les bars et les restaurants, ont été sélectionnés à la suggestion des représentants des travailleuses du sexe, des ONG locales et

des agents de santé communautaires. Ces sites ont été choisis lorsque les structures sanitaires locales étaient indisponibles ou inexistantes dans la zone minière.

Les entretiens quantitatifs ont été menés principalement en français et en anglais⁷. Les entretiens ont été réalisés à l'aide du logiciel Nfield, le logiciel d'entretiens personnels assistés par ordinateur de Kantar Public, sur des tablettes numériques Android. Pour garantir la conformité aux protocoles de l'étude et aux normes de qualité des données, les enquêtrices étaient étroitement surveillées par des superviseurs formés. Une fois les entretiens terminés, les données ont été téléchargées quotidiennement sur le serveur, et d'autres contrôles de qualité ont été effectués.

Échantillonnage final

L'échantillon final réalisé comprenait 561 répondant(e)s (375 à Saraya, 186 dans le département de Kédougou). Nous avons commencé la collecte des données en recrutant six répondant(e)s de base. Cependant, au cours de la collecte des données, plusieurs réseaux de répondantes initiales (graines) se sont taris. Nous avons donc recruté des répondantes supplémentaires pour poursuivre la collecte des données. Au total, nous avons recruté neuf répondantes initiales supplémentaires. Les figures 2a-c montrent les arbres de recrutement, c'est-à-dire les différentes répondantes initiales et les liens entre les répondant(e)s de l'échantillon

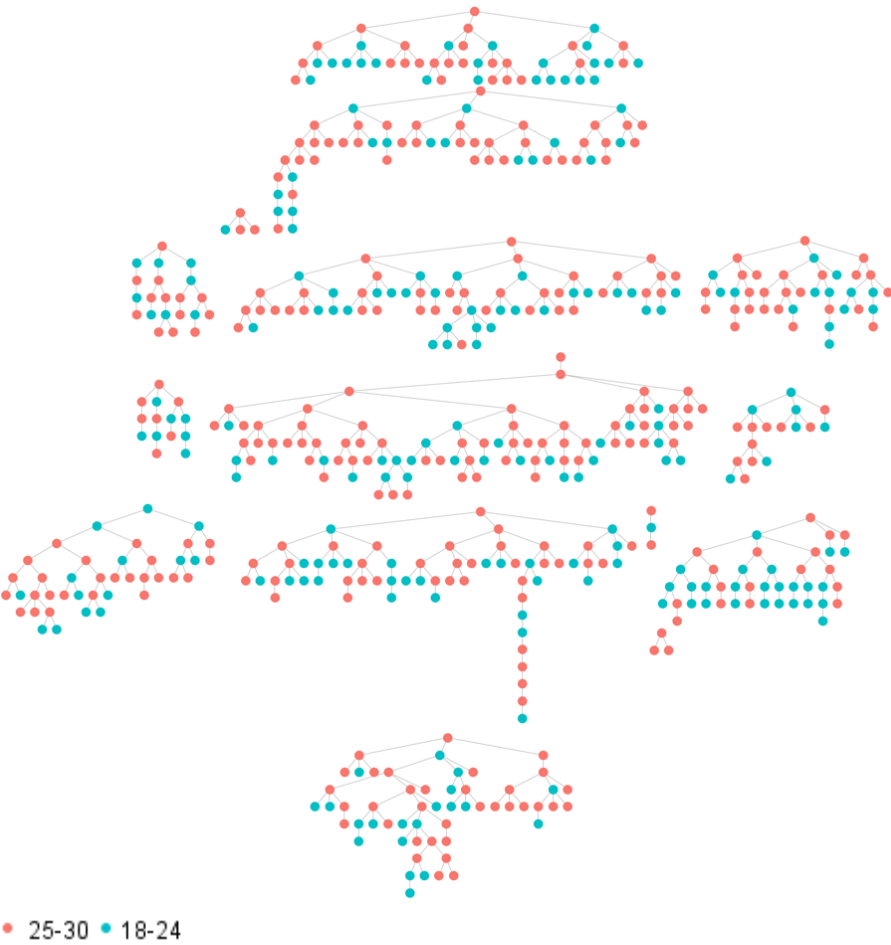
réalisé par groupe d'âge, pays d'origine et statut de victime d'une forme de trafic sexuel. On peut voir que l'échantillon final est basé sur 15 graines et que les chaînes de recrutement varient entre une et 12 vagues. Par ailleurs, les arbres de recrutement ci-dessous montrent les graines initiales représentant différentes caractéristiques démographiques et le regroupement de certaines caractéristiques parmi des réseaux particuliers, notamment le pays d'origine.

⁶Voir l'Annexe 4 pour consulter l'agenda de la formation qualitative.
⁷Pour les entretiens en anglais, les enquêteurs étaient assistés de traducteurs locaux.

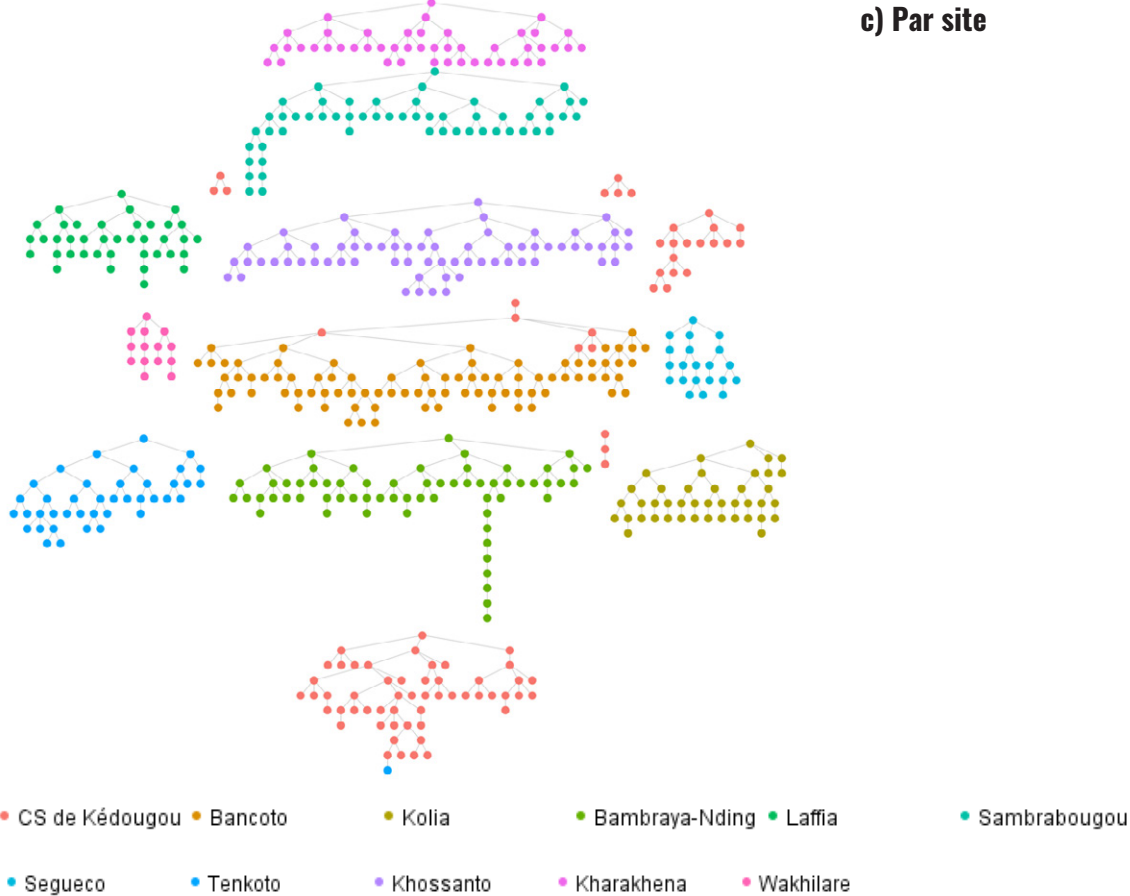


Figure 2: Arbre de recrutement illustrant les graines et liens initiaux entre les répondant(e)s dans l'échantillon constitué

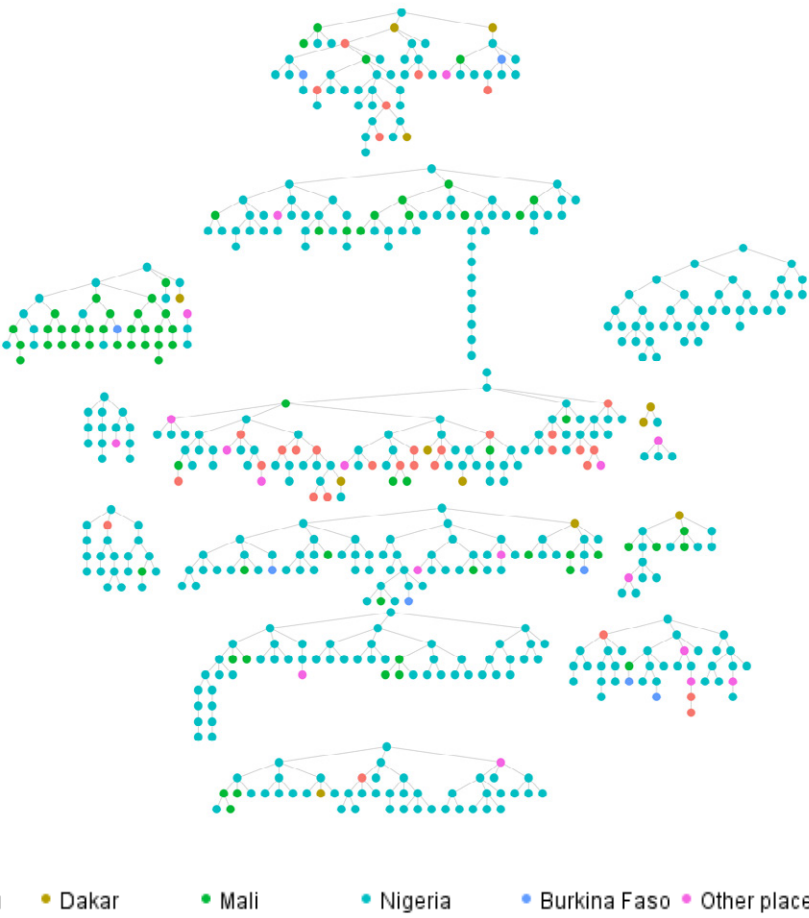
a) Par âge



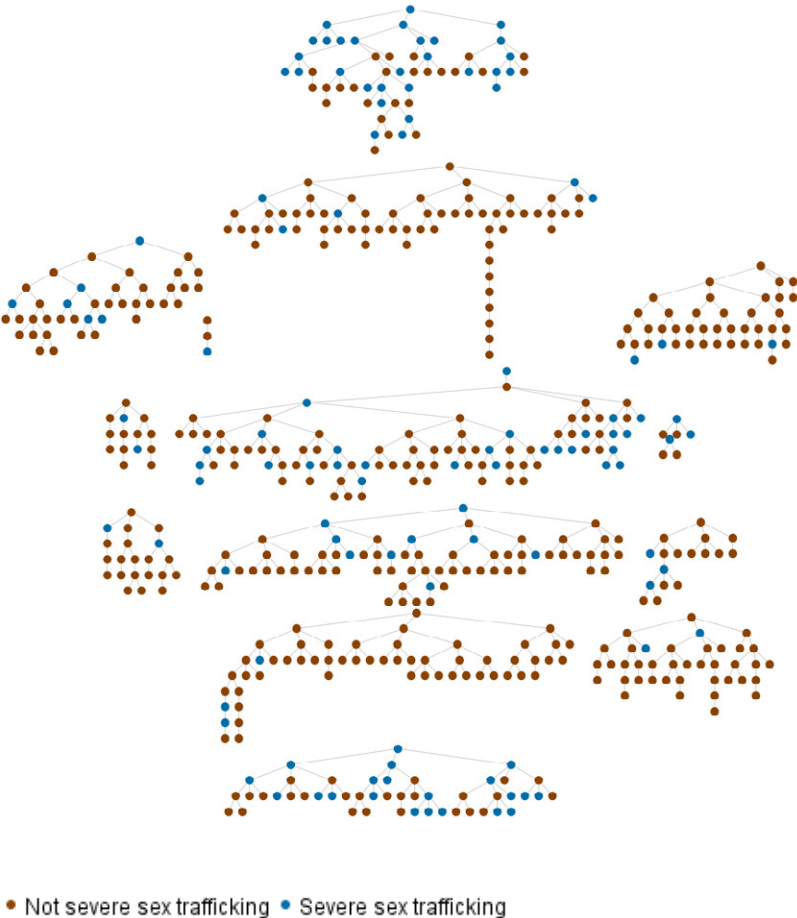
c) Par site



b) Par pays d'origine



d) Par statut de victime de trafic sexuel



Profil des graines

Les 15 séries étaient principalement nigérianes (11 répondant(e)s), suivies des Sénégalaises (quatre répondant(e)s). Le mélange des nationalités initiales a été utilisé pour s'assurer que les entretiens ultérieurs ne se limitent pas à une seule communauté de travailleuses du sexe. En termes d'âge, 13 têtes de série étaient âgées de 25 à 30 ans, tandis que deux têtes de série avaient moins de 25 ans. Cela a également permis de garantir un mélange de différentes communautés de travailleuses du sexe, bien que la représentation de l'âge soit plus limitée que celle de la nationalité.

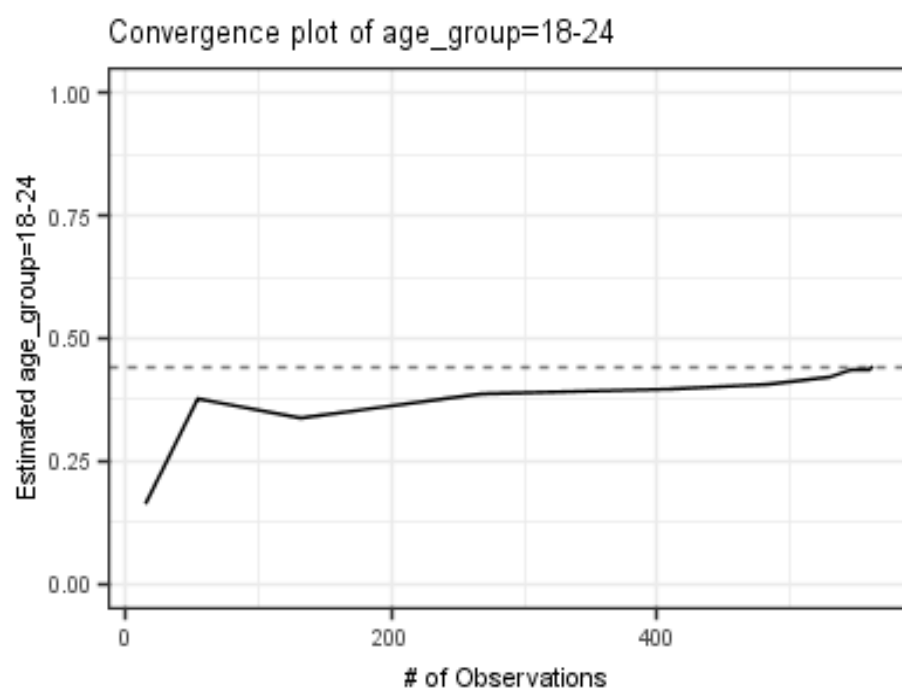
Convergence

Un aspect important pour évaluer le biais potentiel dans un échantillon de l'EDR est le concept de « convergence ». Plus précisément, la convergence se produit lorsque l'échantillon est indépendant des graines basées sur l'estimation finale ajustée (Gile et al., 2015). Afin de réduire ou d'atténuer un biais potentiel important, il est donc nécessaire que l'échantillon atteigne et dépasse le point de convergence.

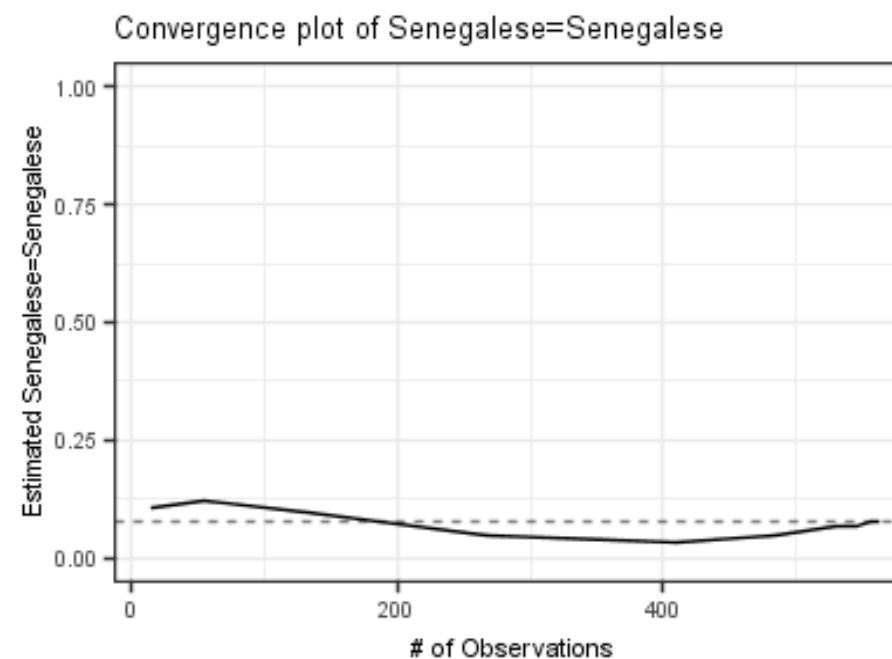
Afin d'évaluer la convergence, nous avons établi des graphiques de convergence à l'aide du logiciel RDS Analyst. Nous avons examiné la convergence pour chaque département séparément et aussi pour l'échantillon complet. Par souci de simplicité, les

graphiques de l'échantillon complet sont présentés ci-dessous. Des résultats similaires ont été observés pour chaque département, à l'exception du pays d'origine. Les figures 3 a-f montrent certaines données démographiques des répondant(e)s de l'échantillon complet et comment les estimations ajustées changent à mesure que l'échantillon augmente. Pour l'âge et l'éducation, on peut voir que les estimations se stabilisent avec l'augmentation de la taille de l'échantillon, la convergence n'est atteinte qu'à la toute fin de l'échantillonnage, ce qui indique que l'échantillon peut présenter des goulots d'étranglement, ou qu'une taille d'échantillon plus importante ou davantage de vagues de recrutement auraient été nécessaires. Ceci s'applique également au pays d'origine pour le département de Kédougou mais pas pour le département de Saraya. Pour la langue et la taille du réseau, la convergence semble avoir été atteinte tôt puisque les lignes pleines reposent étroitement sur la ligne pointillée pour la plupart de l'échantillonnage. Pour la victimisation de trafic sexuel, la convergence semble avoir été atteinte approximativement à la moitié de l'échantillonnage (pour les deux départements).

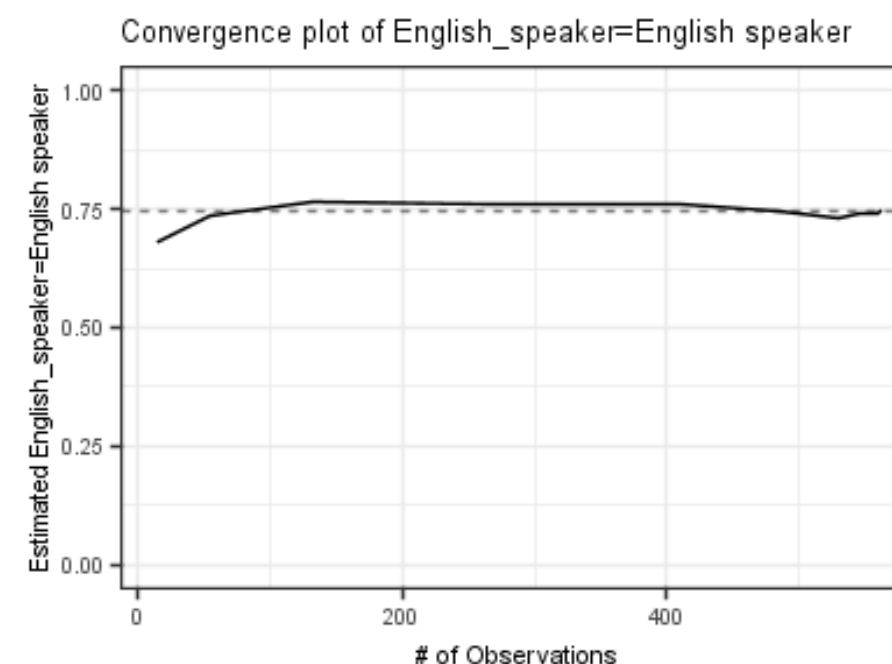
Figure 3: Graphiques de convergence pour une sélection de données démographiques



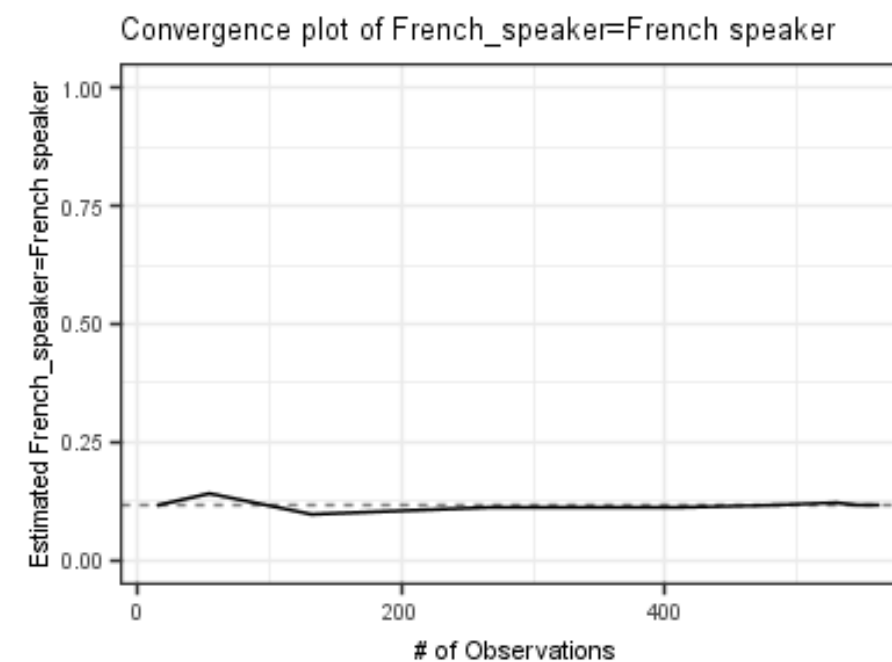
a) Par groupe d'âge

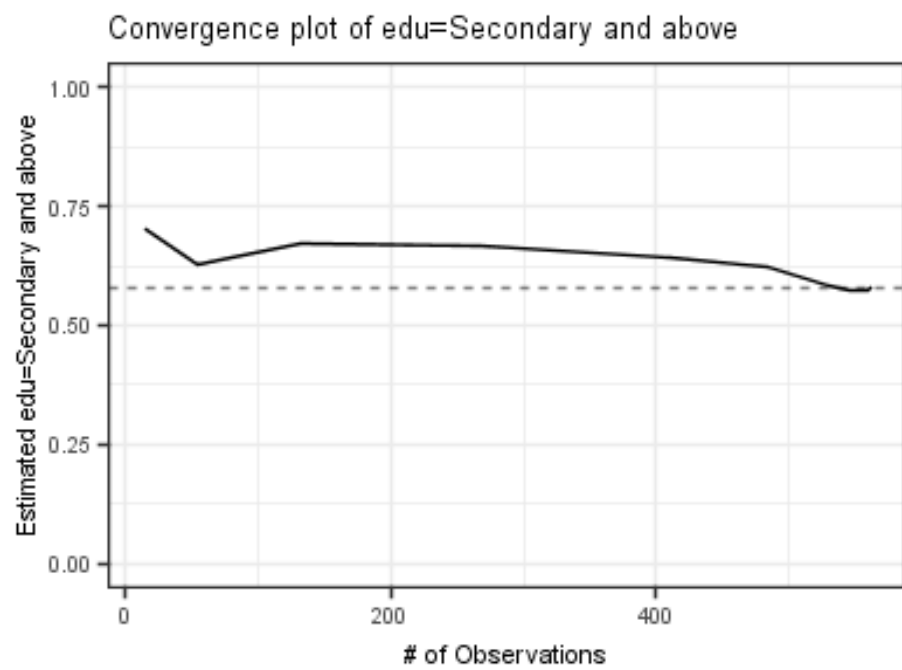


b) Par pays d'origine

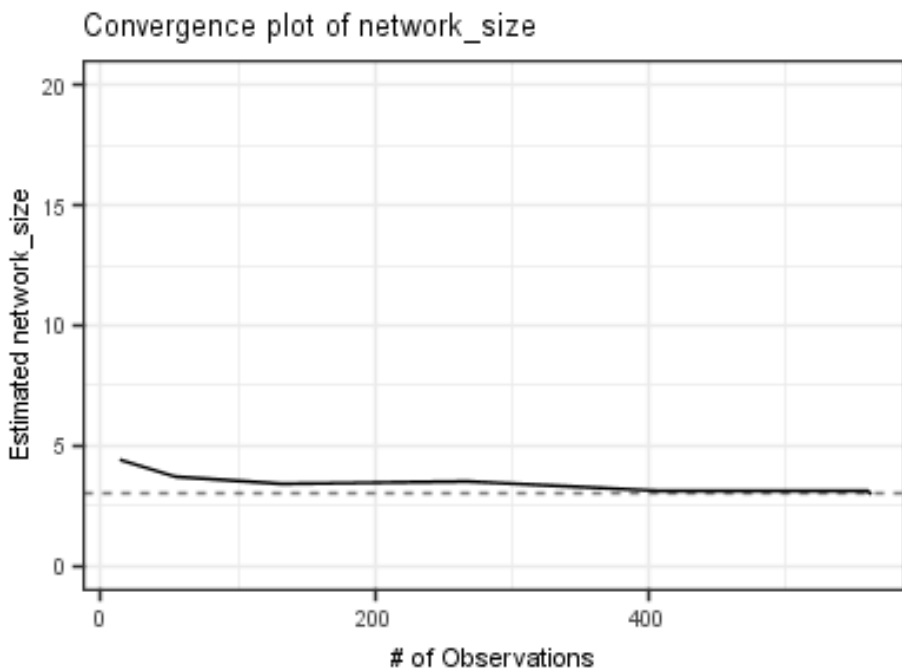


c) Par langue

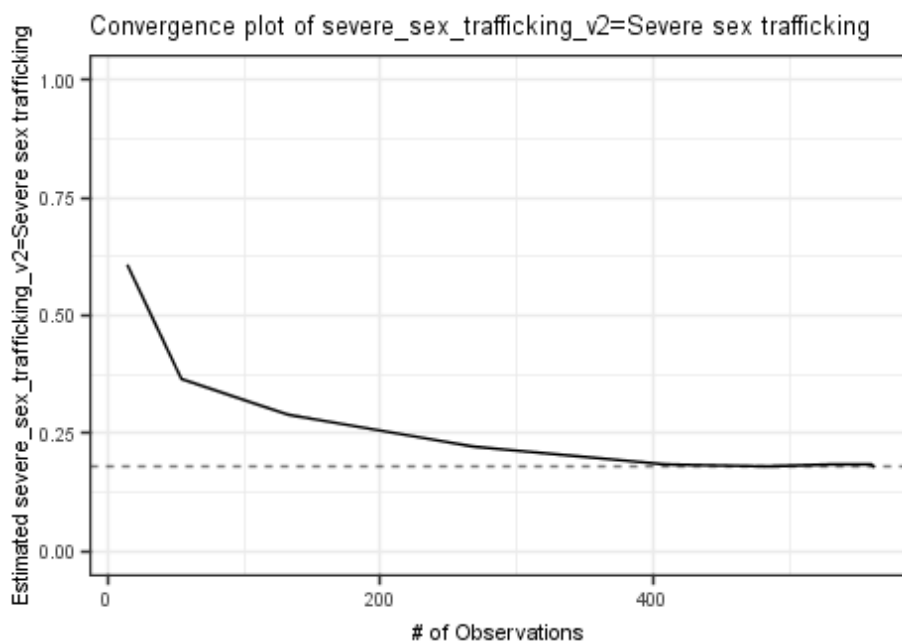




d) Par niveau scolaire



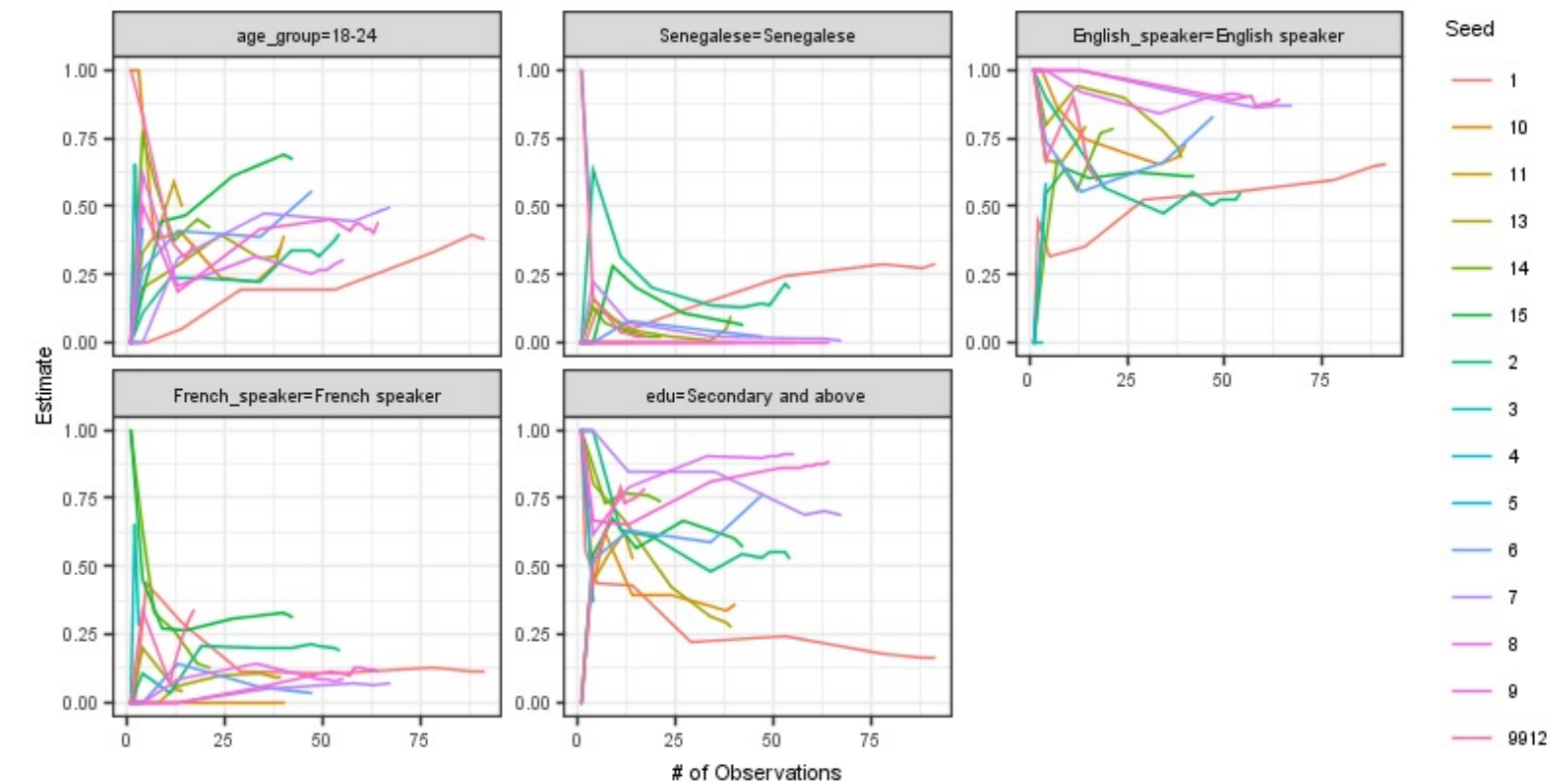
e) Par taille du réseau



f) Par gravité du trafic sexuel dont ont été victimes les répondantes

Afin de savoir si la population contient des sous-communautés distinctes qui pourraient fausser l'estimation de l'EDR, nous avons établi les graphiques de goulots d'étranglement ci-dessous à l'aide du logiciel RDS Analyst (Figure 4). Chaque ligne des graphiques de goulots d'étranglement suit l'estimation d'une caractéristique de la population basée sur l'une des graines. Dans le graphique de goulot d'étranglement qui suit l'estimation de la prévalence du groupe d'âge, les estimations convergent toutes vers environ 50 %, ce qui ne montre aucune évidence de sous-communautés divisées de différents groupes d'âge. Des résultats similaires ont été observés dans les estimations des Sénégalais, des anglophones et des francophones. Cependant, le tracé du goulot d'étranglement suivant l'estimation de la prévalence du niveau d'éducation, les estimations se sont stabilisées à différents endroits selon l'origine des graines.

Figure 4: Graphiques de goulots d'étranglement pour une sélection de données démographiques

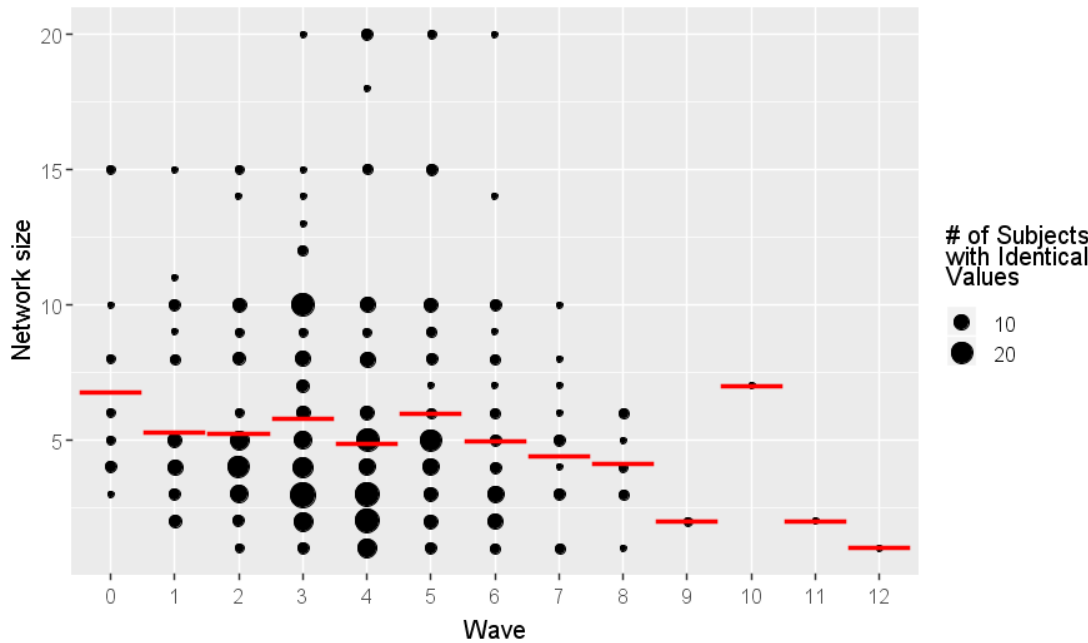


Taille de réseau

La taille du réseau des répondant(e)s est utilisée à des fins de pondération dans l'approche EDR. Comme mentionné ci-dessus, la procédure de pondération appliquée, c'est-à-dire la méthode Volz-Heckathorn, implique que les pondérations sont inversement proportionnelles aux tailles de réseau autodéclarées.

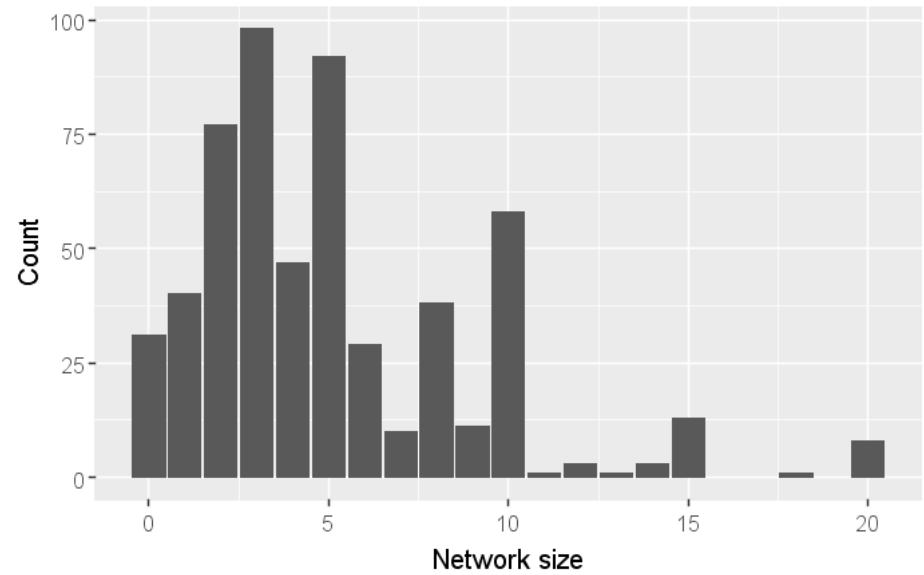
La Figure 4.1 montre la taille des réseaux non-pondérés par vague (notez que cela diffère de la Figure 5b ci-dessus). On peut voir que la taille du réseau des répondant(e)s varie entre 1 et 20. Comme le montre la Figure 5b, une convergence semble se produire pour la taille du réseau au début de l'échantillonnage.

Figure 5: Taille du réseau par vague (non pondérée)



Les lignes rouges pleines passant par la taille du réseau sont la moyenne de toutes les tailles de réseau pour chaque vague.

Figure 6: Histogramme de la taille du réseau (non pondéré)



Pondération

Pour la pondération, nous avons effectué les pondérations en utilisant la méthode RDS-II du logiciel RDS Analyst, qui s'appuie sur le schéma de pondération Volz-Heckathornxviii. Le schéma de pondération Volz-Heckathorn est basé sur les probabilités d'inclusion des membres de l'échantillon, qui sont basées sur les tailles de réseau déclarées. Il traite le processus d'échantillonnage comme une marche aléatoire à travers le réseau de la population cible. En d'autres termes, l'estimateur de Volz-Heckathorn (RDS II) ne repose que sur la matrice de recrutement et la taille du réseau déclarée par l'intéressé.

Puisque nous avons traité les départements de Kédougou et Saraya comme des réseaux distincts à des fins d'échantillonnage, nous avons également pondéré l'échantillon réalisé pour chaque département séparément. Nous avons ensuite combiné les deux échantillons au stade de l'analyse. Plus précisément, les pondérations ont été dérivées à l'aide du logiciel RDS Analyst, puis les ensembles de données séparés pour chaque département ont été exportés vers SPSS et fusionnés à l'aide de ce logiciel. L'ensemble de données fusionné a ensuite été réimporté dans RDS Analyst.

Comme mentionné ci-dessus, les échantillons réalisés pour les départements respectifs sont $n = 375$ à Saraya et $n = 186$ à Kédougou. L'échantillon pondéré reflète la taille relative de l'échantillon pour les deux départements. Nous n'avons pas pondéré l'échantillon pour la population respective de travailleuses du sexe dans chaque département, en raison du manque de données au niveau de la population. Comme il s'agit de la première étude ciblant les travailleuses du sexe dans la région, il y a peu d'autres sources de données estimant le nombre total de travailleuses du sexe dans les zones données, y compris les données de recensement pertinentes. Pour cette raison, nous avons fait l'hypothèse que la taille relative des échantillons réalisés dans les départements respectifs reflète la taille relative des

populations. Ceci est discuté plus en détail dans la section sur les limites.

Les pondérations ont été mises à l'échelle de façon que l'échantillon total pondéré soit égal à l'échantillon total non-pondéré. Ceci a été fait en multipliant les facteurs de pondération par le ratio (n non-pondéré / n pondéré). Spécifiquement, les valeurs utilisées pour mettre les poids à l'échelle sont $375/591 = 0.63$ pour Saraya et $186/283 = 0.66$ pour Kédougou. Les histogrammes des pondérations mises à l'échelle sont présentés ci-dessous.

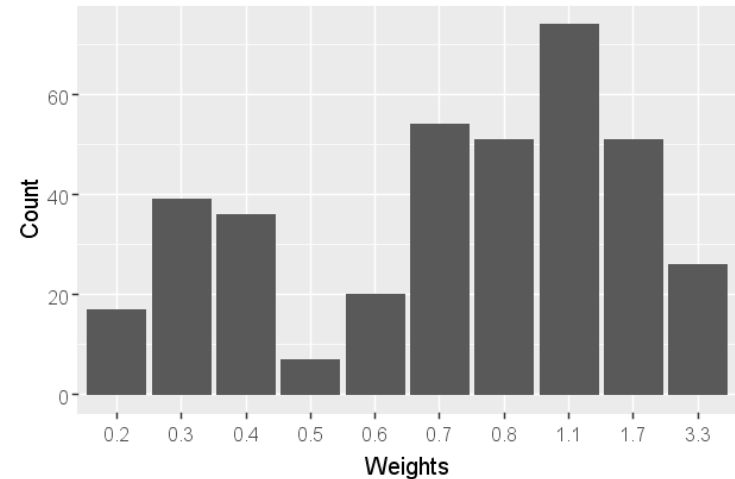


Figure 7: Histogramme de l'échantillonnage pour Saraya

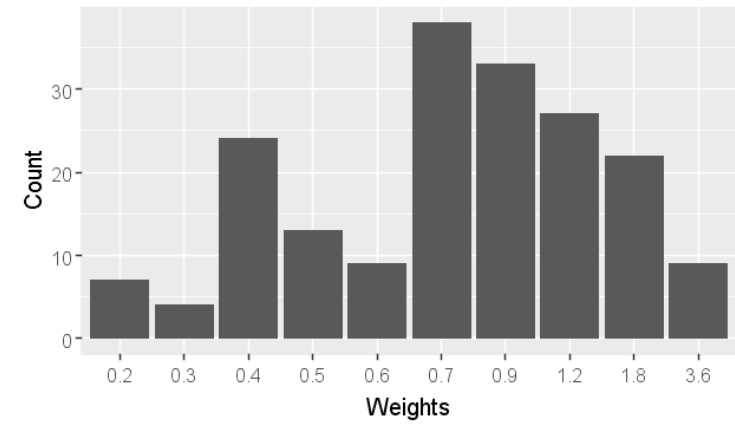


Figure 8: Histogramme de l'échantillonnage pour Kédougou

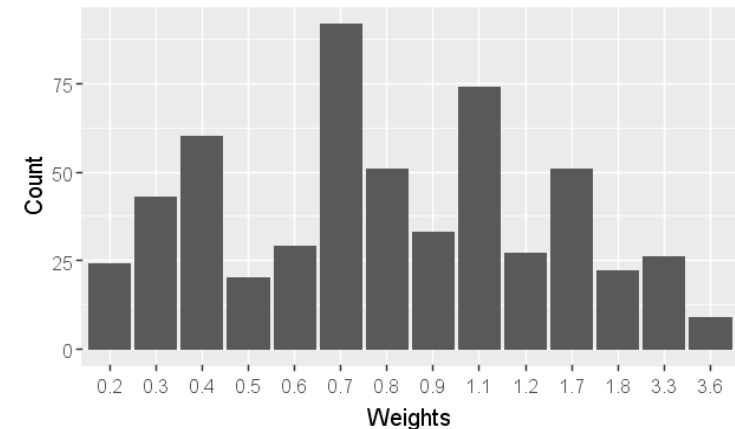


Figure 9: Histogramme des échantillonnages

Tous les résultats présentés dans les sections quantitatives sont des estimations pondérées basées sur l'approche décrite ci-dessus.

Analyse des données

Tous les diagnostics des données (arbres de recrutement, goulots d'étranglement et diagrammes de convergence), les analyses univariées, les tableaux de contingence et les analyses de régression ont été réalisés à l'aide de RDS Analyst (www.hpmpg.org). Nous avons utilisé R pour exporter les tableaux de contingence générés dans RDS Analyst. Toutes les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur des données pondérées (voir section ci-dessus). Comme mentionné ci-dessus, les pondérations ont été mises à l'échelle afin que l'échantillon pondéré soit égal à l'échantillon non pondéré. Toutes les estimations par département et dans l'ensemble, ainsi que les intervalles de confiance à 95 % associés, figurent à l'Annexe 1.

Notre estimation de la prévalence de référence pour le trafic sexuel à Kédougou était le rapport entre le nombre de femmes victimes de trafic sexuel identifiées au moment de notre base de référence et la proportion de la population cible et de la population de base.

- Le numérateur est le nombre total de jeunes femmes identifiées comme victimes de trafic sexuel au cours des 12 derniers mois, tel qu'opérationnalisé par notre questionnaire.
- La base (dénominateur) est : a) le nombre total de travailleuses du sexe dans la tranche d'âge et b) la population totale de travailleuses du sexe dans notre tranche d'âge spécifiée (18 à 30 ans) dans l'ensemble des communautés minières données.

L'analyse des sous-groupes en fonction de l'âge, du département et du statut migratoire, entre autres facteurs, a été explorée lors de la phase d'analyse. Les résultats ventilés en fonction de ces facteurs sont présentés dans la section Principaux résultats (section 3) lorsqu'il existe des différences significatives et statistiquement significatives entre les sous-groupes.

Les résultats des sections sur les pratiques d'emploi, les réseaux de soutien et l'abandon de la prostitution sont présentés globalement et par statut de victime (victime de la traite sexuelle vs. non-victimes), ainsi que par département et par âge au sein de chaque groupe de victimes.

Une approche bootstrapping a été appliquée pour estimer l'incertitude de l'estimateur. Toutes les estimations par département et globalement, y

compris les intervalles de confiance à 95 %, sont présentées en Annexe 1.

En plus des estimations de prévalence, l'analyse a également exploré les prédicteurs du trafic sexuel en utilisant une analyse de régression. Des données pondérées ont également été utilisées pour cette analyse.

2.3.1 MÉTHODES QUALITATIVES

Au départ, l'étude qualitative a exploré le contexte, la dynamique et les facteurs de vulnérabilité liés au trafic sexuel ainsi que les lacunes des services et des politiques via des entretiens approfondis (EA) et des entretiens avec des informateurs clés (EIC).

Des entretiens qualitatifs ont été menés auprès d'un échantillon de 140 répondant(e)s, dont des femmes et des filles victimes de la traite sexuelle, des survivantes de la traite et leurs parents/soignants, des prestataires de services, des décideurs politiques, des universitaires et d'autres informateurs clés, tels que des agents de l'administration locale, des travailleuses communautaires, des prestataires de soins de santé et des agents de santé communautaire.

Processus de sélection

Au niveau national, les entretiens avec les représentants du gouvernement et des ONG à Dakar ont porté principalement sur le contexte politique et institutionnel. Aux niveaux régional et local, les leaders locaux⁸, les organisations de la société civile (OSC) et les agents de santé communautaires qui servent et interagissent avec les victimes de la traite et les travailleuses du sexe ont été interrogés pour comprendre la dynamique locale de la traite sexuelle, les caractéristiques des auteurs, et les lacunes des services et des politiques.

Les informateurs au niveau national ont été identifiés avec l'aide de l'équipe APRIES au Sénégal et aux États-Unis, tels que le ministère des Mines, la Cellule Genre du ministère de la Santé. Au niveau régional, les acteurs locaux [par exemple, l'ONG La Lumière et le Comité Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE)] ont fourni des informations sur le type d'OSC, les leaders d'opinion et les agents de santé communautaires que l'étude devrait cibler.

Enfin, les personnes qui vivent actuellement la traite sexuelle, les survivantes de la traite sexuelle et les parents des survivantes ont été interrogés afin de témoigner concernant les facteurs de vulnérabilité, les expériences des victimes, les facteurs de résilience et les conséquences de la traite sexuelle sur les

personnes, les ménages et les communautés. Dans chaque localité, la première survivante ou le premier parent nous a été présenté par un intermédiaire chargé de représenter chaque nationalité/ communauté étrangère (Burkinabés, Nigériens, Maliens, etc.) entre la communauté et les services publics.

Par la suite, les autres personnes nous ont été référés par les survivantes sans que nous soyons directement mis en contact avec elles. Nos assistantes de recherche les ont contactés et se sont présentées en expliquant le but de la visite et si elles acceptaient d'être interviewées, un entretien était mis en place.

Tableau 2: Entretiens qualitatifs

Type de partie prenante	Type d'entretiens	Nombre d'entretiens	Gender	
			Homme	Femme
National				
Niveau national	EIC	3	1	2
Régional				
Organisation de la société civile		10	10	—
Leaders d'opinion		27	20	7
Agents de santé communautaires		19	8	11
Local				
Victimes		32	—	32
Survivantes		36	—	36
Parents de survivantes		13	7	6
Total		140		

⁸Les leaders locaux sont ceux qui aident leur communauté en leur apportant un soutien par leur travail. Ils sont également capables d'influencer les personnes au sein de leurs communautés respectives. Ils comprennent les chefs de village, les chefs religieux, les travailleurs communautaires, ainsi que les agents de santé communautaires.

Guides qualitatifs

Nous avons élaboré des guides d'entretien adaptés à chaque type de partie prenante décrite dans le Tableau 2. Le Tableau 3 présente les thèmes et sous-thèmes abordés dans les guides d'entretien⁹. Tous les guides d'entretien ont été traduits en français.

Tableau 3: Thèmes couverts par les guides d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Profils, caractéristiques, et étendue du trafic sexuel à Kédougou	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des zones à risque de trafic • Points de recrutement et méthodes de recrutement • Caractéristiques des auteurs et des intermédiaires • Processus et transactions • Expériences des victimes (traite et post-traite) • Réseaux sociaux parmi les victimes • Capacité des victimes à se déplacer librement, à participer à un entretien et à recevoir un paiement incitatif ; volonté de recommander d'autres personnes de leur réseau via un coupon. • Conséquences de la traite sur les personnes, les ménages et les communautés • Facteurs communautaires et sociétaux • Facteurs de vulnérabilité individuelle • Sous-groupes les plus vulnérables • Facteurs de résilience – individuelle, familiale, communautaire
Contexte politique et institutionnel à Kédougou et au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et lois visant à prévenir et à atténuer la TP (3 P : Prévention, Poursuite, Protection) • Acteurs impliqués : police, système judiciaire, organismes de protection sociale/de l'enfance, ONG/ OSC, etc. • Politiques et lois qui affectent indirectement la TP • Application actuelle des lois et mise en œuvre des politiques • Lacunes des services et des politiques • Capacité des systèmes et des acteurs

Travaux de terrain

La formation qualitative a eu lieu dans le département de Kédougou du 4 au 7 octobre 2021. Toutes les enquêtrices avaient au moins trois années d'expérience dans la collecte de données dans la région de Kédougou. De plus, elles avaient une expérience préalable de la réalisation d'études similaires pour l'ONG La Lumière afin d'accueillir des personnes victimes de la traite et d'organiser leur retour dans leur pays d'origine. Pour le travail qualitatif, les enquêteurs, hommes et femmes, ont été formés. Au total, dix enquêteurs (quatre hommes et six femmes) ont reçu une formation sur l'objectif de l'étude. Les enquêtrices ont mené les entretiens avec les femmes victimes et survivantes. Les enquêteurs ont mené les entretiens avec d'autres informateurs clés et experts en la matière. Par ailleurs, pour les entretiens avec les parents, les enquêteurs féminins et masculins ont interviewé des répondant(e)s féminins et masculins, respectivement.

La formation qualitative était axée sur la méthodologie qualitative, y compris les guides d'outils et l'échantillonnage, l'éthique de la recherche, le consentement éclairé, la protection, la déclaration obligatoire et la reconnaissance de la détresse des répondant(e)s¹⁰. Après la formation en présentiel, les enquêteurs ont mené trois entretiens d'essai avec trois femmes victimes de la traite sexuelle vivant à Kédougou le 8 octobre 2021, afin de tester les outils, l'échantillonnage et les protocoles et procédures d'entretien. La collecte des données qualitatives s'est déroulée du 9 octobre au 12 décembre 2021, date à laquelle 135 entretiens sur 140 ont été réalisés ; les cinq autres ont été réalisés en janvier/février 2022. Tous les entretiens ont été menés en français, en anglais¹¹ et/ou dans les langues locales (par exemple en malinké et en wolof). De plus, tous les entretiens ont été réalisés dans un espace privé qui convenait à la personne interrogée.

Les entretiens qualitatifs ont été enregistrés sur support audio, sous réserve du consentement de la personne interrogée. Chaque personne interrogée a reçu 5 000 francs CFA (soit environ 7 dollars) en compensation de son temps.

Pour garantir la fidélité aux protocoles de l'étude et aux normes de qualité des données, les enquêteurs étaient étroitement surveillés par des superviseurs formés, via des accompagnements et l'examen des enregistrements audio. Le responsable de la composante qualitative de l'étude est également

resté sur le terrain pendant au moins la première semaine du travail sur le terrain afin de fournir une supervision de l'assurance qualité et d'observer la performance de chaque enquêteur dans le cadre d'un entretien.

Pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, nous avons donné aux assistants de recherche l'accès à un dossier sur la plateforme sécurisée de Kantar pour le partage des transcriptions et des enregistrements audios. Les entretiens avec les différentes cibles ont duré entre 30 minutes et une heure.

En ce qui concerne les victimes de la traite, nous n'avons pas pu faire de suivi car aucune d'entre elles n'a souhaité que les services de protection soient alertés pour éviter les représailles de la part des trafiquants. De plus, l'une des conditions des victimes était de ne pas enregistrer leurs coordonnées afin d'éviter d'être suivies à la suite de l'étude.

Analyse des données

Une fois la collecte des données qualitatives terminée, un livre de codes thématiques a été élaboré pour coder les données qualitatives. Le livre de codes était structuré de manière à être lié à chaque question de recherche afin de faciliter l'analyse des données de base. Les 140 transcriptions ont été codées par un chercheur qualitatif utilisant le logiciel Atlas.ti.

Quatre livres de codes déductifs ont été développés à partir des guides d'entretien, en fonction des thèmes abordés par les outils de collecte de données. Lorsque les transcriptions ont été reçues, les codes pertinents issus des discussions avec les différents participants à l'étude ont été ajoutés pour obtenir les versions finales en annexe de ce document (voir Annexe 9). Une personne était chargée de l'analyse des données. Les livres de codes suivants ont été élaborés :

1. Trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou_Sénégal_Acteurs institutionnels et organisations de la société civile – Liste de codes : 174 codes.
2. Trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou_Sénégal_Les leaders locaux – Liste des codes : 156 codes.
3. Trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou_Sénégal_Parents de survivantes – Liste de codes : 107 codes.

⁹Voir l'Annexe 2 pour consulter les guides d'entretien utilisés pour cette étude de référence.

¹⁰Se référer à l'Annexe 4 pour consulter l'agenda de formation qualitative.

¹¹Pour les entretiens en anglais, les enquêteurs étaient assistés de traducteurs locaux.

4. Trafic sexuel dans les zones aurifères de Kédougou_Sénégal_Victimes et survivantes du trafic sexuel - Liste des codes : 168 codes

Exemples de codes

Résilience_Sortie de la situation de traite_Manière_Arrêt : Concernant les déterminants de la sortie de la traite, comment les survivantes ont pu sortir de la situation de traite.

ProfilRep_Souhait de vivre ailleurs_Oui_Où : Concernant le désir de quitter Kédougou pour une autre région du Sénégal ou un autre pays.

Les transcriptions ont été chargées dans un dossier Atlas.ti. prévu à cet effet. Une fois les codes créés, les transcriptions ont été traitées et les citations pertinentes ont été extraites des discussions.

2.4 GESTION ET UTILISATION DES DONNÉES

La gestion des données quantitatives comportait les étapes suivantes :

- **Synchronisation, transmission des données et téléchargement** : Les enquêteurs ont chargé les enquêtes terminées sur le serveur après chaque journée de travail sur le terrain en synchronisant leurs tablettes numériques. Toutes les tablettes étaient équipées de cartes SIM et de paquets de données pour permettre la transmission des données via les réseaux des fournisseurs de services mobiles. En cas de défaillance du réseau, il a été conseillé aux enquêteurs de stocker ces données et de les synchroniser une fois la connexion Internet rétablie. Les enquêteurs n'avaient pas accès aux données qui se trouvaient déjà sur le serveur. Toutes les tablettes étaient protégées par un mot de passe afin de s'assurer que personne d'autre que l'enquêteur ne pouvait y accéder, et aussi, qu'en cas de perte ou de vol de la tablette numérique, l'accès à celle-ci serait limité.
- **Nettoyage et analyse des données** : Une fois les données téléchargées, elles ont été dépersonnalisées. Les informations d'identification personnelle ont été stockées séparément. Le nettoyage et l'analyse des données ont été effectués sur les données anonymisées.

La gestion des données qualitatives a comporté les étapes suivantes :

- **Enregistrement des entretiens** : Tous les

entretiens qualitatifs ont fait l'objet d'un enregistrement audio, à condition que le consentement des participants ait été obtenu. Dans le cadre du processus de consentement éclairé, les participants ont été informés de l'intention d'enregistrer l'entretien/discussions, des raisons de l'enregistrement, des règles relatives à la confidentialité des données, et leur consentement leur a été demandé. Si les répondant(e)s ne consentaient pas à être enregistrés, les enquêteurs prenaient des notes pendant l'entretien. Huit des 140 personnes interrogées (5 victimes et 3 survivantes) ont refusé d'être enregistrées.

- **Transcription des entretiens** : Tous les entretiens enregistrés ont été transcrits en français. Toutes les transcriptions ont été dépersonnalisées en supprimant toute information d'identification personnelle avant de procéder à leur analyse.

2.5 LIMITES

- **La prévalence est basée sur la victimisation auto-déclarée**. L'enquête a cherché à saisir la victimisation au moyen d'un certain nombre d'éléments du questionnaire qui reposaient sur des questions sensibles et nuancées afin de recueillir des données aussi véridiques que possible. Cela dit, il est possible que les répondant(e)s aient mal déclaré certaines expériences et faits les concernant, notamment leur âge, parce qu'ils ne voulaient pas révéler les faits réels. Par conséquent, l'estimation de la prévalence de la traite sexuelle peut-être sous-estimée. Il est également possible, mais moins probable, que les répondant(e)s aient sur-déclaré des expériences liées au trafic sexuel, ce qui entraînerait une surestimation de la prévalence.
- **Absence de groupe de comparaison dans la conception de la recherche et de l'évaluation**. La conception de cette étude est une évaluation de la prévalence avant et après l'enquête, sans groupe de comparaison. Cela signifie que tout changement de prévalence observé au début de l'enquête et à la fin de celle-ci ne peut pas être entièrement attribué aux interventions du programme APRIES puisque les changements peuvent également résulter d'autres facteurs extérieurs à l'intervention¹². Il ne sera pas possible de déterminer si tel est le cas. Cela signifie que toute diminution de la prévalence ne peut être attribuée de manière

concluante aux interventions. L'évaluation du processus cherchera à découvrir comment les interventions contribuent à tout changement de prévalence au début de l'étude et à la fin de celle-ci.

- **Manque de convergence**. Les graphiques de convergence des données de l'enquête EDR montrent que le groupe d'âge et le niveau d'éducation ne semblent pas avoir atteint la convergence, bien qu'elle ait été atteinte pour d'autres indicateurs pertinents (pays d'origine, langue, taille du réseau et statut de victime de trafic sexuel). L'absence de convergence pour deux de ces indicateurs signifie que les estimations ajustées peuvent ne pas être indépendantes des graines initiales. En d'autres termes, nous devons faire preuve de prudence lorsque nous faisons des inférences à la population de base, plutôt que d'interpréter les résultats comme reflétant l'échantillon réalisé.
- **Approche de pondération**. Les poids ont été dérivés à l'aide de RDS-II, en s'inspirant du schéma de pondération Volz-Heckathorn. Les pondérations sont basées sur la taille du réseau auto-déclarée qui peut être sujette à un biais de mémoire et à des interprétations variables parmi les répondant(e)s. Cela signifie que les pondérations individuelles peuvent être soit sous-estimées, soit surestimées. Le manque de données au niveau de la population sur le nombre de travailleuses du sexe au niveau du département signifie également que l'échantillon n'est pas ajusté à la taille relative des départements de Saraya et Kédougou respectivement. Nous avons supposé que la distribution de l'échantillon obtenue pour les deux départements reflète la véritable distribution de la population, ce qui peut être ou non le cas en réalité. Compte tenu des profils de population différents des deux départements, notamment en termes d'âge et d'éducation, il est possible que les résultats agrégés ne reflètent pas la population réelle.
- **Présentation des estimations globales**. Les principaux résultats sont présentés à partir des données agrégées des deux départements. Étant donné les différents profils des travailleuses du sexe dans les départements de Saraya et de Kédougou, ainsi que le manque de convergence de l'âge et du niveau d'instruction, on pourrait soutenir qu'une analyse au niveau du département serait bénéfique. Cette approche perdrait cependant en efficacité d'estimation. Les résultats présentés dans

les paragraphes des principales conclusions (Section 3) montrent donc principalement des résultats agrégés, bien que des différences notables et statistiquement significatives ($p < 0,05$) entre les deux départements soient également soulignées. En complément de ce récit, nous avons inclus toutes les estimations par département, ainsi que les intervalles de confiance à 95 %, dans l'Annexe 1.

2.6 ÉTHIQUE DE RECHERCHE

L'équipe de Kantar Public adhère aux normes internationales en matière d'éthique de recherche, particulièrement aux principes suivants : approche « ne pas nuire », consentement éclairé, stricte confidentialité et respect de la vie privée, protection et devoir de diligence, équité et respect, et utilité concrète. Avant de réaliser l'enquête, le protocole méthodologique de travail sur le terrain, les questionnaires et les documents relatifs au consentement éclairé ont été soumis au Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNERS) à Dakar, Sénégal. Après l'autorisation du CNERS au Sénégal, APRIES a soumis l'étude au Comité de Protection des Personnes (CPP) de l'Université de Géorgie pour autorisation. Une fois l'autorisation du CPP obtenue en collaboration avec l'équipe d'APRIES, Kantar Public a demandé toutes les autorisations gouvernementales nécessaires aux niveaux national, régional et local avant de procéder à la collecte des données de base.

¹²Par exemple, nous avons anticipé que la pandémie de COVID-19 allait perturber le trafic sexuel à la base.

2.7 DÉFIS ET ATTÉNUATIONS

Le Tableau 5 décrit les défis et les approches d'atténuation appliquées pendant l'étude de référence.

Tableau 4: Risques et Atténuations

Risques	Atténuation
L'identification d'un ensemble suffisant de graines initiales est essentielle pour l'approche de l'estimation de la prévalence étant donné la nature sensible du sujet de recherche et le fait qu'il s'agit d'une population rare et cachée.	Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les ONG locales qui communiquent avec les victimes. Elles nous ont aidés à identifier les graines initiales.
Obtenir la coopération des graines initiales et des vagues suivantes	Les incitations à participer à l'entretien et les recommandations ont permis de compenser le temps que les répondant(e)s ont partagé avec nous. Nous avons également organisé des entretiens sur des sites où les répondant(e)s se sentaient le plus à l'aise.
Difficulté d'obtenir l'autorisation du CPP pour interroger des mineurs de moins de 18 ans sans le consentement des parents.	Notre demande au CPP expliquait l'importance de cette population pour notre recherche et pourquoi le consentement parental n'était pas possible. Nous avons fourni au CPP des éléments de l'étude qualitative pour appuyer notre demande. Ensuite, l'autorisation du CPP a été accordée par le CNERS (Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé) pour un an. L'autorisation sera prolongée sur présentation au comité d'éthique de l'avancement de l'étude et des activités restant à mettre en œuvre.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

3.1 RÉSULTATS DÉMOGRAPHIQUES

Dans ce paragraphe, nous présentons le profil démographique des participants aux entretiens qualitatifs (paragraphe 3.1.1) et des répondant(e)s à l'enquête quantitative (paragraphe 3.1.2). Il convient de noter que les participants aux entretiens qualitatifs étaient des victimes et des survivantes de la traite sexuelle, tandis que les répondant(e)s à l'enquête quantitative étaient des travailleuses du sexe au sens large (mais incluant les victimes de la traite sexuelle). Par conséquent, les analyses qualitative et quantitative présentées ci-dessous représentent deux groupes cibles partiellement différents, ce dont il faut tenir compte lors de l'interprétation des résultats. Notons également que pour les indicateurs quantitatifs, nous analysons les différences entre les deux départements (Kédougou et Saraya) et par âge. En termes d'âge, nous avons divisé l'échantillon en deux groupes (18-24 et 25-30), sur la base de ce qui est communément considéré comme des jeunes au Sénégal (<25 ans) et des plus âgés. Les différences entre les deux groupes respectifs sont signalées dans le texte lorsqu'il existe une différence significative et statistiquement significative au niveau de 5 %, sauf indication contraire. De plus, pour les sections plus loin sur les pratiques d'emploi, les réseaux de soutien et l'abandon du commerce du sexe, nous présentons également les résultats par statut de victime (victime de trafic sexuel vs. non-victimes). Toutes les estimations et les intervalles de confiance à 95 % sont présentés dans l'Annexe 1.

Profil des répondantes qualitatives

Victimes et survivantes
Kantar Public a interrogé 32 victimes et 36

survivantes de la traite sexuelle pour les entretiens qualitatifs approfondis. Les victimes désignent les personnes qui font actuellement l'objet d'une traite sexuelle, tandis que les survivantes désignent les personnes qui ont fait par le passé l'expérience de la traite sexuelle.

Age

La plupart des victimes de la traite sexuelle qui ont participé au volet qualitatif de l'étude étaient âgées de 19 à 24 ans (Tableau 5).

« La plupart des filles qui travaillent ici sont mineures. Il y a même des étudiantes qui ont été amenées ici pendant les vacances, en leur faisant croire qu'elles vont venir travailler et repartir pour préparer l'année scolaire. »

–Victime, Sambrambougou, Saraya

Les acteurs communautaires (c'est-à-dire les agents de santé communautaire, les travailleuses communautaires, les coordinateurs d'ONG locales, etc.) que nous avons interrogés ont indiqué que beaucoup de filles victimes de la traite étaient mineures et avaient tendance à ne pas déclarer leur âge réel dans leurs documents d'identité.

« Je sais qu'il y a beaucoup de mineures, parce que dans les activités que nous menons, avec une ONG qui s'appelle AWA, nous identifions des jeunes filles qui ont des cartes professionnelles, mais vous savez que ces enfants ne sont pas des adultes. »

–Organisation régionale pour la jeunesse, Kédougou

La plupart des survivantes étaient plus âgées, par rapport aux victimes. Environ deux tiers des survivantes avaient entre 25 et 30 ans (Tableau 6). Les entretiens qualitatifs ont révélé que les survivantes ont tendance à être plus âgées parce que la transition vers la sortie se produit une fois qu'elles ont été dans le métier pendant un certain temps, qu'elles se sont familiarisées avec l'environnement et les auteurs de la traite, et qu'elles ont remboursé leurs dettes. Les entretiens avec les leaders d'opinion et certaines victimes et survivantes ont indiqué que les victimes sont recrutées dans la traite sexuelle à un très jeune âge, 12 ans.

« Elles sont trop jeunes, la plupart d'entre elles ne sont pas majeures. Dans notre pays, la majorité a 18 ans mais je vois que certaines d'entre elles [les travailleuses du sexe] ont même 15 ans et d'autres sont encore plus jeunes. »

–Préfet de Saraya

« Ces filles sont âgées de 13, 16 ou 18 ans. »

–Parent d'une survivante, Kédougou

Tableau 5: Âge des victimes et survivantes qui ont participé aux entretiens qualitatifs

Age	Victimes	Survivantes	Total
Moins de 18	0	1	1
19-24	19	11	30
25-30	13	24	37
Total	32	36	68

Nationalité

La plupart des victimes et des survivantes que nous avons interrogées lors des entretiens qualitatifs étaient nigérianes. Les autres participantes étaient originaires du Sénégal, du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée et du Mali (Tableau 7). Parmi les filles et les femmes sénégalaises interrogées, deux étaient originaires de Kédougou, tandis que les autres venaient d'autres régions du Sénégal (Dakar et Diourbel).

Si la plupart des répondant(e)s du volet qualitatif de l'étude parmi les victimes et les survivantes étaient nigérianes, il est essentiel de considérer que l'échantillon qualitatif a adopté une approche boule de neige pour générer des pistes pour les entretiens. Une telle procédure de recrutement, dont les avantages sont perceptibles dans le cadre d'études impliquant des groupes cibles complexes, présente néanmoins des limites. Elles peuvent produire un effet d'« encliquetage»¹³ et restreindre la diversité des répondant(e)s.

¹³Il s'agit d'un biais méthodologique dans la recherche qualitative, où un chercheur doit interviewer une majorité d'acteurs sociaux qui sont largement liés entre eux par des réseaux, et devient ensuite dépendant de ces réseaux pour produire des données.

Par conséquent, elle peut entraîner la sur ou sous-représentation de certains groupes. Cependant, les entretiens avec les leaders d'opinion locaux et les acteurs gouvernementaux ont indiqué que les citoyens nigériens étaient fortement impliqués dans le commerce et le trafic sexuel dans la région.

« Il n'y a pas que des nigérianes, il y a aussi des sénégalaises, des maliennes, des burkinabés, et même [des femmes de] toute l'Afrique. »

– Survivante, Sambaranbougou, Saraya

Tableau 6: Nationalités des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Nationalité	Vic-times	Survivantes	Total
Nigéria	29	29	58
Sénégal	1	5	6
Autres (Burkina, Ghana, Guinée, Mali)	2	2	4
Total	32	36	68

Education

La plupart des victimes et des survivantes interrogées avaient atteint ou terminé un certain niveau d'éducation secondaire ou d'enseignement supérieur (Tableau 7). Seule une petite proportion a déclaré n'avoir jamais fréquenté l'école. Les obstacles financiers ont été cités comme la principale raison pour laquelle certains participants n'ont pas pu terminer l'école ou continuer à la fréquenter. Parmi les autres obstacles à l'achèvement des études, citons l'exercice d'une activité économique pour soutenir la famille, le fait de rester à la maison pour s'occuper de membres de la famille malades ou une grossesse précoce. Certains étudiants ont également été confrontés à des barrières linguistiques dans le pays d'accueil de résidence, tandis que d'autres ont déclaré ne pas être familiers avec le domaine d'études choisi à l'université¹⁴. Les résultats quantitatifs confirment ces conclusions, montrant un niveau d'éducation relativement élevé et des raisons similaires déclarées pour chercher du travail dans les villes minières.

¹⁴Les matières fondamentales des étudiantes sont assignées par les universités, elles ne sont pas basées sur ce que l'étudiante veut étudier. Les étudiantes choisissent leur domaine d'études, c'est-à-dire l'histoire, les statistiques, la psychologie, etc., mais certains ont été refusés et affectés à une autre option qu'elles ne préféreraient pas. C'est une des raisons pour laquelle elles [les victimes et les survivantes] abandonnent l'école.

Tableau 7: Niveau d'éducation des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Niveau d'éducation	Victimes	Survivantes	Total
N'ont jamais été scolarisées	5	3	8
Ont été scolarisées	27	33	60
Ecole primaire	6	8	14
Ecole secondaire	11	17	28
Lycée	6	5	11
Université	1	2	3
Formation professionnelle	1	0	1
Niveau scolaire non précisé	2	1	3
Total	32	36	68

Tableau 8: Emploi des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Emploi	Victimes	Survivantes	Total
Commerce du sexe	30	11	41
Mines	0	1	1
Vendeuse au détail	0	5	5
Coiffeuse	0	2	2
Vendeuse de fruits et de friandises	0	1	1
Couturière	0	1	1
Restaurant et bar	0	8	8
Plus d'un emploi	2	2	4
Sans emploi	0	3	3
Non précisé	0	2	2
Total	32	36	68

Situation professionnelle

Toutes les victimes interrogées avaient pour principale source d'emploi le travail du sexe. Deux victimes sur les 32 avaient également un second emploi dans des bars ou des boîtes de nuit (Tableau 8).

Près d'un tiers des survivantes étaient toujours impliquées dans le travail du sexe, même si elles n'étaient plus dans une situation de traite. D'autres occupaient des emplois divers, comme le secteur du commerce de détail, de la restauration, dans des bars, etc. Très peu étaient au chômage.

Lieu de résidence¹⁵

La majorité des répondantes qualitatives résidaient dans le département de Saraya et venaient de Tenkoto, Kolia, Kharakhéna, Sambaranbougou, Mouran et Khossanto (Tableau 9). Alors que celles du département de Kédougou venaient principalement de la ville de Kédougou et de Bantaco. La répartition des répondant(e)s par localité a été influencée par la présence d'activités de trafic sexuel et la volonté des victimes et des survivantes de participer à l'étude.

Facteurs de risques liés à l'enfance

Environ deux-cinquième des participantes (29 sur 68) ont déclaré avoir grandi avec leurs deux parents, tandis qu'environ un cinquième des femmes (16 sur 68) ont été élevées par un seul parent. Les autres (23 sur 68) n'ont pas fourni d'informations sur leur situation familiale pendant leur enfance. (Tableau 10).

Tableau 9: Lieu de résidence des victimes et survivantes qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Lieu de résidence	Victimes	Survivant-es	Total
Département de Saraya	28	26	54
Sambaranbougou	5	5	10
Tenkoto	8	2	10
Kolia	4	6	10
Mouran	4	4	8
Kharakhéna	2	5	7
Khossanto	5	4	9
Département de Kédougou	4	10	14
Ville de Kédougou	2	5	7
Bantaco	2	5	7
Total	32	36	68

¹⁵Nous avons remplacé Samécouta, dans le département de Kédougou, par Tenkoto, dans le département de Saraya, car lors de la collecte des données, nous avons constaté qu'il y avait très peu ou pas de personnes engagées dans le travail du sexe à Samécouta.

Tableau 10: Situation familiale des victimes et survivantes lorsqu'elles ont grandi qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Situation familiale lorsqu'elles ont grandi	Victimes	Survivantes	Total
Deux parents	14	15	29
Un parent	8	8	16
Aucune information fournie	10	13	23
Total	32	36	68

Les entretiens avec les victimes et les survivantes indiquent que le décès d'un parent entraîne souvent une insécurité économique accrue qui est un précurseur aux expériences de traite. Les données qualitatives montrent que la vulnérabilité socio-économique est l'un des critères utilisés par les recruteurs pour identifier les filles à cibler (voir 3.4 Méthodes de recrutement pour la traite sexuelle).

Près des deux tiers des participantes ont déclaré vivre dans des conditions précaires (pas assez de nourriture pour tous les membres du foyer, pas de revenus, certaines victimes et survivantes ont également déclaré avoir des parents malades dont elles devaient s'occuper) avant d'être victimes de la traite, malgré la présence d'au moins un parent. Au moment de l'entretien, certaines participantes étaient elles-mêmes des mères célibataires avec des enfants à charge, travaillant pour soutenir leur famille restée au pays.

« Lorsque mon père est décédé, ma mère nous a demandé de nous rendre au domicile conjugal de notre tante paternelle. Lorsque nous sommes arrivées, un homme y vivait qui m'appelait souvent, me donnait de l'argent, puis me proposait d'avoir des relations sexuelles avec lui, et cela s'est répété jusqu'à la grossesse qui a suivi. Il a ensuite nié la paternité lorsque je lui ai dit qu'il était le père de mon enfant. Lorsque ma tante a découvert ce qui s'était passé, elle m'a chassée de la maison, et je suis allée chez une amie. Plus tard, il m'a demandé pardon et m'a proposé de m'épouser. Nous nous sommes remis ensemble et avons eu un deuxième enfant, mais il me trompait toujours sans m'épouser. Lorsque j'ai atteint la majorité, j'ai compris son jeu et lui ai demandé de me quitter. Je voulais recommencer ma vie. »

– Survivante, Kolia, Saraya

Les données des entretiens approfondis montrent que plus de la moitié des victimes et des survivantes (n = 20 victimes, 20 survivantes) vivaient dans des familles aux conditions de vie précaires. Quarante-trois des 56 victimes et survivantes ont déclaré ne pas avoir terminé leur scolarité par manque de moyens financiers. Une proportion relativement élevée des participantes (n = 5 victimes, 2 survivantes) avait des parents décédés ou étaient enfants de parents isolés (n = 2 victimes, 5 survivantes). D'autres facteurs de vulnérabilité socio-économique, moins fréquents mais notables, sont l'influence d'un membre de la famille qui est déjà travailleuse du sexe (n=1 victime), une victime d'abus sexuel dans l'enfance (n = 1 survivante) et une survivante qui a été victime d'un mariage précoce.

PARTIES PRENANTES COMMUNAUTAIRES

Au niveau communautaire, nous avons interrogé 58 acteurs impliqués dans le secteur de la santé (19), le secteur du développement communautaire et l'administration locale (27), les organisations de la société civile (10) et le niveau institutionnel (2).

Secteur de la santé : Nous avons interrogé 19 personnels de santé et travailleuses communautaires (Tableau 12) qui fournissent des services de santé aux travailleuses du sexe et aux victimes du trafic sexuel, ainsi que d'autres services de promotion de la santé liés à la santé sexuelle et reproductive.

Tableau 11: Répartition des entretiens du personnel de santé qui a participé aux entretiens qualitatifs

Type de partie prenante	Saraya	Kédougou	Total
Médecin	1	1	2
Infirmière en chef	1	1	2
Infirmière assistante en chef	1	-	1
Infirmière	3	1	4
Sage-femme	3	1	4
Agent de santé communautaire	3	1	4
Bajenu Gox (« Tante communautaire »)	1	1	2
Total	13	6	19

Secteur du développement communautaire : Nous avons mené un total de 15 entretiens avec différents acteurs du développement communautaire tels que des chefs religieux (imams et pasteurs), des responsables d'organisations de jeunesse et des communicateurs traditionnels (Tableau 12). Ces acteurs créent des activités génératrices de revenus pour autonomiser les femmes, ce qui est particulièrement important pour les filles et les femmes qui ont des opportunités professionnelles limitées qui exposent leurs ménages à des vulnérabilités socio-économiques.

Tableau 12: Répartition des acteurs du secteur du développement communautaire qui ont participé aux entretiens qualitatifs

Type de partie prenante	Saraya	Kédougou	Total
Leaders religieux	3	2	5
Organisations de jeunesse	2	0	2
Communicateur traditionnel	0	1	1
Bajjenu Gox (« Tantes communautaires »)	0	3	3
Chefs de « dioura »	3	1	4
Total	8	7	15

Administration locale : Nous avons mené 12 entretiens avec des chefs de village/quartier (cinq à Saraya et un à Kédougou) et 6 chefs chargés de la sécurité locale « touboulman » (cinq à Saraya et un à Kédougou) qui représentent l'administration locale. Ces personnes sont principalement impliquées dans la gestion administrative de leurs localités respectives, y compris la gestion des conflits (par exemple, les problèmes de sécurité entre les victimes et les clients). Les chefs de village/quartier sont également impliqués dans l'organisation, l'exploitation et la sécurité des zones aurifères traditionnelles appelées localement « dioura » dans la région de Kédougou. Ils sont complétés par d'autres acteurs tels que les chefs de Tomboulouman, les administrateurs des « dioura ».

¹⁷These are women volunteer health workers who help other women to attend their prenatal visits, attend the immunization schedule for their children, and facilitate discussions on mother and child health. They are involved in all health issues that affect women.

Tableau 13: Répartition des entretiens des personnes chargées de l'administration locale qui ont participé aux entretiens qualitatifs

Administration locale	Saraya	Kédougou	Total
Chefs de village/quartier	5	1	6
Chefs chargés de la sécurité locale « Tomboulouman »	5	1	6
Total	10	2	12

Les acteurs locaux de l'administration et du développement communautaire jouent un rôle clé dans les activités de prévention du trafic sexuel dans la région de Kédougou. En raison de leur position de leaders locaux, ces acteurs sont impliqués dans diverses interventions communautaires portant sur la protection sociale des enfants (promotion de l'éducation, prévention des mariages et des grossesses précoces, prévention des abus et du travail des enfants, etc.) et VBG. De nombreux acteurs locaux de l'administration et du développement communautaire déclarent rencontrer des difficultés à travailler avec les victimes de la traite sexuelle dans la région en raison des barrières linguistiques, car la plupart des victimes et des auteurs de la traite sexuelle sont des ressortissantes étrangères. Par conséquent, les acteurs locaux de l'administration et du développement communautaire travaillent dans ces domaines avec les autorités juridiques locales et les structures et organisations locales (ONG La Lumière) et internationales (Organisation internationale pour les migrations ou OIM).

Organisations de la société civile et acteurs institutionnels

Nous avons réalisé dix entretiens avec des ONG locales et d'autres acteurs de la société civile au niveau régional ainsi que deux entretiens avec des acteurs au niveau national. Au niveau national, il s'agit notamment de :

- Ministère des Mines et de la Géologie
- Cellule Genre du ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Au niveau régional, il s'agit de :

- Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain (KEOH)
- Action éducative en milieu ouvert (AEMO), l'entité administrative régionale du ministère de la Justice qui s'occupe des enfants ayant des démêlés avec la justice
- Conseil Régional de la Jeunesse, entité régionale du ministère de la Jeunesse
- Conseil départemental de la jeunesse de Saraya

- Conseil Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) de Kédougou, antenne régionale de la Direction de l'Action Sociale du ministère de la Santé

- Conseil Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) de Saraya, Direction régionale de l'Action Sociale du ministère de la Santé

- Préfet de Saraya

- ONG La Lumière

- Service départemental du développement communautaire de Kédougou, l'entité régionale du Ministère du Développement Communautaire

- Président de la Jeunesse de Saraya

Ces organisations sont engagées dans les domaines suivants :

- Aspect communautaire (systèmes de surveillance et de signalement) ;

- Protection sociale des enfants (promotion de l'éducation, lutte contre les mariages, les grossesses précoces, la maltraitance des enfants, le travail des enfants, etc.)

- Lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) en collaboration avec les autorités judiciaires locales

Parents/Tuteurs de victimes et de survivantes

Le recrutement des parents/tuteurs des victimes et des survivantes a été difficile car la plupart des victimes et des survivantes étaient des ressortissantes étrangères dont les parents/tuteurs ne résidaient pas au Sénégal. Par conséquent, nous avons ciblé les personnes qui ont des relations étroites ou sociales avec les victimes et les survivantes en raison de leur proximité et de leurs interactions fréquentes dans les zones d'étude. Dans la plupart des cas, il s'agissait d'hommes et/ou de femmes qui vivent dans les villages où se produit le trafic sexuel et qui décident volontairement de soutenir ces filles et ces femmes compte tenu des situations difficiles qu'elles vivent.

Il s'agit également de personnes qui gèrent des lieux que les victimes de la traite fréquentent, comme des bars, des hôtels/auberges, des restaurants, etc. Le soutien apporté aux victimes/survivantes de la traite par ces personnes varie. Nous avons mené 13 entretiens avec des parents (n = 4 à Kédougou, 9 à Saraya) et d'autres personnes que nous appelons « parents » dans cette étude mais qui pourraient être plutôt des soutiens aux survivantes. Parmi eux, nous avons 3 parents, 2 sœurs de survivantes et 8 personnes proches de survivantes qui sont considérés comme des « parents » par les survivantes dans les localités données. Ces personnes vivent avec les survivantes depuis au moins un an dans les zones de collecte de données.

« Au bar, nous sommes devenus amis avec [ces] femmes, et quand elles ont des problèmes, elles m'en parlent. Nous avons réalisé qu'étant donné leur situation, si nous prenions nos distances avec elles comme le font les autres, ce serait encore plus difficile pour ces filles. »

-Tuteur/gardien local d'une victime, Sambaranbougou, Saraya

Les répondant(e)s ont déclaré apporter un soutien psychosocial en réponse aux violences subies par les victimes et les survivantes, un soutien financier aux victimes pour sortir de la situation de traite, ou encore des références à des structures d'appui à la lutte contre la traite sexuelle. Ces personnes participent également au signalement des cas de traite aux autorités judiciaires dans le cas de victimes qui font appel à leur soutien.

« Je connais beaucoup de filles qui sont sous ma responsabilité et qui avaient besoin d'aide. Je les fais rester avec moi et je les aide à se sortir de leur situation grâce à des organisations comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). J'ai toujours des filles victimes de trafic sexuel sous ma tutelle, et en ce moment, il y a une fille que j'aide à retourner au Nigéria. Souvent, ce sont elles qui m'appellent, car si vous aidez quelqu'un et qu'il voit quelqu'un d'autre en difficulté, il lui donne mon numéro et il m'appelle pour demander de l'aide. Souvent, si je le signale à l'ONG La Lumière, elle appelle l'OIM et fait de son mieux pour aider la jeune fille à retourner au Nigéria. Parfois, j'appelle l'AEMO, parfois j'implique même la police, parfois j'appelle la communauté pour m'aider à payer le billet pour qu'elle puisse rentrer chez elle. Je les appelle chaque fois que j'ai une fille sous ma responsabilité qui est victime de la traite sexuelle. Je peux compter plus de 25 filles. »

-Tuteur/gardien local d'une victime, Kédougou

Certains répondant(e)s (3 sur 13) interrogés étaient des tuteurs légaux de personnes victimes de la traite sexuelle. Bien que les processus d'identification de ces familles d'accueil ne soient pas bien précisés, les parties prenantes telles que la CDPE et l'AEMO décrivent que les victimes qui ont fait l'objet d'un signalement ou d'une remise aux autorités légales sont placées sous tutelle par la gendarmerie, car elles ne connaissent personne d'autre que les trafiquants

qui les ont amenées dans cette localité. Ceci est fait dans l'intention de les protéger des trafiquants. En particulier, les entretiens avec le CDPE indiquent que la gendarmerie interagit avec ses personnes cibles dans la communauté pour prendre en charge les victimes secourues tout en organisant leur retour dans leur pays d'origine.

PROFIL DES RÉPONDANTES QUANTITATIVES

Le profil des répondant(e)s à l'enquête est présenté ci-dessous sur la base des données pondérées en utilisant le modèle de pondération de Volz-Heckathorn pour l'EDR. Le profil démographique des travailleuses du sexe reflète largement celui des résultats qualitatifs. Cela dit, pour l'analyse qui suit, il convient de noter que les groupes cibles des composantes qualitatives et quantitatives diffèrent : les entretiens qualitatifs se sont concentrés sur les victimes et les survivantes de la traite sexuelle, ainsi que sur les personnes ayant une connaissance de la dynamique de la traite. Il convient également de noter que le recrutement et l'analyse diffèrent pour les échantillons quantitatifs et qualitatifs, les entretiens qualitatifs étant basés sur un simple échantillonnage en boule de neige alors que l'analyse quantitative est basée sur l'EDR. L'enquête quantitative a ciblé toute travailleuse du sexe âgée de 18 à 30 ans dans les communautés données et devrait donc représenter le réseau de cette population. Tandis que l'enquête ciblait les travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans, aucune répondante de l'échantillon final réalisé n'a déclaré avoir moins de 18 ans.

Âge

Au total, 561 travailleuses du sexe ont participé à l'enquête quantitative. La plus jeune participante à l'enquête a déclaré avoir 18 ans et la plus âgée avait 30 ans (la limite d'âge supérieure pour être éligible). Il est possible que certaines participantes aient eu moins de 18 ans mais aient déclaré être plus âgées pour pouvoir participer ou parce que l'âge de consentement au Sénégal est de 18 ans. Il est impossible de vérifier si les participantes ont pu se tromper sur leur âge, cependant, d'après les résultats de l'enquête, un peu plus de la moitié des travailleuses du sexe (56 %) avaient entre 25 et 30 ans, et 44 % étaient âgées de 18 à 24 ans (Tableau 14).

Nationalité, religion et statut marital

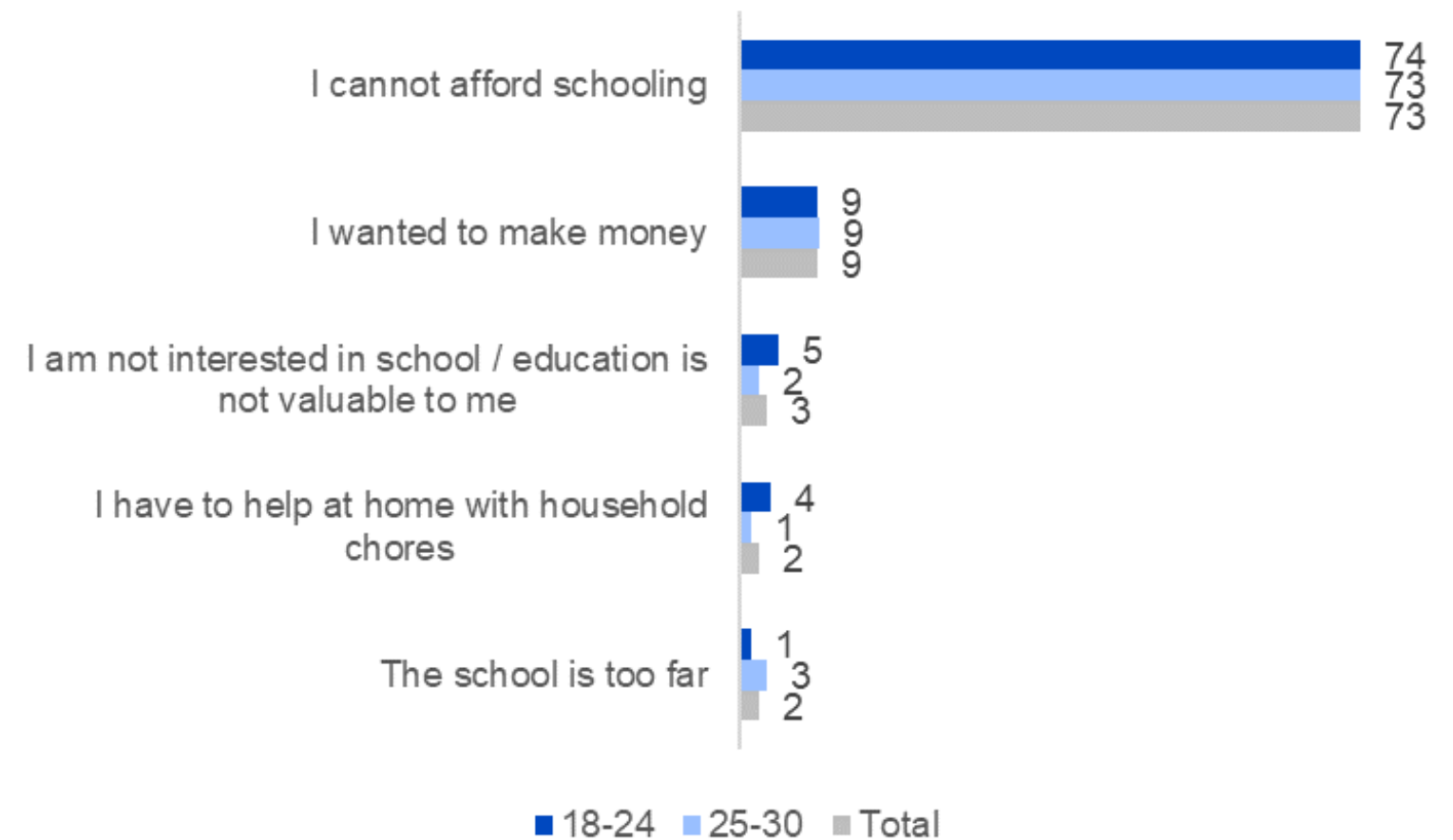
Comme pour les participantes à l'enquête qualitative, la plupart des travailleuses du sexe sont nées au Nigéria (73 %), tandis que 13 % sont originaires du Mali et 8 % du Sénégal. Six pour cent des travailleuses du sexe étaient originaires de Kédougou et 2 % de Dakar (Tableau 14). La plupart des travailleuses du sexe sont chrétiennes (89 %), le reste étant musulmanes (11 %). La plupart des travailleuses du sexe sont célibataires (87 %) ou divorcées (6 %), et 72 % ont au moins un enfant (Tableau 15).

Éducation

La majorité des travailleuses du sexe (57 %) ont terminé l'école secondaire ou un niveau supérieur de scolarité, et 62 % ont déclaré posséder une alphabétisation de base. Soixante-quatorze pour cent ont déclaré ne pas être actuellement inscrites à l'école. Les travailleuses du sexe ont également été interrogées sur la principale raison pour laquelle elles n'étaient pas scolarisées, bien que nombre d'entre elles n'aient plus l'âge habituel de scolarité. La raison la plus courante pour laquelle elles ne sont pas scolarisées, quel que soit le groupe d'âge, est l'impossibilité de payer les frais de scolarité (73-74 %), ce qui suggère que de nombreuses travailleuses du sexe auraient souhaité poursuivre des études. Neuf pour cent des travailleuses du sexe des deux groupes d'âge n'étaient pas scolarisées parce qu'elles voulaient gagner de l'argent (Figure 10).

Le Tableau 15 présente toutes les raisons citées de non-scolarisation.

Figure 10: Les cinq principales raisons de ne pas être scolarisée, par groupe d'âge (%)



Base pondérée : Répondantes qui ne sont pas actuellement scolarisées (n=311).

Note: Seules les cinq principales raisons sont affichées (%), une seule réponse, ce qui signifie que les taux ne sont pas égal à 100 %

La majorité des travailleuses du sexe (64 %) ont grandi avec leurs deux parents biologiques, tandis que 24 % ont grandi avec un seul parent biologique. Les autres ont généralement grandi avec d'autres parents (11 %). Quatre pour cent des travailleuses du sexe ont déjà été placées dans un foyer d'accueil ou dans une institution à un moment donné de leur enfance (Tableau 14).

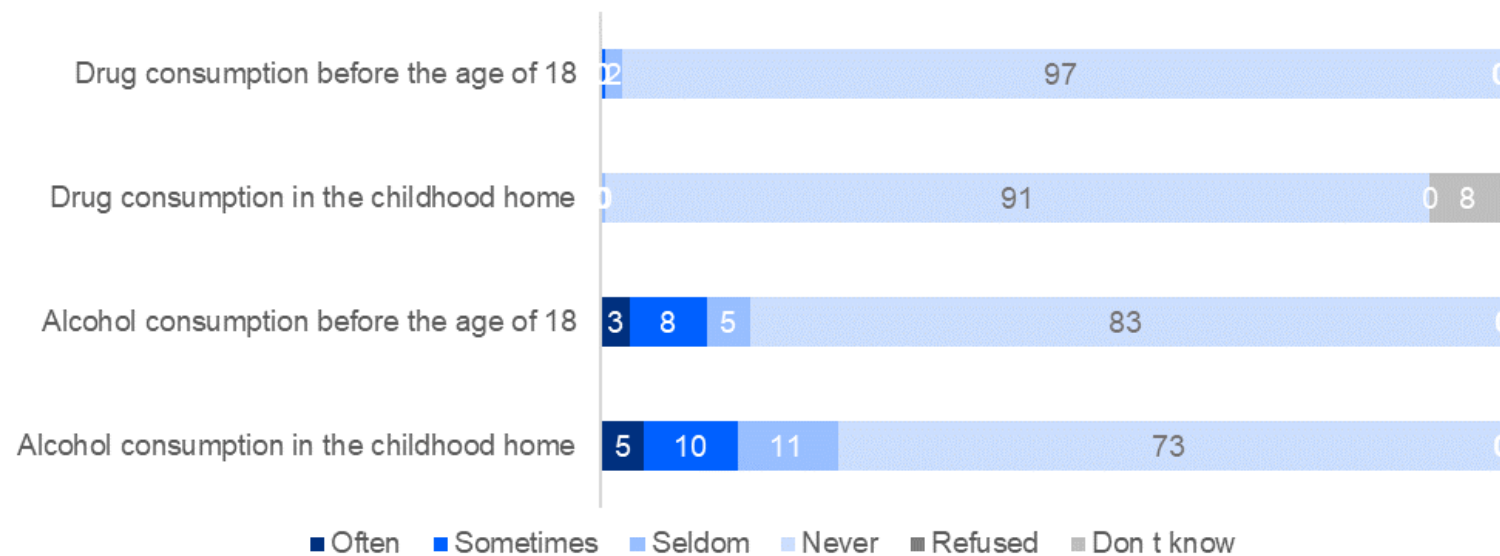
Près de la moitié des travailleuses du sexe (46 %) ont déclaré avoir eu faim au moins parfois pendant leur enfance, et 10 % ont déclaré avoir eu faim « souvent » voire « très souvent ». Par rapport aux autres ménages du quartier, la plupart des travailleuses du sexe (83 %) ont déclaré que leurs conditions de vie étaient identiques ou meilleures que celles de leurs voisines, ce qui suggère que peu d'entre elles se sentaient plus mal lotis que leurs pairs.

La plupart des travailleuses du sexe n'ont pas été exposés à une consommation fréquente d'alcool ou de drogues dans le foyer de leur enfance, et n'ont généralement pas consommé

eux-mêmes de drogues ou d'alcool avant l'âge de 18 ans. Quinze pour cent ont déclaré que de l'alcool était souvent ou parfois consommé dans le foyer de leur enfance, et 12 % ont déclaré qu'elles consommaient parfois ou souvent de l'alcool (la plupart ayant déclaré « parfois » pour ces deux indicateurs). La consommation de drogues était généralement rare : pratiquement personne n'a déclaré avoir grandi dans un environnement où l'on consommait de la drogue, et seulement 2 % ont déclaré avoir déjà consommé de la drogue. Personne n'a déclaré avoir fréquemment consommé de la drogue à l'adolescence ou lorsqu'elle était plus jeune (Figure 11).

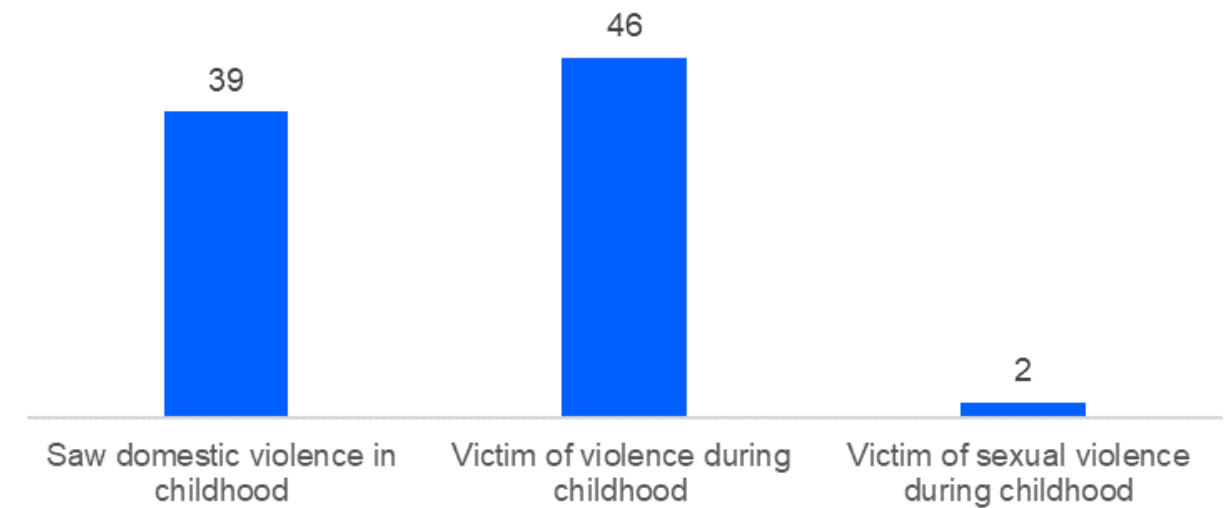
En revanche, l'expérience de la violence domestique pendant l'enfance est considérée comme courante. Près de la moitié (46 %) des travailleuses du sexe ont indiqué qu'une personne de leur foyer les avait physiquement maltraitées pendant leur enfance, et 39 % ont vu (été témoins) de personnes de leur foyer battre d'autres membres de la famille. Trente-quatre pour cent ont déclaré avoir vu et subi des violences domestiques. Cependant, peu de travailleuses du sexe (2 %) ont été victimes de violences sexuelles pendant leur enfance (Figure 12).

Figure 11 : Consommation d'alcool et de drogues (%)



Base pondérée Total (N=561).

Figure 12: Violences pendant l'enfance (%)



Base pondérée : Témoins de violences domestiques : N=561 ; Victimes de violence: N=561 ; Victimes de violences sexuelles : N=561.

Conscience du travail du sexe

Les répondant(e)s à l'enquête ont également été interrogés sur leur connaissance de « toute autre personne » travailleuse du sexe lorsqu'elles étaient plus jeunes. La plupart des femmes ignoraient généralement l'existence du commerce du sexe lorsqu'elles étaient jeunes et avant de s'engager dans leurs propres activités sexuelles commerciales : 20 % étaient conscientes de tout type de sexe en échange de biens, de services, d'un abri, de vêtements, d'argent et/ou d'un gain financier de la part d'une ou plusieurs autres personnes, et une proportion largement similaire était consciente de l'existence de rapports sexuels en échange d'argent (17 %) et de sexe en échange de biens, de services, d'abri ou de vêtements (15 %). Moins de femmes étaient au courant de rapports sexuels en échange d'un gain financier (6 %). Presque toutes les travailleuses du sexe qui étaient au courant d'un type quelconque de travail sexuel pendant leur enfance l'ont appris dans leur village (72-77 %) et/ou leur quartier (49-66 %) plutôt que dans leur propre ménage (2-3 %) (Figure 13).

Conditions de vie avant l'entrée dans le travail du sexe

En termes de conditions de vie, un peu plus de la moitié (54 %) ont connu une ou plusieurs conditions de vie préjudiciables avant de commencer le travail du sexe. Trente-cinq pour cent ont connu 2+, et 22 % 3+ conditions de vie préjudiciables (données non présentées dans le graphique). Le facteur le plus fréquent était le fait de vivre et de dormir dans des pièces surpeuplées (31 %), suivi par une alimentation insuffisante (31 %) et le fait de dormir dans des conditions dangereuses (21 %). Quinze pour cent ont déclaré n'avoir aucun endroit où dormir ou dormir à même le sol (Figure 14).

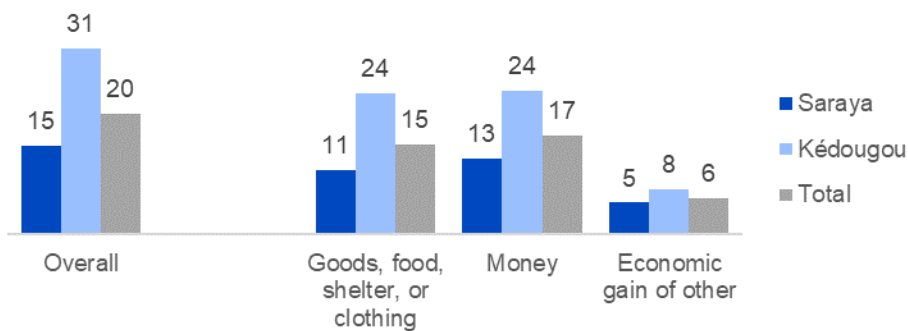


Figure 13: Conscience des enfants de l'existence du commerce du sexe (rapports sexuels en échange de biens, d'argent ou d'autres gains économiques) (%)

Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561

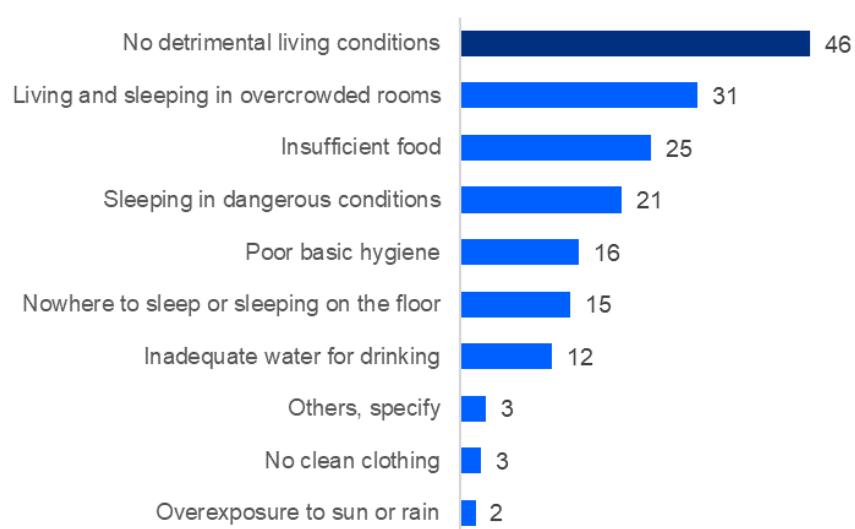


Figure 14: Conditions de vie avant le commencement du travail du sexe (% , plusieurs réponses possibles)

Base pondérée : Total (N=561).

Tableau 14: Profil des travailleuses du sexe

		Nombre pondéré	Pondération % (95 % d'intervalle de confiance)
Âge	18-24	246	43.9 (40.1, 48)
	25-30	315	56.1 (51.7, 60.4)
Lieu d'origine	Sénégal	45	8 (5.9, 10.3)
	Kédougou	34	6 (4.1, 8)
	Dakar	11	2.1 (1.1, 3.2)
	Nigéria	412	73.5 (69.9, 77.4)
	Mali	75	13.3 (10.5, 16)
	Burkina Faso	13	2.3 (1.1, 3.6)
	Autre lieu	16	2.8 (1.6, 4.3)
Education	En dessous du niveau secondaire	240	42.7 (38.3, 46.9)
	Niveau secondaire et au-delà	321	57.3 (52.9, 61.1)
Religion	Islam	62	11 (8.2, 13.6)
	Christianisme (Orthodoxie, Protestantisme, Catholicisme, etc.)	499	88.9 (86.1, 91.4)
Langue principale	Igbo	167	29.9 (26.2, 33.5)
	Yoruba	138	24.5 (20.9, 27.8)
	Edo	95	16.9 (13.9, 20.1)
	Ogbia	50	8.9 (6.6, 11.2)
	Efik	43	7.7 (5.5, 10)
	Autre	68	12.2 (9.5, 15)
Statut marital	Célibataire	488	87.1 (84.1, 90)
	Divorcée - pas remariée	32	5.7 (3.9, 7.8)
	Mariée	18	3.3 (1.8, 4.8)
	Veuve - pas remariée	12	2.1 (1.1, 3.6)
	Séparée	7	1.2 (0.4, 2.1)
	Cohabite ou vit avec un partenaire	3	0.5 (0, 1.1)
A un ou plusieurs enfant(s)	A au moins un enfant	404	71.9 (68.1, 75.8)
Niveau d'instruction	Alphabétisation de base	350	62.4 (58.3, 66.3)
Avec qui elle a grandi	Les deux parents biologiques	357	63.8 (59.7, 67.7)
	Un parent biologique	134	23.7 (20.1, 27.3)
	Autres membres de la famille	63	11.2 (8.9, 13.9)
	En tant que travailleuse domestique	5	0.9 (0.2, 1.6)
Famille d'accueil/Institution	Placée dans une famille d'accueil/ institution pendant l'enfance	23	4 (2.5, 5.8)

Tableau 15: Les cinq principales raisons de ne pas être scolarisée, par groupe d'âge (% , plusieurs réponses possibles)

	18-24	25-30	Total
	Pondéré % (95 % d'intervalle de confiance)	Pondéré % (95 % d'intervalle de confiance)	Pondéré % (95 % d'intervalle de confiance)
Je n'ai pas les moyens d'aller à l'école	73.5 (66.7, 80.1)	73.3 (67.8, 78.2)	73.4 (69, 77.5)
Je voulais gagner de l'argent	9.2 (4.9, 13.9)	9.4 (5.7, 13.3)	9.4 (6.7, 12.3)
L'école ne m'intéresse pas/L'éducation n'a pas de valeur pour moi	4.7 (1.8, 8.2)	2.4 (0.8, 4.4)	3.3 (1.7, 5.1)
Je dois aider à la maison pour les tâches ménagères	3.8 (1.2, 7.1)	1.5 (0.4, 3.4)	2.5 (1.2, 4.1)
L'école est située trop loin	1.4 (0, 3.3)	3.3 (1.2, 5.9)	2.5 (1.2, 4.1)

Note: Total: n=419; age 18-24: n=179; age 25-30: n=240



3.2 PRÉVALENCE DES PIRES FORMES DE TRAVAIL DU SEXE

Les perceptions qualitatives et subjectives de la prévalence du trafic sexuel ont été explorées parmi les participantes aux entretiens approfondis et les répondant(e)s à l'enquête quantitative. Comme indiqué ci-dessus, l'étude qualitative a permis d'interroger des victimes et des survivantes de la traite sexuelle (entre autres parties prenantes), tandis que les répondant(e)s à l'enquête ont ciblé toute travailleuse du sexe dans la tranche d'âge donnée, y compris les femmes victimes de la traite. Par conséquent, les résultats présentés dans les paragraphes suivants ne reflètent pas nécessairement les opinions de la même population.

Résultats qualitatifs

Parmi les participantes aux entretiens qualitatifs, les répondant(e)s comprennent la traite des êtres humains comme une activité illicite consistant à exploiter des êtres humains et à les forcer à faire du travail sexuel. En regroupant les informations partagées par diverses victimes et survivantes, les rapports indiquent que la traite sexuelle implique cinq acteurs clés : le recruteur, le passeur, le proxénète, la victime et le client.

« Le mot traite, si je le comprends bien, c'est comme quelque chose d'illégal. Donc, d'après moi, c'est une activité que les personnes font qui n'est pas légale selon la loi. »

—Agent de santé communautaire, Bantaco, Kédougou

Avant de se pencher sur la prévalence perçue, il convient de noter la structure des réseaux de trafic sexuel. Les entretiens avec les victimes et les survivantes nous ont appris que les proxénètes constituent le dernier niveau des réseaux organisés qui commencent par les recruteurs et les passeurs, décrits dans les paragraphes suivants. Quant aux victimes, d'après les intervenants, elles sont souvent de sexe féminin et mineures, et sont recrutées de gré ou de force. Enfin, les clients sont les utilisateurs des services proposés par les travailleuses du sexe.

Selon les entretiens qualitatifs, la perception générale des communautés locales selon laquelle les femmes d'autres pays ne sont à Kédougou que pour faire du commerce sexuel volontaire est erronée. Les victimes et les survivantes affirment que de nombreuses femmes sont

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA TRAITE SEXUELLE



forcées de se livrer au commerce du sexe. Elles notent que le trafic sexuel est très répandu dans la région et qu'il concerne une grande catégorie de femmes vulnérables qui font l'objet d'abus de confiance.

Pour la plupart des filles/femmes impliquées dans le trafic sexuel dans la région de Kédougou, le recrutement s'est fait sur des promesses d'emplois professionnels dans des domaines tels que la coiffure, la restauration, l'hôtellerie, le commerce, etc. et vers des destinations tant en Afrique qu'en dehors de l'Afrique. Ces jeunes femmes étaient contraintes de se livrer au travail du sexe une fois arrivées sur les lieux.

« La plupart des travailleuses du sexe sont des femmes âgées de 16 à 24 ans, et la plupart d'entre elles sont originaires du Nigéria. Seule l'exploitation de l'or encourage les personnes à se déplacer vers les zones aurifères. Dans ces villages, on peut gagner beaucoup d'argent. »

—Tomboulouman, Chef, Mouran, Saraya

« Laissez-moi vous dire quelque chose. Toutes les femmes ici, tout le monde pense qu'elles ne sont que des prostituées, ce n'est pas vrai. Il y a des femmes qui sont venues de l'étranger, les personnes qui les ont amenées ici ne leur ont pas dit la vérité. Ils leur ont promis du travail et une fois ici, elles ont été forcées de se prostituer. Et le problème est qu'elles n'ont aucun soutien dans ce pays qui puisse les aider. Les transporteurs les forcent à se prostituer pour leur donner de l'argent. Le problème est qu'il y a de la pauvreté en Afrique. Vous terminez vos études, et vous ne trouvez pas de travail. Je suis allée à l'université pendant quatre ans, et je n'ai pas trouvé de travail. »

–Survivante, 26 ans,
Sambaranbougou, Saraya

Les entretiens qualitatifs indiquent que la présence d'activités d'extraction d'or attire de nombreux immigrants de différentes nationalités dans une région qui a des frontières avec plusieurs pays. Les activités de trafic sexuel sont les plus répandues à Sambaranbougou, Tenkoto, Bantaco, Khossanto, Karakhéna, Mouran, Kolia, Diyabougou, Samécouta, Moussala et Bambaraya, qui possèdent toutes des sites aurifères traditionnels appelés localement « diouras ». La circulation de l'argent est généralement importante sur ces sites. Par ailleurs, l'exploitation de l'or reste un secteur dominé par les hommes, avec des perceptions liées à l'impureté, comme celle selon laquelle « pour trouver de l'or, il faut être souillé ». Le désespoir de trouver de l'or facilite ces croyances, alimentant probablement le trafic sexuel.

« Dans la région de Kédougou, je peux vous dire que si vous regardez les grands sites d'exploitation de l'or comme Mouran, que ce soit à Kharakhéna ou à Sambaranbougou ou à Bantaco, etc., dans ces villages, le trafic sexuel est plus présent. »

–Informateur clé, Mouran, Saraya

« Dans les sites, il y a beaucoup d'hommes, et la plupart n'amènent pas leurs femmes. Les hommes ne peuvent pas rester sans avoir des relations sexuelles. Beaucoup d'entre eux ont aussi de l'argent, parce que dans les "diouras", il y a des personnes qui ont beaucoup d'argent »

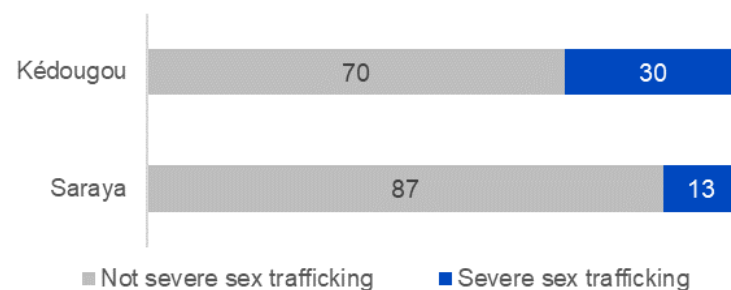
–Administration locale, Kharakhéna, Saraya

Résultats quantitatifs

Les estimations de prévalence de la traite basées sur les données pondérées de l'enquête quantitative utilisant le modèle de pondération de Volz-Heckathorn pour l'EDR, sont dérivées de la définition décrite au paragraphe 2.2.1, qui dispose que « la traite sexuelle est un acte sexuel à des fins commerciales induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne induite à accomplir un tel acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans » (Tableau 2). Sur la base de cette définition et des données collectées dans l'enquête quantitative, 19 % des travailleuses du sexe de la région de Kédougou (n=457) sont victimes d'un trafic sexuel. Le facteur le plus courant de la traite sexuelle est la force, la fraude ou la coercition (FFCN), que 16 % des travailleuses du sexe (n=90) ont déclaré dans la région de Kédougou.

Le trafic sexuel est plus fréquentes dans le département de Kédougou (30 %, n=55) que dans celui de Saraya (13 %, n=49) (p<0.00). (Figure 15)

Figure 15: Prévalence des pires formes de trafic sexuel par département (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

La proportion de travailleuses du sexe qui sont victimes de trafic sexuel est largement similaire dans les deux groupes d'âge (20 % ou n=62 chez les 25-30 ans contre 17 % ou n=41 chez les 25 ans).

Estimation de la taille totale de la population cible et du nombre de victimes

En se basant sur les hypothèses relatives à l'échantillonnage de RDS, à savoir que les personnes sont recrutées sans remplacement et avec une probabilité proportionnelle à leur degré de réseau, il est possible d'estimer la taille de la population cible en utilisant l'estimation de la taille de la population par échantillonnage successif, qui est une approche bayésienne où l'on suppose un échantillonnage successif. Les percentiles de la distribution postérieure sont présentés dans le Tableau 17 ci-dessous. Comme nous n'avons pas d'information préalable sur les travailleuses du sexe dans la région de Kédougou, nous avons utilisé un mode préalable de deux fois la taille de l'échantillon dans le modèle, ce qui était le paramètre par défaut dans le logiciel RDS Analyst lorsqu'aucune information préalable sur la taille de la population n'était spécifiée. Afin de tester la robustesse de l'estimation, nous avons également essayé le mode antérieur de 900, 1 000, 1 200, 1 300 et 2 000. Ces résultats étaient similaires à ceux obtenus en utilisant deux fois la taille de l'échantillon, la médiane de ces valeurs se situant entre 1 382 et 1 588.

En utilisant ces techniques d'estimation, la médiane des estimations postérieures suggère que la population totale des travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans dans la région de Kédougou est d'environ 1 500 femmes (Tableau 16). Combiné avec l'estimation ci-dessus de trafic sexuel (19 %), nous pouvons déduire qu'il y a environ 280 femmes victimes de trafic sexuel âgées de 18 à 30 ans dans les communautés minières de la région de Kédougou.

Le profil démographique des victimes de la traite sexuelle diffère légèrement de celui des travailleuses du sexe qui ne sont pas victimes. Dans ce paragraphe, nous avons également inclus le nombre de personnes dans l'échantillonnage ainsi que le pourcentage.

Une proportion légèrement plus importante de victimes était sénégalaise que de non-victimes (13 % ou n=13 contre 7 % ou n=32, respectivement, p=0.01) (Tableau 17). Elles étaient également légèrement plus susceptibles d'être plus âgées (60 % ou n=62 des victimes sont âgées de 25 à 30 ans, contre 55 % ou n=253 des non-victimes, p=1). La plupart des victimes et des non-victimes sont célibataires (85 % ou n=88 vs 87 % ou n=400, respectivement, p=0.69).

Les résultats montrent que certains facteurs de risque sont associés au fait d'être victime d'un trafic sexuel. Notamment, une proportion beaucoup plus importante de femmes ayant été victimes de

violence sexuelle dans leur enfance a été victime de trafic sexuel par rapport aux non-victimes de violence sexuelle (69% (n=14) vs. 17% (n=547), respectivement, p= 0.01). La connaissance d'autres personnes travailleuses du sexe¹⁷ est un autre facteur de risque de devenir une victime de la traite sexuelle.

Par exemple, 34 % (n=29) des personnes qui avaient connaissance de relations sexuelles en échange de biens ou de nourriture (n=84) ont été victimes de la traite sexuelle, contre 16% des personnes qui n'avaient pas cette connaissance (n=477), p<0,00). Des tendances similaires sont observées pour la connaissance du sexe en échange d'un gain financier ou d'argent. Le fait d'avoir souvent souffert de la faim dans l'enfance est un autre facteur associé au fait d'être victime d'un trafic sexuel (33% (n=57) parmi ceux qui ont souvent/parfois souffert de la faim contre 17% (n=504) parmi ceux qui n'en ont pas souffert, p<0,00).

On observe une différence moins notable dans la proportion de femmes s'adonnant au commerce du sexe qui sont des victimes de trafic sexuel lorsqu'on compare les femmes qui ont été victimes de violence domestique et/ou qui ont observé d'autres membres du ménage être physiquement abusés à celles qui n'ont pas vécu de telles expériences : 22 % des femmes victimes de violence domestique étaient également victimes de trafic sexuel (n=255) contre 15 % parmi les non-victimes de violence domestique (n=306), p= 0,03).

En revanche, il n'y a pas de différence notable dans la proportion de travailleuses du sexe victimes d'une forme de trafic sexuel selon le niveau d'éducation, le fait d'avoir grandi sans deux parents biologiques ou la consommation d'alcool avant l'âge de 18 ans (Figure 16).

¹⁷Nous avons demandé aux répondantes si elles savaient que « tout autre personne » se livrait à des activités sexuelles commerciales. Dans une question suivante, il était demandé aux répondantes si cette ou ces personnes faisaient partie du ménage, du village ou de la communauté de la répondante.

Tableau 16: Estimation de la taille de la population de personnes engagées dans le travail du sexe dans la région de Kédougou

	Moyenne	Médiane	Mode	25 %	75 %	90 %	2.5 %	97.5 %
Antérieur	3618	2 400	1 122	1 432	4 568	8 270	781	1 3160
Postérieur	1 569	1 488	1 378	1 284	1 771	2 101	985	2 651

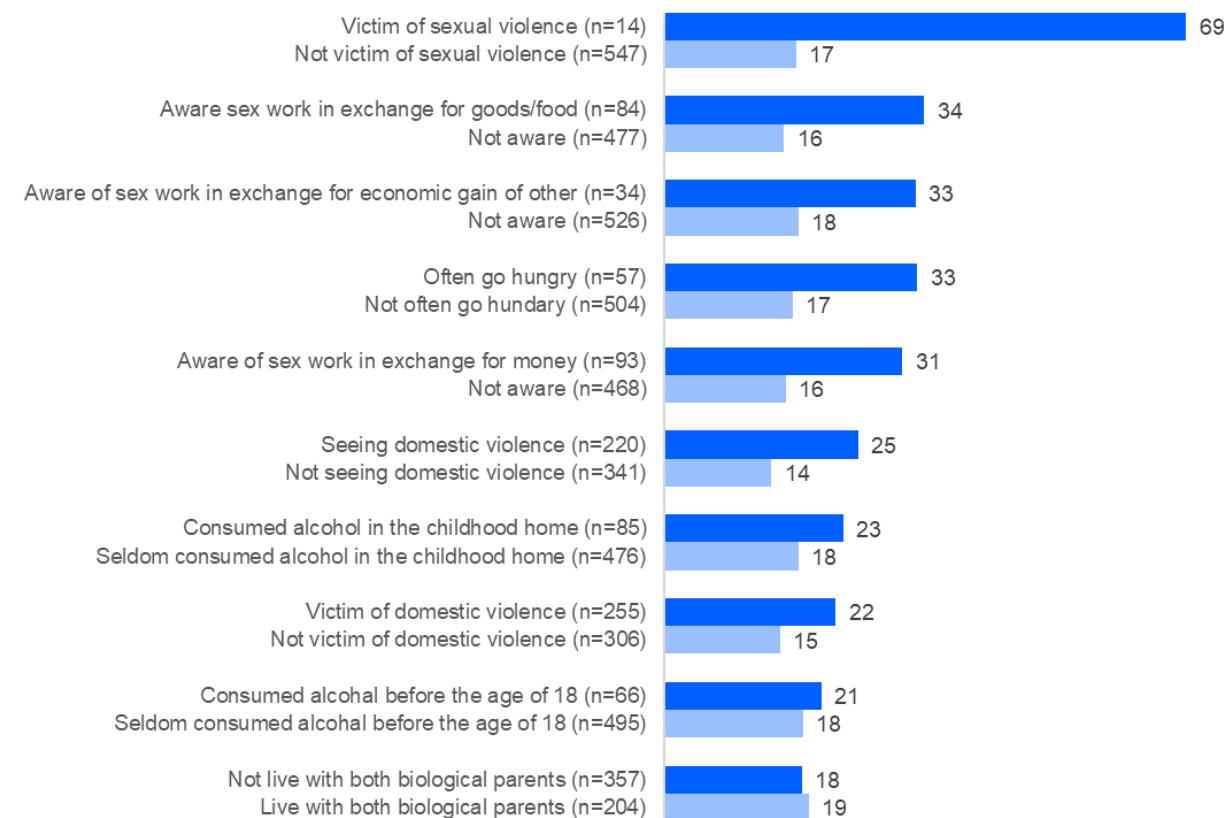
Profil des victimes des pires formes de trafic sexuel

Tableau 17: Données démographiques sur les victimes des pires formes de trafic sexuel

		Victimes des pires formes de trafic sexuel (n=104) %(n)	Non-victimes (n=457)
Age (%)	18-24	%(n)	45(204)
	25-30	60(62)	55(253)
Lieu d'origine (%)	Sénégal	%(n)	7(32)
	Kédougou	9(9)	5(25)
	Dakar	4(4)	2(8)
	Nigéria	68(70)	75(342)
	Mali	12(13)	14(62)
	Burkina Faso	1(1)	3(12)
	Autre lieu	7(7)	2(9)
Statut marital (%)	Célibataire	85(88)	87(400)
	Divorcée – pas remariée	9(9)	5(23)
	Mariée	1(1)	4(17)
	Veuve – pas remariée	2(2)	2(10)
	Séparée	3(3)	1(4)
	Cohabite ou vit avec un partenaire	0(0)	1(3)
A un ou plusieurs enfant(s) (%)	A au moins un enfant	68(70)	73(333)

Facteurs de risques associés avec le fait d'être victime de trafic sexuel

Figure 16: Proportion de personnes engagées dans le travail du sexe qui sont victimes des pires formes de trafic sexuel par facteur de risque (%)



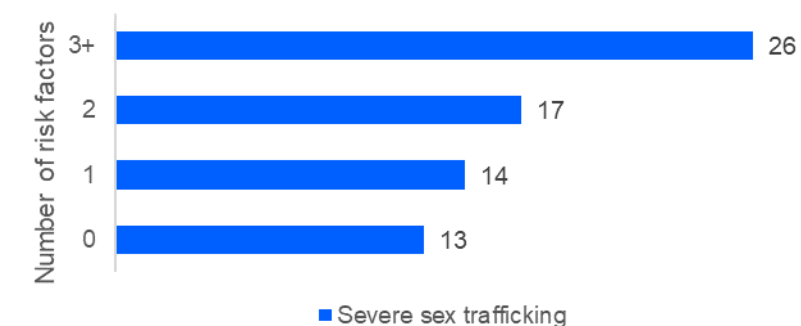
En ce qui concerne le nombre de facteurs de risque, sur les dix facteurs de risque liés à l'enfance sur lesquels les répondant(e)s ont été interrogés (énumérés à la Figure 16), 42 % (n=238) ont connu un ou deux facteurs de risque, 36 % (n=200) en ont connu trois ou plus, tandis que 22 % (n=123) n'en ont connu aucun.

Il existe un lien clair entre le nombre de facteurs de risque et le fait d'être victime d'un trafic sexuel : parmi les individus Il existe un lien clair entre le nombre de facteurs de risque et le fait d'être victime d'un trafic sexuel : parmi les personnes engagées dans des activités sexuelles

commerciales qui présentaient trois facteurs de risque ou plus pendant leur enfance, 26% (n=52) ont été victimes d'un trafic sexuel, alors que 13% (n=16) des personnes engagées dans des activités sexuelles commerciales qui ne présentaient aucun des facteurs de risque spécifiés ont été victimes de trafic sexuel.

Cependant, la plupart des personnes engagées dans des activités sexuelles commerciales qui présentaient plusieurs facteurs de risque n'étaient pas victimes de trafic sexuel.

Figure 17: Pires formes de trafic sexuel par nombre de facteurs de risque dans l'enfance (% qui sont victimes)



Base pondérée : 3 et plus facteurs de risques: n=199 ; 2 facteurs de risques : n=109 ; 1 facteur de risque: n=130 ; 0 facteur de risque: n=123.

Les victimes des pires formes de traite sexuelle ont connu davantage de facteurs de risque dans leur enfance que les autres travailleuses du sexe : 50 % (n=52) des victimes des pires formes de trafic sexuel ont connu au moins trois facteurs de risque, contre 32 % (n=148) des travailleuses du sexe qui n'ont pas été victimes. Par conséquent, bien que de nombreuses travailleuses du sexe aient été confrontées à trois facteurs de risque ou plus, la proportion de ces femmes est plus élevée parmi les victimes des pires formes de traite sexuelle.

Afin de prédire quels facteurs sont associés au fait d'être victime de trafic sexuel, une analyse de régression logistique a été effectuée, la variable dépendante étant le fait d'être victime (1)/de ne pas être victime (0), en utilisant une sélection pas à pas. Les variables qui ont été testées dans le modèle de régression et les coefficients ajustés sont présentés dans le Tableau 18a (modèle final) et 18b (variables exclues).

Les résultats montrent que parmi les facteurs de risque testés dans le modèle, le fait d'avoir été victime de violences sexuelles et d'avoir souvent eu faim dans l'enfance sont les deux prédicteurs statistiquement significatifs du fait d'être victime de trafic sexuel (p<0.1). Le fait d'avoir été victime de violence sexuelle dans l'enfance multiplie par 8,8 le rapport de cote de devenir une victime de trafic sexuel, alors que le fait d'avoir eu très souvent/

fréquemment faim dans l'enfance multiplie par 2,1 le rapport de cote de devenir une victime de trafic sexuel. Les autres facteurs, comme le fait d'avoir été victime de violence domestique ou d'avoir connaissance du travail sexuel, ne sont pas statistiquement significatifs au niveau de 5 % une fois les autres facteurs pris en compte. Par ailleurs, l'effet d'interaction « Témoin violence domestique » * « Expérience de la violence domestique » a également été testé dans le modèle mais ne s'est pas avéré statistiquement significatif au niveau de 5 %. Les autres effets d'interaction n'ont pas été testés.

La valeur du R2 ajusté (R2 ajusté=0.038) suggère que le modèle a un faible pouvoir explicatif, ce qui peut être attendu étant donné que de nombreux facteurs non saisis dans les données sont également susceptibles de jouer un rôle.

b. Variables testées dans le modèle de régression logistique, qui n'étaient pas statistiquement significatives au niveau de 5 % (exclues du modèle final)

Variable

A grandi avec un seul parent biologique/Autre (oui)

A été témoin de violence domestique (oui)

Consciente du travail sexuel en échange de biens/nourriture (oui)

Consciente du travail sexuel en échange d'argent (oui)

Consciente du travail sexuel en échange d'un gain économique pour une autre personne (oui)

Consommation d'alcool dans le foyer de l'enfance : Souvent/parfois

Consommation d'alcool avant l'âge de 18 ans : Souvent/parfois

Témoin de violence domestique (oui) * A été victime de violences domestiques (oui)

Groupe d'âge (18-24 et 25-30)

Nationalité (Sénégalaise, Nigériane, autre)

3.3 CARACTÉRISTIQUES DES ZONES À RISQUE DE TRAFIC

Les résultats présentés dans ce paragraphe sont extraits des entretiens qualitatifs.

D'après les observations de l'équipe de recherche, ainsi que des entretiens avec les victimes et les survivantes, l'activité économique dans les zones aurifères, outre l'extraction de l'or, tourne autour de la restauration, de la coiffure, des bars et de la prostitution. Dans ce contexte, les leaders d'opinion, par exemple les chefs de village et les chefs tomboulman (gardiens de la sécurité locale), décrivent que les garçons adolescents abandonnent souvent l'école pour s'impliquer dans l'exploitation de l'or, tandis que les filles adolescentes se tournent souvent vers le travail sexuel volontaire en l'absence d'autres opportunités d'emploi pour améliorer leurs conditions de vie. Les résultats qualitatifs suggèrent que la pauvreté a conduit certaines femmes mariées à devenir travailleuses du sexe dans ces zones.

enfants abandonnent l'école, et les filles en sont les victimes, elles vont utiliser le pouvoir du charme pour entrer dans ces zones. Après cela, ils sont couverts de cadeaux, que vont-ils faire, surtout quand ils sont pauvres ? Leur pauvreté peut être à la base de tout cela, surtout si elles veulent sortir rapidement de la pauvreté et qu'on ne leur a pas trouvé d'autre issue que de se lancer dans cette exploitation aurifère et cette prostitution clandestine, qui n'est pas réglementée, elles le feront.... En tout cas, je veux tirer la sonnette d'alarme, parce que quoi qu'on dise, ça commence à prendre de l'ampleur, parce que beaucoup abandonnent l'école... dans les familles, les enfants vont tous dans cette exploitation aurifère parce qu'ils veulent réussir rapidement.... Voyant que nos jeunes filles sont exploitées dans ce système avec des résultats dramatiques. Très tôt, elles sont impliquées dans des choses auxquelles même les adultes ne pensent pas à s'impliquer. >>

-Pastor, Sambarabougou, Saraya

« En général, les choses sont liées les unes aux autres car la pauvreté peut conduire à de nombreuses pratiques. Vous ne pouvez pas fermer les yeux là-dessus. Si les enfants de votre voisin sont dans les sites d'orpaillage et que, par chance, ils ont réussi, vous voulez à tout prix que vos enfants réussissent, même si cela signifie les retirer de l'école. Lorsque ces

Tableau 18: Modèle de régression logistique : Variables testées et modèle final

a. Modèle final

Dependent variable: victim of severe sex trafficking (1=Yes, 0=No)	Odds ratio	Std. Error	t-value	P-value	Sig.
(Intercept)	0.1911	0.1398	-11.840	0.0000	***
Experience of sexual violence (yes)	8.8445	0.6622	3.292	0.0011	**
Food condition in childhood: Very often/often went hungry	2.1054	0.3402	2.188	0.0291	*

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

Model diagnostics: R2=0.041, Adjusted R2=0.038, Hosmer-Lemeshow goodness-of-fit test: p<0.000 (indicating poor fit)

« Le facteur contributif est la vulnérabilité... quand il y a la pauvreté, la personne ne peut pas rester à la maison, elle va aller chercher quelque chose pour survivre. »

–Travailleur communautaire, Kédougou

Les parties prenantes, les victimes et les survivantes ont rapporté que l'exploitation de l'or sous sa forme traditionnelle est également associée à un ensemble de conceptions magico-religieuses dans ces localités, notamment celle de la relation entre l'or et « l'impureté ». L'état de souillure est considéré comme une disposition favorable à la découverte de l'or. Cette conception erronée est associée à l'embauche de travailleuses du sexe professionnels.

Certains informateurs clés ont déclaré que la souillure est souhaitée par les travailleurs des mines car ils pensent qu'elle attire la chance. Par souillure, ils entendent principalement le fait d'avoir des relations sexuelles avec différents partenaires, surtout lorsqu'ils sont jeunes. Cela augmente le sentiment d'être souillé et d'avoir plus de chance de gagner de l'or. D'autres conceptions magico-religieuses concernent l'intervention de charlatans qui se positionnent comme des personnes ayant la capacité de jeter des sorts et de rendre une personne folle. Dès que les victimes de la traite arrivent à Kédougou, on leur fait jurer devant eux [les charlatans] qu'ils ne s'enfuient pas sinon elles deviendront folles.

« Il y a aussi beaucoup d'informations provenant de charlatans ou de féticheurs qui poussent les personnes à se souiller. D'ailleurs, c'est ce qui les pousse à recourir à une sexualité débridée pour obtenir de l'or. »

–Leader local, Sambaranbougou, Saraya

« L'exploitation traditionnelle de l'or va de pair avec le trafic sexuel. On dirait que pratiquement il faut se souiller dans tous les cas pour avoir la chance de trouver de l'or, c'est quelque chose qui est dans leur subconscient [les travailleurs des mines]. Ils y croient fortement, c'est pour cela que ces pratiques de trafic sexuel continuent. »

–Leader local, niveau régional, Kédougou

Les zones aurifères traditionnelles, connues localement sous le nom de « diouras », sont décrites comme des zones très peu sûres par les informateurs clés, les victimes et les survivantes. En raison des importantes sommes d'argent qui transitent par ces zones, les actes criminels tels que les vols, les attaques et d'autres formes d'agression sont très fréquents, malgré les mécanismes de sécurité communautaire développés par les Tomboulmans¹⁸. Dans cet environnement, les victimes de la traite sexuelle risquent donc d'être exposées à la violence, plusieurs victimes et survivantes rapportant des expériences d'agression physique et de vol.

Les personnes engagées dans le travail du sexe signalent que des violences sont parfois perpétrées à leur rencontre par leurs clients. Les victimes peuvent être agressées physiquement par des clients qui refusent de les payer. Les victimes vivent souvent dans des maisons de mauvaise qualité, ce qui les rend vulnérables. Par exemple, leurs maisons sont souvent faites de paille – une construction appelée « niafa »¹⁹ pour désigner un endroit sans importance, un dortoir occasionnel – qui peut facilement être brûlée en cas de conflit avec un client. Un logement plus conséquent permet une meilleure sécurité mais nécessite aussi plus de moyens.

« Dans les villages miniers, c'est encore plus dangereux, parce qu'il y a des personnes qui décèdent à cause de ce travail [le travail sexuel]. En même temps, dans ces endroits, tu n'as pas le numéro de téléphone de la gendarmerie, de la police, ils peuvent te tuer parce que personne ne va te sauver la vie. »

–Victim, 26 years old, Kédougou

¹⁸Les leaders locaux sont ceux qui aident leur communauté en leur apportant un soutien par leur travail. Ils sont également capables d'influencer les personnes au sein de leurs communautés respectives. Ils comprennent les chefs de village, les chefs religieux, les travailleurs communautaires, ainsi que les agents de santé communautaires.

¹⁹Cabanes de fortune où elles travaillent.

« Il y a eu un incendie une fois. Tous mes vêtements, toutes mes affaires ont été brûlés, et rien n'est sorti, même mon téléphone. Et là, j'ai construit une chambre en dur car, avant l'incendie, j'avais une chambre en paille. Il y avait un vieil homme qui vivait ici, et je lui avais confié plus de 2 millions de francs CFA. Après l'incendie, je suis venu demander mon argent au vieux, mais il ne me l'a pas donné... Il y a eu deux incendies successifs, et à chaque fois je demandais mon argent, et le vieux ne me donnait rien. J'ai compris qu'il utilisait mon argent pour ses besoins et ne me payait jamais. Il a quitté le village, et j'ai appris qu'il était mort. »

–Victime, 28 ans, Sambranbougou, Saraya

« Il y a beaucoup de gangsters qui troublent la paix à Kédougou. Il y a des voleurs qui entrent dans nos maisons. Il y a des gens qui ont tué quelqu'un ici. Même sur la route, il y a beaucoup d'accidents. »

–Survivante, 25 ans, Kédougou

« Avec les clients, nous avons des problèmes, et souvent ils nous battent quand ils refusent de nous payer parce qu'ils disent qu'ils n'ont pas éjaculé. Parfois, ils sont agressifs. Ça fait mal, mais on ne peut pas se battre. Si nous allons à la police, ils ne le trouvent pas là. Il s'enfuit... Des personnes comme ça, il ne faut pas avoir de problèmes avec eux. Si c'est dans le village de Bantaco, ils vont mettre le feu à ta chambre pour te tuer... parce que les chambres sont des 'niafa' ; ce n'est pas difficile. Même à Kharakhena, c'est pareil. Quand tu reviens dormir, ils vont brûler la maison... parce qu'elle est construite avec de la paille, donc elle prend feu rapidement. »

–VICTIME, 25 ANS, KHARAKHÉNA, SARAYA

3.4 MÉTHODES DE RECRUTEMENT POUR LA TRAITE SEXUELLE

Résultats qualitatifs

Recrutement trompeur et engagement volontaire dans le travail du sexe
Sur la base des données qualitatives, nous pouvons discerner deux profils de victimes et de survivantes

du trafic sexuel : les victimes d'un réseau organisé de trafic sexuel et les femmes qui ont été impliquées dans le travail sexuel à cause de la pauvreté et du manque d'opportunités. Pour cette dernière catégorie, le caractère volontaire de leur engagement dans le travail sexuel est discutable puisque les victimes et les survivantes impliquées ont rapporté que même si elles savaient qu'elles venaient au Sénégal pour se livrer au trafic sexuel, elles ignoraient qu'elles allaient le faire dans des conditions restrictives telles que la confiscation des documents d'identité, les dettes qu'elles devaient rembourser intégralement avant de pouvoir être libres, la restriction des contacts avec d'autres femmes sous la responsabilité du trafiquant et la restriction des appels téléphoniques pour empêcher la femme de s'enfuir pour travailler par elle-même. Il est important de séparer ces données là avant de procéder à l'analyse.

Victimes de trafic sexuel (n=44)

Parmi les répondant(e)s interrogées dans le cadre de cette étude, 44 étaient des survivantes et des victimes qui avaient été recrutés dans le cadre de la traite sexuelle par un intermédiaire qui avait promis aux victimes un emploi dans la zone de destination.

« Quand j'ai quitté mon pays, j'ai dit à ma mère que j'allais faire de la coiffure parce que c'est ce que mon employeur m'a dit. Ce qu'il m'a dit était différent de ce que je fais maintenant. »

–Victime, 23 ans, Khossanto, Saraya

« Il y avait une femme qui nous a ramenés du Nigéria. Elle a dit qu'il y avait beaucoup de travail à Kédougou. Nous avons pris le bus jusqu'à la frontière, puis nous avons pris des motos pour aller au "dioura". C'est seulement en arrivant que tu sais que tu vas faire de la prostitution. À la nuit tombée, elle te dit d'aller chercher des clients. Le premier jour, j'ai beaucoup pleuré parce que j'avais un client. J'ai dit à la dame que je ne voulais pas de ce travail, mais elle m'a dit que si je partais, elle me tuerait. »

–Victime, 20 ans, Khossanto, Saraya



À Kédougou, il a été noté par les victimes, les survivantes et les autres intervenants que les travailleuses du sexe sont souvent de nationalité nigériane. Bien que d'autres nationalités soient également impliquées, elles ne sont pas mentionnées lorsque les dirigeants locaux parlent du commerce sexuel forcé dans la région. De plus, la plupart des expériences rapportées par les victimes et les survivantes nigériennes ont trait à cette tromperie des emplois promis à l'arrivée au Sénégal.

« Oui, cela [le trafic sexuel] existe, mais je n'ai pas entendu parler de Burkinabés, mais plutôt de femmes nigériennes qui ont été amenées ici et forcées à faire du commerce sexuel. Et très souvent, on leur dit qu'il y a des entreprises qui recrutent au Sénégal. Par ailleurs, on trouve des étudiantes à qui on a demandé de venir travailler pendant les vacances pour préparer la rentrée scolaire. Ces filles arrivent au Sénégal et se rendent compte que toutes ces promesses sont des mensonges, et si elles n'effectuent pas le travail qu'on leur demande, elles sont parfois battues par les proxénètes. De plus, elles ne disent jamais ouvertement qu'elles ont des problèmes. Ce n'est qu'en les approchant que nous parvenons à identifier les problèmes qu'elles ont. »

-Agent de santé communautaire, Tenkoto, Saraya

« Quand j'étais au Nigéria, je voyais mes amis qui travaillent au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et qui ont beaucoup d'argent. Je pensais qu'elles effectuaient un travail honorable pour gagner de l'argent. J'ai donc parlé à l'une d'entre elles et lui ai dit que je voulais aussi voyager. Elle m'a mis en contact avec une proxénète qui m'a amené ici au Sénégal. Elle m'a donné une boîte de préservatifs et une lampe de poche pour effectuer le travail du sexe. Ce jour-là, j'ai beaucoup pleuré. Elle avait pris tous mes papiers et je ne pouvais rien faire d'autre que de rester et de faire le travail qu'elle m'avait demandé de faire. »

-Victim, 25 years old, Kédougou

L'engagement dans le travail du sexe en raison de la pauvreté structurelle (n=24)

Au sein de cette catégorie de répondant(e)s, certains sous-groupes peuvent être identifiés :

Les filles/femmes qui ont décidé de travailler comme travailleuses du sexe, en raison du manque d'autres opportunités d'emploi (n=13) :

Ce groupe était composé de filles/femmes qui sont arrivées à Kédougou avec une aspiration professionnelle différente et qui ont fini par devenir travailleuses du sexe en raison du manque d'opportunités d'emploi. Les victimes et les survivantes impliquées dans cette catégorie ont rapporté qu'elles ont été influencées par l'image de réussite exprimée par les filles/femmes de retour, bien que ces dernières n'aient pas toujours parlé aux filles/femmes du type d'activités dans lesquelles elles étaient engagées, afin de préserver leur propre image au sein de la communauté au pays.

Une fois à Kédougou, ces filles/femmes ont souvent été exposées à des difficultés d'accès à l'emploi, y compris des barrières linguistiques, si elles étaient engagées dans certains types d'activités comme le ménage. Dans de telles situations, le travail sexuel commercial devient l'alternative pour survivre. Certains de nos entretiens avec des victimes et des survivantes ont montré comment certaines filles pensaient pouvoir disposer des mêmes biens matériels que leurs voisins travaillant au Sénégal lorsqu'ils venaient en vacances dans leur pays d'origine (smartphones, perruques, vêtements). En voulant venir travailler au Sénégal, elles se sont retrouvées impliquées dans la prostitution, ne trouvant pas d'autres opportunités d'emploi.

« Je suis venue ici à cause de mes amis qui revenaient au village avec des vêtements et des téléphones. Je voulais avoir les mêmes choses qu'eux, c'est pour ça que je suis venue ici. C'est ce qui m'a mis dans cette situation. L'une d'elles m'a dit qu'elle travaillait dans un restaurant et qu'elle gagnait beaucoup d'argent. Je savais qu'elle était partie à cause d'une femme qui était venue au village. Quand j'ai rencontré une femme qui m'a dit qu'elle travaillait dans un magasin à Dubaï, j'étais tellement excitée. Si j'avais su... »

-Victime, 26 ans, Kolia, Saraya

« Le travail sexuel n'est pas bon. Je n'aime pas ça, mais comme je n'avais pas d'argent, je n'avais pas d'autre possibilité de gagner de l'argent, c'est pourquoi j'ai effectué ce travail. Je voulais survivre, avoir de l'argent pour manger et envoyer de l'argent à mes parents pour prendre soin de mon enfant. »

-Survivor, 30 years old, Kharakhena, Saraya

« J'ai un enfant, mon père pouvait me nourrir, mais il n'était pas heureux que j'ai un enfant. Quand nous préparons la nourriture à la maison, si je suis là, je peux manger, mais si je sors, ni mon enfant ni moi ne mangerons. Si je tombe malade, ou mon enfant, je m'occupe des dépenses, et c'est ce qui m'a poussé à quitter le foyer familial et à venir sur les sites aurifères pour chercher de l'argent, et je me suis retrouvée dans le commerce du sexe. »

-Victime, 26 ans, Kolia, Saraya

Les victimes et survivantes qui ont été attirées par les profits générés par le travail du sexe (n = 11) :

Les femmes de cette catégorie étaient conscientes et informées des types d'activités qu'elles allaient exercer à leur arrivée à Kédougou. Pour cette catégorie, la vulnérabilité socio-économique de la famille dans le pays d'origine explique en grande partie leur décision de s'engager dans le travail du sexe pour soutenir la famille. À cela s'ajoute le manque d'opportunités professionnelles dans la localité d'origine. Cette combinaison de circonstances défavorables est, pour les victimes et les survivantes de la traite (les survivantes ne sont plus impliqués dans ces activités), ce qui justifie le gain d'argent par le travail du sexe.

« Mon mari est mort, me laissant seule avec mon bébé. Je suis fatiguée. Si je n'effectue pas ce travail, mon bébé et ma mère n'auront rien pour vivre. Je viens d'une famille de huit enfants, et les sept sont morts, ainsi que mon père. »

-Victime, 29 ans, Bantaco, Saraya

En raison de ces circonstances, il est important de distinguer les personnes conscientes de leur entrée dans le travail sexuel de celles qui sont engagées dans un système structuré de trafic impliquant des intermédiaires qui organisent

leur transport vers Kédougou. Contrairement aux victimes dont la confiance est abusée et qui sont souvent mineures lorsqu'elles arrivent à Kédougou (6 des victimes et 8 des survivantes étaient mineures lorsqu'elles se sont engagées dans le trafic sexuel), ces personnes qui ont décidé de pratiquer le travail sexuel de leur propre chef sont adultes.

Néanmoins, il est vrai que les deux groupes, les victimes et les survivantes du trafic sexuel ainsi que les femmes deviennent volontairement travailleuses du sexe, ont déclaré avoir connu des conditions économiques (c'est-à-dire le manque d'opportunités d'emploi) et sociales (c'est-à-dire l'affaiblissement des liens sociaux) qui ont contribué à leur engagement dans le travail du sexe. Même si ce second groupe n'est pas exploité par une tierce partie, certaines femmes peuvent se considérer comme victimes de la traite en raison des conditions de vulnérabilité socio-économique dans lesquelles elles vivent. Ces victimes et survivantes ont mentionné qu'elles n'étaient pas « forcées » de se livrer au travail du sexe pour survivre, mais qu'à Kédougou, elles devaient vivre sous la responsabilité de quelqu'un afin d'éviter les conflits avec les trafiquants qui possédaient ou dirigeaient la plupart des bars et des lieux de vie (« niafa ») pour pouvoir se loger et/ou fréquenter les bars à la recherche de clients. Les victimes et les survivantes ont rapporté que la recherche d'un logement n'est pas sans conséquences car elle conduit les femmes qui avaient volontairement décidé de devenir travailleuses du sexe à une situation de traite. Dès qu'elles séjournent dans les niafas, elles sont obligées de se soumettre aux règles imposées par le chef des lieux, à savoir la restriction des appels téléphoniques, la confiscation des documents d'identité, la surveillance des déplacements dans le village pour limiter les risques de fuite.

« Les personnes qui nous hébergent nous font peur, elles nous intimident en disant : 'Vous devez travailler et donner de l'argent 1 000 000 ou 1 500 000 francs CFA. Vous travaillez dans la prostitution pour payer cette somme afin que vous soyez libre. Ensuite, vous pourrez travailler pour vous-même'. »

-Victime, 22 ans, Sambaranbougou, Saraya



« Ah je n'ai pas commencé à travailler ici, je l'ai fait bien avant. Je voulais venir au Sénégal parce qu'on m'a dit que c'est mieux payé ici. J'ai pris le bus pour venir à Kédougou, je suis passé par le Mali. Quand je suis arrivé, j'ai dû trouver un endroit pour me loger... J'ai dû rester dans une niafa pour fréquenter les personnes du bar, mais elle me surveillait, elle a pris mes papiers. C'est trop dur ici. »

-Victime, 25 ans, Tenkoto, Saraya

Les personnes interrogées ont déclaré que le recrutement est organisé par les trafiquants et qu'il consiste en deux processus. Le premier consiste à cibler les filles/femmes âgées de 12 ans et plus (selon les victimes, les survivantes et certains intervenants, plus les victimes sont jeunes lorsqu'elles arrivent dans les zones d'orpillage, plus elles sont censées être attrayantes pour les clients)²⁰, avec lesquelles les passeurs peuvent avoir ou non des liens²¹, et à leur proposer un emploi dans les zones de destination en Afrique (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) ou hors d'Afrique (France, Dubaï, etc.).

Dans certains cas recensés dans le cadre de cette étude, les passeurs manipulent leurs victimes en leur demandant de ne pas informer leurs familles, qui peuvent s'opposer à leur voyage, afin de ne pas entraver la réussite du voyage. En pratique, les filles/femmes et leurs familles sont victimes d'un abus de confiance de la part des passeurs dans la mesure où les activités professionnelles proposées et celles qui existent réellement sont différentes.

« La femme qui m'a amenée ici connaît mon oncle et ma tante. Elle est allée dire à ma tante qu'il y a un magasin à Dubaï pour vendre des vêtements. Je ne pouvais pas imaginer que c'était pour ce genre de travail qu'elle était venue me chercher.... Ce travail n'est pas digne de moi...Malheureusement, j'ai été piégée, et je suis livrée à moi-même, donc je suis obligée de le faire. Je n'ai jamais fait un tel travail au Nigéria. Tout ce que je savais faire, c'était tresser. Je ne suis pas une enfant, et pourtant cette femme m'a eu facilement (en pleurant). »

-Victime, 25 ans, Kolia, Saraya

²⁰D'après les victimes, les survivantes et certaines parties prenantes, les jeunes victimes sont jugées comme plus attrayantes par les clients.
²¹Les passeurs travaillent pour les trafiquants et sont uniquement chargés de transporter les victimes de leur pays d'origine à Kédougou. Ils sont également considérés comme des trafiquants puisqu'ils participent à la transaction.

« La dame (coursière/recruteuse) m'avait demandé de venir l'aider à faire quelques travaux ménagers dans sa maison et qu'elle allait me payer 30 000 francs CFA par mois. J'ai accepté. Et quand je suis arrivée, et qu'elle m'a dit que c'est du travail sexuel que je dois faire, j'étais très en colère parce qu'elle m'a menti, alors que je la connais bien. Quelqu'un qui est proche de vous et qui vous connaît est la personne qui va vous tuer sans que vous le sachiez. La dame a menacé de m'emmener chez les marabouts pour me faire du mal. Du coup, j'ai été obligée d'accepter de faire le travail du sexe. »

-Victime, 23 ans, Bantaco, Kédougou

« C'est une femme que j'ai rencontrée sur la route ; elle m'a demandé d'abord mon nom je lui ai répondu. Ensuite elle m'a demandé si je voulais voyager ? Je lui ai dit oui, elle m'a dit qu'elle avait un grand restaurant au Sénégal. Mais il ne fallait pas que mes parents le sachent, sinon ils ne me donneraient pas leur accord. Quand j'ai accepté, elle a récupéré mes documents de voyage et m'a fait savoir que je devais lui rembourser le transport qu'elle avait payé pour moi. C'était une situation perdant-perdant car elle n'a même pas de restaurant ici. Le cas est que je dois faire ce que les autres font pour m'en sortir parce que je dois lui rendre son argent. »

-Victime, 23 ans, Tenkoto, Kédougou

Les victimes et les survivantes que nous avons interrogées ont partagé que les jeunes filles et les femmes acceptent souvent les (fausses) opportunités d'emploi qui leur sont offertes par les passeurs, qui ciblent généralement les filles/femmes en situation de vulnérabilité. Comme mentionné plus haut, les offres d'emploi telles que la restauration, les services hôteliers et la coiffure sont fréquemment utilisées comme appât pour gagner la confiance des parents et des victimes. Ce n'est qu'à leur arrivée à destination qu'elles sont informées de leurs activités réelles en tant que travailleuses du sexe. Par ailleurs, les passeurs peuvent s'engager à préfinancer le coût du voyage ainsi que les frais d'hébergement (vêtements, logement, nourriture, etc.), estimés entre 1 à 2 millions de francs CFA.

Cependant, les victimes sont ensuite invitées à

rembourser les trafiquants pour ces dépenses avec les revenus qu'elles gagnent. Les données issues des entretiens suggèrent qu'il faut souvent un an à la victime pour rembourser les dépenses engagées pour le transport, en fonction de l'activité aurifère dans la région. Les informateurs clés ont également indiqué que dans les zones minières plus actives, où il y a plusieurs hommes, les travailleuses du sexe ont de nombreux clients et peuvent donc rembourser l'argent plus rapidement. Par conséquent, les victimes se déplacent souvent avec leurs gérants d'une localité à l'autre en fonction de l'intensité de l'activité minière aurifère.

« Elle m'avait emmené au Nigéria, elle m'a dit que je devais aller travailler au Mali dans un bar. Une fois arrivée au Mali, elle m'a demandé de travailler pour lui rembourser 1 500 000 francs CFA. Quand j'étais au Nigéria, j'étais pauvre, comme elle m'a dit qu'elle voulait m'aider c'est pour ça que j'ai accepté de venir, mais je ne savais pas que c'était pour faire ce travail. »

-Victime, 26 ans, Tenkoto, Kédougou

« Quand j'ai terminé ma troisième année d'université, je voulais travailler, mais j'ai eu du mal à trouver un emploi au Nigéria. C'est par la suite qu'on m'a dit de venir ici et de travailler avec des blancs. C'est pourquoi j'ai décidé de venir ici, mais malheureusement, quand je suis arrivée ici, j'ai été forcée de faire du travail sexuel... Lorsque j'ai quitté le Nigéria après mon diplôme pour venir ici, on m'a dit que je devais payer un million pour ma liberté et que je devais faire du commerce sexuel pour payer mon transport, ma nourriture et mes soins. J'ai donc commencé à faire du commerce du sexe. Même si je ne le voulais pas, que je n'avais rien et que je ne connaissais personne qui pouvait m'aider... ils m'ont dit de faire du commerce sexuel de force, et que si je ne le faisais pas, je ne mangerais pas, ne dormirais pas et que personne ne pourrait me loger. C'est pourquoi j'ai commencé à faire ce travail. »

-Survivante, 24 ans, Kédougou

Les victimes et les survivantes ont indiqué qu'une seconde approche utilisée par les recruteurs consiste à identifier les filles/femmes très pauvres et à leur proposer des opportunités de travail sexuel.

Sans aucun espoir de travail alternatif, certaines victimes acceptent d'être recrutées par des transporteurs qui s'arrangent pour les transporter vers des destinations où elles travailleront pendant un certain temps afin de rembourser les dépenses du transporteur.

« Elle (la messagère) m'a dit qu'elle allait voyager. J'ai dit oui, je vais te suivre. Elle m'a dit qu'elle cherchait des travailleuses du sexe. J'ai dit, ok, il n'y a pas de problème, je cherche de l'argent. »

-Survivante, 24 ans, Mouran, Saraya

« Il y en a qui savent avant même de quitter leur pays le travail qu'ils vont faire ici, et pourtant ils viennent quand même. »

-Victim, 28 years old, Sambaranbougou, Saraya

“The [commercial sex], I was doing it because of the living conditions and I had no one to help me, and I'm not going to steal. I was forced to do this so that I could have something to eat and send money to my parents.”

-Victime, 28 ans, Sambaranbougou, Saraya

Caractéristiques des recruteurs et des intermédiaires

Les données issues des entretiens suggèrent que les activités de traite sexuelle sont organisées par différents acteurs jouant leurs rôles respectifs. Tout d'abord, il y a les recruteurs qui identifient les filles/femmes et les enrôlent selon les approches décrites ci-dessus.

Les données qualitatives montrent que les recruteurs sont le plus souvent d'anciennes victimes qui, après avoir quitté la situation de traite, s'engagent dans le même secteur professionnel dont elles maîtrisent les mécanismes.

Elles se rendent donc dans les villages pour identifier des filles aux profils typiques : des filles/femmes vivant dans des conditions sociales difficiles, en situation d'échec scolaire avec des conditions financières précaires des ménages, divorcées, avec des enfants, des filles/femmes globalement vulnérables et qui deviennent faciles à attirer avec une promesse d'emploi.

« Ce sont les personnes, elles sont du même pays parce que toutes les victimes avec lesquelles j'ai parlé sont nigériennes et elles viennent nous expliquer leurs problèmes, et généralement ce sont leurs paires nigériennes qui sont aussi d'anciennes victimes qui leur font faire ce travail. »

–Agent de santé, Infirmière en chef, Kharakhéna, Saraya

Ensuite, il y a la catégorie des recruteurs qui sont pré-positionnés dans différentes villes, où une transaction est organisée entre eux recruteurs pour déplacer les victimes vers leur destination. Il s'agit d'une transaction d'un recruteur à un autre, d'une ville à une autre : lorsque le recruteur arrive au point A, il laisse les recrues [victimes de la traite] à un autre recruteur qui les emmènera dans la ville B, puis les laissera à quelqu'un d'autre jusqu'à leur arrivée à Kédougou.

Les résultats de l'étude qualitative ne sont pas très explicites sur les modalités de ces transactions car elles n'impliquent pas les acteurs que nous avons interrogés. Cependant, en étudiant les expériences des victimes et des survivantes, il est possible de comprendre que les transactions relient les recruteurs aux personnes appelées « représentants » ou « employeurs », qui sont en fait des trafiquants qui mettent les victimes au travail dans les zones d'exploitation.

« Quand notre père est décédé, ma mère s'est retrouvée toute seule avec nous, sans travail, et nous n'avons pas de quoi manger, et là-bas, au Nigéria, ce n'est pas facile de trouver un emploi. Alors, j'ai arrêté mes études parce que je suis l'aînée, puis j'ai dit à un de mes amis que je voulais travailler pour voir s'il pouvait m'aider à trouver un emploi pour aider ma famille. Il m'a dit qu'ici au Sénégal, il y a des entreprises qui travaillent dans l'extraction de l'or, et que si je venais, je leur préparerais à manger, et ils me paieraient. J'ai donc accepté et j'ai quitté le pays, très heureuse. Ensuite, je suis allé avec lui à Cotonou. Là, il m'a dit qu'il devait retourner au Nigéria mais que je pouvais continuer avec un autre gars qu'il m'avait présenté à Cotonou et qu'il m'aiderait quand j'arriverais au Sénégal. J'ai dit ok, puis j'ai continué avec le gars. Il m'a emmené au Burkina, puis nous sommes arrivés à Dakar.

Puis il m'a laissé avec une femme, et c'est cette femme qui m'a amené ici à Kolia et m'a dit que je lui devais de l'argent, et que je devais faire du travail sexuel pour la payer, et qu'ensuite je serais libre de faire ce que je voulais. »

–Survivante, 23 ans, Kolia, Saraya

« Quand mon père a épousé sa deuxième femme, il a abandonné ma famille. Il ne nous donnait rien à manger, et c'est alors que j'ai décidé de quitter le Nigéria pour venir au Sénégal et trouver un travail pour soutenir ma famille. C'est alors que j'en ai parlé à un ami (Z.) qui vivait à côté de chez nous, qui m'a proposé de m'aider à venir ici et à trouver un emploi. Il m'a mis dans la voiture qui allait à Lagos et a appelé le trafiquant d'êtres humains (O.) à Cotonou, et lui a donné mon numéro. Ce dernier est venu me chercher à Lagos, en pleine brousse, pour m'emmener à Cotonou. Il m'a mis dans une voiture et m'a emmenée au Mali. J'étais avec une autre fille dans le véhicule. Quand nous sommes arrivés au Burkina Faso, ils nous ont logés dans un hôtel, mais ils ont eu des problèmes avec la police. Ils ont négocié jusqu'à ce qu'ils nous laissent partir, et nous sommes allés au Mali. Quand on est arrivés au Mali, on a été remis à un autre type. Nous sommes restés avec lui pendant trois jours, puis on nous a mis dans une voiture pour nous emmener au Sénégal. Là, nous avons trouvé une dame dans un village que je ne connais pas, et elle nous a emmenés directement à Dakar. Là-bas, nous avons mangé et nous nous sommes lavés, puis elle nous a ramenés à Juha. C'est là qu'elle nous a forcés à nous prostituer. »

–Survivante, 18 ans, Kédougou

« La femme qui m'a emmenée du Nigéria ne m'a pas amenée directement au Sénégal. Quand je suis arrivée à Cotonou, elle m'a vendue à quelqu'un d'autre. C'est cette personne qui m'a amené au Sénégal, et je travaille pour elle. Pour retrouver ma liberté, je devrai lui rembourser 1 500 000 francs CFA. »

–Victime, 25 ans, Kolia, Saraya

Autre acteur de premier plan, les proxénètes, également appelés patrons ou représentants par les victimes et survivantes de la traite sexuelle interrogés, qui organisent le travail du sexe au

niveau local. Elles (principalement des femmes) sont responsables pendant la période de la traite (la période pendant laquelle la victime doit travailler pour rembourser les dépenses engagées comme la nourriture, le logement, les vêtements, etc.). Les représentantes sont également chargées de garantir la sécurité des victimes lorsqu'elles restent dans leur « famille » dans les zones de destination.

Itinéraires et processus

Les victimes et les survivantes décrivent qu'en fonction du pays d'origine, les passeurs utilisent des routes terrestres pour transporter les victimes. Les « rabatteurs » (transporteurs) font voyager les victimes de point en point, qui doivent souvent effectuer des trajets complexes dans plusieurs pays, en changeant plusieurs fois de mains, avant d'arriver à destination.

Si l'on regarde l'itinéraire des victimes nigériennes avec lesquelles nous avons parlé, le voyage vers Kédougou est organisé par des personnes positionnées aux points de passage. Du Nigéria à Kédougou, nous pouvons identifier deux itinéraires principaux :

- Itinéraire 1 : Lagos (Nigéria) > Cotonou (Bénin) > Lomé (Togo) > Ouagadougou (Burkina Faso) > Bamako (Mali) > Kédougou (Sénégal).
- Itinéraire 2 : Lagos (Nigéria) > Niamey (Niger) > Ouagadougou (Burkina Faso) > Bamako (Mali) > Kédougou (Sénégal)

Les personnes interrogées décrivent qu'à chaque étape, les recruteurs sont chargés de déplacer les victimes d'une ville à l'autre en utilisant des ruses pour les faire voyager clandestinement. Pour les mineurs, par exemple, des documents de voyage sont falsifiés pour leur permettre d'atteindre l'âge légal pour le travail sexuel une fois arrivés au Sénégal, ainsi qu'un lien familial avec le passeur pour justifier le déplacement des mineurs. Les personnes interrogées ont indiqué que la falsification de documents de voyage est fréquente au Mali. Les passeurs sont impliqués au stade de la falsification des documents avec la complicité de personnes décrites par les victimes et les survivantes comme des autorités judiciaires ou des fonctionnaires de police.

« Quelqu'un m'a dit qu'il y a du travail ici et je lui ai dit de m'aider à venir. Nous sommes allés

à Cotonou, et j'y suis restée trois jours. Puis il m'a laissé avec quelqu'un d'autre qui a appelé une femme qui m'a emmené au Burkina, puis au Mali, et enfin au Sénégal. Je ne connais pas cette femme qui, à son tour, m'a laissée avec une autre femme à Mouran et c'est là qu'on m'a dit que je devais faire du travail sexuel. »

–Victime, 24 ans, Kolia, Saraya

« Je connais un réseau de travailleuses du sexe qui sont étrangères, et je sais qu'elles sont très, très bien organisées, et même nous (CRJ) avons du mal à les identifier parce que c'est un réseau qui est très puissant. Je connais même un réseau criminel multinational, ils viennent du Nigéria, du Ghana, du Burkina Faso, du Mali. »

–Société civile, Organisation régionale, Kédougou

Certaines répondant(e)s ont indiqué que c'est lors de leur escale au Mali qu'elles commencent à faire du travail sexuel pour se préparer au « métier ». Pour d'autres, c'est à la destination finale qu'elles sont informées du type d'activité qu'elles doivent exercer. Cela se passe souvent dans la commune de Djidian, située dans la région de Kayes (Mali) et à une distance de 394,7 km (soit environ 8 heures et 30 minutes de voyage en voiture) de la région de Kédougou (Sénégal). Comme Kédougou, la commune de Djidian est décrite dans la littérature comme une zone aurifère et, par conséquent, propice aux activités de trafic sexuel. Les victimes et les survivantes l'ont décrite comme un point de transit entre les zones d'origine des victimes de la traite et certaines destinations telles que la région de Kédougou.

Par ailleurs, les transactions entre les passeurs et les proxénètes de Kédougou ont lieu à cet endroit. Les victimes et les survivantes ont déclaré qu'elles ont l'impression d'être vendues comme des esclaves à des « employeurs » et payées en retour par l'exploitation sexuelle.

« La plupart des filles nigériennes amenées au Sénégal viennent de Djidian (Mali). Elles sont logées là-bas, et si vous avez besoin de leurs services, vous allez là-bas pour acheter des filles. C'est comme ça que le trafic se fait. Tout le monde ne se rend pas au Nigéria pour chercher les filles. Elles sont déjà à Djidian. Par exemple, si j'ai de l'argent, je peux aller au Nigéria pour

acheter 20 filles et les amener à Djidian. Si j'ai un client, il me donne l'argent, qui peut être entre 400 000 et 500 000 francs CFA pour chaque fille. Je lui vends la fille. Dès que je lui vends la fille, il devient le nouveau patron et il peut faire d'elle ce qu'il veut ou l'emmener où il veut. Elle travaillera pour lui jusqu'à ce qu'elle paie son argent. Ce sont des mineures qui sont vendues. Mais je n'en sais pas plus, et j'ai seulement entendu dire qu'il y a un coin, Djidian, où ils déposent les filles nigérianes. C'est là que les personnes vont acheter les filles avec leur argent pour venir au Sénégal. Maintenant, vous pouvez acheter une fille à 500 000 francs CFA et demander à être remboursé de 1 500 000 francs CFA. Cet argent, c'est l'acheteur qui fixe le montant qu'il veut, c'est comme ça que ça se passe. >>

-Parent d'une survivante, Kolia, Saraya

Certaines rescapées interrogées ont rapporté que pour les maintenir dans cette activité, les passeurs utilisent divers moyens de répression et de menaces pour forcer les victimes à être trafiquées en utilisant des charlatans pour jeter des sorts et des malédictions. D'après les victimes et les survivantes interrogées, les charlatans travaillent pour les trafiquants en rendant folles les victimes qui ne veulent pas travailler pour eux], en poussant les filles à promettre de satisfaire les exigences d'un passeur puissant et influent, et à être à la disposition des proxénètes.

<< Dès que tu arrives ici, tu ne peux pas revenir en arrière, parce qu'on t'emmène chez un marabout [une personne à qui l'on prête des capacités magiques particulières avec la possibilité de jeter des sorts] et tu donnes ta parole qu'en cas de trahison une fois arrivé à destination, tu perdras la vie ou tu deviendras folle. Tu es donc obligé de faire ce qu'on te demande, parce que tu as déjà donné ta parole à ce marabout. >>

-Victime, 29 ans, Sambaranbougou, Saraya

Outre le recours à des charlatans pour contraindre les femmes à la traite, certaines survivantes ont rapporté que les trafiquants utilisaient leurs relations avec les autorités, comme la police, pour intimider, menacer et contraindre les femmes à la traite sexuelle :

<< On a pris le bus pour venir, c'était avec Y. J'étais là avec une femme. Un jour, je me suis

battue avec elle car elle m'a dit que j'avais été vendu. J'étais interloquée par ces mots car je ne comprenais pas comment un être humain pouvait être vendu. Après cela, la dame a appelé la police et a clairement mentionné que Y m'avait vendu à X. En colère, je lui ai dit que puisque je lui avais été vendu, elle ne devait pas s'attendre à être remboursée. Elle a de nouveau appelé la police malienne qui, à son tour, a dit que tant que je ne paierai pas, je ne bougerai pas. >>

-Victime, 29 ans, Bantaco, Saraya

<< J'avais un magasin au Nigéria où je vendais des produits cosmétiques jusqu'au jour où une femme est venue me demander si je voulais voyager dans un pays blanc pour m'occuper de leurs enfants et arroser les fleurs. Je lui ai répondu que j'étais intéressée. Je me suis ensuite retrouvée au Mali avec d'autres filles, et dès notre arrivée, quand j'ai vu les motos, j'ai dit à ma patronne que je voulais rentrer au Nigéria parce que je suis veuve, et que j'ai laissé un bébé là-bas avec ma vieille mère. Pour m'intimider, elle a fait appel à la police, et je leur ai dit que je ne faisais pas ce genre de travail au Nigéria. Pendant près de trois jours, les policiers sont venus me surveiller et m'ont menacée d'emprisonnement. Comme je ne connaissais pas le chemin du retour, j'ai finalement accepté de partir. >>

-Victime, 29 ans, Bantaco, Saraya

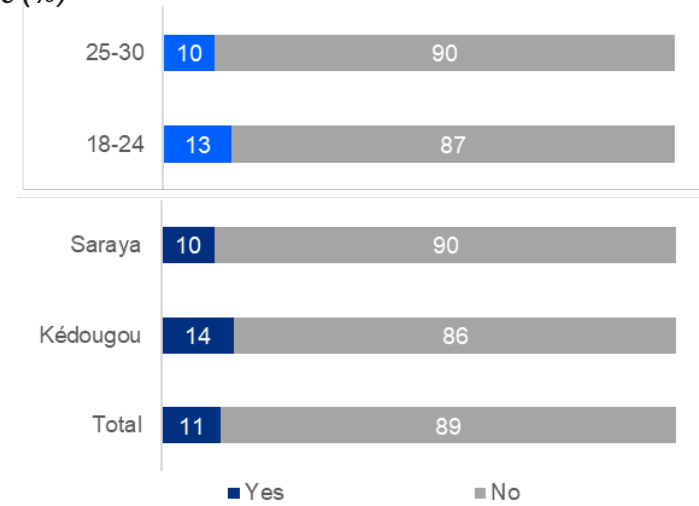
Résultats quantitatifs

Ce paragraphe décrit l'expérience du recrutement dans le travail du sexe sur la base de l'enquête quantitative. Les résultats sont présentés par département et groupe d'âge lorsqu'il existe des différences statistiques notables. Les résultats sont également présentés en fonction du statut de la victime (victimes de la traite sexuelle par rapport aux non-victimes), le cas échéant. Il convient de noter que le fait d'être victime de mensonges et de fausses promesses est l'un des critères de classification en tant que victime de la traite sexuelle. Pour certains indicateurs présentés ci-dessous, les résultats ne sont donc présentés que globalement et parmi les victimes de la traite sexuelle, puisqu'il n'y a par définition pas de non-victimes qui seraient également victimes de mensonges et de tromperies.

Recrutement trompeur

Conformément aux résultats qualitatifs décrits ci-dessus, les jeunes femmes ont été plus souvent trompées que contraintes de devenir travailleuses du sexe. Cela dit, d'après les résultats quantitatifs, la plupart des travailleuses du sexe n'ont été ni trompées ni contraintes, ce qui fait d'elles des « candidates volontaires » (bien que la nature volontaire de ce travail prête à discussions). Plus précisément, 11 % des travailleuses du sexe ont estimé que leur travail s'est avéré être complètement différent de ce qu'elles avaient été amenées à croire (Figure 18). Plus d'un tiers (35 %) des victimes de la traite sexuelle ont estimé que leur emploi s'est avéré complètement différent de ce qu'elles avaient été amenées à croire, alors que peu (6 %) de non-victimes ont eu les mêmes sentiments (Figure 19).

Figure 18: Le travail s'est avéré être complètement différent de ce que la femme a été amenée à croire par le groupe d'âge et département, dans l'ensemble (%)



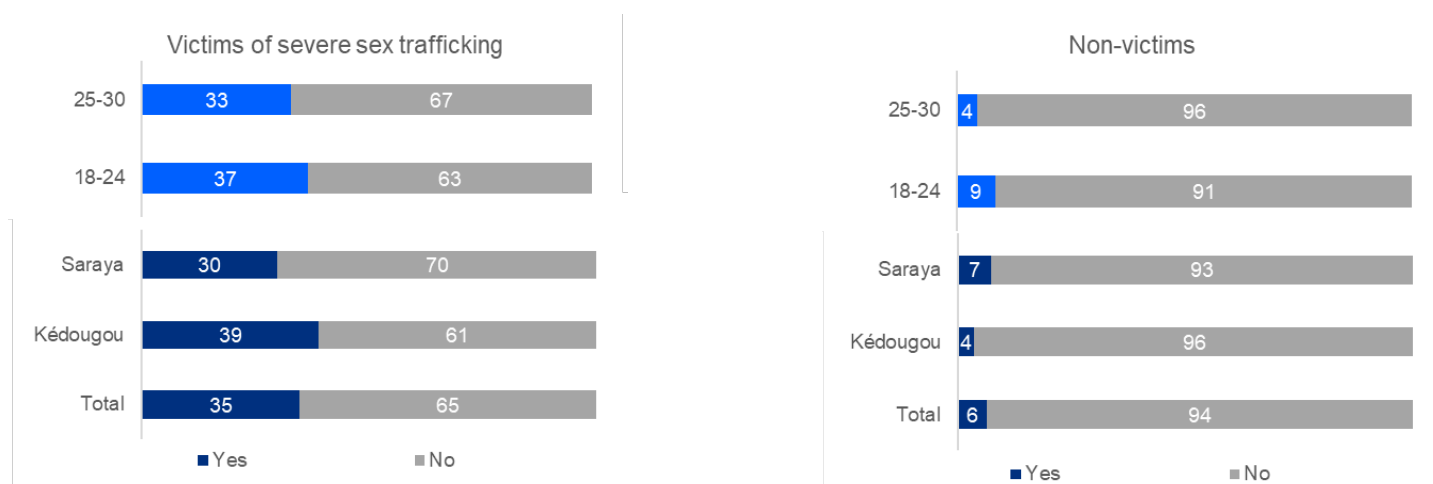
Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Dans l'ensemble, peu de travailleuses du sexe (7 %) ont estimé avoir été victimes de mensonges ou de fausses promesses concernant des éléments tels que leurs conditions de travail, le contenu ou la légalité des contrats concernés, le logement et les conditions de vie, les documents légaux ou l'acquisition d'un statut légal, le lieu de travail ou l'employeur, la rémunération/les avantages et la promesse de mariage/d'amour. Le fait de déclarer avoir été victime de mensonges ou de fausses promesses en rapport avec leur travail sexuel était notamment plus fréquent chez les personnes du département de Kédougou que chez celles du département de Saraya (15 % contre 4 %, respectivement, p<0.00). Par ailleurs, 9 % des travailleuses du sexe du département de Kédougou se sont senties trahies dans leur emploi actuel, alors que le chiffre équivalent était de 3 % dans le département de Saraya (Figure 20).

Parmi les victimes de la traite sexuelle, 40 % ont estimé avoir été victimes de mensonges ou de fausses promesses. Les mensonges et fausses promesses ont été plus fréquemment rapportés dans le département de Kédougou (50 %) que dans celui de Saraya (28 %), mais cette différence n'est pas statistiquement significative (p=0,28) (Figure 21).

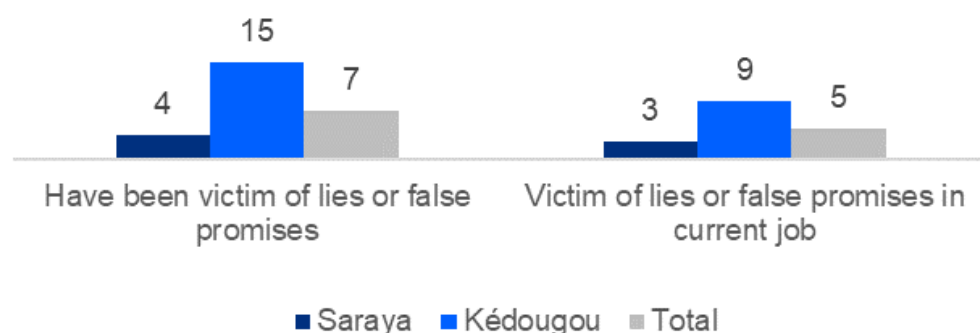
Parmi les personnes à qui l'on a menti, les principaux mensonges ou fausses promesses étaient liés aux conditions de travail et de vie, y compris la localisation de leur emploi (52 %), les conditions de travail (50 %), l'identité du véritable employeur (46 %) et les conditions de logement/de vie (46 %). Cette tendance était la même dans les départements de Kédougou et de Saraya (Figure 22).

Figure 19: Le travail s'est avéré être complètement différent de ce que la femme a été amenée à croire par le groupe d'âge et département (%)



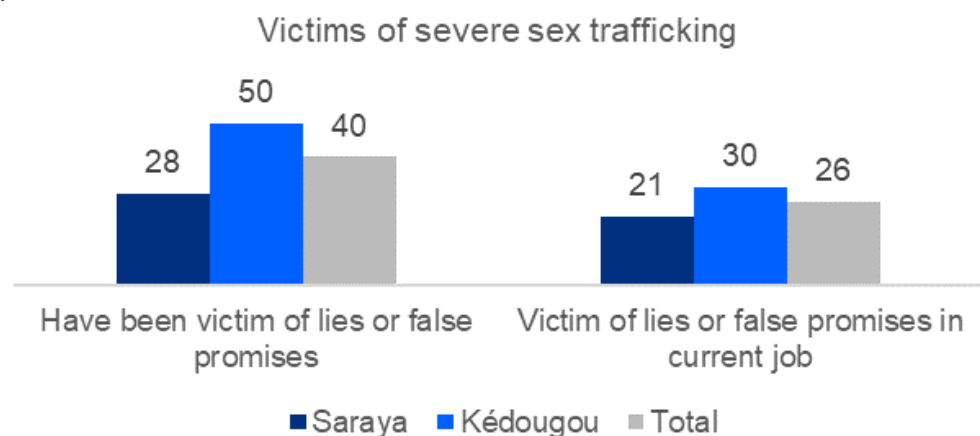
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Figure 20: Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

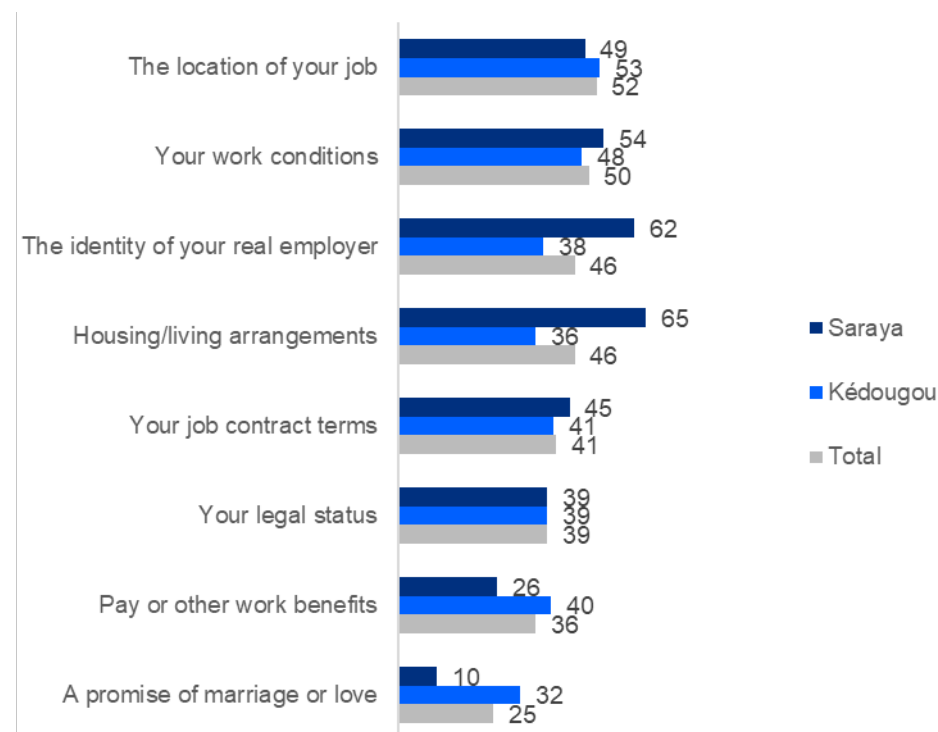
Figure 21: Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, victimes des pires formes de trafic sexuel (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104).

Il convient de remarquer que le fait d'avoir été victime de mensonges ou de fausses promesses est l'un des critères qui classent les victimes dans la catégorie Victimes de traite sexuelle selon la définition utilisée. Il n'y a donc pas de résultats équivalents à présenter pour les non-victimes.

Figure 22: Types de mensonges et de fausses promesses parmi les travailleuses du sexe qui ont déjà été victimes de mensonges par département (%)



Base pondérée : Saraya: n=14 ; Kédougou: n=27 ; Total : n=41.

Notez le petit nombre à la base —par définition victimes des pires formes de trafic sexuel

Recrutement coercitif (enlèvement, séquestration pendant le processus de recrutement)

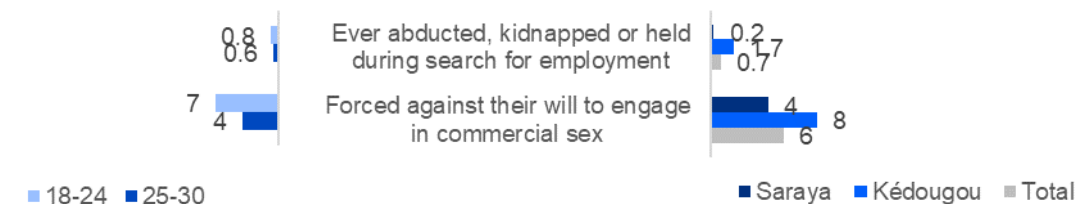
En ce qui concerne le recrutement coercitif, très peu de travailleuses du sexe (0,7%) ont déclaré avoir été enlevées, kidnappées ou retenues alors qu'elles cherchaient à devenir ou étaient travailleuses du sexe. Une plus grande proportion de personnes dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya s'est senti contrainte ou forcée contre son gré à devenir travailleuses du sexe (8% vs 4 % respectivement, p=0,04, Figure 23).

Parmi les victimes de trafic sexuel, peu (2 %) d'entre elles ont déjà été abusées, kidnappées ou retenues alors qu'elles étaient ou souhaitaient

devenir travailleuses du sexe. Cependant, près du tiers (30 %) d'entre elles se sont senties contraintes ou forcées contre leur gré à avoir des relations sexuelles commerciales. Une proportion beaucoup plus importante de jeunes victimes de la traite sexuelle âgées de 18 à 24 ans se sont senties contraintes ou forcées par rapport au groupe plus âgé, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative (41 % contre 23 %, respectivement, p=0,57) (Figure 24).

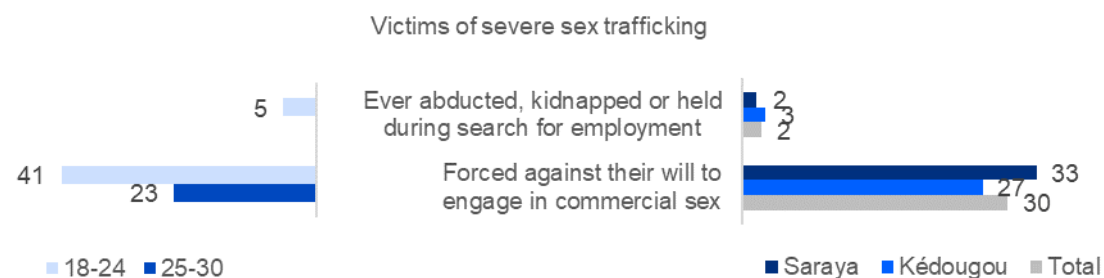
Comme pour l'indicateur ci-dessus, le recrutement coercitif signifie que les victimes sont par définition classées comme victimes d'une traite sexuelle selon la définition utilisée. Il n'y a donc pas de résultats équivalents à présenter pour les non-victimes.

Figure 23: Recrutement coercitif dans le travail du sexe par âge et par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : n=561.

Figure 24: Recrutement coercitif dans le travail du sexe par âge et par département (%)

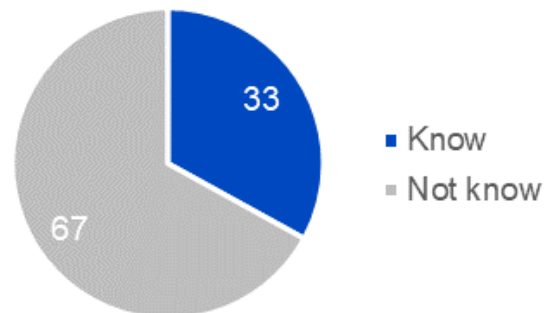


Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104).

Il convient de remarquer que le fait d'être victime de recrutement coercitif est l'un des critères qui classent les victimes comme victimes de formes de traite sexuelle selon la définition utilisée. Il n'y a donc pas de résultats équivalents à présenter pour les non-victimes.

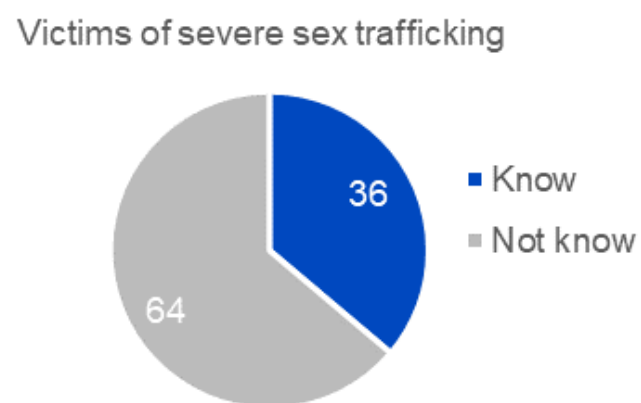
Cinq pour cent des travailleuses du sexe ont indiqué qu'elles avaient déjà été transportées dans un endroit différent de celui où elles vivent et travaillent normalement pour se livrer à des activités sexuelles commerciales. La plupart de ces femmes (67 %) ne savaient pas qu'elles avaient

Figure 25: Conscience du transport vers différents lieux pour le travail sexuel, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Les personnes engagées dans des activités de commerce du sexe qui ont été transportées dans différents endroits pour se livrer à des activités de commerce du sexe (n=27).

Figure 26: Conscience du transport vers différents lieux pour le travail sexuel, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes de traite sexuelle qui ont été transportées dans différents endroits pour se livrer à des activités de commerce du sexe (n=24).

Bien que le transport vers un autre lieu ne soit pas par définition un critère pour être une victime de la traite sexuelle, très peu de non-victimes (n=3) ont déclaré être conscientes du transport vers un autre lieu pour des rapports sexuels commerciaux.

Recrutement rémunéré

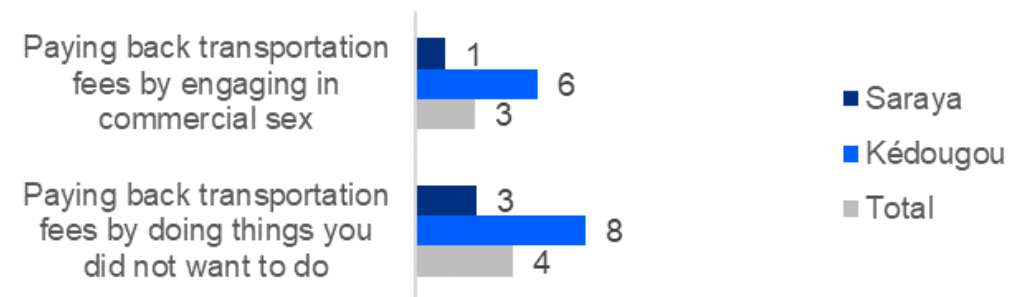
Il a également été demandé aux répondant(e)s de l'étude si elles avaient déjà fourni des efforts pour rembourser une personne qui leur avait fourni un moyen de transport (ou leur avait donné de l'argent pour payer un moyen de transport) afin de se livrer à des activités sexuelles à des fins commerciales. Trois pour cent des travailleuses du sexe ont déclaré l'avoir déjà fait, cette proportion étant plus élevée dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya (6 % contre 1 %, respectivement, p<0.00). Une proportion similaire a déclaré qu'on leur avait demandé de faire des choses contre leur gré afin de compenser les frais de transport (4 % dans

l'ensemble, 8 % dans le département de Kédougou et 3 % dans celui de Saraya, respectivement, p<0.00) (Figure 27).

Comme on pouvait s'y attendre, une plus grande proportion de victimes de la traite sexuelle ont déclaré qu'on leur avait demandé de rembourser les frais de transport en se livrant à des activités sexuelles commerciales, comparativement aux non-victimes (13 % contre 0,3 %, respectivement, p<0,00) ou en faisant des choses qu'elles ne voulaient pas faire (20 % contre 1 %, respectivement, p<0,00) (Figure 28).

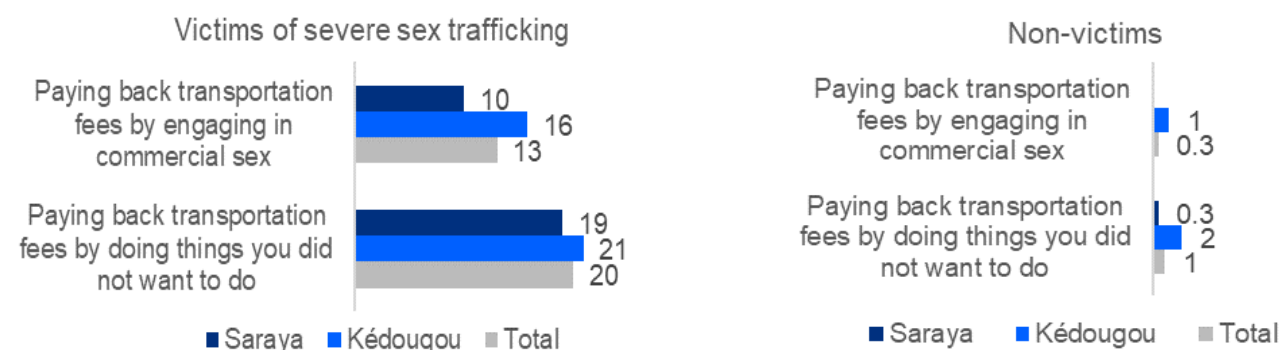
Parmi les travailleuses du sexe qui avaient remboursées les frais de transport en s'adonnant au commerce du sexe (n = 20), 66 % d'entre elles avaient déjà dû rembourser d'autres dépenses engagées au titre des repas, des vêtements, du logement, etc.

Figure 27: Remboursement des frais de recrutement par département, dans l'ensemble



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 28: Remboursement des frais de recrutement par département, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).



3.5 PRATIQUES D'EMPLOIS ET SANCTIONS RESULTATS QUALITATIFS

Comme mentionné ci-dessus, dans les zones où la traite sexuelle a lieu, les personnes interrogées ont indiqué que les victimes de la traite sont souvent sous le contrôle des proxénètes qui organisent les activités de traite dans les villages. Ils s'occupent du logement, des vêtements, de la nourriture des victimes et des problèmes de sécurité qui peuvent survenir entre elles et leurs clients. Les travailleuses du sexe travaillent de deux manières : certaines reçoivent quotidiennement des clients à domicile, et d'autres vivent avec des partenaires réguliers qui les paient mensuellement.

« Les victimes vivent avec leurs chefs ou leurs représentants, qu'ils soient nigériens ou ghanéens. Ils ont leurs représentants qui sont à côté du village, dans la Niafa (une cabane). Si vous y allez, vous payez pour le sexe, et vous repartez pour satisfaire votre libido. »

–Leader d'opinion, Sambaranbougou, Saraya

Pendant la période où elles sont victimes de la traite, les victimes travaillent pour le compte de leurs patrons afin de rembourser les frais engagés pour les faire venir, ainsi que ceux au titre de leur hébergement, habillement, repas, etc. Toutes ces dépenses sont estimées à 1 ou 2 millions de francs CFA, une somme définie par le proxénète et imposée à la victime sans aucune forme de consentement. Par ailleurs, dans certaines expériences partagées par les victimes et les survivantes de la traite, les victimes peuvent faire l'objet d'une surestimation des dépenses avec des coûts indirects pris en compte par les proxénètes, comme la prolongation de la dette une fois la somme à payer atteinte. Cela signifie que la victime a mangé, dormi, porté de nouveaux vêtements pendant la période de remboursement de la dette, ce qui crée une nouvelle dette à rembourser. Dans ces conditions, la durée de la traite dépend de la capacité de la victime à rembourser les dépenses déclarées par le proxénète.

« C'était trop dur. Je me suis rendue à Kédougou pour une semaine. Quand je suis arrivé, j'ai vu une fille, et je ne savais rien d'elle à ce moment-là. Cette fille m'a emmené au village. Et quand je suis arrivée au village, j'étais logée dans une cabane. Puis une autre femme m'a prise et m'a emmenée. Elle m'a dit que je devais faire du travail

sexuel, alors j'ai dit que je n'aimais pas ça. Elle m'a dit de regarder autour de moi, que toutes les filles autour de moi faisaient du travail sexuel. Je dois le faire pour lui rendre son argent, et dans 2 ou 3 mois, j'aurai tout payé, et je serai libre. À l'époque, elle a refusé de me dire combien je lui devais, et je suis restée là presque six mois à travailler pour elle. Même si je casse quelque chose, je dois payer. Il y a beaucoup de problèmes, c'est pour ça que j'étais fatiguée, elle me battait, me pinçait. »

–Survivante, 24 ans, Kolia, Saraya

« Les personnes qui nous font venir nous font peur. Ils nous intimident en disant, vous devez travailler et me rembourser mes 1 000 000 ou 1 500 000 francs CFA. Vous devez travailler comme prostituée pour payer cette somme afin d'être libre. Ensuite, tu pourras travailler pour toi-même si tu retournes au Nigéria ou si tu veux rester au Sénégal. Sinon, si tu ne paies pas, on t'emmènera chez un sorcier qui gâchera ton avenir. »

–Victime, 22 ans, Sambaranbougou, Saraya

La durée de la traite par victime est également influencée par le flux de l'activité aurifère, qui est le secteur qui fournit la plupart des clients. Selon les dirigeants locaux et les responsables régionaux, cela explique les flux migratoires des travailleuses du sexe en fonction des opportunités qui se développent autour des zones d'exploitation aurifère.

Nous avons constaté que le trafic sexuel expose les victimes à des conditions de vie très précaires. De nombreuses victimes sont soumises à de multiples formes de violence, que nous décrivons plus loin, y compris des cas documentés de grossesse non désirée chez des mineures. Cependant, les expériences violentes peuvent parfois amener les victimes à se tourner vers les autorités légales, ce qu'elles sont moins susceptibles de faire autrement. Les données de l'étude suggèrent que ces plaintes ont tendance à ne pas aboutir en raison des pratiques de corruption entre les proxénètes et certaines personnes décrites comme appartenant aux services de sécurité.

Par ailleurs, pour mieux couvrir l'éventualité de telles plaintes, les proxénètes peuvent décider de transférer la victime dans une autre zone de trafic

où elle poursuivra son activité et continuera à rembourser l'argent dû.

« Je connais beaucoup de filles qui sont victimes. Avant-hier, ils ont amené une fille. Elle est tombée malade. Elle ne pouvait plus travailler ; elle était enceinte sans le savoir. Elle est mineure, elle ne sait même pas qui est responsable de sa grossesse. Elle est même allée à la gendarmerie, mais l'affaire n'a pas été poursuivie...Ils l'ont déplacée dans un autre village. Elle est cachée dans un autre village. Elle devra probablement continuer à travailler et envoyer l'argent à son patron. C'est comme ça. »

-Parent d'une survivante, Kolia, Saraya

Le remboursement de la dette est la clé de la liberté. Si la victime parvient à collecter suffisamment d'argent, elle peut rembourser son passeur et peut devenir libre. Les survivantes interrogées ont indiqué que la sortie de la traite est effective à partir du moment où la victime a entièrement remboursé la somme due au proxénète et a été déclarée libre par ce dernier.

Par la suite, la victime de la traite peut décider de continuer à travailler comme travailleuse du sexe, de rentrer chez elle, de changer de résidence ou même de se lancer dans une autre activité de son propre chef sans que les personnes qui l'ont soumise à la traite n'aient aucun contrôle sur elle. Cela explique le fait que toutes les victimes qui ont déjà remboursé leur dette se sentent en sécurité vis-à-vis de leurs proxénètes et deviennent autonomes dans leur vie.

« Mon patron est d'accord. Je lui ai remboursé l'argent pour le transport. Après cela, rien ne nous liait, quand on se rencontre, on se dit bonjour, jusqu'à ce qu'il retourne au Nigéria. »

-Survivante, 28 ans, Tenkoto, Saraya

« Cela fait maintenant six ans que je suis sorti de la traite. J'ai payé tout l'argent que je devais à mon patron pour pouvoir sortir du commerce du sexe. Depuis que j'ai payé ma dette, je me sens maintenant à l'abri des personnes qui m'exploitaient. »

-Survivante, 26 ans, Tenkoto, Saraya

« J'ai payé 1 500 000 francs CFA...Maintenant

que je suis libre, j'aimerais retourner dans mon pays.»

-Survivante 29 ans, Bantaco, Saraya

Résultats quantitatifs

Les répondant(e)s à l'enquête ont été interrogés sur les pratiques d'emploi, les moyens de pression et le gain financier de l'employeur. En ce qui concerne l'exploitation financière, 9 % des travailleuses du sexe ont déjà eu le sentiment que leur employeur ou un autre courtier avait tiré un avantage économique de leur travail sexuel. L'exploitation financière était plus fréquente dans le département de Kédougou par rapport au département de Saraya (15 % contre 6 %, respectivement, $p < 0.00$).

Deux pour cent des travailleuses du sexe ont indiqué que leur employeur avait déjà retenu leur rémunération ou des objets personnels pour les empêcher de partir. Dans le département de Kédougou, une plus grande proportion de travailleuses du sexe a mentionné que leur employeur avait exercé une telle pression par rapport au département de Saraya (6 % contre 1 %, respectivement, $p < 0.00$). Trois pour cent des travailleuses du sexe avaient été menacés de perdre leur rémunération si elles décidaient de partir. Par ailleurs, 2 % des travailleuses du sexe se sont vu retenir une partie ou la totalité de leur rémunération comme garantie pour les empêcher de partir.

Parmi les victimes de la traite sexuelle, 11 % ont déclaré que leur employeur avait déjà retenu leur rémunération ou des objets personnels pour les empêcher de partir. En outre, 14 % ont été menacées de perdre leur rémunération si elles décidaient de démissionner, tandis que 9 % ont été privées d'une partie ou de la totalité de leur rémunération comme garantie pour les empêcher de partir. En revanche, très peu de non-victimes (<1%) avaient fait l'expérience que leur employeur avait retenu leur rémunération ou des objets personnels ou les avait menacés de perte de rémunération. Cependant, 6% avaient fait l'expérience qu'une partie de leur rémunération était utilisée comme moyen de pression (Figure 30).

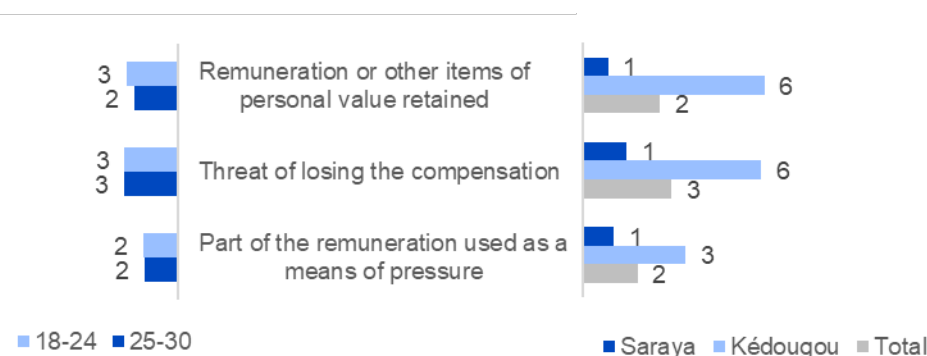
Huit pour cent des travailleuses du sexe en général se sont vu imposer des frais excessifs pour des choses comme le loyer, la nourriture ou d'autres articles qu'elles consommaient sur le lieu de travail. Deux pour cent ont déclaré que leur employeur leur a demandé des frais excessifs pour

des biens/services (2 %), des intérêts excessifs sur leur prêt (2 %), et a réduit la valeur des biens/services qu'ils ont achetés. Une proportion toujours plus importante de travailleuses du sexe dans le département de Kédougou a rapporté ces formes d'exploitation par rapport au département de Saraya (Figure 31).

Parmi les victimes de la traite sexuelle, 20 % se sont vu imposer des frais excessifs pour des choses telles que le loyer, la nourriture ou d'autres articles qu'elles

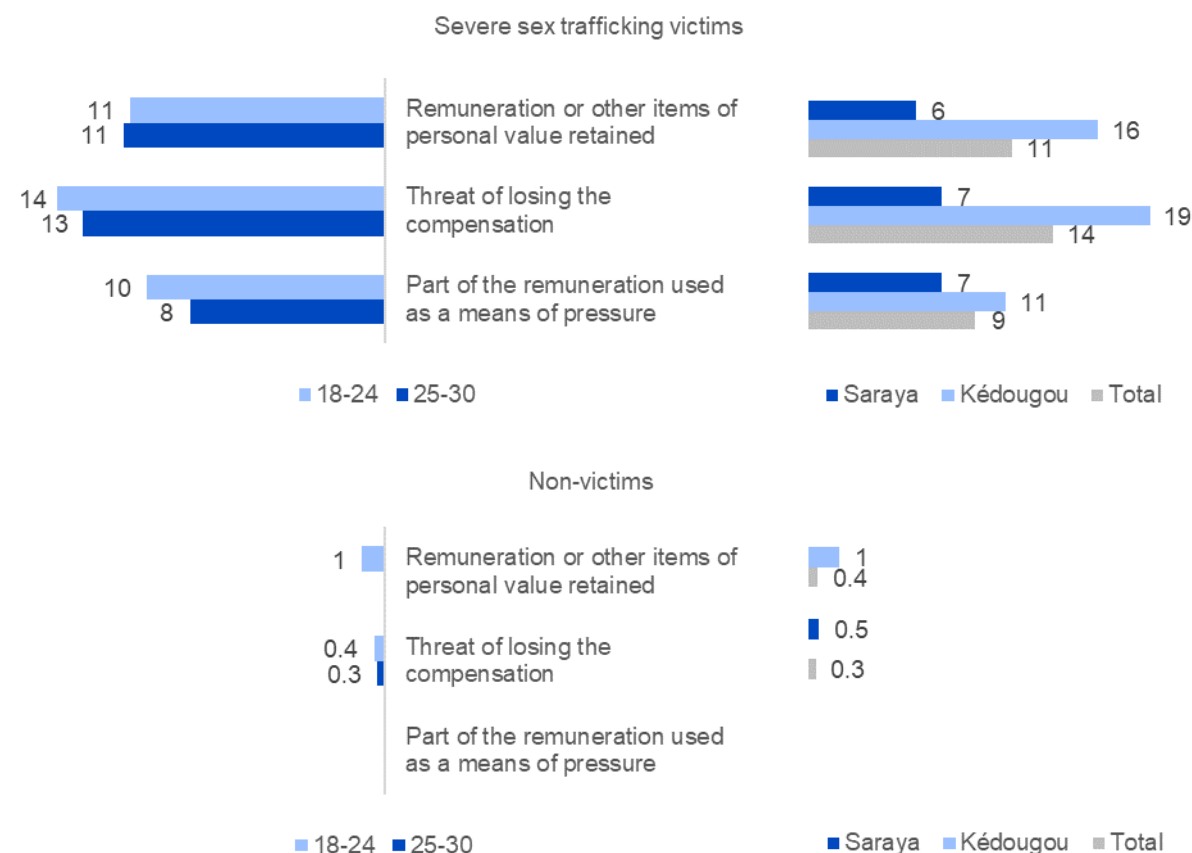
consommaient sur leur lieu de travail. Alors que près d'un dixième d'entre elles ont déclaré que leur employeur leur avait facturé des frais excessifs pour des biens/services (9%), des intérêts excessifs sur leur prêt (9%), et avait réduit la valeur des biens/services qu'elles avaient achetés (8%). Parmi les non-victimes, 6% avaient subi des frais excessifs pour des choses comme le loyer, la nourriture ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail, mais personne n'a signalé de frais ou d'intérêts excessifs à d'autres égards (Figure 32).

Figure 29: Retenue de salaire, rémunération promise et avantages pour empêcher le départ, par âge et par département, dans l'ensemble (%)



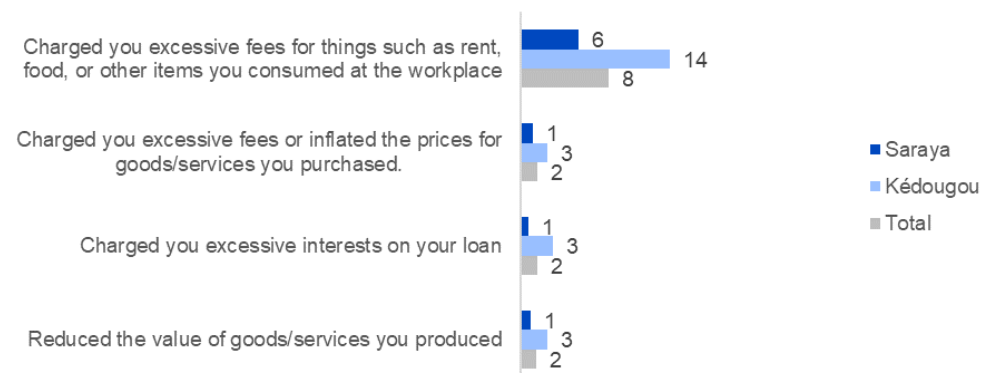
Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 30: Retenue de salaire, rémunération promise et avantages pour empêcher le départ, par âge, département et statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Figure 31: Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe, par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 32: Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe, par âge, département et statut de victime (%)



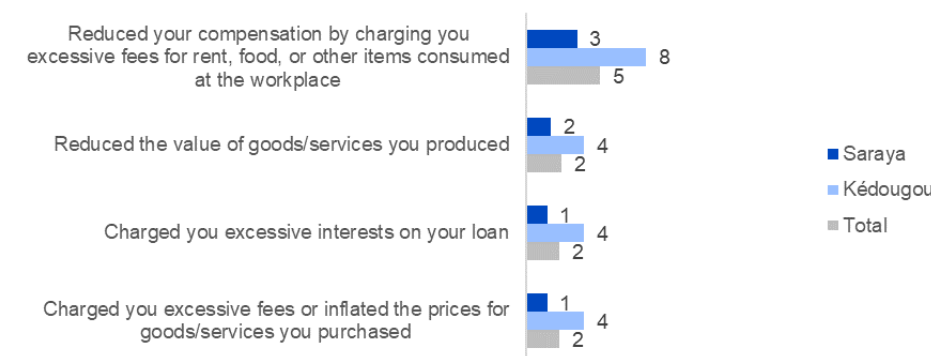
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Imposition d'une dette

Les répondant(e)s à l'enquête ont également été interrogées sur les changements concernant leurs accords de dette avec leur employeur et/ou leur courtier, y compris sans consentement. Cinq pour cent des travailleuses du sexe ont déclaré avoir vu leur rémunération réduite par l'imposition de frais excessifs pour le loyer ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail. Une plus grande proportion de travailleuses du sexe du département de Kédougou a signalé une réduction de leur rémunération par rapport au département de Saraya (8 % contre 3 % respectivement, $p=0.01$). Peu de travailleuses du sexe ont indiqué avoir subi une réduction de la valeur des biens/services (2 %), des intérêts excessifs sur leur prêt (2 %) ou des frais excessifs pour des biens ou services (2 %) (Figure 33).

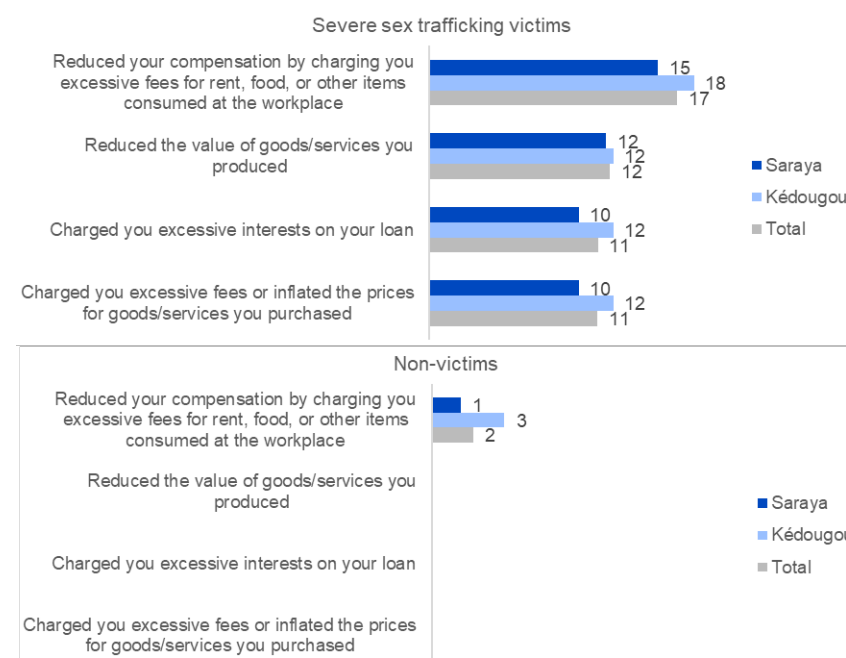
Parmi les victimes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles, 17 % ont indiqué que leur rémunération avait été réduite en raison de l'imposition de frais excessifs pour le loyer ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail. Plus d'un dixième d'entre elles ont indiqué que la valeur de leurs biens/services avait été réduite (12 %), qu'on leur avait facturé des intérêts excessifs sur leur prêt (11 %) ou qu'on leur avait facturé des frais excessifs pour des biens ou des services (11 %). Peu de non-victimes ont vécu ces types d'expériences (Figure 34).

Figure 33: Les employeurs imposent une dette sans le consentement par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : n=561.

Figure 34: Les employeurs imposent une dette sans le consentement par département et statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Considération de soi comme esclave sexuelle

Il a été demandé aux travailleuses du sexe participant à l'enquête si elles pensaient avoir été vendues pour le travail ou le sexe. Deux pour cent des travailleuses du sexe ont répondu par l'affirmative à cette question. Il n'y avait pas de différence notable ni statistiquement significative entre les départements de Kédougou et de Saraya (4 % vs 2 %, respectivement, $p=0,23$) (Figure 35).

Figure 35: Se considère comme une esclave sexuelle par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: $n=375$; Kédougou: $n=186$; Total : $n=561$.

Figure 36: Se considère comme une esclave sexuelle par département et statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic (18-24: $n=41$; 25-30: $n=62$; Saraya: $n=49$; Kédougou: $n=55$; Total : $n=104$); non-victimes (18-24: $n=204$; 25-30: $n=253$; Saraya: $n=326$; Kédougou: $n=131$; Total : $n=457$).

Contrainte de travailler ou de se livrer à des activités sexuelles commerciales pour rembourser une dette impayée ou une avance sur salaire.

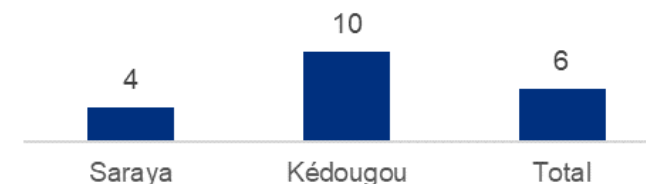
En ce qui concerne la dépense de l'argent gagné, 6 % des travailleuses du sexe ont été amenés à effectuer des actes sexuels pour rembourser une dette ou une avance sur salaire. Une plus grande proportion de personnes dans le département de Kédougou avait déjà remboursé une dette impayée

Parmi les victimes de la traite sexuelle, 14 % pensent avoir été vendues pour le travail ou le sexe. Cette proportion est similaire dans les départements de Saraya et de Kédougou (15 % vs 12 %, respectivement, $p=0,76$). Chez les non-victimes, la proportion équivalente est de 0,4 % (Figure 36).

en utilisant l'argent gagné lors de rapports sexuels commerciaux par rapport au département de Saraya (10 % contre 4 %, $p=0,02$) (Figure 37).

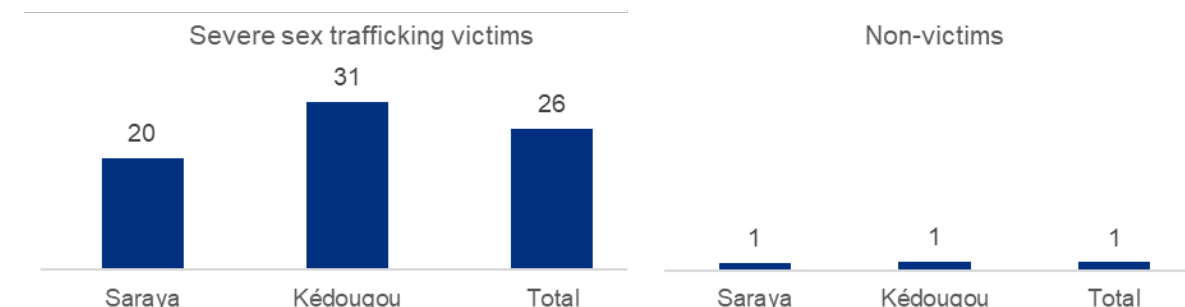
Plus d'un quart (26%) des victimes de trafic sexuel ont eu ce type d'expérience. Parmi les quelques non-victimes, 1% ont rapporté ce type d'expérience (Figure 38).

Figure 37: Remboursement de la dette par une activité sexuelle, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: $n=375$; Kédougou: $n=186$; Total : $n=561$.

Figure 38: Remboursement de la dette par une activité sexuelle par département et statut de victime (%)



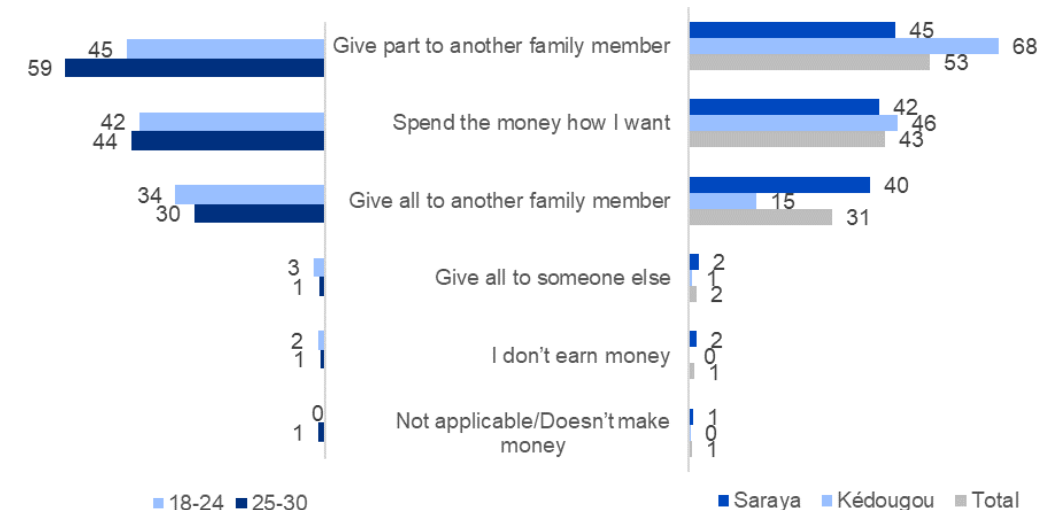
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: $n=41$; 25-30: $n=62$; Saraya: $n=49$; Kédougou: $n=55$; Total : $n=104$); non-victimes (18-24: $n=204$; 25-30: $n=253$; Saraya: $n=326$; Kédougou: $n=131$; Total : $n=457$).

On a demandé aux répondant(e)s à l'enquête comment elles dépensaient l'argent gagné. Plus de la moitié des travailleuses du sexe ont déclaré donner une partie de l'argent gagné à un autre membre de la famille (52 %), puis dépenser l'argent comme elles le souhaitent (43 %). Par ailleurs, près d'un tiers (32 %) ont donné tout leur argent gagné à un autre membre de la famille.

Les trois principales façons de dépenser l'argent gagné étaient les mêmes pour les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes : Près de la moitié des victimes de la traite sexuelle et des non-victimes ont déclaré donner une partie de l'argent gagné à un autre membre de la famille (49 % contre 53 % respectivement, $p=0,04$), suivi de dépenser l'argent comme ils le voulaient (47 % contre 42 % respectivement, $p=0,97$) et de donner tout l'argent gagné à un autre membre de la famille (25 % contre 33 % respectivement, $p=0,35$) (Figure 40).

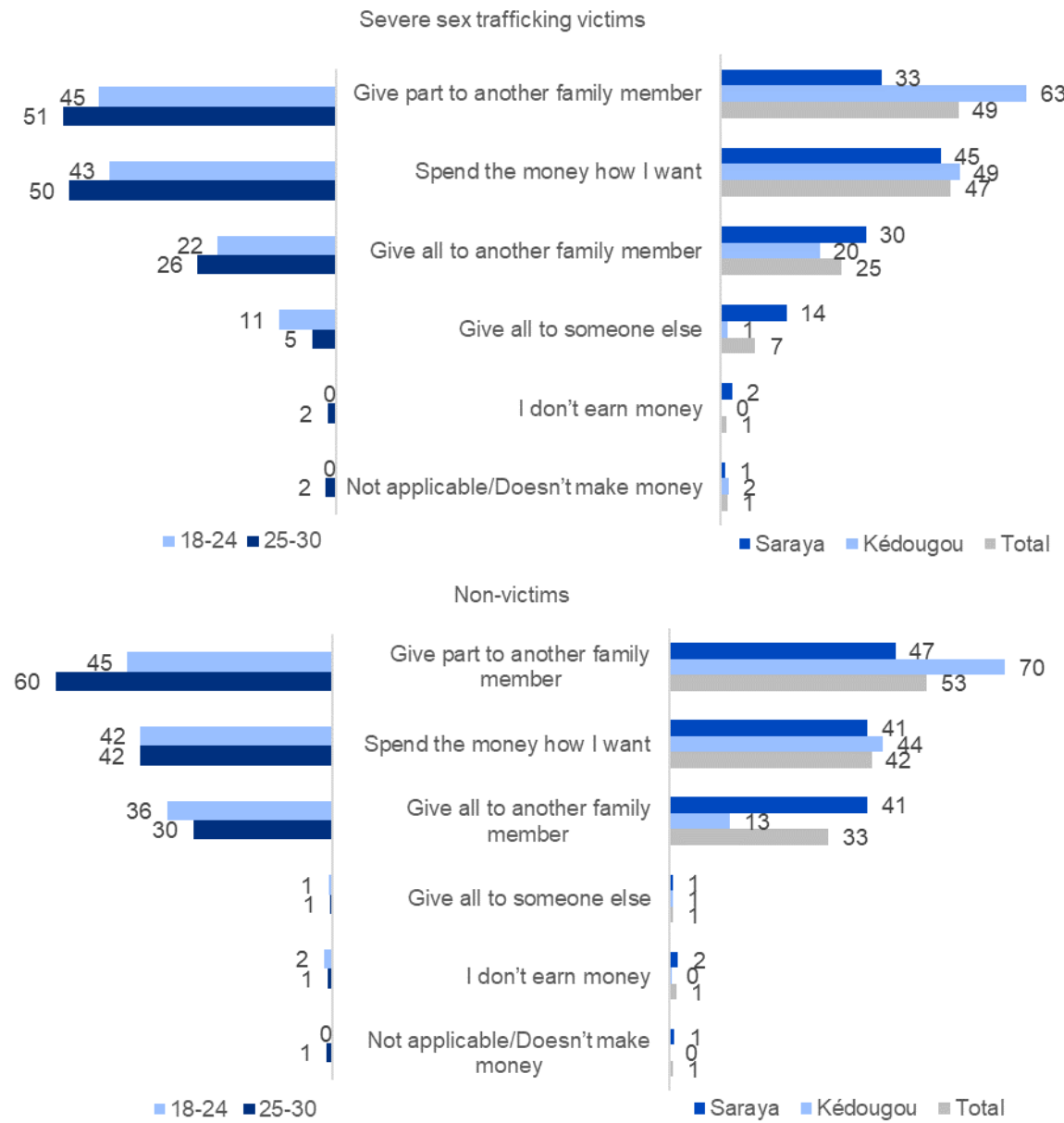
Une proportion nettement plus importante de travailleuses du sexe du département de Saraya a déclaré donner tout l'argent gagné à la famille par rapport au département de Kédougou (40 % contre 15 % respectivement, $p<0,00$) (Figure 39).

Figure 39: Dépenses de l'argent gagné par âge et département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: $n=246$; 25-30: $n=315$; Saraya: $n=375$; Kédougou: $n=186$; Total : $n=561$.

Figure 40: Dépenses de l'argent gagné par âge, département, et statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

3.6 LIBERTÉ DE DÉPLACEMENT

Résultats qualitatifs

Les victimes n'ont souvent pas de liberté de déplacement et d'interaction pendant la période où elles doivent payer leur dette à la personne qui les a amenées à Kédougou. Pendant cette période, dont la durée dépend de celle du remboursement de la dette, les victimes sont sous la responsabilité exclusive du proxénète, qui veille à leur alimentation et à leur hébergement tout en gérant les revenus de leurs activités sexuelles commerciales. Les victimes ont indiqué que lorsqu'elles sont nouvelles dans le travail du

sexe, leur dépendance vis-à-vis des proxénètes est renforcée par le nouvel environnement de résidence, le fait de ne connaître personne d'autre, le mode de vie que les victimes sont obligées d'adopter, car elles sont encore sous le choc du travail à accomplir [commerce du sexe]. Ces facteurs permettent aux trafiquants de disposer d'un levier pour que les victimes n'envisagent pas de retourner dans leur pays d'origine.

« Je [fais du travail sexuel] et je n'aime pas ça, parce que les conditions de travail ne sont pas bonnes. Quand je suis arrivée ici, c'était difficile, je ne connaissais personne, mes documents d'iden-

tité ont été confisqués par le patron [proxénète], je n'avais pas le choix, je suis restée pour travailler. Si j'ai de l'argent, je vais retourner au Nigéria. »

-Victime, 23 ans, Khossanto, Saraya

Notre analyse a révélé qu'une des stratégies des passeurs est de limiter les interactions entre les victimes afin de réduire le développement de liens ou d'un filet de sécurité sociale. Près de la moitié des victimes et des survivantes que nous avons interrogées qualitativement vivent seules sous la supervision du proxénète, tandis que plusieurs autres vivent avec

d'autres victimes ou avec des personnes avec lesquelles elles n'ont aucune relation, comme on peut le voir dans le Tableau 19. Une petite partie des personnes interrogées ont déclaré vivre en union libre ou avec un frère ou une sœur ou une personne connue qui se trouve dans une situation similaire de travail du sexe.

Tableau 19: Conditions de vie des victimes qui ont participées aux entretiens qualitatifs

Conditions de vie	Nbre de victimes
Seule	15
Avec d'autres victimes	4
Avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucune relation	4
Dans le cadre d'une union de fait	2
Avec d'autres membres de la famille (sœurs) ou des personnes de même origine	2
Avec le proxénète	1
Non documenté	4

Par ailleurs, nos résultats indiquent que les déplacements limités des victimes résultent également du faible niveau d'interaction entre les victimes et les survivantes, puis entre les victimes et les membres de la communauté. Par exemple, parmi les 68 participantes au volet qualitatif de l'étude (victimes/survivantes), la moitié a déclaré ne connaître aucune fille victime de la traite. L'autre moitié a déclaré connaître quelques victimes parce qu'elles ont voyagé ensemble au

Sénégal par le même transporteur, ont interagi dans les activités de travail sexuel en fréquentant les mêmes endroits (bars, restaurants, hôtels, etc.) ou en vivant dans la même maison.

« J'ai appris à connaître certaines filles quand je suis arrivée ici parce qu'on faisait le même travail. Mais nous ne discutons pas ensemble. »

–Victime, 20 ans, Khossanto, Saraya

« Quand je suis arrivée, elle (la trafiquante sexuelle) m'a demandé de ne parler avec personne parce que les personnes ne sont pas bonnes. Alors je suis toujours restée dans ma chambre. »

–Survivante, 26 ans, Bantaco, Kédougou

Les personnes interrogées ont indiqué que les proxénètes utilisent également diverses techniques pour dissuader les victimes de fuir, notamment les suivantes :

- Les victimes sont enfermées et battues à leur arrivée sans pouvoir se déplacer.

« Nous étions tous les trois enfermés ensemble dans la même maison à Mbacké (Diourbel), et nous n'avions pas le droit de sortir. Une fois arrivés à Juha (Kédougou), la dame nous a obligés à faire du travail sexuel, et j'ai dit que je ne pouvais pas effectuer ce travail, mais la dame m'a répondu que si je ne me prostituais pas, elle ne me laisserait pas retourner au Nigéria. Comment puis-je obtenir de l'argent pour rentrer si je n'effectue pas ce travail, mais je ne voulais vraiment pas effectuer ce travail. À cette époque, je pleurais beaucoup quand on me forçait à avoir des rapports sexuels avec des hommes tous les soirs. Nous étions battues si nous refusions et nous n'avions pas le droit de quitter la maison, c'était très difficile pour nous d'accepter de vivre comme ça toute notre vie. »

–Survivante, 18 ans, Kédougou

« Je sais qu'il y a beaucoup de filles qui font ce travail et qui ne quittent pas la maison. Elles restent ici (dans la maison) 24 heures sur 24. Les clients appellent pour prendre rendez-vous. On ne va pas dans les boîtes de nuit. »

—Victime, 26 ans, Kédougou

- Les documents d'identité et de voyage des victimes sont confisqués pour limiter leurs tentatives de fuite. Cependant, les victimes ont accès à leur téléphone portable, qui sert principalement à prendre des rendez-vous avec les clients.

- Les proxénètes utilisent des charlatans pour menacer les victimes de sorts si elles tentent de s'échapper, en leur promettant qu'elles deviendront folles ou mourront d'une maladie indétectable par la biomédecine. Des exemples de femmes présentant des troubles psychiatriques vivant dans la localité de résidence ou connues pour leur histoire sont présentées comme arguments afin de fixer l'emprise.

« Ils vous emmènent chez un charlatan qui vous fait promettre que si vous les trahissez, vous décéderez ou deviendrez folle. Par conséquent, vous êtes obligé de faire ce qu'ils vous demandent. »

–Victime, 29 ans, Sambaranbougou, Saraya

« Il y en a qui sont menacés d'être emmenées chez les marabouts si elles parlent. »

–Survivante, 23 ans, Kolia, Saraya

- La gendarmerie (un commissariat de police) fait régulièrement des descentes sur les sites où se déroule le travail du sexe. Ils travaillent avec des agents communautaires qui signalent les exploiters sexuels potentiels, les personnes qui font travailler les femmes contre leur gré. Si les informateurs de la police observent des liens avec des personnes de la communauté, ces personnes peuvent également être soupçonnées d'être des complices de l'activité du proxénète et peuvent être arrêtées pour trafic sexuel. De ce fait, la plupart des personnes évitent les interactions avec les victimes. Alors que les équipes de collecte de données étaient présentes à Mouran, la collecte de données a dû être interrompue parce qu'une femme accusée d'avoir kidnappé des femmes à des fins de prostitution a été arrêtée avec sept filles, qui ont ensuite été relâchées.

« Quand je suis venue les voir, certaines filles pensaient que la police allait venir les arrêter. »

–Survivante, 22 ans, Khossanto, Saraya

Résultats quantitatifs

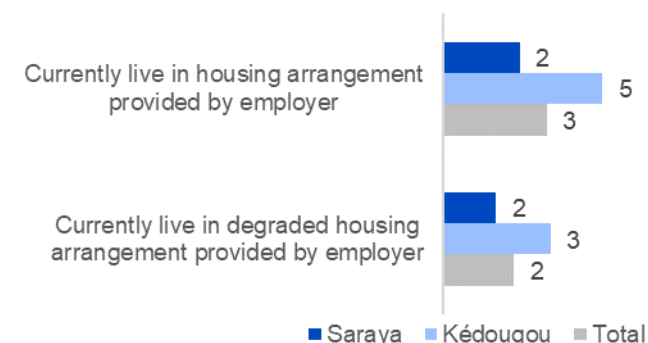
Conditions de vie

Il a été demandé aux répondantes à l'enquête si elles vivaient dans la maison mise à disposition par l'employeur et n'étaient pas autorisées à vivre ailleurs. Peu de répondantes (3 %) vivent actuellement dans ce type de logement. Par ailleurs, 2 % des répondantes ont déclaré que le logement fourni par l'employeur était sale, insalubre ou surpeuplé (Figure 41).

Parmi les victimes de la traite sexuelle, 15 % vivaient dans un logement fourni par l'employeur et n'étaient pas autorisées à vivre ailleurs. Cette proportion était à peu près similaire dans les départements de Kédougou et de Saraya (14-

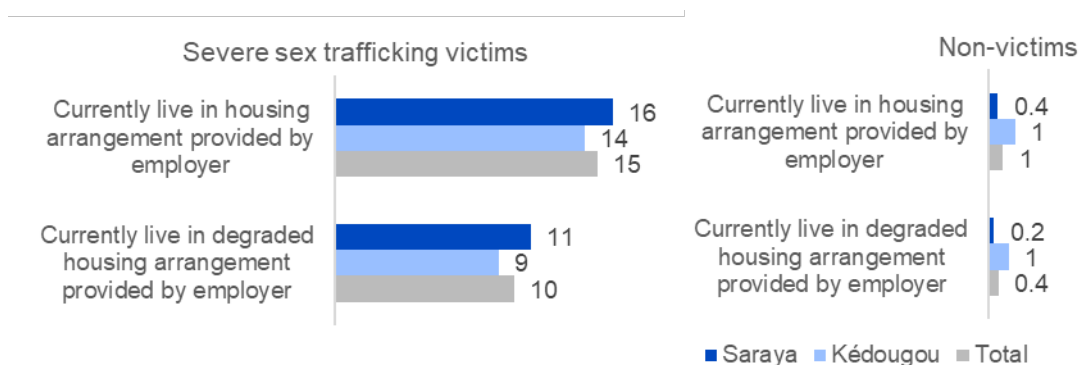
16%). En outre, 10 % des victimes de la traite des êtres humains vivaient dans un logement malpropre, insalubre ou surpeuplé fourni par l'employeur. Cette proportion est de 1% chez les non-victimes (Figure 42).

Figure 41: Conditions de vie par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 42: Conditions de vie par département, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic (Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Emprise sur la vie personnelle de la travailleuse du sexe

Sur la base de l'enquête quantitative, la Figure 43 montre les menaces et les actions que les travailleuses du sexe ont subies au cours des 12 derniers mois.

Dans l'ensemble, 4 % des personnes ont estimé qu'ils ne pouvaient pas échapper au contrôle de leur employeur en raison de menaces. Une plus grande proportion de personnes dans le département de Kédougou a déclaré que c'était le cas par rapport au département de Saraya (7% contre 3%, respectivement, $p=0,00$). Les menaces les plus fréquemment rapportées sont l'isolement des pairs (1,8%), l'exclusion des opportunités de travail futures et les atteintes physiques réelles

(1,7% chacun). Une plus grande proportion de personnes dans le département de Kédougou a subi des dommages physiques réels par rapport au département de Saraya (4 % contre 0,4 % respectivement, $p=0,00$).

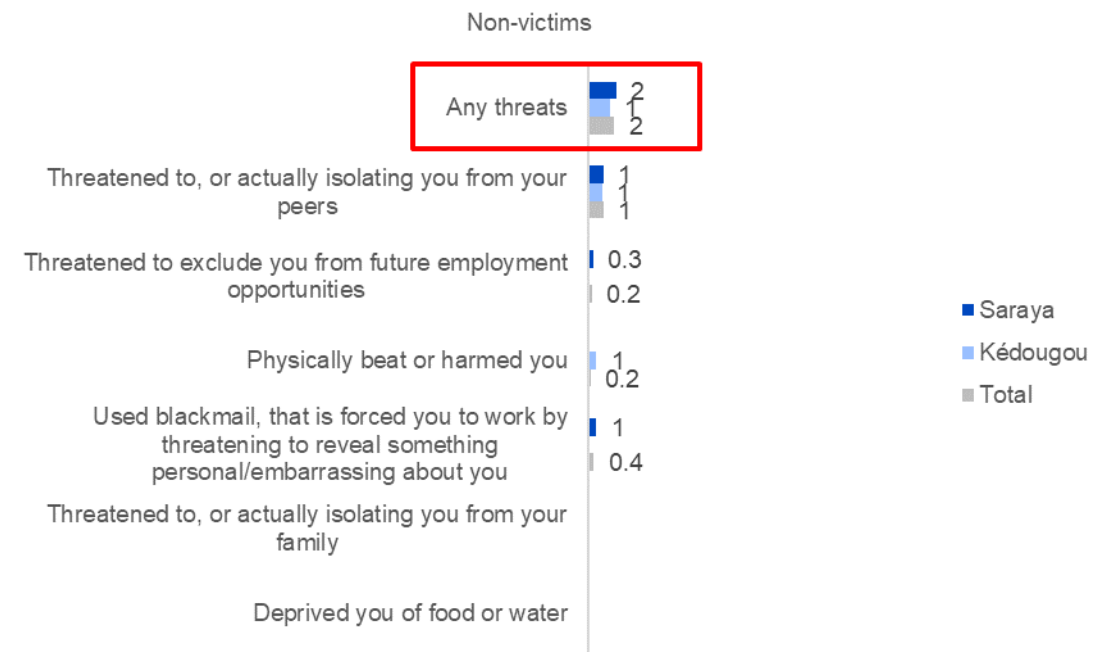
Parmi les victimes de trafic sexuel, 15 % ont estimé ne pas pouvoir échapper au contrôle de leur employeur en raison de menaces. Cette proportion est plus importante dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative (21% vs 9%, respectivement, $p=0,20$). Peu de non-victimes (2 %) ont déclaré que c'était le cas (Figure 44).

Figure 43: Menaces et actions prises par l'employeur par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375; Kédougou: n=186; Total : N=561.

Figure 44: Menaces et actions prises par l'employeur par département et statut de victime (%)



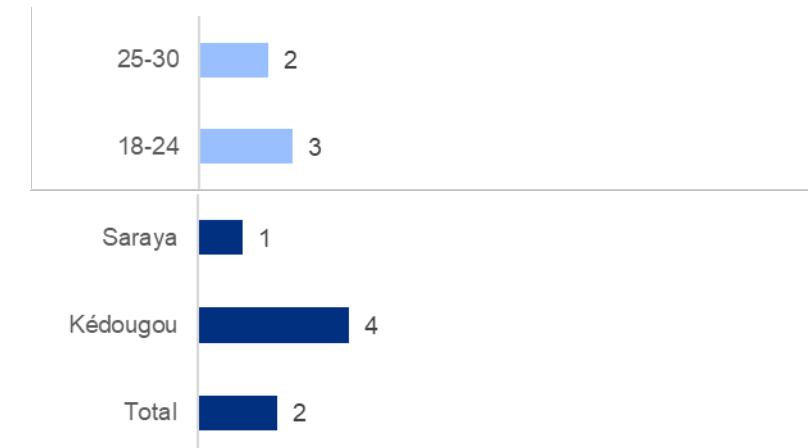
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (Saraya: n=49; Kédougou: n=55; Total : n=104); non-victimes (Saraya: n=326; Kédougou: n=131; Total : n=457).

Transfert de l'emprise sur la vie personnelle de la travailleuse du sexe

Dans l'ensemble, peu de travailleuses du sexe (2 %) ont indiqué que quelqu'un avait déjà pu transférer le contrôle d'une partie de leur vie personnelle à quelqu'un d'autre. Une proportion légèrement plus importante de personnes dans le département de Kédougou a déclaré que c'était le cas par rapport au département de Saraya, bien que la différence ne soit pas statistiquement significative au niveau de 5 % (4 % contre 1%, respectivement, $p=0,06$) (Figure 45).

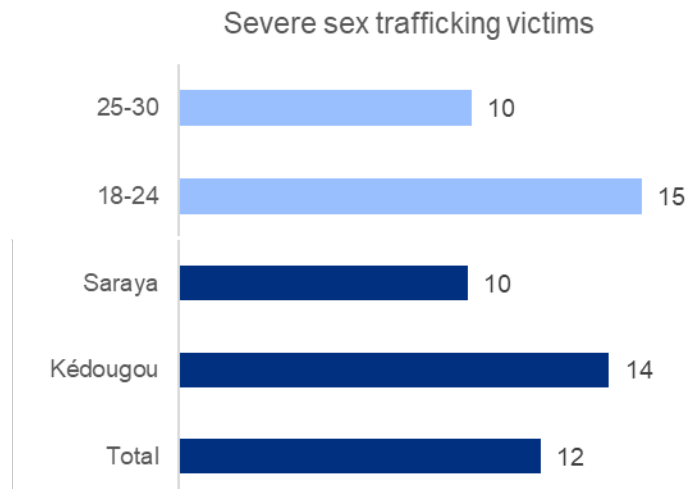
Parmi les victimes de la traite sexuelle, 12 % ont rapporté que quelqu'un avait déjà pu transférer le contrôle d'une partie de leur vie personnelle à quelqu'un d'autre. Il n'y a pas de différence statistiquement significative à cet égard entre les victimes de trafic sexuel du département de Kédougou et celles du département de Saraya (14 % vs 10 %, respectivement, $p=0,66$) (Figure 46). Notons que si la perte de contrôle sur la vie personnelle n'est pas un critère de classification comme victime de la traite sexuelle, aucune travailleuse du sexe n'a déclaré avoir subi une perte de contrôle sur sa vie personnelle.

Figure 45: Perte de contrôle sur sa vie personnelle, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=246; 25-30: n=315; Saraya: n=375; Kédougou: n=186; Total : N=561.

Figure 46: Perte de contrôle sur leur vie personnelle, victimes de trafic sexuel (%)



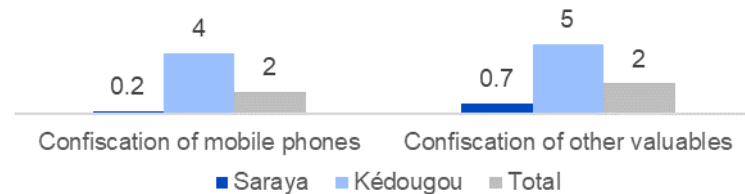
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104).

Confiscation des téléphones portables et des autres biens de valeur

En ce qui concerne le contrôle des biens, peu de travailleuses du sexe ont vu leur employeur confisquer leur téléphone portable (1 %), mais elles sont deux fois plus nombreuses à déclarer s'être fait confisquer d'autres objets de valeur (2 %). Là encore, ce type de pratique est plus fréquent dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya (téléphone portable : 4 % contre 0,2 % respectivement, p=0.01 ; ou autres objets de valeur : 5 % contre 0,7 % respectivement, p=0.01) (Figure 47).

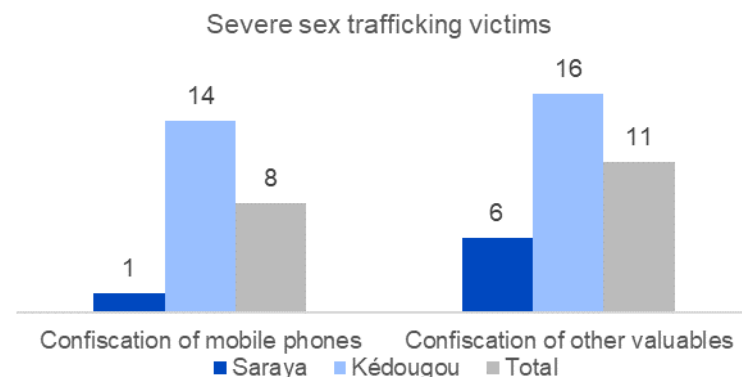
Parmi les victimes de la traite sexuelle, 8% ont vu leur employeur confisquer leur téléphone portable, tandis que 11% ont déclaré que leur employeur avait confisqué d'autres objets de valeur. Ce type d'expérience a été plus fréquemment rapporté dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya, bien que la différence ne soit pas statistiquement significative (téléphone portable : 14 % contre 1% respectivement, p=0,20) ou autres objets de valeur (16% contre 6% respectivement, p=0,45) (Figure 48). Aucun non-victime n'a rapporté la confiscation d'objets de valeur.

Figure 47: Confiscation des effets personnels par l'employeur, par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 48: Confiscation des biens de valeur par l'employeur par département, dans l'ensemble (%)

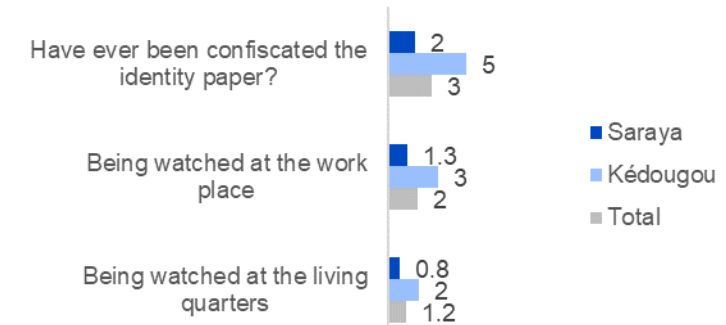


Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104).

Les répondant(e)s à l'enquête ont également été interrogées sur leur expérience en matière de surveillance et de perte de liberté de déplacement ou de canaux de communication. Trois pour cent des travailleuses du sexe s'étaient déjà vu confisquer leurs documents d'identité, tels que leur passeport ou leur permis de travail. Les employeurs surveillent rarement les employés dans les espaces publics de leur lieu de travail ou dans l'espace personnel de l'employé. En termes de surveillance, peu de travailleuses du sexe ont déclaré être constamment surveillées sur leur lieu de travail (2 %) ou dans leur logement (1,2 %) (Figure 49). De plus, peu de travailleuses du sexe (2 %) ont déjà fait l'expérience de restrictions de leurs déplacements et de leurs communications (Figure 51).

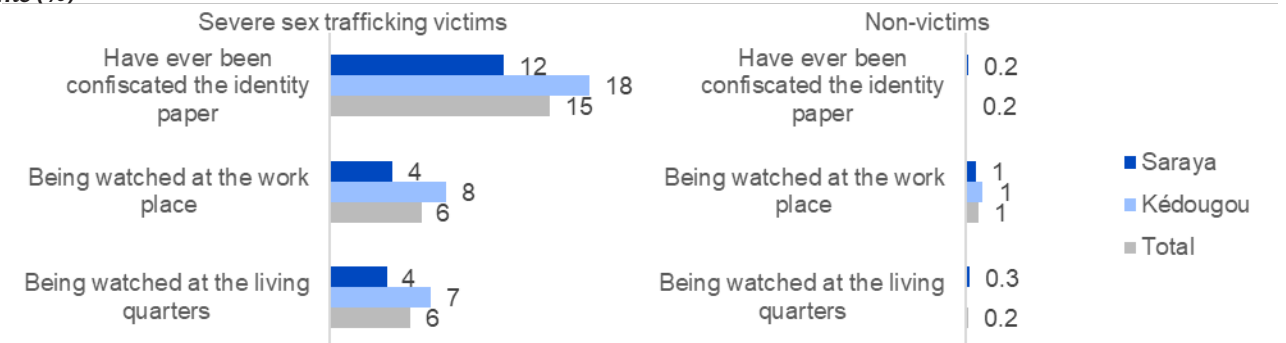
Parmi les victimes de la traite sexuelle, 15 % se sont vu confisquer leurs papiers d'identité. En ce qui concerne la surveillance, 6 % ont déclaré être constamment surveillées sur leur lieu de travail ou dans leur logement (Figure 50) et 6 % ont fait état de limitations de leurs mouvements et de leurs moyens de communication. Très peu de non-victimes (0,2 %) ont rapporté que les employeurs leur confisquaient leurs papiers d'identité et 1% ont rapporté être surveillées au travail (Figure 52). Par définition, aucune non-victime n'a connu de perte de liberté de mouvement.

Figure 49: Expérience de confiscation des documents d'identité par l'employeur et de surveillance exercée par l'employeur par département, dans l'ensemble (%)



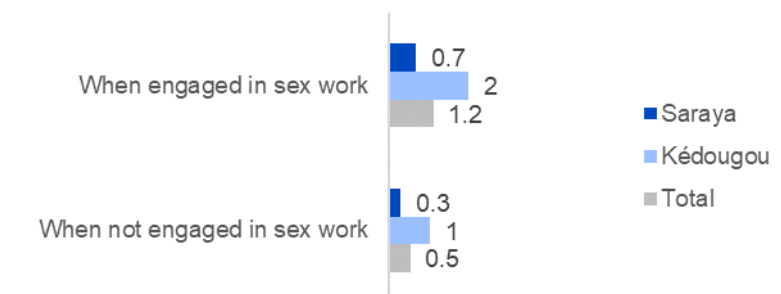
Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : n=561.

Figure 50: Expérience de confiscation des documents d'identité par l'employeur et de surveillance exercée par l'employeur par département et par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Figure 51: Aucune liberté de déplacement (être enfermée) pendant le travail sexuel et en dehors du travail sexuel par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : n=561.

Figure 52: Aucune liberté de déplacement (être enfermée) pendant le travail sexuel et en dehors du travail sexuel par département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104).

Il convient de noter que la perte de liberté de mouvement est l'un des critères qui classent les victimes dans la catégorie Victimes de traite sexuelle selon la définition utilisée. Il n'y a donc pas de résultats équivalents à présenter pour les non-victimes.

3.7 VIOLENCE ET MENACES DE LA PART DU PARTENAIRE INTIME

Résultats qualitatifs

Les victimes et les survivantes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles déclarent être soumises à deux formes de violence différentes dans leurs interactions avec leurs clients.

- **Violence émotionnelle et psychologique** : Le travail sexuel est vécu comme une activité dégradante qui entraîne une perte d'estime de soi, comme l'ont décrit les victimes et les survivantes interrogées. Elles disent être victimes de comportements et d'attitudes déshumanisantes de la part des hommes qui font appel à leurs services. Elles sont également stigmatisées par celles et ceux qui ont une opinion négative de leur activité. Sur les 68 victimes et survivantes interrogées, 62 ont une évaluation négative du travail du sexe, qui est décrit comme étant prohibé par le christianisme et l'islam. Parmi les personnes interrogées, six ont une opinion positive du travail du sexe. Cette perception positive est liée aux revenus qu'il génère.

« J'ai pris la décision de vivre avec ce type, mais je n'en peux plus à cause des conditions sexuelles qu'il m'impose. Toute la nuit, il est sur moi, alors je me vends. C'est comme si avoir des relations sexuelles avec ce Malien était contre ma volonté. Il me fait souvent du chantage en me disant que si je le quitte, il dira que je suis une prostituée. C'est pour cela que je vis toujours avec lui. Je ne veux pas de scandale, et je ne veux pas que mes parents le sachent, car mon père sera en colère s'il apprend que je suis venue ici pour me

prostituer et que je ne travaille pas. »

–Victime, 26 ans, Kolia, Saraya

« Il y a beaucoup d'adolescentes qui sont victimes de la traite des êtres humains. Parfois, elles viennent ici en pleurant et me parlent du travail qu'elles doivent faire. Vous savez vraiment qu'une bonne musulmane ne devrait pas faire ce genre de travail. Ce n'est pas bien. »

–Survivor, 19 years old, Kolia, Saraya

« Ce n'est pas un travail correct, ce n'est pas correct parce que Dieu n'aime pas ça. »

–Survivante, 19 ans, Kolia, Saraya

« Par exemple, dans le travail que je fais, je vois souvent des personnes qui m'ont fait du mal, et je pleure. Souvent, les personnes qui viennent nous voir (nos clients) nous appellent pour nous insulter et dire 'prostituée'. »

–Victime, 25 ans, Kharakhéna, Saraya

- **Violence physique** : Les victimes/survivantes de la traite sexuelle ont également rapporté avoir été physiquement maltraitées par les clients. Dans certains témoignages, les clients sont décrits comme exigeants en termes de services et refusent parfois de payer parce qu'ils n'ont pas été satisfaits. L'exposition à la violence est plus aiguë parmi la catégorie des filles/femmes qui exercent cette activité de manière clandestine²² et qui, en raison de leur statut, préfèrent subir les pratiques violentes de leurs partenaires au risque d'être dénoncées aux autorités légales par leurs clients. *« Dans notre travail, il y a des personnes bien.*

Il y a aussi de mauvaises personnes. Parfois, il y a des hommes qui demandent d'exécuter certaines positions sexuelles. Si vous refusez, ils sortent des couteaux. D'autres vous donnent de l'argent, puis ils le reprennent et refusent de payer. »

–Victime, 22 ans, Sambaranbougou, Saraya

« Nous mettons notre vie en danger parce que, dans ce métier, les personnes qu'on rencontre ne sont pas correctes. Et à cause de ce métier, les personnes ne nous respectent pas, et tu verras quelqu'un qui dira n'importe quoi sur toi. Ceux qui sont mauvais sont plus nombreux à Kédougou. Ce sont des personnes méchantes qui traitent mal les femmes. Nous avons des clients qui nous traitent comme des animaux. Regardez mon doigt, c'est un client qui m'a fait du mal. Il a volé mon iPhone. Regardez ma bouche, elle n'est pas encore guérie. C'est

le même client qui m'a fait ça. Je n'ai pas travaillé depuis deux mois. Le type est venu me rencontrer, on a discuté un moment, et on s'est mis d'accord pour qu'il me paie 3 000 francs CFA par passe. On est rentré ; il avait peut-être pris des médicaments, et le temps était écoulé, et j'étais fatigué. Le type a insisté et m'a plaqué au lit, j'ai appelé à l'aide, le type m'a frappé et est parti avec mon téléphone, un iPhone. Nous sommes allés à la police pour faire une déclaration, et jusqu'à présent, il ne s'est rien passé. Nous n'avons plus vu le type depuis. »

–Victime, 26 ans, Kédougou

²²Le travail du sexe « clandestin » désigne une personne qui s'adonne au commerce du sexe sans passer par le processus d'enregistrement auprès des services juridiques et des services de santé du gouvernement sénégalais pour un contrôle médical mensuel.

Résultats quantitatifs

Violence de la part du partenaire intime

Il a été demandé aux répondant(e)s à l'enquête qui étaient mariées, en cohabitation ou divorcées si elles avaient déjà subi une forme quelconque de violence physique de la part d'un ou plusieurs partenaires intimes passés ou présents. Plus d'un cinquième des travailleuses du sexe ont déclaré avoir été victimes d'une forme quelconque de violence exercée par un de leur partenaire intime (23 %). La forme de violence la plus courante était la gifle (14 %), suivie par d'autres types de violence (1-9 %) (Figure 53).

Figure 53: Violence exercée par un partenaire intime (% , plusieurs réponses possibles)



Base pondérée : Les répondantes n'étaient pas célibataires (n=72).

Figure 54: Violence exercée par un partenaire intime, par statut de victime (% , plusieurs réponses possibles)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel qui n'étaient pas célibataires (n=15) ; non-victimes qui n'étaient pas célibataires (n=57).

Un tiers des victimes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles (33 %, 5 victimes sur 15. Notez le petit nombre de base) ont déclaré avoir été victimes d'une forme quelconque de violence de la part de leur partenaire intime. La forme de violence la plus courante dans ce groupe est le fait de donner des coups de pied, de traîner ou de battre (20 %, 3 victimes sur 15), suivi par les gifles (13 %, 2 victimes sur 15). Parmi les non-victimes, 19 % ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence de la part d'un ou de plusieurs partenaires intimes, la gifle étant la forme la plus courante (16 %) (Figure 54).

3.8 RÉSILIENCE

Résultats qualitatifs

Dans le volet qualitatif de l'étude, les questions sur la résilience n'ont été posées qu'aux survivantes.

Résilience individuelle

Lorsqu'on a demandé aux victimes si elles avaient reçu de l'aide pour surmonter les difficultés (absence de liberté de déplacement, obligation de se prostituer, remboursement des dettes, etc.) auxquelles elles étaient confrontées dans le cadre de la prostitution ou de la traite des êtres humains, les réponses les plus fréquentes étaient « jamais », « personne ne m'a aidé » et « je me suis débrouillée toute seule ». Les survivantes que nous avons interrogées maintiennent pour la plupart qu'elles n'ont compté que sur elles-mêmes pour quitter le trafic sexuel. Penser à leur famille, au moment où elles quitteront la prostitution, gagneront suffisamment d'argent pour pouvoir économiser, retrouver un enfant qu'elles ont laissé à leurs parents, et espérer que Dieu leur pardonnera si elles quittent la prostitution pour avoir une « nouvelle vie » sont parmi les facteurs mentionnés qui les aident à résister aux moments difficiles où elles ont été forcées de travailler dans le sexe.

« Personne ne m'a aidé (...) J'ai décidé d'abandonner cette activité parce que ce n'est pas bon. Dieu n'aime pas ça. »

–Survivante, 29 ans, Bantaco, Kédougou

« J'ai réussi à m'en sortir toute seule. Il n'y a personne même jusqu'à maintenant qui m'aide. Maintenant, même avec le nouveau magasin que j'ai ouvert, il n'y a pas un homme qui m'a financé. Il n'y a pas un homme qui m'a donné 50 000 francs CFA (soit 85 dollars). Je ne peux compter que sur moi-même. »

–Survivante, 26 ans, Sambaranbougou, Saraya

« Gagner de l'argent m'a aidé... Quand j'ai commencé le commerce, j'ai commencé à économiser de l'argent, petit à petit jusqu'à ce que j'aie une somme qui pouvait m'aider à démarrer mon commerce de vente de vêtements au détail. »

–Survivante, 27 ans, Kolia, Saraya

« Au Nigéria, j'ai un enfant de 2 ans. C'est très difficile pour moi de savoir qu'il est loin, mais je me débrouille petit à petit pour envoyer de l'argent à mes parents, qui le gardent. Maintenant, j'ai vraiment envie de rentrer au Nigéria. Je pense à mon enfant. »

–Survivante, 22 ans, Khossanto, Saraya

Des clients réguliers qui sont devenus des petits amis : Les petits amis sont des soutiens précieux pour les victimes de la traite sexuelle. Ils passent de clients réguliers à petits amis ; cela a été mentionné par 15 des 36 survivantes interrogées. Dès lors, ils deviennent des personnes sur lesquelles les victimes peuvent compter pour répondre à leurs besoins, comme la nourriture et le réconfort lorsqu'elles ont des soucis. Ils les encouragent également à quitter le travail du sexe pour un autre emploi et peuvent servir de bouclier contre les proxénètes lorsqu'elles décident de quitter le travail du sexe.

« Mon petit ami m'a encouragée à abandonner la prostitution (...) il était mon client. Il m'a dit d'arrêter le travail parce que ce n'est pas bon et alors j'ai arrêté. »

–Survivante, 25 ans, Kédougou

« Mon petit ami m'a demandé d'emménager avec lui. J'avais l'habitude de lui parler de mes problèmes. Maintenant, je vis avec lui. Personne n'ose me forcer à me prostituer. Mon petit ami me protège. »

–Survivante, 24 ans, Kédougou

Le soutien psychosocial des membres de la famille : Nous avons indiqué plus haut (3.6 Liberté de déplacement) que pour limiter les déplacements des victimes et les obliger à rester dans le logement mis à disposition par le proxénète, ils (les proxénètes) confisquent leurs documents d'identité mais laissent les victimes avec leurs téléphones portables. Les téléphones portables constituent un moyen de partager leurs inquiétudes avec des amis ou des membres de la famille, pour celles qui ont parlé à leurs parents et frères et sœurs de leur statut de victimes de la traite sexuelle.

« Mon amie m'a aidée, nous avons discuté (de ma situation) au téléphone, et elle m'a aidée. »

–Survivante, 30 ans, Mouran, Saraya

« Je parlais au téléphone avec ma famille : ma mère, mon petit frère et ma grande sœur. Moi-même, j'ai parlé à ma mère des problèmes que j'ai ici. »

–Survivante, 23 ans, Khossanto, Saraya

« J'ai quelqu'un à qui parler. Quand j'ai des problèmes, je peux lui parler. »

–Survivante, 28 ans, Kolia, Saraya

« J'ai arrêté l'année dernière. C'est quand j'avais 15 ans que j'ai été victime de la traite pour travailler comme travailleuse du sexe. J'ai arrêté quand j'ai réalisé qu'ils m'exploitaient parce que je pensais que je faisais une bonne chose puisqu'ils me donnaient de l'argent. J'étais une enfant, mais quand j'ai commencé à comprendre, j'ai préféré arrêter. J'ai pris mon courage à deux mains pour le dire à ma grande sœur. Elle a alerté la gendarmerie, c'est donc ma grande sœur qui m'a sorti de cette situation, et j'ai commencé à exercer mon métier. Le proxénète a été arrêté et est resté emprisonné pendant six mois. Depuis qu'il est sorti de prison, il ne m'approche plus. Maintenant, je vends des bananes et des cacahuètes. »

–Survivante, 25 ans, Kharakhéna, Saraya

Résilience communautaire

Au niveau communautaire, l'existence de représentants des différentes nationalités vivant dans les zones d'exploitation aurifère, de groupes de surveillance communautaire et de travailleuses communautaires permet de montrer aux victimes de la traite sexuelle qu'elles peuvent obtenir de l'aide si elles en ont besoin et dénoncer leur statut de victimes de la traite et les abus dont elles sont victimes de la part de leurs proxénètes.

« Pour chaque site, il y a un Tomboulouman. Je suis le tomboulouma de Karakhéna. À Diyabougou, il y a un autre Tomboulouman, tout comme à Bantaco, à Sambarabougou, à Vélingara, et partout. Nous sommes dans plusieurs

sites, mais les rôles ne sont pas les mêmes. Sur chaque site, vous trouverez des Tomboulouman. Dans un des sites, nous avons proposé des Tombouloumans comme agents de sécurité parce que dans le "dioura", il y a beaucoup de nationalités. Par exemple, à Kharakhéna, on peut trouver jusqu'à 10, voire 11 nationalités différentes. Il y a des Burkinabés, des Nigériennes, des Ivoiriennes, des Guinéennes, des Sénégalaises, des Congolaises, etc. C'est le rôle des Tombouloumans. Nous intervenons parfois dans le trafic sexuel en tant qu'agents de sécurité. Nous sommes sur tous les fronts pour garantir la sécurité des communautés, d'autant plus que la gendarmerie seule ne peut pas tout gérer. En tant que citoyen sénégalais et agent de sécurité à la fois, j'interviens dès qu'il y a un problème avec les travailleuses du sexe dans les "niafas". »

–Travailleur communautaire et Tomboulouman, Kharakhéna, Saraya

« Nous pouvons les dénoncer (les proxénètes), mais ils ont peur. La dénonciation, c'est ce qu'il faut ; comme elles me parlent, elles (les victimes) doivent parler à d'autres personnes comme vous [le modérateur] qui viennent en parler pour s'en sortir. »

–Survivante, 25 ans, Kharakhéna, Saraya

Résultats quantitatifs

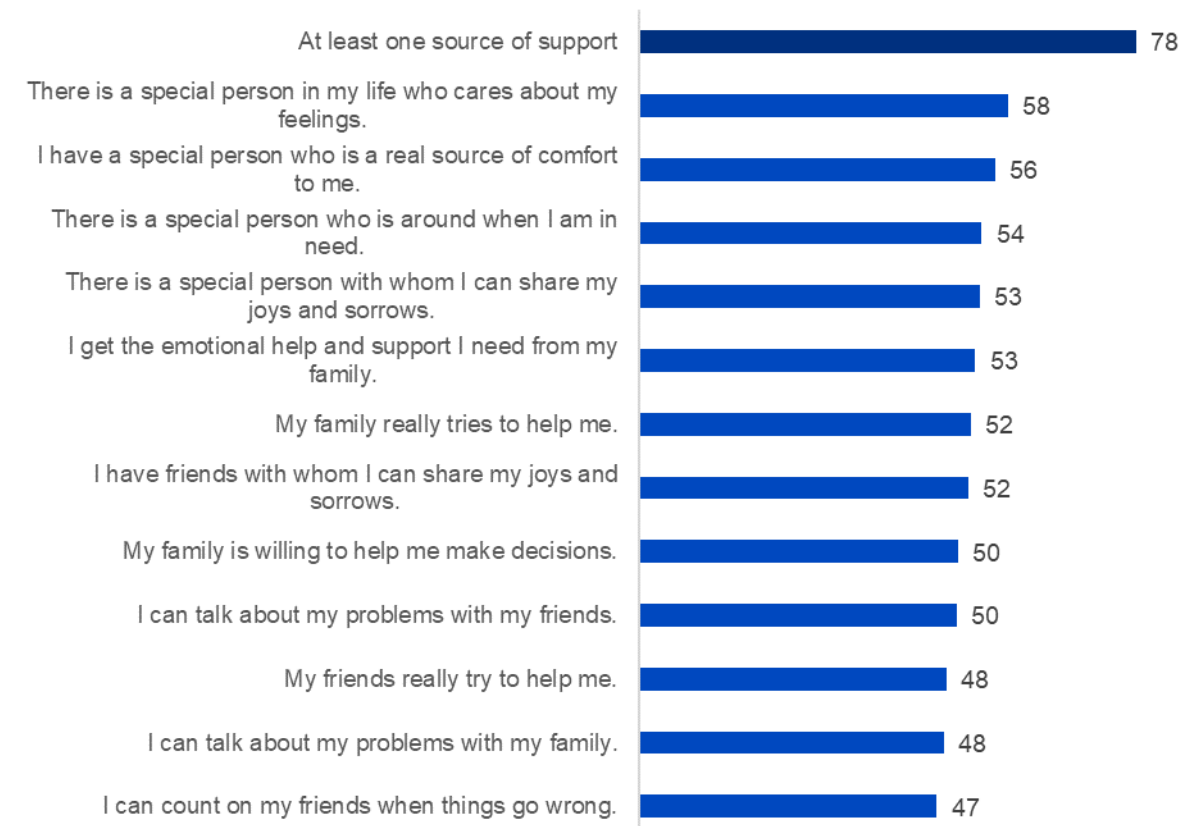
Les répondant(e)s à l'enquête ont été interrogés sur leurs réseaux de soutien, leur auto-efficacité, leurs pensées suicidaires et leurs actions.

Réseaux de soutien

En ce qui concerne le soutien moral et les réseaux de soutien, 78 % ont déclaré bénéficier d'au moins un type de soutien. La forme de soutien la plus courante est le fait d'avoir une personne spéciale dans leur vie qui se soucie de leurs sentiments (58 %) et/ou qui est une source de réconfort (56 %). La moitié des travailleuses du sexe (50 %) ont déclaré avoir une famille prête à les aider à prendre des décisions et

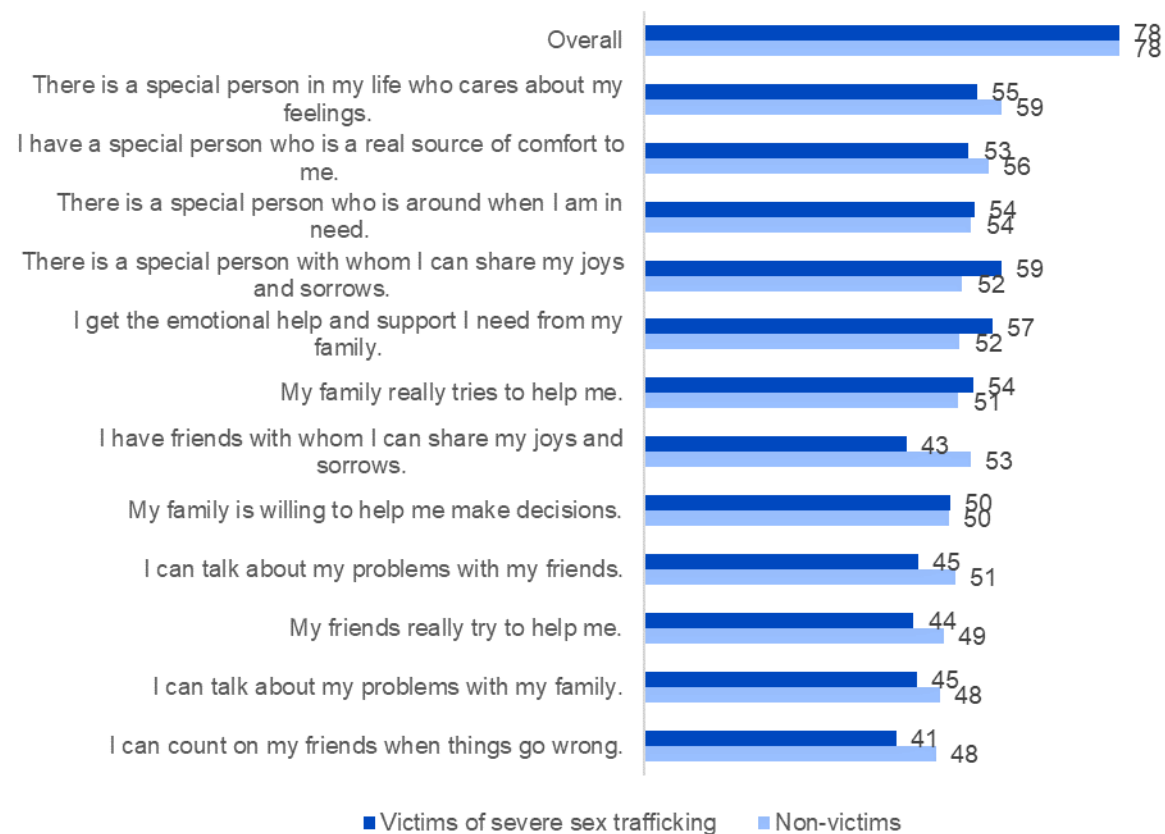
moins de la moitié ont déclaré pouvoir compter sur leurs amis lorsque les choses tournent mal (47 %) (Figure 55). Soixante-dix-huit pour cent des victimes et des non-victimes de la traite sexuelle ont déclaré avoir au moins un type de soutien. La forme de soutien la plus courante chez les victimes de la traite des personnes est l'aide et le soutien émotionnels de leur famille (59 %), tandis que la forme de soutien la plus courante chez les non-victimes est le fait d'avoir une personne spéciale dans leur vie qui se soucie de leurs sentiments (59 %) (Figure 56).

Figure 55: Présence de réseaux de soutien, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Total (N=561).

Figure 56: Présence de réseaux de soutien, par statut de victime (%)

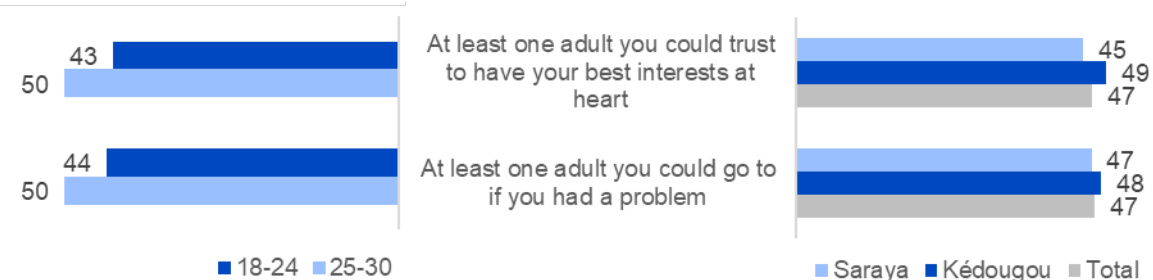


Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (n=104) ; non-victimes (n=457).

Un peu moins de la moitié des travailleuses du sexe (47 %) estiment avoir au moins un adulte en qui elles peuvent avoir confiance et qui a leur intérêt à cœur. La même proportion a déclaré avoir au moins un adulte à qui s'adresser en cas de problème. Les jeunes femmes de la catégorie d'âge supérieure étaient légèrement plus susceptibles de déclarer avoir au moins un adulte en qui elles peuvent avoir confiance et/ou à qui elles peuvent s'adresser (50 % chez les 25-30 ans, contre 43-44 % chez les 18-24 ans, p=0.02, p=0.02) (Figure 57).

Une proportion largement similaire de victimes et de non-victimes de la traite sexuelle estiment avoir au moins un adulte en qui ils peuvent avoir confiance et qui a à cœur leurs intérêts (40 % contre 48 %, respectivement, p=0,48). Une tendance similaire a également été observée en ce qui concerne le fait d'avoir au moins un adulte vers qui se tourner en cas de problème (victimes de la traite sexuelle : 42 % vs. non-victimes : 48 %, p=0,75) (Figure 58).

Figure 57: Soutien moral de la part d'un adulte, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 58: Soutien moral de la part d'un adulte, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Pensées et conduites suicidaires

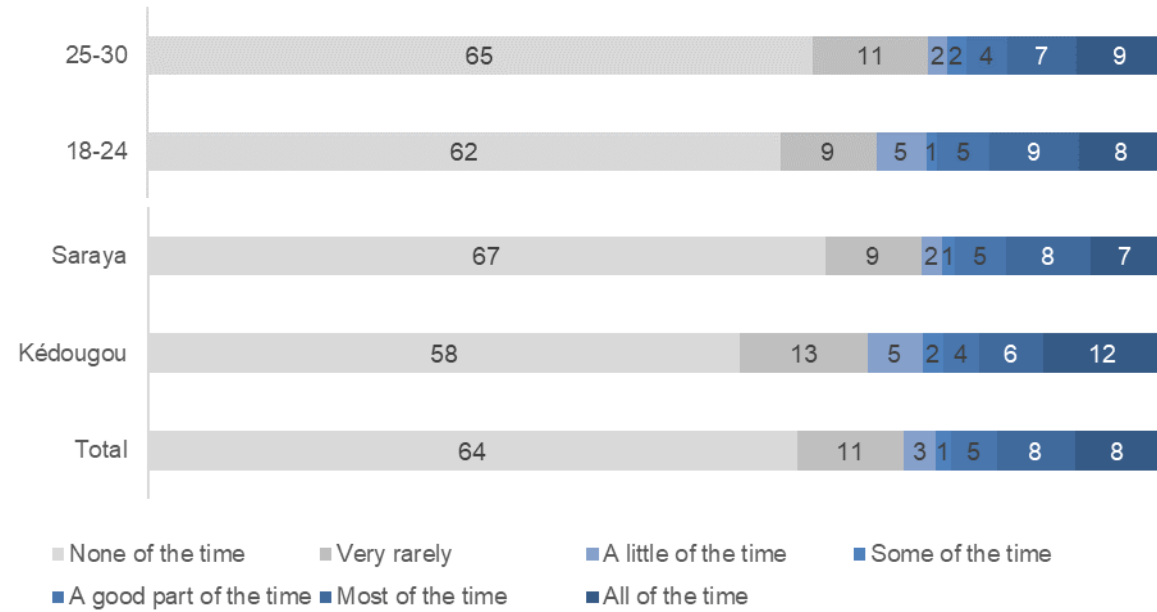
Les répondant(e)s à l'enquête ont été interrogés sur leurs sentiments et leurs pensées actuelles concernant la fin de leur vie. Près d'un dixième (8 %) des travailleuses du sexe en général ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires tout le temps. Environ un cinquième (21 %) de ces personnes pensaient que leur vie était finie et qu'elles pouvaient aussi bien y mettre fin tout le temps/la plupart du temps/une bonne partie du temps. En outre, plus d'un dixième d'entre eux pensaient à un plan pour s'enlever la vie (12 %) et réfléchissaient à différentes façons de se tuer (12 %) (Figure 61).

La proportion de travailleuses du sexe ayant eu des pensées suicidaires tout le temps est sensiblement la même dans le département de Kédougou (12 %) et dans celui de Saraya (7 %). Il n'y a pas de différence notable entre les deux groupes d'âge (8-9 %) (Figure 59).

Une proportion légèrement plus importante de non-victimes (10 %) a eu des pensées suicidaires tout le temps par rapport aux victimes de trafic sexuel (3 %) mais cette différence n'est pas statistiquement significative (p=0.18) (Figure 60).

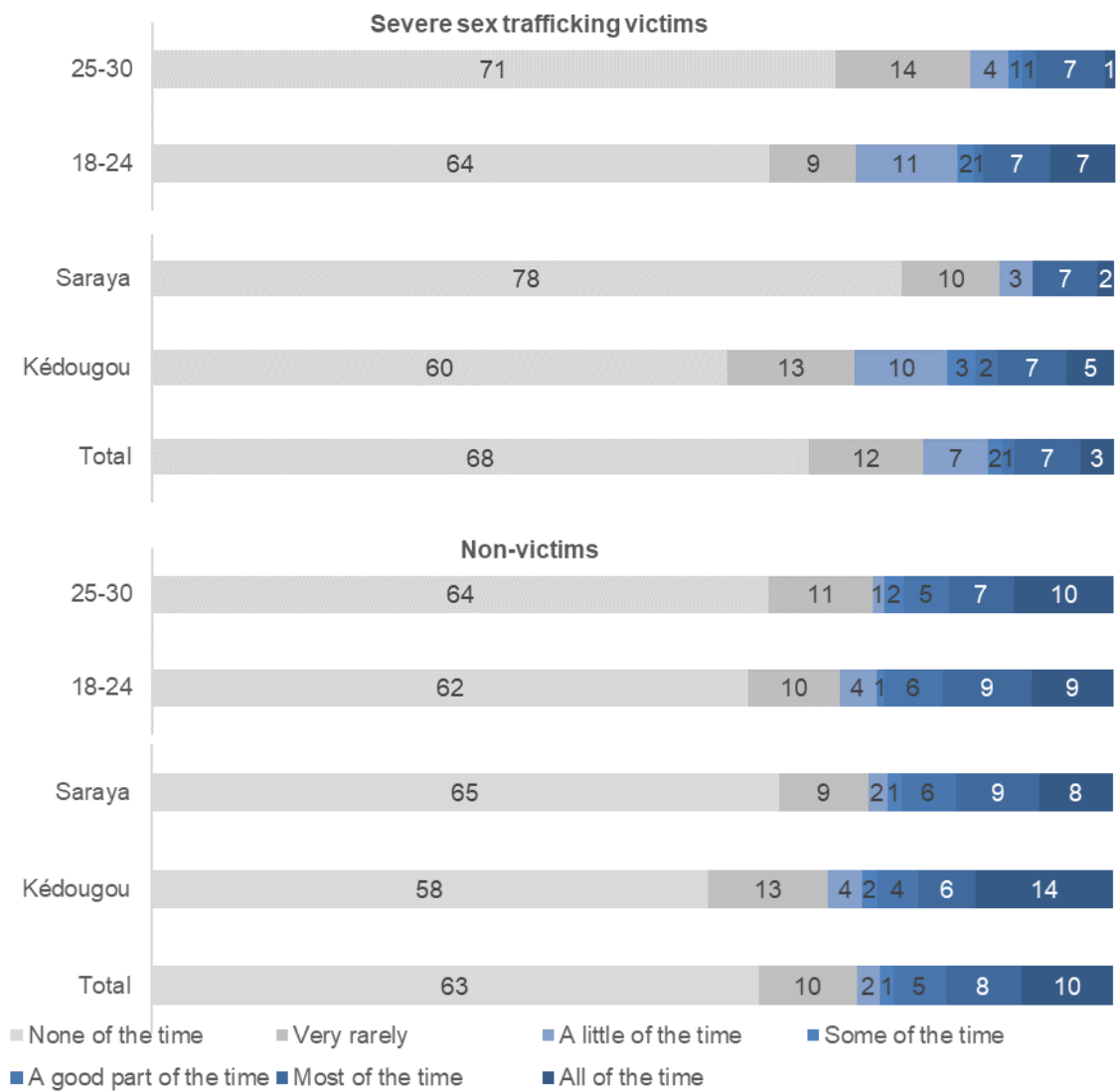
Il y a cependant une différence dans la proportion de personnes qui ont l'impression que leur vie est finie et qu'elles pourraient aussi bien y mettre fin tout le temps/la plupart/une bonne partie du temps. De façon peut-être contre-intuitive, 23 % des non-victimes et 11 % des victimes de la traite sexuelle (p=0,02) (Figure 62) ont déclaré se sentir ainsi. On ne sait pas exactement ce qui explique la prévalence plus élevée de pensées suicidaires chez les non-victimes que chez les victimes de la traite sexuelle, mais il est possible qu'un manque perçu de modes de vie alternatifs contribue à ces pensées suicidaires.

Figure 59: Fréquence des pensées suicidaires, dans l'ensemble (%)



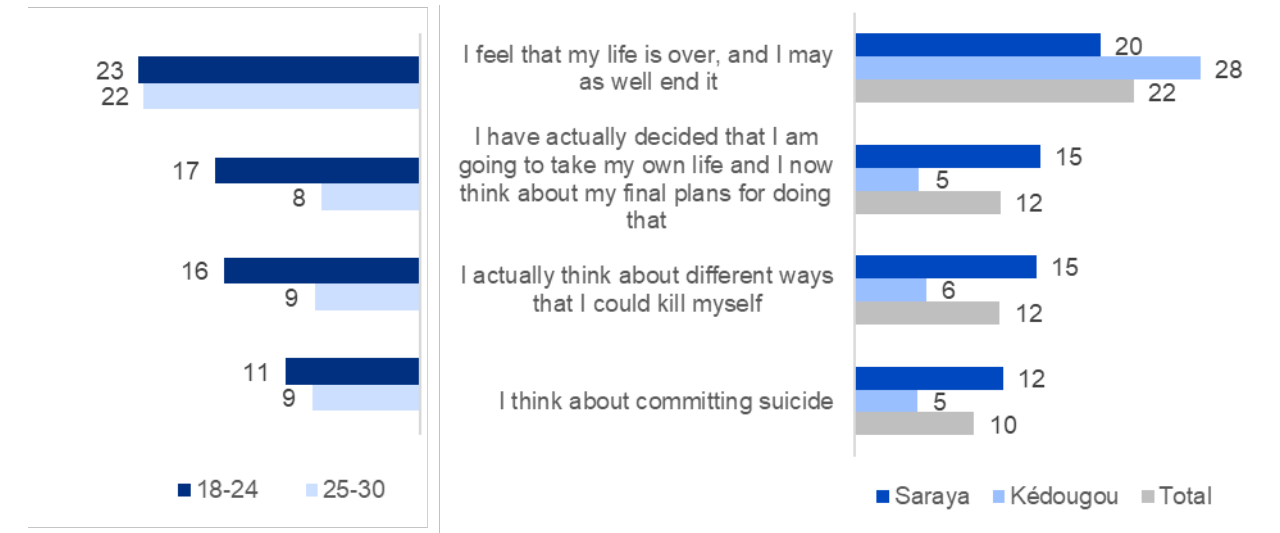
Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561.

Figure 60: Fréquence des pensées suicidaires, par statut de victime (%)



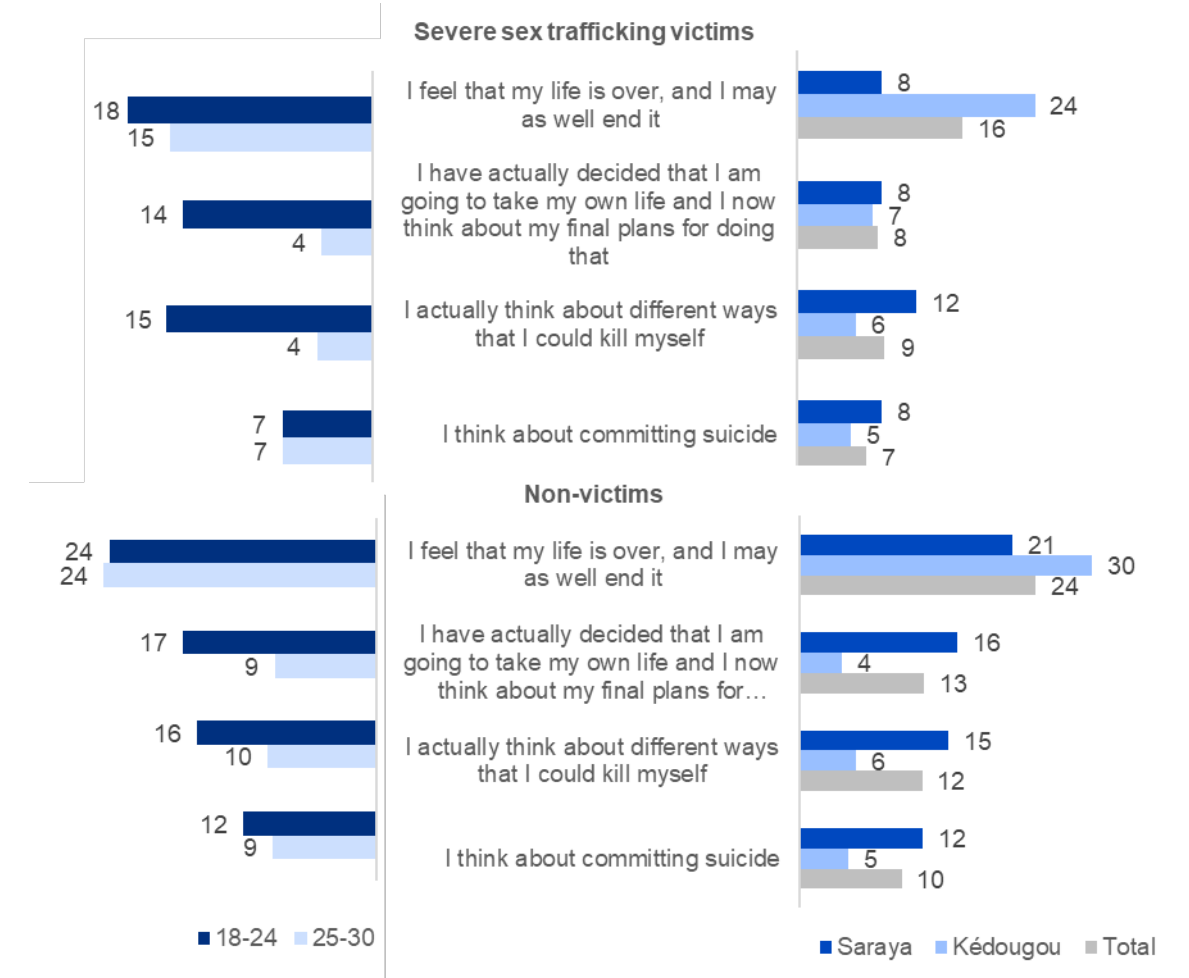
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Figure 61: Pensées suicidaires, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : N=561

Figure 62: Pensées suicidaires, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).



Auto-efficacité

Les travailleuses du sexe ont également été interrogées sur leur auto-efficacité en fonction d'un certain nombre d'indicateurs différents. Nous présentons ci-dessous les différents indicateurs et la note globale.

La majorité des travailleuses du sexe ont répondu par l'affirmative aux différents indicateurs d'auto-efficacité. Le plus souvent, les personnes ont déclaré qu'ils pouvaient généralement trouver assez de nourriture pour manger s'ils avaient faim (73 %), qu'ils avaient des personnes qu'ils respectaient dans leur vie (72 %), qu'ils pouvaient rester calmes face aux difficultés et qu'ils pouvaient faire face à des situations inattendues (69 % chacun). L'indicateur le moins souvent cité est la coopération avec les personnes qui les entourent (59 %) (Figure 63).

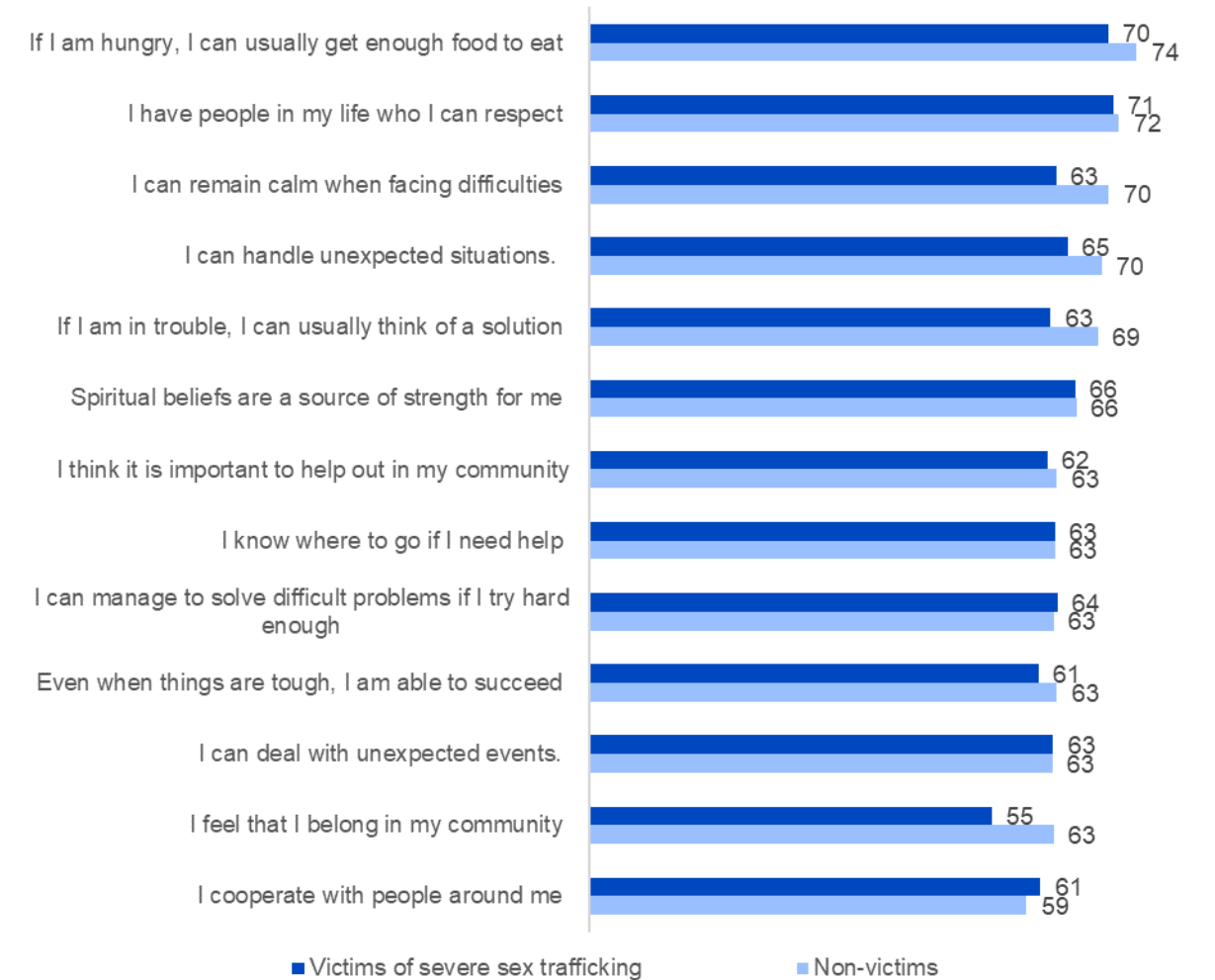
Parmi les victimes de la traite des personnes, les trois réponses les plus fréquentes sont les suivantes : elles ont des personnes qu'elles respectent dans leur vie (71 %), elles peuvent habituellement trouver assez de nourriture pour manger si elles ont faim (70 %) et les croyances spirituelles sont une source de force (66%). Les trois premières réponses chez les non-victimes étaient en partie similaires : elles pouvaient habituellement manger à leur faim (74 %), elles avaient des personnes qu'elles respectaient dans leur vie (72 %), elles pouvaient rester calmes face aux difficultés et elles pouvaient faire face aux situations inattendues (70 % chacune). Les différences entre les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes n'étaient pas statistiquement significatives : Par exemple, la plus grande différence observée concerne le sentiment d'appartenance à la communauté (55 % contre 63 % respectivement, $p=0,50$) (Figure 64).

Figure 63: Auto-efficacité, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Total : N=561.

Figure 64: Auto-efficacité, par statut de victime (%)

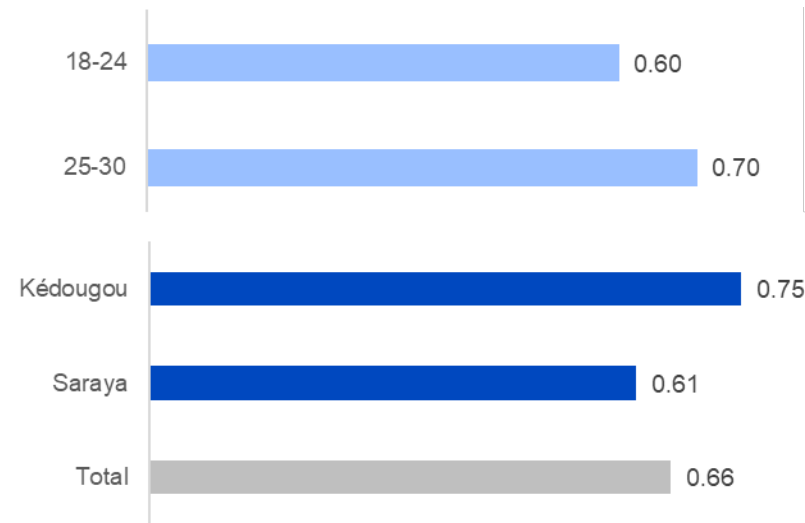


Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (n=104) ; non-victimes (n=457).

La note d'auto-efficacité est défini comme le nombre total de réponses affirmatives par rapport au nombre de questions relatives à l'auto-efficacité, la note étant compris entre 0 et 1. Une note plus élevée représente une plus grande auto-efficacité. La note moyenne globale était de 0,66.

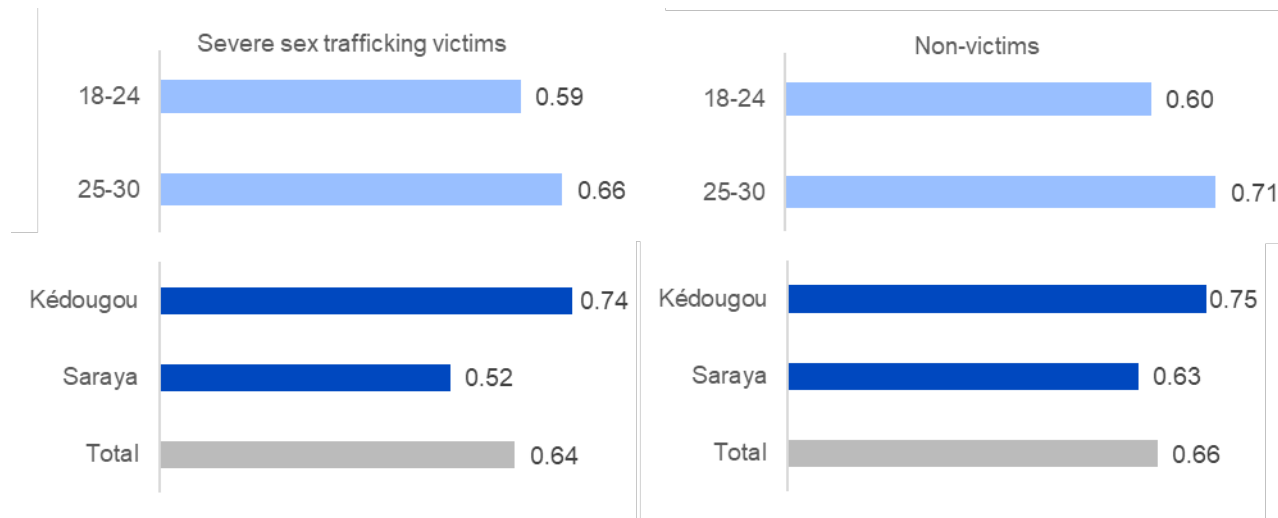
La note d'auto-efficacité était généralement plus élevée dans le groupe d'âge le plus élevé (25-30 ans : 0,70 vs. 18-24 ans : 0,60, $p < 0,00$).

Figure 65: Auto-efficacité, score par groupe (range 0-1)



Base pondérée : 18-24: n=246 ; 25-30: n=315 ; Saraya: n=375 ; Kédougou: n=186 ; Total : n=561.

Figure 66: Auto-efficacité, score par statut de victime (range 0-1),



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=41 ; 25-30: n=62 ; Saraya: n=49 ; Kédougou: n=55 ; Total : n=104) ; non-victimes (18-24: n=204 ; 25-30: n=253 ; Saraya: n=326 ; Kédougou: n=131 ; Total : n=457).

Concernant la résilience communautaire, environ la moitié des travailleuses du sexe ont répondu par l'affirmative aux différents indicateurs.

Le plus souvent, les travailleuses du sexe ont déclaré que les membres de leur communauté s'entraident (58 %), discutent des problèmes pour améliorer la communauté (56 %), qu'elles ont le sentiment d'appartenir à la communauté (55 %).

Les répondant(e)s du département de Kédougou (0,75) avaient une note moyenne d'auto-efficacité plus élevée que ceux du département de Saraya (0,66) ($p < 0,00$) (Figure 65).

La note moyenne d'auto-efficacité est similaire chez les non-victimes (0,66) et les victimes de trafic sexuel (0,64) ($p = 0,13$) (Figure 66).

L'indicateur le moins souvent cité est la confiance envers les leaders (45 %) (Figure 67).

Parmi les victimes de la traite sexuelle, les trois principaux indicateurs de résilience communautaire étaient les suivants : les membres de leur communauté s'entraident (57 %), les membres de leur communauté travaillent

ensemble pour améliorer la communauté (56 %) et ils discutent de questions visant à améliorer la communauté (55 %).

Les trois principaux indicateurs de résilience de la communauté signalés par les non-victimes étaient les mêmes que ceux des personnes engagées dans des activités sexuelles commerciales en général : les membres de leur communauté s'entraident (58 %), ils discutent de questions visant à améliorer la communauté (57 %) et ils ont le sentiment d'appartenir à la communauté (56 %). En outre, une proportion toujours plus faible de victimes de la traite sexuelle était d'accord avec les différents

Figure 67: Résilience communautaire, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : Total : n=561.

Figure 68: Résilience communautaire, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (n=104) ; non-victimes (n=457).



3.9 QUITTER LE TRAVAIL DU SEXE

Résultats qualitatifs

Les activités communautaires que les leaders locaux ont mentionnées en faveur des victimes de la traite, telles que le signalement, la facilitation occasionnelle du retour d'autres victimes dans leur pays, ne sont pas très visibles pour les victimes de la traite. Les survivantes interrogées ont mentionné qu'elles ne connaissent pas d'organisation ou de groupe de personnes agissant au niveau communautaire pour lutter contre le trafic sexuel, même si le phénomène est bien connu dans les régions aurifères. Cependant, dans leurs déclarations, les victimes de la traite expriment qu'elles sont dans une situation de vulnérabilité qui rend impossible pour beaucoup d'entre elles de développer des stratégies de résilience et de quitter la traite.

« La prostitution n'est pas bonne, tu es toujours perdante et il y a des conséquences négatives. Vous n'aurez pas de maison, peut-être même pas d'enfants, vous ne serez plus séduisante, et vous pouvez attraper des maladies. Vous serez toujours une perdante, et vous vieillirez. »

–Survivante, 30 ans, Sambaranbougou, Saraya

Par conséquent, les survivantes déploient souvent différentes stratégies de résilience individuelle pour sortir de la situation de traite.

La première et la plus fréquemment mentionnée

consiste à rembourser la dette au proxénète afin d'obtenir la liberté. Les entretiens avec les survivantes de la traite des êtres humains montrent que nombre d'entre elles ont continué à rester travailleuses du sexe, même après être sorties de la situation de traite, afin de survivre. La sortie de la traite est souvent suivie d'une période de maintien dans le travail du sexe pour permettre aux survivantes d'assurer leur subsistance. Il s'agit d'une période de transition au cours de laquelle la survivante continue à travailler en tant que travailleuse du sexe indépendante afin d'avoir les moyens de se reconvertir dans d'autres activités génératrices de revenus afin de rester en dehors de la traite des êtres humains ou de décider de retourner dans son lieu d'origine. Nous avons remarqué que les survivantes se tournaient souvent vers les métiers qui les avaient attirées à Kédougou au départ : restauration, coiffure, couture ou vente au détail de produits de consommation.

« Cela fait maintenant trois ans que je suis sortie de l'exploitation sexuelle. J'ai complètement remboursé la dette à mon patron, les 1 500 000 francs CFA (2 500 dollars). Avant de quitter l'exploitation sexuelle, j'avais déjà économisé 200 000 francs CFA (340 dollars), ce qui m'a permis d'ouvrir mon propre commerce. J'ai remarqué que personne n'avait ouvert de restaurant nigérian, et j'ai pensé que si j'ouvrais un restaurant ici, cela pourrait marcher. Et petit à petit, les personnes viennent au restaurant et mangent. Je prépare de la nourriture nigériane, et ça marche bien.

J'ai un petit ami ; je vis avec lui. Grâce à sa présence à mes côtés, personne n'ose venir me forcer à me prostituer. Il me protège. Je ne vais plus effectuer ce travail car c'est moi qui ai tout fait pour m'en sortir. Je n'y retournerai pas. »

–Survivante, 24 ans, Kédougou

La deuxième méthode de sortie de la traite consiste à chercher de l'aide auprès de son entourage. Comme mentionné dans la première stratégie, les victimes doivent se préparer à leur sortie de la traite en trouvant un emploi qui leur permettra de survivre et d'éviter une rechute dans la traite sexuelle. Dans certains cas, elles reçoivent l'aide d'amis. L'extrait ci-dessous raconte l'expérience d'une personne qui s'est libérée de la traite des êtres humains après avoir reçu l'aide d'un ami dans son pays. La survivante a raconté son histoire, et l'amie lui a envoyé de l'argent pour démarrer un commerce de détail.

« Je lui ai raconté mon problème et j'ai dit que je voulais quitter ce travail, parce que dans ce travail, personne ne veut te parler. Les clients peuvent faire ce qu'ils veulent de toi. Mon amie m'a soutenu et m'a dit que le travail du sexe n'était pas bon et que puisque j'avais fini de payer mon patron, je devais le quitter. Puis, elle m'a donné 300 000 francs CFA (500 dollars) pour démarrer mon activité. »

–Survivante, 30 ans, Mouran, Saraya

Dans des cas exceptionnels, la stratégie de sortie de la traite a été de menacer de dénoncer le proxénète à la police ou d'agir franchement et de partir sans tenir compte des risques encourus. Cependant, cette approche n'était pas courante chez les victimes, qui semblaient rencontrer des difficultés à traiter avec les trafiquants. En général, les victimes profitent de la présence des autorités administratives et judiciaires dans leur localité lorsque des violences se produisent dans les bars ou les maisons closes pour s'adresser aux autorités et se déclarer victimes de la traite sexuelle.

« J'ai pris ma propre décision, sachant que je ne suis plus une adolescente et qu'il était temps de mettre fin à cette situation avec l'aide de mon ami. Ma stratégie a été de menacer ma patronne d'aller porter plainte contre lui auprès de la police si jamais il tentait de revenir vers moi. Les gendarmes sont venus dans le village de Sambarambougou pour chasser les prostituées et leurs patrons. Ils n'ont pas pu attraper les dames (patronnes), ils nous ont attrapé (victimes), et pendant la nuit, ils ont attrapé les dames. Cela étant, ils sont venus nous demander si ce sont ces femmes qui nous ont amenés ici, et nous avons répondu : non, ce ne sont pas elles. Et la gendarmerie nous a encore demandé si c'était la dame qui nous faisait travailler, nous avons répondu : oui. Au début, nous avons peur de la dénoncer. Nous avons dit au gendarme que c'était la dame qui nous avait amenés et que nous devions travailler pour lui rembourser 1 500 000 francs CFA. La gendarmerie a mis fin à cette situation en l'emprisonnant. C'est comme ça que j'ai retrouvé ma liberté. Nous voulions un travail, elle nous a obligés à faire du commerce sexuel. Nous avons

commencé à travailler le jour même où nous sommes arrivés pour rembourser l'argent. Les gendarmes nous ont demandé si nous voulions retourner dans nos pays. Nous avons répondu : oui. Mais comme je n'ai toujours pas assez d'argent pour payer mon voyage, je vends des objets pour m'en sortir. »

-Survivante, 19 ans, Kolia, Saraya

Une dernière stratégie de sortie de la traite, que les survivantes ont décrite, consiste à s'enfuir des zones de traite. Cette approche a rarement été mentionnée en raison des conditions coercitives dans lesquelles vivent la plupart des victimes. De plus, pour les femmes nigérianes, la barrière de la langue est un facteur qui les dissuade de tenter cette démarche. Elles ne peuvent pas parler les langues locales sénégalaises ou le français.

« Les activités de sensibilisation peuvent être difficiles avec les travailleuses communautaires qui ne parlent pas la langue de la plupart des travailleuses du sexe dans la région ; ils parlent souvent anglais.

M : Elles [les travailleuses communautaires] ne peuvent pas communiquer avec les anglophones ?

R : Non, les femmes nigérianes sont largement représentées dans les zones minières, mais aucune travailleuse communautaire ne parle anglais, pour la plupart d'entre elles en tout cas ; certaines se débrouillent tout juste. »

-Responsable d'une ONG

« Je me suis enfuie pour aller vivre à Kédougou (ville). J'étais avec ma sœur, qui m'a convaincue qu'on pouvait trouver du travail au Sénégal. Une fois à Kédougou, nous avons compris que nous allions travailler dans le commerce du sexe "Niama Niama". J'ai refusé car, en venant ici, on ne m'a pas dit cela. Je lui ai dit qu'elle sait que le travail du sexe n'est pas bon. Depuis mon arrivée, j'ai commencé à collecter de l'argent discrètement pour pouvoir fuir. Je suis venu m'installer en ville (Kédougou). J'ai ouvert mon magasin. C'est un meilleur travail pour moi. »

-Survivante, 25 ans, Kédougou

Les résultats de l'étude montrent qu'une grande partie des victimes seraient prêtes à interagir avec les parties prenantes de la lutte contre la traite des êtres humains si elles étaient informées du résultat de leurs interactions et si celui-ci correspondait à leurs attentes. La plupart des victimes ont beaucoup de mal à vivre avec la situation de la traite, qui les expose à différentes formes de violence. Dans cette mesure, trouver une issue est l'une des grandes attentes qu'elles expriment. Concrètement, les personnes interrogées considèrent que les victimes seraient prêtes à participer à toute activité qui pourrait constituer une issue à la situation de traite mais aussi un moyen d'accéder à des activités génératrices de revenus en fonction de leurs compétences actuelles - coiffure, restauration, technicien de surface - ou la possibilité d'un rapatriement dans leur pays d'origine. Cependant, aucune d'entre elles ne veut rentrer chez elle sans la sécurité d'un emploi rémunéré qui l'empêcherait de retomber dans la vulnérabilité économique qui l'a conduite au commerce sexuel forcé.

« Je veux rentrer chez moi, et d'autres voudraient faire un autre travail pour pouvoir les aider »

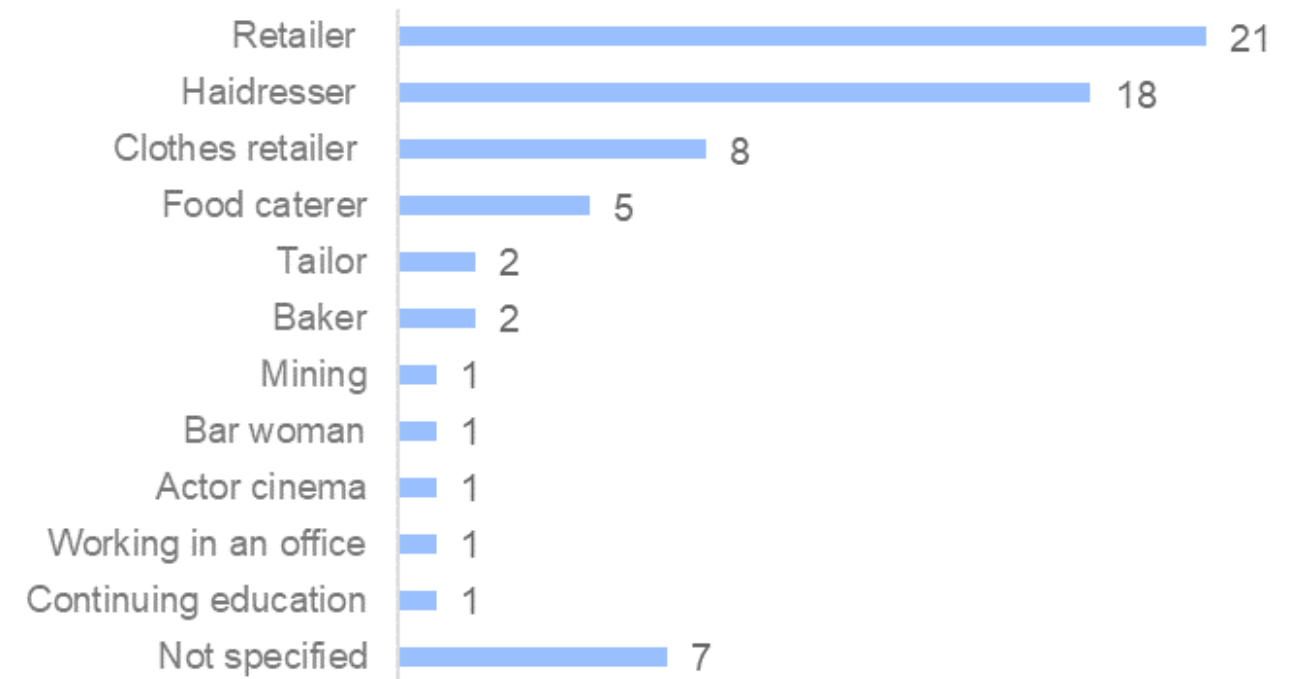
-Victime, 19 ans, Kolia, Saraya

« On les a amenées ici par la force pour leur faire faire ce travail. Cette étude est dans leur intérêt car beaucoup d'entre elles me racontent leurs problèmes : comment elles se sont retrouvées ici au Sénégal, en disant qu'elles travaillent pour une femme qui les a amenées au Sénégal pour les forcer à se prostituer. J'ai été dans cette situation et je me suis rendu compte que ce n'était pas rentable ni bénéfique et c'est ce qui m'a motivé à arrêter. »

-Survivante, 30 ans, Kharakhéna, Saraya

La Figure 69 présente les différentes préférences professionnelles des victimes et des survivantes interrogées dans le cadre de l'étude qualitative. La plupart d'entre eux possèdent déjà les compétences sur lesquelles ils souhaiteraient que leur prochaine activité professionnelle soit axée.

Figure 69: Nombre de victimes et de survivantes du trafic sexuel par préférence d'emploi



« Les gens doivent aider les filles à trouver un emploi décent, car je connais beaucoup de filles qui ont non seulement des diplômes, mais aussi une expérience dans la coiffure, des restaurants où elles pourraient travailler. »

-Survivante, 24 ans, Kédougou

« Je voudrais travailler dans un salon de coiffure en tant que coiffeuse »

-Victime, 18 ans, Kédougou

« Si j'avais de l'argent, j'irais faire du commerce dans mon pays, par exemple du commerce de détail, vendre des vêtements... et en même temps, m'occuper de mes petits frères »

-Victim, 22 years old, Bantaco, Kédougou

Cependant, nous avons constaté que pour les survivantes de notre étude, les stratégies de sortie de la traite sexuelle sont le plus souvent limitées par les capacités financières des victimes. La quasi-totalité des revenus que les victimes tirent du travail sexuel est reversée au proxénète, et seule une petite partie est conservée par la victime pour sa nourriture et ses besoins personnels, ce qui retarde le processus de sortie de la traite.

« Je vis avec ma sœur et d'autres femmes que je ne connaissais pas avant de venir ici. Elles

me considèrent comme leur sœur aînée. Je leur viens en aide en les hébergeant pour les sortir des mains de leurs patrons. Elles se sont confiées à moi pour que je les aide, les conseille et les protège. Elles viennent me voir avec leurs problèmes. Par exemple, quand elles travaillent (travail du sexe pour le compte de leurs patrons), elles reçoivent 1 000 francs CFA (1,70 dollars) par jour pour manger.

Elles n'arrivent pas à bien manger, parce que tout l'argent qu'elles reçoivent de leur travail est pris par la patronne et elle te donne 1 000 francs CFA à utiliser pour la journée. Alors elles viennent chez moi, si je cuisine, je leur donne à manger ; si elles ont besoin d'autres choses, elles me demandent, je les aide ; c'est comme ça. Elles viennent discuter avec moi pour trouver une solution pour se sortir de cette situation, comment s'échapper. »

-Parent de Survivante, Kolia, Saraya

En décrivant les profils des survivantes, nous avons signalé que 11 d'entre elles, soit environ 30 % des survivantes, continuent le travail sexuel même si elles ne sont plus victimes de la traite. Elles restent dans le travail du sexe pendant un certain temps afin de survivre, selon elles.

« La plupart de ces filles (victimes), elles n'aiment pas ce travail, mais si elles le quittent,

elles n'auront pas d'autre travail à faire pour manger. Si elles ne travaillent pas, leurs familles restées à la maison ne mangeront pas. Il y en a qui ont quitté l'école pour venir ici. Il y en a qui ont eu des enfants et qui les ont laissés dans leur pays. J'ai eu mon diplôme, je n'avais pas de travail et je me suis prostituée pendant un certain temps. >>

-Survivante, 26 ans, Sambaranbougou, Saraya

<< La prostitution, je la faisais à cause de mes conditions de vie difficiles. Je n'avais personne pour m'aider et je n'allais pas voler. J'étais obligée de le faire pour pouvoir avoir de quoi manger et envoyer de l'argent à mes parents. >>

-Victime, 22 ans, Khossanto, Saraya

Résultats quantitatifs

On a demandé aux travailleuses du sexe qui ont participé à l'enquête si elles avaient déjà tenté d'arrêter de vendre des services sexuels. Dans l'ensemble, 38 % de ces personnes ont déclaré avoir déjà essayé d'arrêter. Une proportion largement similaire de victimes plus âgées de la traite sexuelle, âgées de 25 à 30 ans, avaient déjà tenté d'arrêter de vendre, par rapport aux victimes plus jeunes, âgées de 18 à 24 ans (40 % contre 35 %, respectivement, $p=0,42$) (Figure 70). Par ailleurs, une proportion légèrement plus importante de victimes des pires formes de trafic sexuel a déclaré avoir tenté de quitter le travail du sexe, contrairement aux non-victimes, mais cette différence n'est statistiquement pas significative (45 % vs. 36 %, respectivement, $p=0,26$) (Figure 71).

Parmi les personnes qui avaient essayé d'arrêter de proposer des services sexuels, 60 % ont déclaré avoir subi des représailles (Figure 72). La répercussion la plus souvent citée était « un manque d'argent terrible, l'impossibilité de trouver un autre travail » (89 %). D'autres représailles telles que le chantage (5 %), les menaces de violence (3 %) et la violence réelle (1 %) étaient beaucoup moins fréquentes (Figure 74). Alors que la proportion de travailleuses du sexe qui avaient essayé d'arrêter le travail du sexe était similaire dans les deux départements (37-39 %, Figure 72), les expériences différaient entre

celles qui avaient essayé d'arrêter et celles qui ne l'avaient pas fait. Une plus grande proportion de travailleuses du sexe a subi des représailles et/ou des contraintes lorsqu'elles ont essayé de quitter le travail du sexe dans le département de Saraya par rapport au département de Kédougou (68 % contre 44 %, $p=0,00$), et le manque d'argent et de travail était une raison plus courante à Saraya que dans le département de Kédougou (95 % contre 72 %, respectivement, $p=0,00$). En revanche, le chantage, les menaces de violence et la violence effective étaient nettement plus fréquents dans le département de Kédougou que dans celui de Saraya (Kédougou : 4-16 % contre Saraya : 0-2 %).

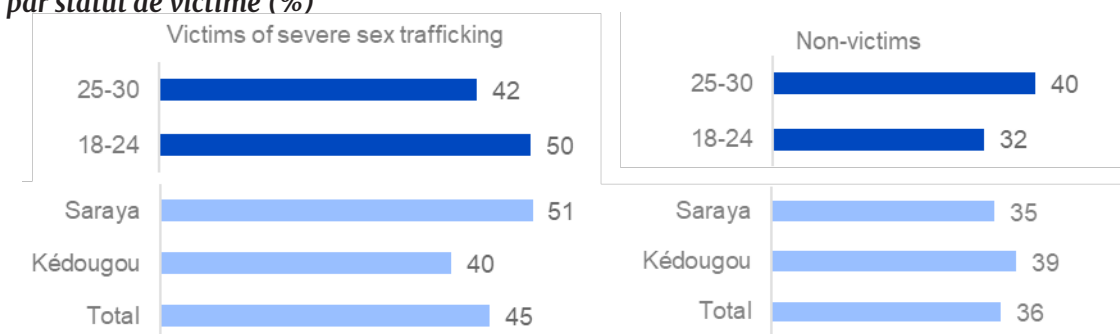
Une plus grande proportion de non-victimes a déclaré avoir subi des représailles par rapport aux victimes de la traite sexuelle (69 % contre 28 %, respectivement, $p=0,00$) parmi celles qui avaient tenté d'arrêter de vendre (Figure 73). La répercussion la plus fréquemment rapportée, tant chez les victimes de la traite sexuelle que chez les non-victimes ayant subi des représailles, est « un manque d'argent terrible, impossible de trouver un autre travail » (victimes : 8 répondant(e)s sur 13, non-victimes : 92 %) (Figure 75). Il convient de noter que le nombre de base des victimes de la traite sexuelle ayant subi des représailles est faible et que les résultats doivent donc être considérés avec prudence.

Figure 70: Tentative d'arrêter de proposer des services sexuels par groupe d'âge et département, dans l'ensemble (%)



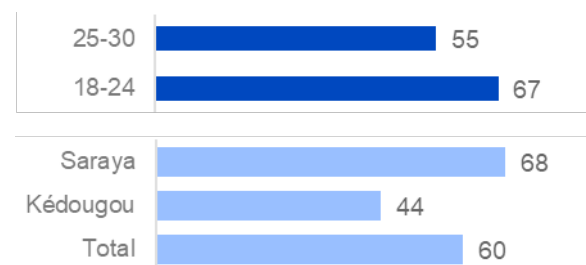
Base pondérée : 18-24: $n=246$; 25-30: $n=315$; Saraya: $n=379$; Kédougou: $n=182$; Total : $n=561$.

Figure 71: A fait face à des représailles et/ou des contraintes en essayant de quitter le travail du sexe, par groupe d'âge et département, par statut de victime (%)



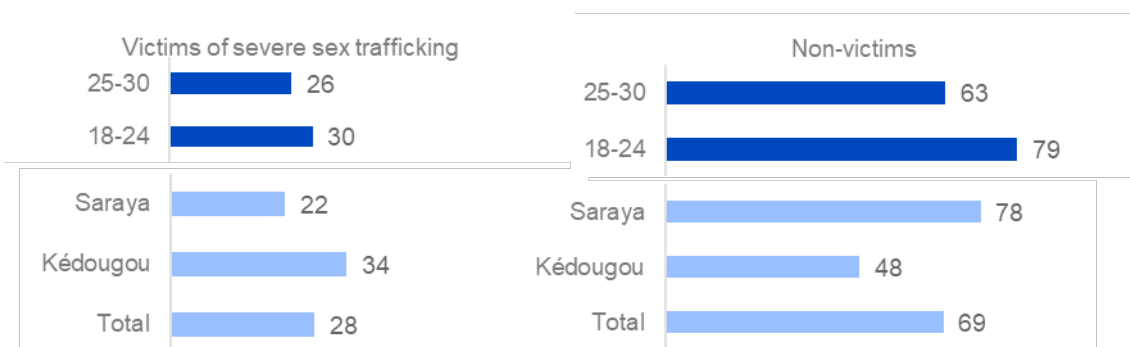
Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: $n=41$; 25-30: $n=62$; Saraya: $n=49$; Kédougou: $n=55$; Total : $n=104$) ; non-victimes (18-24: $n=204$; 25-30: $n=253$; Saraya: $n=326$; Kédougou: $n=131$; Total : $n=457$).

Figure 72: A fait face à des représailles et/ou des contraintes en essayant de quitter le travail du sexe, par groupe d'âge et département, dans l'ensemble (%)



Base pondérée : 18-24: n=86 ; 25-30: n=127 ; Saraya: n=140 ; Kédougou: n=73 ; Total : n=213.

Figure 73: A fait face à des représailles et/ou des contraintes en essayant de quitter le travail du sexe, par groupe d'âge et département, par statut de victime (%)



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel (18-24: n=21 ; 25-30: n=26 ; Saraya: n=25 ; Kédougou: n=22 ; Total : n=47) ; non-victimes (18-24: n=65 ; 25-30: n=100 ; Saraya: n=115 ; Kédougou: n=51 ; Total : n=166).

Figure 74: Représailles, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)



Base pondérée : Répondantes qui ont fait face à des représailles: n=128.

Figure 75: Représailles, par statut de victime



Base pondérée : Victimes des pires formes de trafic sexuel qui ont fait face à des représailles (n=13) ; non-victimes qui ont fait face à des représailles (n=166).

Parmi les travailleuses du sexe qui avaient tenté d'arrêter le travail du sexe, 37 % ont déclaré avoir réussi (Figure 76). Il convient toutefois de noter que l'échantillon excluait les filles et les femmes qui avaient quitté le travail du sexe il y a plus de 12 mois.

Ce qui signifie que l'échantillon est probablement biaisé en faveur des filles et des femmes qui ont eu plus de mal à quitter le travail du sexe. La raison la plus courante pour reprendre le travail du sexe était l'incapacité à trouver un autre emploi (88 % dans l'ensemble), suivie par le besoin de gagner de l'argent pour soi-même (18 %) (Figure 78).

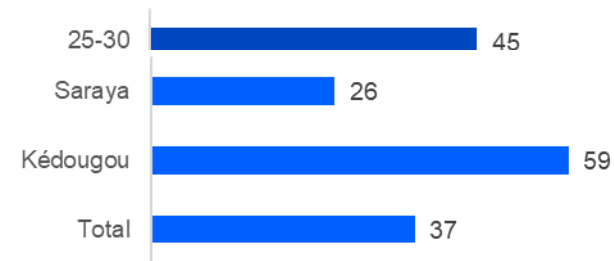
Une plus grande proportion de victimes de la traite sexuelle avaient réussi à quitter le travail du sexe comparativement aux non-victimes (51 % contre 34 %, respectivement, p=0,00) (Figure 77). La raison la plus fréquente de la reprise des activités sexuelles commerciales, tant chez les victimes de la traite sexuelle (92 %, 22 sur 24) que chez les non-victimes (86 %, 48 sur 56), est

l'impossibilité de trouver un autre emploi (Figure 79).

Parmi les personnes engagées dans des activités sexuelles commerciales qui estimaient ne pas avoir la liberté d'abandonner cette activité, les raisons les plus courantes étaient les suivantes : « Je gagne ma vie avec [les activités sexuelles commerciales] » (26%) et « la peur du chantage » (25 %) (Figure 80).

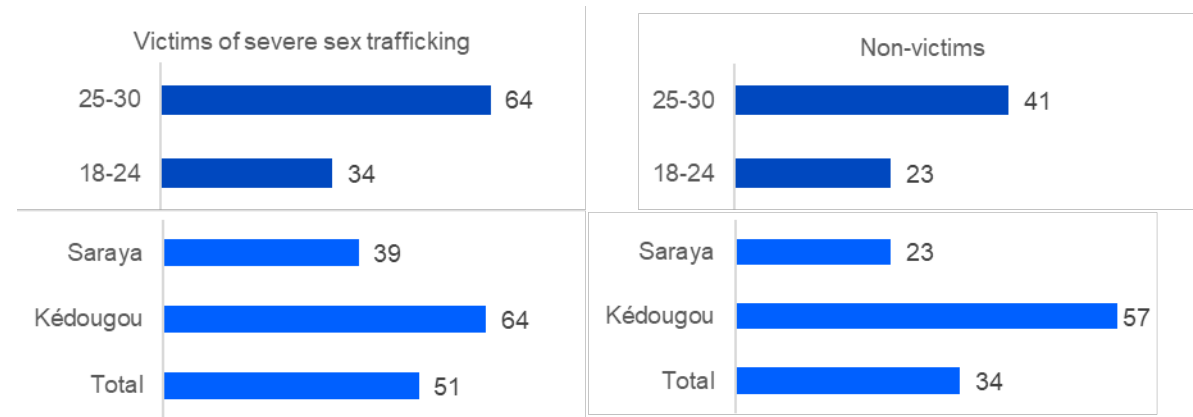
La raison la plus fréquente de l'incapacité à quitter la situation actuelle rapportée par les victimes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles était la « peur du chantage » (3 répondant(e)s sur 7), tandis que la raison la plus fréquente rapportée par les non-victimes était la « peur d'être exclu des futures opportunités d'emploi » (28%) (Figure 81).

Figure 76: Ont réussies à quitter le travail du sexe par groupe d'âge et département, dans l'ensemble (%)



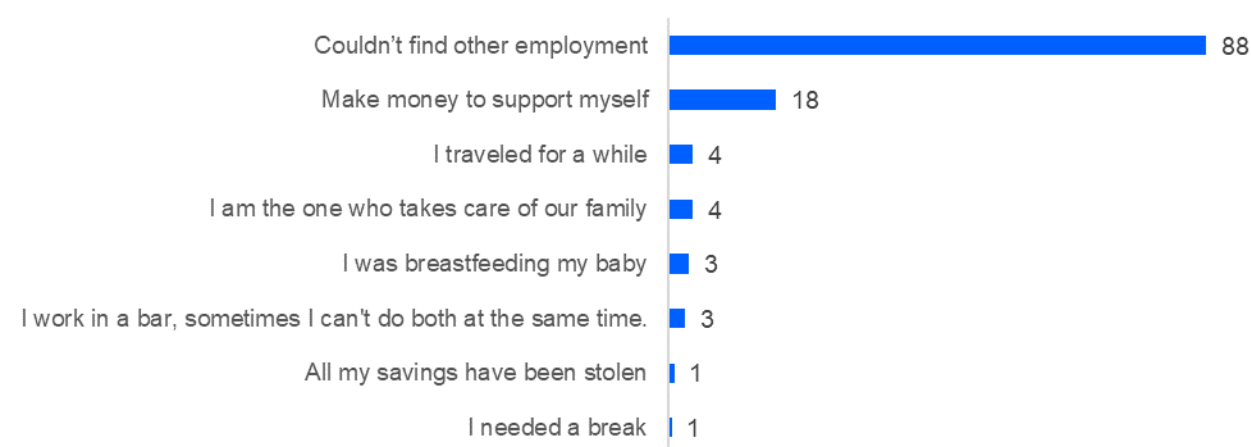
Base pondérée : Répondantes qui ont essayé de quitter leur situation actuelle en s'adonnant au commerce du sexe : n=213 ; 18-24 : n=86, 25-30 : n=127 ; Saraya: n=140, Kédougou: n=73

Figure 77: Ont réussies à quitter le travail du sexe par groupe d'âge, département et statut de victime (%)



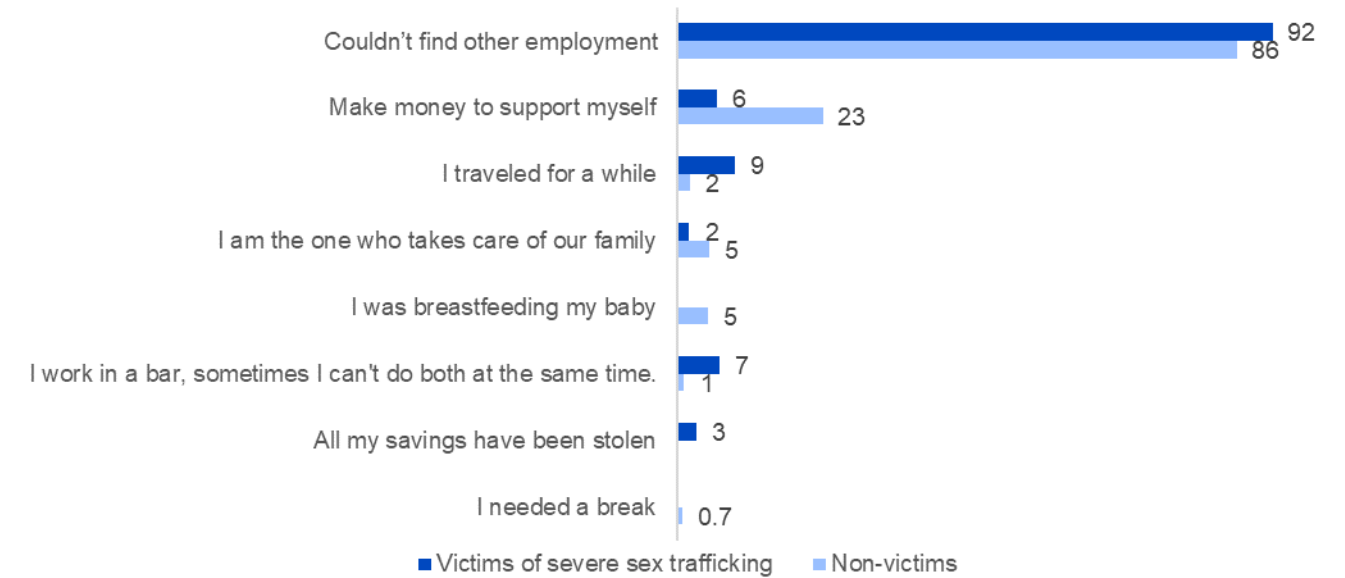
Base pondérée : Victimes de traite sexuelle qui ont essayé de quitter leur situation actuelle en se livrant à des activités sexuelles commerciales (n=47 ; 18-24 : n=21, 25-30 : n=26 ; Saraya : n=25, Kédougou : n=22) ; Non-victimes qui ont essayé de quitter leur situation actuelle en se livrant à des activités sexuelles commerciales (n=166 ; 18-24 : n=65, 25-30 : n=100 ; Saraya : n=115, Kédougou : n=51).

Figure 78: Motifs pour arrêter le travail du sexe (% , plusieurs réponses possibles)



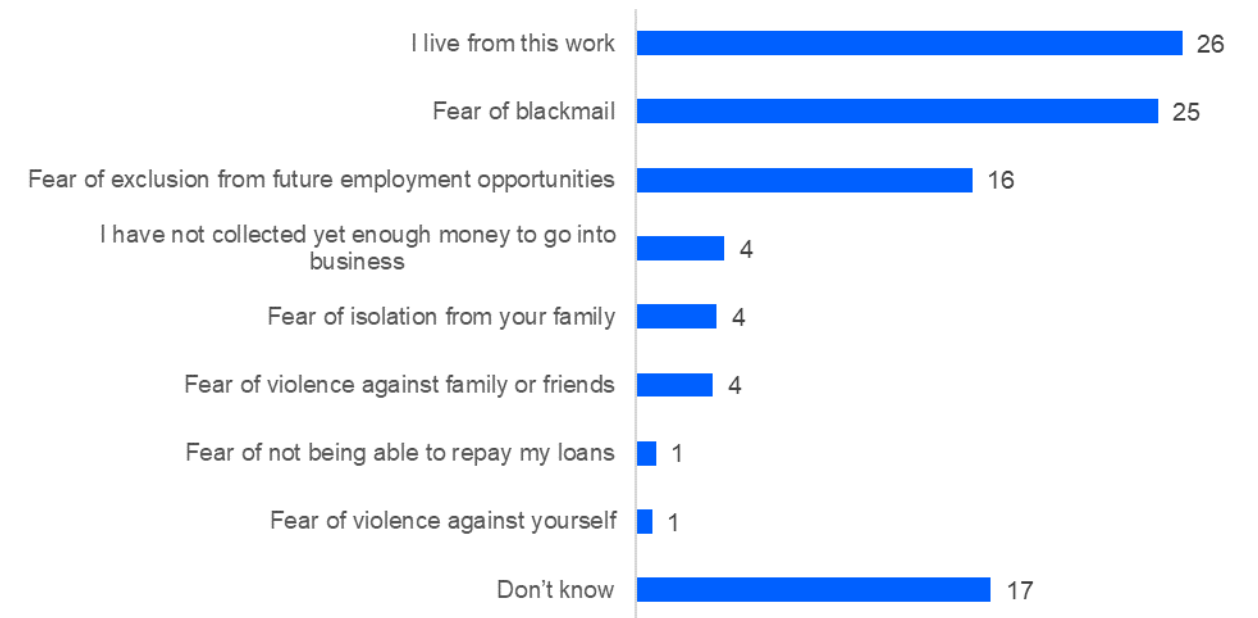
Base pondérée : Répondantes qui ont réussi à arrêter le travail du sexe : n=80

Figure 79: Motifs pour arrêter le travail du sexe, par statut de victime (% , plusieurs réponses possibles)



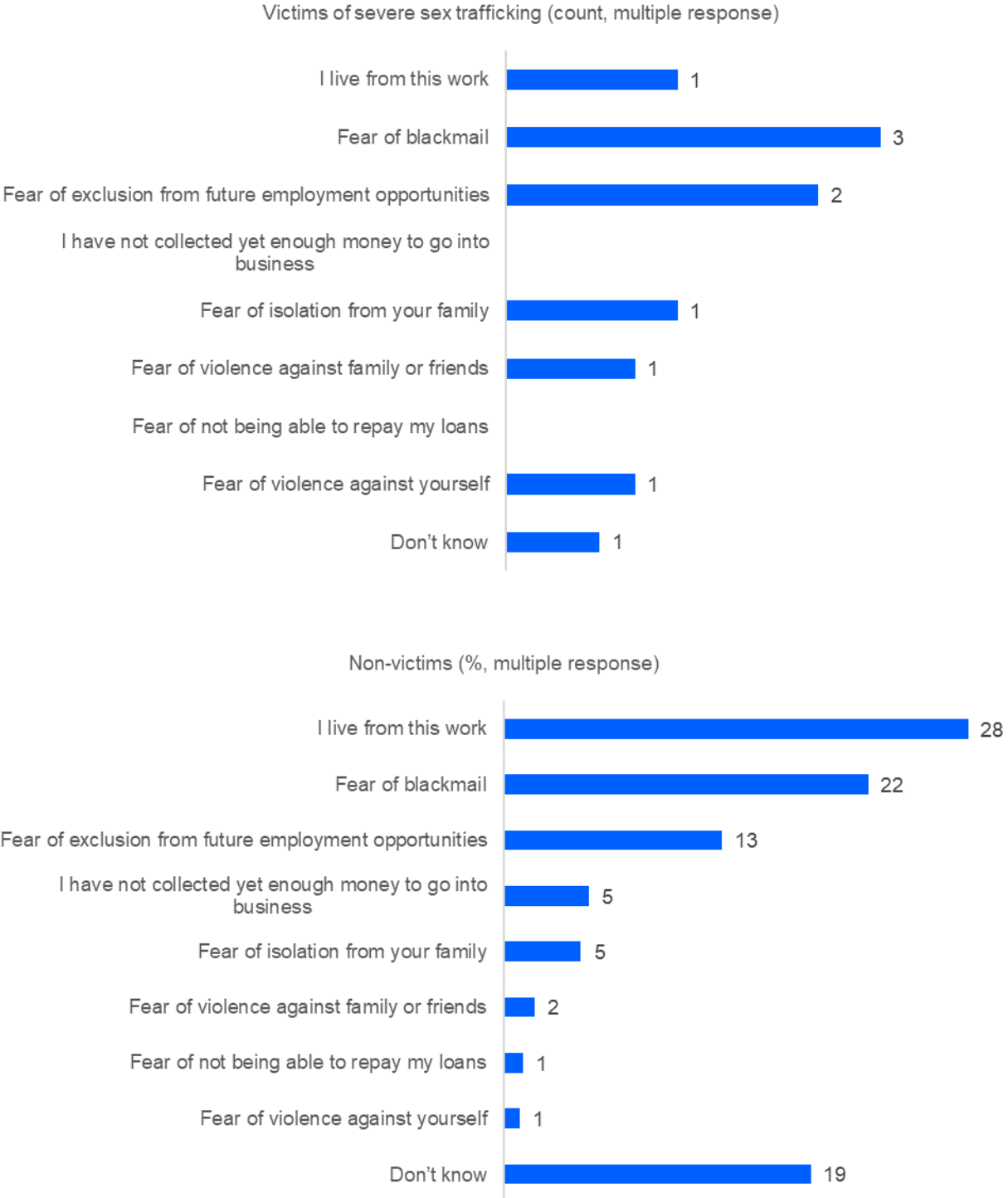
Base pondérée : Victimes de traite sexuelle qui ont réussi à arrêter le travail du sexe (n=24) ; non-victimes qui ont réussi à arrêter le travail du sexe : (n=56).

Figure 80: Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)



Base pondérée : Répondantes qui estiment ne pas pouvoir quitter leur situation professionnelle actuelle : n=43

Figure 81: Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, par statut de victime (% , plusieurs réponses possibles)



Base pondérée : Victimes de traite sexuelle qui ont estimées ne pas pouvoir quitter leur situation professionnelle actuelle : n=7 ; non-victimes qui ont estimées ne pas pouvoir quitter leur situation professionnelle actuelle : n=35.



RECOMMANDATIONS DE LA PART DES SURVIVANTES ET DES VICTIMES

Par ailleurs, lors des entretiens qualitatifs, il a été révélé que face à ces contraintes dans le processus de sortie de la traite sexuelle, les victimes et les survivantes interrogées ont exprimé un ensemble de demandes qui reflètent leurs attentes vis-à-vis des institutions ou des acteurs qui voudraient promouvoir des politiques de lutte contre la traite sexuelle. En raison de leur vulnérabilité dans leurs lieux d'origine, mais aussi dans leurs lieux de destination où elles sont exploitées, les victimes/survivantes du trafic sexuel considèrent qu'il est essentiel que ces institutions ou acteurs s'impliquent dans le développement de politiques d'emploi, notamment en soutenant des activités génératrices de revenus afin de réduire la pauvreté qui expose les filles/femmes au trafic sexuel. Étant donné que la plupart d'entre elles ont des préférences et des compétences professionnelles, le soutien au financement de ces activités économiques est, pour elles, l'un des meilleurs moyens de permettre aux victimes/survivantes de la traite de devenir autonomes et de s'éloigner de la traite sexuelle. Par ailleurs, certaines d'entre elles appellent les autorités politiques de leur pays d'origine à améliorer les politiques d'emploi afin de freiner l'émigration abusive et les risques associés, dont la traite des êtres humains.

« Si nous parvenons à obtenir un financement, nous pourrions travailler et gagner décemment notre vie. »

–Survivante, 30 ans, Sambarabougou, Saraya

« Ils doivent aider les victimes à se sortir de cette situation. Ils doivent organiser des réunions pour donner des aides financières car la plupart des filles n'aiment pas ce travail. Ce sont leurs conditions de vie difficiles qui les poussent à le faire. Elles (les personnes qui devraient venir aider les victimes de la traite) devraient venir ici à Sambarabougou, organiser des réunions, échanger avec les travailleuses du sexe. Ils doivent faire cela pour les aider à s'en sortir. »

–Survivante, 29 ans, Sambarabougou, Saraya

« D'autres veulent rester et travailler, faire du commerce, mais elles n'ont pas d'argent. Alors si elles peuvent nous aider avec juste un peu d'argent, ce serait bien. »

–Victime, 22 ans, Khossanto, Saraya

« Le Président devra envisager de prendre des mesures pour nous qui n'avons ni père ni mère. Tout ce qu'il a à faire, c'est de nous aider à rester dans notre pays (d'origine) pour travailler car nous l'avons quitté pour effectuer ce travail. Il y a des Nigérianes qui sont mortes en cherchant de l'argent. Ayez pitié de nous et aidez-nous à travailler. Beaucoup de parents maudissent leurs enfants à cause de l'argent. Si nous avions de l'argent au Nigéria, nous ne le quitterions jamais pour le Sénégal. »

–Survivante, 30 ans, Kolia, Saraya

Cependant, certaines des personnes interrogées ont mis en garde contre le fait de donner de l'argent directement aux victimes/survivantes pour soutenir le développement d'activités génératrices de revenus. Elles préviennent que l'argent pourrait être utilisé pour d'autres activités non prioritaires

« Si vous leur donnez de l'argent, elles l'utiliseront pour satisfaire leurs besoins, puis une fois l'argent dépensé, elles retourneront à leur travail habituel. »

–Survivante, 30 ans, Sambarabougou, Saraya

« Vous pouvez donner de l'argent à quelqu'un aujourd'hui, et elle l'utilise le même jour. Donc il vaut mieux les aider à trouver un travail...Il n'y a pas de meilleur moyen pour ces filles de se sortir de cette situation. »

–Survivante, 30 ans, Kharakhéna, Saraya

Une deuxième demande des victimes/survivantes interrogées concerne l'accompagnement et la facilitation du retour dans les pays d'origine pour celles qui le souhaitent. Les leaders et acteurs communautaires rapportent que les mécanismes de soutien développés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en

« Si j'ai de l'argent, je retournerai au Nigéria pour faire du commerce et vendre des vêtements... J'aimerais trouver un emploi pour avoir des fonds pour faire du commerce et retourner chez moi. »

–Victime, 20 ans, Bantaco, Kédougou

partenariat avec l'ONG La Lumière comprenaient l'organisation du retour des victimes de la traite sexuelle dans leur pays d'origine de 2015 à 2017. Ce programme consistait à identifier les victimes d'exploitation sexuelle ou de traite à Kédougou, à les accompagner et à les aider à retourner dans leur famille avec des projets de reconversion dans leur pays d'origine. Cependant, la demande formulée par les victimes est de mieux formaliser ces processus et de les accompagner avec des politiques de réinsertion socioprofessionnelle dans les lieux d'origine

« Il y a des femmes qui aiment ce travail. Même si vous leur donnez 1 000 000 francs CFA pour rentrer, elles ne bougeront pas parce qu'elles diront qu'elles travaillent pour elles-mêmes. D'un autre côté, il y en a d'autres qui veulent vraiment rentrer. Certaines filles veulent rentrer si elles en ont les moyens. Elles iront faire des affaires dans le pays, elles ne penseront plus à venir ici. Le gouvernement a les moyens. Il peut aider toutes ces filles à retourner chez elles. »

—Survivante, 28 ans, Kharakhéna, Saraya

Une dernière recommandation des victimes et des survivantes aux institutions et aux acteurs de la lutte contre la traite sexuelle est de développer des mécanismes pour appréhender les réseaux de personnes qui organisent, contrôlent et exploitent les activités de traite. Un système de répression efficace devrait permettre, selon elles,

de dissuader les personnes qui exploitent les filles tout au long du circuit, des pays d'origine à Kédougou.

« Tu peux aller à la gendarmerie et expliquer ton problème qu'il y a des personnes qui m'ont forcé à venir ici. Les gendarmes vous diront ok. Ils te donneront un moyen de transport pour retourner au pays. »

—Survivante, 28 ans, Tenkoto, Saraya

3.10 CONSÉQUENCES DE LA TRAITE SUR LES PERSONNES, LES MÉNAGES ET LES COMMUNAUTÉS

Les conséquences du trafic sexuel dans la région de Kédougou peuvent être évalués à différents niveaux.

FACTEURS COMMUNAUTAIRES ET SOCIÉTAUX

L'exploitation traditionnelle de l'or dans les villages implique une immigration importante de la population masculine, qui vient de différents pays de la sous-région et qui voyage souvent sans sa famille. La présence de cette population masculine étrangère est donc perçue comme un risque de violence et d'abus sexuels à l'encontre des filles/femmes dans les villages. À cet égard, la présence de travailleuses du sexe est perçue par certains leaders communautaires comme une opportunité de limiter le risque d'agression sexuelle sur les autres femmes du village. Ceci explique dans une certaine mesure la faible implication au niveau communautaire dans la lutte contre ce phénomène.

« Nous n'interdisons pas cette pratique pour les personnes majeures, mais si elles ont moins de 18 ans et sont victimes de trafic sexuel, dès que nous sommes informés, nous signalons ces cas à la gendarmerie. Pour celles qui sont majeures, il faut les laisser travailler car il y a beaucoup de monde autour. Pour les femmes mariées, s'il y a plus d'hommes, ils vont s'intéresser à elles, c'est pour cela que nous voulons que les travailleuses du sexe restent dans ce quartier. Cela nous arrange en quelque sorte. »

—Administration locale, Kharakhéna, Saraya

« Eh bien, à mon avis, maintenant c'est un peu sérieux. Et, si le gouvernement n'intervient pas, la situation va empirer. Nous, qui vivons dans ces régions, pouvons dire que c'est un mal nécessaire. Quand on calcule le nombre d'hommes qui venaient ici pour extraire de l'or, c'est un peu difficile. S'il n'y avait pas ces filles, les hommes assouviraient inévitablement leurs désirs avec des mineurs, c'est-à-dire la pédophilie, ou avec des femmes mariées, c'est-à-dire l'adultère. »

—Leader local, Mouran, Saraya

FACTEURS INDIVIDUELS DE VULNÉRABILITÉ

Au niveau individuel, la traite des êtres humains expose les victimes à la violence physique et émotionnelle. Les effets laissent une telle marque qu'elles continuent souvent à pratiquer le travail sexuel même en dehors de la situation de traite. Après avoir remboursé les proxénètes et être sorties de la traite, certaines d'entre elles sont contraintes de rester dans l'activité et, pour certaines, de devenir même des acteurs de la traite.

« Elles continuent parce qu'elles sont devenues dépendantes de ce travail. »

—Informateur clé, niveau régional

« Près de chez moi, il y a un bar. Je ne sais pas si c'est un restaurant, mais il appartient à une femme nigériane et je suis sûr que c'est une proxénète. J'ai appris qu'elle était une travailleuse du sexe, mais elle a abandonné. Elle vit dans cette maison, et on voit des femmes dans sa maison à des heures tardives, pendant la nuit, des jeunes filles presque toutes nues et je suis sûr que ce sont des mineures qui viennent du Nigéria. »

—Informateur clé, niveau régional, Kédougou

Les informateurs clés ont fait état d'impacts sur la santé avec l'exposition aux maladies sexuellement transmissibles (MST) et aux infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que des grossesses non-désirées chez les mineures qui conduisent à des avortements provoqués qui constituent un risque important pour leur santé sexuelle et reproductive.

« Elles sont nombreuses dans ce secteur, et la plupart d'entre elles sont des victimes car ces personnes ne connaissent pas beaucoup de choses de la vie, et elles subissent des grossesses précoces, non désirées et même des avortements. Parfois, cela peut affecter leur vie lorsqu'elles contractent des maladies. En tout cas, nous avons connu par le passé des personnes qui ont contracté des maladies dans le secteur minier. »

—Leader local, Sambaranbougou, Saraya

Les faibles niveaux de revenus des ménages, associés à l'absence de toute autre industrie que l'exploitation minière, favoriseraient également le développement du trafic sexuel. Les informateurs clés ont indiqué que parmi les travailleuses du sexe autochtones, qui ne sont souvent pas en situation de trafic, le travail du sexe se fait de manière clandestine, ce qui amplifie les risques en termes de santé sexuelle et reproductive car ils ne sont pas régulièrement suivis au centre de santé. Contrairement à celles qui pratiquent « officiellement » le travail du sexe et qui disposent d'une carte de santé leur permettant d'être suivies, les filles/femmes en situation de clandestinité sont très vulnérables et à risque de grossesses précoces et/ou non désirées ainsi que d'infections sexuellement transmissibles (IST).

« Certaines d'entre elles le font par manque de moyens. Par exemple, il y a des filles mariées qui ont été abandonnées par leurs maris et qui finissent par se prostituer. Souvent, c'est ce qui les pousse à le faire pour nourrir leur famille. »

—Agent de santé communautaire, Tenkoto, Saraya

« L'autre côté, c'est aussi l'influence des autres filles. Dans le village, il y a des filles qui tombent enceintes tôt ; malheureusement, elles n'utilisent pas le planning familial. Et souvent, ce sont des grossesses précoces et non désirées, voire des IST. »

—Agent de santé, Sambaranbougou, Saraya

3.11 CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL À KÉDOUGOU ET DANS LE PAYS

Ce paragraphe est basé sur un examen complet des politiques et des entretiens avec des informateurs clés, ainsi qu'avec des survivantes et des victimes de la traite sexuelle.

Pour la protection des droits de l'homme, le Sénégal a ratifié le Protocole de Palerme et d'autres chartes africaines complémentaires :

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990).
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes
- La Déclaration et la validation du Plan d'action régional sur la traite des personnes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, en substance, recommande la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la traite des personnes.

Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et les pratiques assimilées et à la protection des victimes.

Au niveau national, la loi du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes a été promulguée. Elle vise à offrir aux femmes, en particulier, la garantie d'une protection. Selon la législation sénégalaise, est considéré comme un trafic de personnes : Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement, l'accueil de personnes par menace ou recours à la violence, enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou de situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiement d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant l'autorité sur une autre, aux fins d'exploitation sexuelle, de travail ou de services forcés, d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage, de servitude.

L'infraction est également constituée lorsque le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil concerne un mineur, même si aucun des moyens énumérés à l'alinéa précédent n'est utilisé.

Cette loi est essentiellement basée sur les grandes lignes du Protocole de Palerme, en plus de la mendicité dans le cadre de la loi. Cette définition de la traite qui tourne autour du transport, du transfert, de l'hébergement, du mouvement à l'intérieur d'un même pays d'une région/localisation à une autre ou du pays d'origine au pays de destination implique fortement le passage d'un pays à un autre, un « passage de frontières ». Par conséquent, il est susceptible d'exclure les femmes victimes de diverses formes de traite à l'intérieur du pays (comme les femmes contraintes à la prostitution) (Bop, 2013).

Dans ces cas, même si la traite est prouvée, le législateur sénégalais peut considérer l'exploitation sexuelle comme un crime de proxénétisme, de pédophilie, de violence sexuelle, de kidnapping et d'enlèvement de personnes

vulnérables et les juger selon le Code pénal sénégalais. Il peut également juger les cas d'exploitation économique en vertu du Code du travail qui l'interdit (Codou Bop, 2005).

Le travail sexuel est au cœur de la discussion sur le trafic sexuel. La prostitution est légale au Sénégal depuis le 1er février 1966. La législation sur la prostitution subordonnait le travail du sexe à l'inscription au fichier sanitaire et social, à la possession d'un carnet de santé, à des contrôles médicaux bimensuels, et fixait l'âge légal de la prostitution à 21 ans. Cette loi n'a pas été modifiée depuis 1966. La prostitution est légale, mais elle est toujours punie pour lutter contre le proxénétisme.

La prostitution est réglementée au Sénégal, mais l'activité est exercée dans un cadre inapproprié. En effet, la répression du proxénétisme prévue par les articles 323 et 325 du Code pénal empêche la prostituée d'exercer son activité dans les hôtels, les maisons, etc. La travailleuse du sexe ne peut exercer son activité que dans la rue, mais la réglementation l'en empêche en prévoyant deux types de sanctions. La première constitue un délit de droit commun lié à l'attentat à la pudeur. La seconde est la pénalisation de la prostitution par racolage.

Au Sénégal, toute personne qui souhaite se livrer à la prostitution doit être inscrite au fichier sanitaire et social, être majeure et présenter une carte d'identité ou un passeport pour les étrangers. La loi précise que l'inscription est volontaire. Il est donc nécessaire d'apporter quatre photos. Une fois enregistrée, une carte de santé est délivrée à la prostituée. Elle est soumise à d'autres obligations telles que des contrôles médicaux gynécologiques bimensuels et la présentation du carnet de santé lors des interrogatoires de la police ou de la gendarmerie. En ce qui concerne les sanctions, une prostituée déclarée peut-être poursuivie pour racolage sur la voie publique, non présentation du carnet de santé lors d'un contrôle par la police ou la gendarmerie, ou non-respect de la date du contrôle médical. En revanche, si elle n'est pas enregistrée, elle tombe sous le coup du délit de non-inscription au fichier sanitaire.

Le Code pénal distingue deux délits de racolage. Le racolage « actif » est défini comme celui qui, par des gestes, des paroles, des écrits ou tout autre moyen, sollicite publiquement des personnes de l'un ou l'autre sexe en vue de les provoquer à la débauche. Et le racolage « passif » est défini comme une attitude sur la voie publique susceptible de provoquer la débauche (Bop, 2013).

Nos résultats indiquent que la répression reste le principal moyen pour les victimes de la traite sexuelle de bénéficier du « soutien » des services de l'État. Les survivantes et les victimes ont partagé que lors de l'arrestation, certaines qui veulent rompre le lien avec leur proxénète en profitent pour témoigner. Dès lors, des actions de protection sont engagées, allant de l'annulation de la dette à payer à l'organisation du retour dans le pays ou la localité d'origine.

« La gendarmerie a mis fin à cette situation en l'emprisonnant (mon proxénète) ; c'est ainsi que j'ai retrouvé ma liberté. »

–Survivante, 29 ans, Kolia, Saraya

Cependant, les informateurs clés ont indiqué que l'absence d'un cadre légal de protection des victimes de la traite explique l'absence de prise en charge de tous les cas signalés aux services régionaux et aux ONG locales.

« Au Sénégal, ce secteur (protection des victimes de la traite sexuelle) est difficile à traiter. Il n'est pas organisé parce que nous n'avons pas de stratégie nationale qui nous permet de dire "voilà ce que nous devons faire", contrairement à la protection de l'enfance qui a une stratégie nationale de protection de l'enfant. Nous

n'avons pas de stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains. Lorsque nous avons un cas, nous essayons de le traiter en engageant un processus juridique jusqu'à ce que nous arrêtons les auteurs. Il n'y a rien d'autre. En tout cas, le mécanisme dont nous disposons nous permet de résoudre beaucoup de choses.

En général, pour les cas de traite, ce n'est qu'en cas de viol et ainsi de suite que les procédures sont arrêtées. C'est à cause des négociations parentales et des contraintes culturelles, pour dire que les procédures ne sont pas terminées. Donc, nous avons remarqué que ce mécanisme qui est actuellement en place nous permet de nous en sortir, mais ce serait mieux si nous avions une stratégie nationale et s'il y avait des points focaux dans toutes les structures, ce serait beaucoup plus facile. »

–ONG de la société civile, Kédougou

POLITIQUES ET LOIS AFFECTANT INDIRECTEMENT LA TIP

La stratégie de protection de l'enfant et son cadre dédié dans la région de Kédougou, le Comité Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE), est favorable à la protection des victimes de la traite, bien qu'il y ait des limites car ce mécanisme n'est en place que pour les mineurs.

La Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant

Depuis décembre 2013, le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de protection de l'enfant. Cette stratégie repose sur deux objectifs fondamentaux : la mise en place d'un système national intégré et la promotion d'un changement de comportement positif. La stratégie est encadrée par la Convention internationale des droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et d'autres conventions qui concernent aussi bien les enfants que les femmes, dont l'État du Sénégal est signataire.

Par ailleurs, le Sénégal développe une politique de protection qui vise à réduire l'exposition des enfants à certaines pratiques (mutilation génitale féminine, traite, mariage d'enfants, etc.) qui violent les droits de l'enfant. Ces lois sont traduites en dispositions légales qui interdisent, par exemple, le mariage des enfants de moins de 18 ans pour les garçons et de 16 ans pour les filles et promeuvent l'interdiction de l'excision et de toute autre pratique nuisible au développement physique et affectif des enfants. La stratégie repose sur trois piliers :

- La prévention fait référence à un ensemble de mécanismes institutionnels et communautaires qui permettent d'anticiper l'exposition des enfants aux différents problèmes mentionnés ci-dessus.
- La prise en charge des enfants victimes de la violence. Cette prise en charge est organisée sur la base de dispositifs qui permettent d'apporter des réponses efficaces. On peut ainsi distinguer le schéma sanitaire qui regroupe les différents acteurs dont l'intervention est orientée vers la prise en charge sanitaire. Un second schéma concerne l'action judiciaire avec un groupe d'acteurs qui accompagnent les actions judiciaires.
- La promotion et l'accompagnement de la réinsertion sociale des victimes.

Un conseil interministériel présidé par le Premier ministre au niveau national coordonne la stratégie²³. Ensuite, il y a le cadre appelé secrétariat national, qui regroupe tous les ministères en charge d'une question de protection de l'enfant : le ministère de la Jeunesse, le ministère de la Femme, le ministère de la Santé et de l'action sociale avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le ministère de la Justice avec la Direction de l'éducation

surveillée, etc. Enfin, il y a les commissions dont le fonctionnement est décrit dans le document national, validé en 2018, qui précise les rôles et responsabilités de chaque acteur (UNICEF, 2016).

Sur la prévention, par exemple, la Direction générale de l'action sociale est chargée de coordonner les différentes actions. L'organisation des soins a été confiée à l'AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

Cependant, la Direction de la santé et de l'action sociale interagit avec l'ensemble des services et des acteurs de la prévention.

Cette entité doit également travailler avec tous les services et acteurs impliqués dans les soins. Ainsi, elle joue un rôle de référent et réfère les dossiers vers les acteurs concernés en fonction des demandes qu'ils reçoivent. Une telle approche s'inscrit dans le paradigme de la gouvernance intégrée, qui met en perspective à la fois l'autonomie et l'interdépendance des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance au Sénégal.

« C'est le rôle du CDPE. Par exemple, quand je reçois un cas, et que je vois que ce n'est plus un cas de vulnérabilité, c'est un cas d'enfant en danger, en conflit avec la loi, je le réfère à l'AEMO. Si c'est un cas qui nécessite une prise en charge médicale rapide, je fais la saisine du responsable de la structure sanitaire régionale, et à partir de ce moment-là, si c'est un cas où on a besoin d'un certificat médical rapidement, on appelle le préfet qui signale le cas à la police ou à la gendarmerie et envoie une demande au médecin qui délivre rapidement un certificat médical. Surtout pour les cas de viols et d'abus sexuels, le dispositif est mis en place pour la prise en charge, et le CDPE accompagne le district sanitaire et l'AEMO pour soutenir l'enfant. En même temps que la prise en charge médicale, nous assurons le suivi de l'aspect juridique pour que l'auteur des faits soit rapidement arrêté. »

– **Informateur clé, niveau régional, Kédougou**

ACTEURS IMPLIQUÉS : POLICE, SYSTÈME JUDICIAIRE, AGENCES DE PROTECTION SOCIALE ET DE L'ENFANCE, ONG/OSC

Acteurs institutionnels

Le Comité Départemental de Protection de l'Enfance (CDPE) est un cadre de coordination et d'harmonisation de toutes les interventions au niveau départemental en matière de protection de l'enfant. Ce comité a été créé en 2013 à la suite de l'adoption par le Sénégal de la stratégie nationale de protection de l'enfant en décembre 2013. Cette stratégie repose sur deux objectifs fondamentaux : la mise en place d'un système national intègre et la promotion d'un changement de comportement positif envers les enfants.

L'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) est un service du ministère de la Justice, plus précisément de la Direction de l'Éducation Surveillée de la Protection Sociale (DESPS), qui est l'entité technique du ministère de la Justice chargée de la protection de l'enfance. Elle intervient au niveau régional et ne dispose pas actuellement d'antenne au niveau départemental. La mission de cette entité reste la prévention de la délinquance juvénile et de la déscolarisation en développant des actions de sensibilisation et d'accompagnement éducatif des mineurs en grande vulnérabilité. Le second volet de son intervention concerne la prise en charge juridique des enfants victimes de violence ou de délinquance. Même si son intervention est à l'échelle de la région de Kédougou, nous constatons qu'en raison de contraintes de ressources (logistiques, RH, financières), l'AEMO ne développe des actions que dans les départements de Kédougou, Salémata et Saraya et se préoccupe moins des zones périphériques de la région. La cible de l'AEMO est l'enfant, c'est-à-dire toute personne âgée de moins de 18 ans selon la législation sénégalaise. Dans des cas particuliers, l'AEMO peut intervenir auprès d'enfants d'un âge relativement plus élevé, entre 19 et 22 ans, qui sollicitent ses services. Bien qu'elle ait pour mandat de promouvoir et de réaliser des interventions pour protéger les enfants, le service AEMO de Kédougou ne dispose pas d'un département ou d'une structure qui s'occupe du trafic sexuel, malgré la prévalence du phénomène qui implique des mineurs.

Le Service Départemental du Développement Communautaire (SDCD) est l'entité régionale du Ministère du Développement Communautaire dont le rôle est de promouvoir l'équité sociale

²³ En raison des changements intervenus au sein du gouvernement, notamment la suppression du poste de Premier ministre, le Secrétaire général de la Présidence de la République coordonne la stratégie nationale de protection de l'enfant (<http://www.mdgsl.com/documentsmdg/snpe-senegal.pdf>).

et de réduire les facteurs de vulnérabilité socio-économique, en particulier dans les localités éloignées. Le service soutient les initiatives de développement communautaire en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes par le biais de la formation, de la fourniture de matériel de travail (moulins, outils de traitement agricole, etc.) et de la supervision. Le SDCD soutient les associations féminines. Il s'intéresse également à l'amélioration du déficit d'infrastructures en menant des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et en promouvant des politiques sociales (bourses familiales pour les pauvres, soins médicaux pour les personnes âgées). Cependant, le Département du développement communautaire n'a pas d'interventions spécifiques liées au trafic sexuel. Bien que sa zone d'intervention initiale reste le département de Kédougou, le service étend ses interventions à Saraya et Salémata en raison du manque de personnel dans ces départements.

Le Conseil régional de la jeunesse est la division régionale du Conseil national de la jeunesse du ministère de la Jeunesse, dont l'objectif est de défendre et de promouvoir les droits des jeunes. Sa mission principale est de mener à bien toutes les politiques et projets en faveur de la jeunesse. D'après l'article 3 des statuts du Conseil régional de la jeunesse, le conseil est l'interlocuteur du gouvernement, des partenaires, et des organisations non gouvernementales sur les interventions en direction de la jeunesse. Le Conseil dispose d'un réseau important dans la région de Kédougou, ce qui lui permet de jouer le rôle d'intermédiaire entre ces différents acteurs (pouvoirs publics, société civile, etc.) en portant le plaidoyer et les revendications des jeunes. Étant donné sa position transversale, le Conseil est impliqué au niveau local dans le soutien d'interventions ayant un aspect communautaire, comme les violences et abus sexuels par la promotion des droits de l'homme, les questions environnementales, le développement local avec les politiques agricoles, et la sécurité du fait de la position de carrefour de la région. Il est important de préciser que le conseil des jeunes, quelle que soit son échelle d'intervention (nationale, régionale, départementale), n'a pas d'activités spécifiques pour lutter contre le trafic sexuel. Cependant, des initiatives locales d'activités de prévention dans les sites d'orpaillage sont souvent mises en œuvre avec l'appui de certaines ONG afin de réduire l'exposition des enfants aux différents risques liés à la vie dans une zone minière.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Les informateurs clés rapportent que les ONG sur place sont principalement impliquées dans la sensibilisation à la violence contre les filles/femmes. Elles travaillent en collaboration avec les services gouvernementaux centrés autour du CDPE, qui coordonne les actions des services et des ONG en matière de protection de l'enfance, même si les personnes dont elles ont la charge peuvent avoir plus de 18 ans.

« Les ONG travaillent avec les acteurs institutionnels car tout ce qu'elles font s'inscrit dans le programme du CDPE. Elles font aussi de la sensibilisation contre le trafic sexuel. Elles ont mis en place des comités villageois de protection des filles/femmes, des comités au niveau du département, de la commune, du district. Elles sensibilisent et dénoncent. Elles prennent aussi en charge les victimes car il y a des mineures qui viennent d'autres pays ; si elles dénoncent les auteurs aux animateurs de l'ONG, ils peuvent transmettre les plaintes à la gendarmerie pour le traitement de ces cas. Certaines ONG travaillent avec les acteurs institutionnels de la région pour organiser le retour des victimes/survivantes de la traite dans leur pays d'origine. Elles travaillent sur l'insertion des jeunes déscolarisés, garçons ou filles, et les réinsèrent dans le système scolaire ou la formation professionnelle. Ils apportent un soutien aux familles pauvres. »

– **Société civile, organisation locale, Saraya**

L'association Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain (K.E.O.H.) est une association d'éducation créée en septembre 1999 (<https://beta.associationkeoh.org>). Sa création découle de la volonté de ses membres fondateurs de répondre au besoin d'un cadre organisé capable de mettre en œuvre la philosophie de la décentralisation par la promotion d'un développement basé sur l'entreprenariat communautaire. KEOH intervient dans le domaine de la santé en promouvant la santé communautaire des populations à travers leur éducation et leur formation aux techniques de prévention contre le VIH et aussi à la prise en charge intégrée des maladies infantiles et maternelles. En matière d'éducation, KEOH s'implique dans l'amélioration de la qualité de l'environnement éducatif afin d'encourager un plus grand nombre d'enfants, en particulier les

filles, à aller à l'école et à terminer leur scolarité. KEOH travaille également dans le domaine de la sécurité alimentaire en aidant à consolider et à protéger les exploitations agricoles familiales en leur fournissant ce dont elles ont besoin pour être indépendantes : eau, semences et intrants.

En ce qui concerne le trafic sexuel, KEOH a un point focal qui s'occupe de l'exploitation des filles dans les sites d'extraction d'or. Ils interviennent via des facilitateurs et des travailleuses communautaires. L'intervention de KEOH est divisée en deux parties :

- **Prévention:** L'ONG interagit avec le réseau des orpailleurs à travers les chefs de Tomboulmans (chefs chargés de la sécurité communautaire) pour lutter contre la présence des enfants dans les sites d'orpaillage, ce qui les expose à divers risques d'exploitation (travail des enfants, commerce sexuel, etc.).
- **Accompagnement:** KEOH s'implique dans la prise en charge et la réinsertion sociale des victimes du trafic sexuel en facilitant leur retour dans leur lieu d'origine.

APPLICATION ACTUELLE DES LOIS ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

La loi sur la traite des êtres humains existe au Sénégal depuis 2005, mais il n'y a pas de loi conçue uniquement pour la traite sexuelle.

« Je dois avouer que je ne connais pas très bien la politique nationale sur la traite parce que je ne connais pas les politiques qui ont été mises en place, honnêtement. Je connais la stratégie nationale de protection de l'enfant, et je compte bien me renseigner sur cette politique [celle sur la TP] parce que si elle a été mise en place à Dakar et que la traite a lieu à Kédougou, il faut trouver des solutions. Il faut faire une évaluation, un diagnostic, une recherche approfondie sur cette question. Je n'ai jamais participé à un atelier ou partagé une recherche de référence sur cette question. Il faut avoir la référence pour faire des plans d'action pour lutter contre ce phénomène, mais quel est le point de départ, parce que cette question est plus présente au niveau des zones d'orpaillage. Et c'est à Bantaco, Saraya, et Kédougou que nous devons investir davantage dans ce sens. »

– **Informateur clé, niveau régional, Kédougou**
Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Promotion de la Paix, dont le mandat est de lutter contre la traite des personnes, a été créé, mais cette institution dispose de ressources financières et humaines extrêmement limitées et n'a pas travaillé en synergie avec les autres ministères (femmes, justice, intérieur) (Bop, 2013). Elle n'a pas encore développé de programmes contre la traite et le trafic de personnes.

Il existe également le Conseil national de lutte contre la traite des personnes (CNLCTP) mis en place par décret en 2020, dont les priorités d'intervention sont de lutter contre :

- Mutilations génitales féminines
- Exploitation des enfants à des fins sexuelles
- Violence sexuelle contre les filles
- Harcèlement sexuel
- Pédophilie
- Attentat à la pudeur
- Mariage précoce
- Incitation à la débauche
- Prostitution
- Enlèvement de mineurs
- Corruption de mineurs
- Kidnapping
- Mariage forcé
- Tourisme sexuel
- Viols

LACUNES DANS LES SERVICES ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Sur la prévention

La loi sur la traite des personnes existe (Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes), mais les acteurs

sur le terrain et ceux du niveau central répartis dans les différents ministères où nous avons interagi avec les parties prenantes (ministère des Mines, ministère de la Santé, et Cellule Genre du ministère de la Santé et de l'Action Sociale) ne sont pas au courant.

Dans la région de Kédougou, les services déconcentrés de l'État ne sont pas directement impliqués dans la prévention mais plutôt dans la prise en charge des victimes (district sanitaire) et la répression ou l'emprisonnement des trafiquants (gendarmerie, palais de justice). Il a été constaté que les acteurs se concentrent sur les délits tels que le mariage précoce dans la région.

« Trafic signifie que vous pouvez voler une personne, l'emmener ailleurs, vous faites quelque chose pour votre bénéficiaire ou en tirer quelque chose, d'une certaine manière si je peux dire "vendre une personne", c'est du trafic sexuel. Mais les gens voient-ils cela comme un trafic ? J'essaie de replacer cela dans le contexte de notre travail. Si je prends spécifiquement le cas du mariage forcé, c'est de la traite, car si les parents emmènent leur fille pour un "mariage précoce ou forcé", parfois elle ne veut pas ou n'aime pas son prétendant, ou elle en aime un autre...vous la forcez. Ou très tôt, vous prenez votre fille sachant qu'elle n'est pas consciente ou qu'elle est obligée de vous obéir parce que vous êtes ses parents, vous la donnez en mariage et parfois c'est en échange d'argent pour résoudre vos problèmes [des parents] Nous avons découvert le trafic sexuel dans les zones minières lors de la supervision, et c'est dans le cadre d'une mission conjointe du Ministère de la santé, une mission intégrée où nous avons découvert que ça existe parce que c'est un infirmier en chef qui était près de la rivière Falémé, qui nous a dit qu'il était là depuis plusieurs années, et qu'il avait vu des personnes qui venaient fréquenter là, et il nous a dit qu'il y avait beaucoup d'étrangers dans cette zone : Des Nigériens, des Ghanéens, ce qui nous a surpris. »

-Informateur clé, ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Les ONG gèrent la plupart des activités de prévention. Elles sont les principaux acteurs impliqués dans la sensibilisation au trafic sexuel, mais leurs interventions restent limitées en

raison des différentes nationalités, parlant leurs langues maternelles présentes dans les zones d'exploitation aurifère, ce qui rend difficile une communication efficace avec les personnes victimes de trafic sexuel.

« Nous avons un point focal qui s'occupe du genre et des droits de l'enfant. Il s'agit d'une question spécifique de l'exploitation des jeunes filles dans les sites d'orpaillage mais il travaille également avec les animateurs et les relais sur les questions liées à l'exploitation sexuelle. »

-ONG de la société civile, Kédougou

Par ailleurs, les participants à l'étude ont identifié les lacunes suivantes :

Les barrières linguistiques pour les facilitateurs des ONG locales qui s'expriment principalement dans la langue locale ou en français, ce qui exclut une grande partie de la communauté anglophone résidant dans les zones d'exploitation aurifères d'interagir efficacement avec eux.

La nature poreuse des frontières signifie qu'il y a toujours de nouveaux résidents dans les sites aurifères. Le flux de nouveaux arrivants sur les sites signifie que le travail de sensibilisation doit être répété en permanence.

« Pour lutter contre le trafic sexuel, il faut d'abord renforcer les frontières, ce sont [les trafiquants et les victimes] des personnes qui ne passent pas officiellement par les routes. Quand on regarde la région de Kédougou, à la frontière il y a un poste à Guémédjé, et il y a aussi un poste à Moussala, il y en a un à Kolia, et entre Moussala et Kolia il y a combien de kilomètres ? C'est 50 km de brousse, donc les personnes peuvent aller partout. De Kolia à Wansangara il y a 40 km, de Wansangara à Saeinsoutou il y a 15 km. Donc de là à Kégnékégnébanding, il n'y a pas de poste de police et les personnes passent par là. De Kégnékégnébanding à Sonkounkou en passant par Bransan, il n'y a pas de poste de police, vous voyez ? Les frontières doivent être renforcées. »

-ONG de la société civile, Kédougou

La sensibilisation n'est pas axée sur le trafic sexuel mais plutôt sur la prostitution, les infections sexuellement transmissibles

(IST) et la réinsertion des travailleuses du sexe dans d'autres professions. Cela réduit naturellement l'accent mis sur la prévention ou la lutte contre la traite sexuelle.

« Nous travaillons sur la prévention et le soutien ; la prévention en termes de sensibilisation, de surveillance à travers le réseau des associations de mineurs et à travers nos points focaux ; et le soutien aux victimes en termes de rétablissement et de réintégration. En général, les victimes de la traite sont des étrangers. Ils sont les plus touchés. Ils viennent de la sous-région. Il est difficile de communiquer avec toutes ces personnes quand on ne connaît pas leurs langues. »

-Leader local, Saraya

Absence de mécanisme de signalement. Les parties prenantes estiment que la prévention est entravée par l'absence d'un système de signalement qui permettrait de transmettre les cas suspects de traite sexuelle aux organismes appropriés. Bien que certains cas de traite soient signalés, il n'existe aucun mécanisme connu de la communauté dans son ensemble pour surveiller et signaler les cas présumés de traite sexuelle.

« Malheureusement, nous ne travaillons pas directement sur le trafic sexuel. C'est la vérité. Nous ne travaillons pas non plus avec les victimes de la traite. Je dis malheureusement parce que nous n'avons pas forcément les outils pour travailler avec elles car c'est une cible très sensible. Il y a aussi l'aspect de la confidentialité liée au traitement des cas de traite. Ce sont plutôt les ONG qui travaillent sur ce sujet. Je suis en contact avec le service d'action sociale [CDPE], qui m'informe des activités, mais ça s'arrête là. »

-Informateur clé, Fonctionnaire départemental

« Toutes les organisations devraient être impliquées. Même le parent qui est à côté devrait être impliqué parce qu'il n'y a aucune garantie que demain son enfant ne sera pas victime de la traite. Nous devons le décourager car nos enfants ne sont pas à l'abri. »

-Informateur clé, Fonctionnaire départemental

Certaines parties prenantes considèrent que la loi et ses sanctions sont adéquates, mais l'implication des services gouvernementaux dans la prévention est limitée en raison de l'absence d'un cadre de prévention et du manque de connaissance effective de la loi et des types de services qu'elle prévoit.

Concernant la Protection

Six des 17 articles de la loi sur la traite des personnes traitent de la protection, mais elle se concentre sur la protection juridique et ne mentionne pas la protection psychologique et sociale de la victime de la traite (Codou Bop, 2013). En termes d'articles, la loi de 2005 s'intéresse davantage à la répression des trafiquants qu'à la protection des victimes ; 11 des 17 articles de la loi sénégalaise traitent des sanctions encourues par les trafiquants, contre six relatifs à la protection des victimes et des témoins.

Voici les articles relatifs à la protection.

Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relatif à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.

Chapitre IV. - De la protection des victimes et témoins

Art. 12. - Nonobstant toute disposition contraire, les victimes des infractions prévues par la présente loi ne peuvent faire l'objet de poursuite et de condamnation. Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables à la personne majeure qui en connaissance de cause concourt à la réalisation de l'infraction.

Art. 13. - Les personnes qui dénoncent à l'autorité compétente les faits délictueux visés par la présente loi, avant la consommation de l'infraction, peuvent bénéficier de l'excuse absolutoire.

Art. 14. - Pour la protection de l'identité et de la vie privée des victimes et des témoins, les juridictions de jugement peuvent ordonner le huis clos. La juridiction de jugement peut dispenser les victimes ou témoins d'une comparution à l'audience.

Art. 15. - Après la mise en mouvement de l'action publique pour les infractions visées par la présente loi, aucune victime ne peut faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire national jusqu'à l'intervention d'une décision définitive sur l'action publique et l'action civile. Les victimes des infractions visées par la présente loi peuvent solliciter leur maintien sur le territoire national à titre temporaire ou permanent, avec le statut de résident ou de réfugié conformément aux lois en vigueur.

Art. 16. - Les victimes des infractions visées par la présente loi lorsqu'elles présentent une vulnérabilité particulière ou sont mineures sont assistées devant les juridictions d'instruction et de jugement par un avocat de leur choix ou constitué d'office.

Art. 17. - Pour l'exercice de l'action civile, le ministère public peut requérir la mise sous tutelle ou administration légale des victimes mineures n'ayant pas de représentant légal connu ou ne présentant pas de garanties de sauvegarde des droits et du bien-être de l'enfant. Le tuteur ou l'administrateur désigné se charge de la défense des intérêts de la victime en bon père de famille.

Les associations ou services publics qui assurent la prise en charge des victimes peuvent respectivement, sur leur demande ou d'office, les représenter en justice.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

La traite d'adultes est punie d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 5 à 20 millions de francs. Elle constitue une infraction pénale punie par 10 à 30 ans d'emprisonnement lorsqu'elle est commise avec des circonstances aggravantes. La peine maximale est appliquée lorsque le délit est commis sur un mineur ou par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime.

Selon Codou Bop (2013), une victime adulte qui demande une protection doit fournir la preuve qu'elle a été victime, sinon elle risque des sanctions pénales au même titre que les trafiquants. Cependant, même si elle fournit cette preuve, elle ne peut le faire que lorsque la situation de traite a pris fin, et c'est également à ce moment que la police commence à enquêter et à arrêter les trafiquants. Il convient de mentionner que de nombreuses victimes mineures de la traite sont arrêtées et jugées comme des adultes parce qu'elles possèdent des cartes d'identité indiquant un âge adulte, ce qui constitue un autre défi pour la protection des victimes.

« Le problème est que lorsque vous les regardez [les victimes], vous savez automatiquement que ce sont des enfants mais malheureusement, lorsque vous regardez leur carte d'identité, ce sont des adultes. Et là, l'inconvénient est que le juge applique la peine maximale car elles sont jugées comme des adultes »

**-Informateur clé,
niveau régional, Kédougou**

La loi se concentre principalement sur la protection juridique des victimes, négligeant la protection sociale, notamment la prise en charge psychologique et la réhabilitation des victimes. Aucun décret n'a été publié pour détailler les mesures de protection sociale accordées aux victimes. Il y a un manque de structures dédiées à la protection des victimes (comme les foyers d'accueil) ce qui entrave les enquêtes et les poursuites de la traite des personnes et des pratiques connexes, car les trafiquants peuvent dissuader les victimes de porter plainte. À ce stade, on peut s'interroger sur l'état psychologique et la motivation d'une survivante de la traite qui doit fournir des preuves de son statut de « victime » une fois son épreuve terminée. (Bop, 2013). Certaines parties prenantes ont signalé qu'il y a un manque de soutien psychologique pour les survivantes et les victimes de la traite sexuelle, en conséquence, les survivantes peuvent rester à l'écart des services de protection par crainte de représailles de la part des trafiquants et de revivre les épreuves vécues pendant la période de traite (comme l'ont également souligné certaines survivantes).

« Généralement, au niveau juridique, elles [les victimes de la traite sexuelle] sont soutenues parce que les trafiquants peuvent être arrêtés ; parfois elles [les victimes de la traite sexuelle] sont victimes d'injustice, parfois elles [les victimes de la traite sexuelle] ne sont pas écoutées, ce qui en fait des personnes qui méritent un soutien particulier, un suivi psychologique. Peut-être que si ce genre de soutien existait, les survivantes s'en sortiraient mieux. »

-ONG de la société civile, Kédougou

« Nous devons nous assurer qu'elles [les victimes] sont protégées parce que c'est un environnement où le silence est obligatoire. Il y a certaines vérités qu'elles ne peuvent pas dire parce qu'elles risquent leur propre vie ou celle de leurs parents. Il faut leur garantir leur sécurité. Elles doivent être protégées. Il est également nécessaire d'initier des politiques de reconversion car une femme qui effectue ce travail depuis presque dix ans, si vous lui dites d'abandonner, que va-t-elle faire d'autre ? Il ne faut pas lui dire d'abandonner sans lui proposer autre chose. Sinon, elle risque de retomber dans le commerce du sexe. Il faut une reconversion viable, par exemple en formant des activités génératrices de revenus, mais dans tous les cas, il ne faut pas la laisser livrée à elle-même. Elles ont aussi besoin d'un soutien psychologique, qui est nécessaire parce qu'elles sont parfois angoissées, elles ont perdu tous leurs repères, toutes leurs valeurs, c'est assez compliqué, d'autant plus que c'est un métier extrêmement dur et parfois, elles sont obligées de consommer certaines drogues pour pouvoir travailler. Cela entraîne des séquelles physiologiques et psychologiques. Là aussi, une prise en charge psychologique est nécessaire. C'est un problème qui doit être traité, c'est une violence sexiste épouvantable, et nous devons tout faire pour l'éradiquer. »

-Préfet, Saraya

Concernant les poursuites

L'une des principales critiques (Codou Bop, 2013) de la loi anti-traite de 2005 est qu'elle est essentiellement orientée vers l'emprisonnement des auteurs de la traite en laissant de côté la protection sociale et psychologique des victimes.

La loi sénégalaise sur la protection de la personne promulguée en 2005 comprend 17 articles, dont 11 dans la section 1 qui font référence à la traite des personnes. Le chapitre 1 comprend trois articles qui définissent la traite des êtres humains et la peine encourue par un trafiquant reconnu coupable. Le chapitre 2 (articles 4 à 7) traite du trafic de migrants ; le chapitre 3 (articles 8 à 11) concerne la procédure légale adoptée pour traiter les cas de trafic de migrants.

CAPACITÉS DES SYSTÈMES ET DES PARTIES PRENANTES

Les lois sur la prostitution clandestine, le proxénétisme, les violences sexuelles et le kidnapping sont utilisées pour juger et condamner les auteurs de la traite. En cas de traite et de trafic avérés, le législateur sénégalais considère l'exploitation sexuelle comme un crime de proxénétisme, de pédophilie, de violence sexuelle, de kidnapping et d'enlèvement de personnes vulnérables et les juge selon le Code pénal sénégalais. Il peut également juger les cas d'exploitation économique en vertu du Code du travail qui l'interdit.

Les acteurs impliqués dans la prévention du trafic sexuel travaillent de manière indépendante. Les informateurs clés ont recommandé d'établir une synergie entre les acteurs travaillant dans la prévention du trafic sexuel, comme ils le font pour la protection des enfants. Les acteurs interrogés suggèrent de mettre en place un cadre de coordination qui rassemble tous les acteurs : le Tribunal de Grande Instance, la police, la police aux frontières, les autorités administratives, les agents de santé, les autorités locales (chefs de quartier/village, chefs chargés de la sécurité locale « Tomboulmans »).

« Il y a le Tribunal de Grande Instance, la police, la gendarmerie, la police aux frontières, les chefs de village, les autorités administratives (le préfet, le sous-préfet, le gouverneur), et les services sociaux (l'action sociale et l'hôpital). Tous ces services participent à la gestion des

personnes. Ils prennent soin de la santé des personnes qui peuvent être impliquées dans le trafic. Les chefs de village pourraient être impliqués dans la surveillance des cas de trafic au niveau de la communauté. J'ai parlé de la sécurité sur les sites d'extraction de l'or et de la manière dont les représentants des différentes nationalités doivent être impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains, car s'ils ne sont pas impliqués, ils continueront à se marginaliser et à poursuivre leur travail en parallèle, ce qui n'arrêtera pas le phénomène. Par conséquent, dans la lutte contre la traite des personnes, toutes les ONG impliquées dans la lutte contre la traite des personnes, la protection des enfants et autres doivent être impliquées. »

-Informateur clé, ONG, Kédougou



CONCLUSIONS

1. Quels sont les profils, les caractéristiques et l'ampleur de la traite sexuelle dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Les zones d'exploitation aurifère de Saraya et de Kédougou présentent un certain nombre de caractéristiques qui favorisent les pratiques d'exploitation des femmes, notamment le trafic sexuel. Les villes minières de cette région ont été caractérisées par les informateurs clés et les leaders d'opinion comme étant hyper-masculines – avec des populations importantes de jeunes travailleurs masculins et des normes et croyances sociales qui encouragent et tolèrent les abus envers les femmes.

D'après les résultats quantitatifs, la plupart des victimes de trafic sexuel viennent du Nigéria (68%), suivi par le Sénégal (13%), le Mali (12 %), et d'autres pays (8%). La plupart des victimes de trafic sexuel ont été scolarisées, près de la moitié d'entre elles ayant fréquenté l'école secondaire ou plus (48%). Soixante-quatre pour cent des victimes de trafic sexuel ont déclaré avoir connu au moins une condition de vie préjudiciable avant de se livrer au commerce du sexe. Plus de la moitié (55 %) des victimes de la traite sexuelle ont été victimes de violence domestique, mais seulement 9 % ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle dans leur enfance.

Nous avons constaté que les jeunes femmes étaient plus souvent trompées que contraintes dans une situation de traite, notamment par le biais de fausses promesses liées à des opportunités d'emploi et puis d'être obligées de rembourser des dettes liées à des frais de voyage et de subsistance.

Par exemple, de nombreuses survivantes et victimes interrogées ont rapporté qu'on leur avait promis un emploi, tel que la restauration, les services hôteliers et la coiffure dans des zones de destination en Afrique (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) ou hors d'Afrique (France, Dubaï, etc.), mais qu'à leur arrivée au Sénégal, elles ont été informées qu'elles seraient en fait engagées dans des activités sexuelles commerciales. Cette constatation a également été confirmée par les résultats de l'enquête, qui ont révélé que 40 % des victimes de la traite sexuelle ont estimé avoir été victimes de mensonges ou de fausses promesses. Parmi les victimes de la traite sexuelle à qui l'on a menti, les principaux mensonges et/ou fausses promesses concernaient le travail et les conditions de vie, notamment le lieu de l'emploi (52 %), les conditions de travail (50 %), l'identité du véritable employeur (46 %) et les conditions de logement/de vie (46 %). Ce schéma est le même dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Une fois dans une situation de trafic, les répondant(e)s ont fait état d'expériences de manipulation émotionnelle, psychologique et sociale pour que les femmes restent dans leur situation. Peu de victimes de la traite des êtres humains ont déclaré avoir été menacées d'isolement (5 %), d'exclusion de futures opportunités de travail (8 %) et de dommages physiques réels (9 %). Quinze pour cent ont déclaré s'être vu confisquer leurs papiers d'identité.

1.1 Quelle est la prévalence de trafic sexuel chez les jeunes travailleuses du sexe (âgées

de 18 à 30 ans) dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

La prévalence de la traite a été déterminée à partir des réponses à l'enquête quantitative. Le trafic sexuel font référence à un acte sexuel commercial induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir cet acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans. On estime que près d'une travailleuse du sexe sur cinq (19 %) dans la région de Kédougou est victime de trafic sexuel. Le trafic sexuel sont plus fréquentes dans le département de Kédougou (30 % des travailleuses du sexe) par rapport au département de Saraya (13 % des travailleuses du sexe). Compte tenu de la population totale des travailleuses du sexe âgées de 18 à 30 ans est estimée à environ 1 500 femmes au sein des communautés minières de la région de Kédougou, cela signifie qu'il y a environ 300 victimes actuelles de trafic sexuel dans les communautés minières de cette région et dans la tranche d'âge et le sexe donnés.

1.2 Quels sont les facteurs communautaires et sociétaux de la traite sexuelle dans les zones d'exploitation aurifère de Saraya et Kédougou ?

Les entretiens avec les informateurs clés ont mis en évidence un certain nombre de facteurs de vulnérabilité à la traite sexuelle au niveau communautaire et sociétal. De manière générale, ces facteurs peuvent être classés en facteurs économiques, socioculturels et politiques. Les facteurs économiques ont été mis en évidence dans les travaux qualitatifs et quantitatifs. Les participants aux études qualitatives ont noté que des situations de vie instables et appauvries, ainsi que le manque d'emploi dans le pays

d'origine des femmes, les poussaient à chercher des emplois potentiellement dangereux. Sur le plan social, l'absence de filet de sécurité – tant dans le pays d'origine que dans les communautés d'accueil – rend les femmes vulnérables aux abus permanents. Les personnes interrogées ont également noté que l'inefficacité de l'application de la loi et la corruption dans les pays de transit favorisent la traite. Parmi les femmes victimes de la traite sexuelle, on observe certaines différences dans les facteurs de risque pour les femmes qui ont subi une traite sexuelle. En effet, ces femmes étaient plus susceptibles d'être sénégalaises et beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes de violences sexuelles dans leur enfance, ainsi que d'avoir été témoins d'abus dans leur foyer pendant leur enfance. Parmi les autres facteurs de risque, citons le fait d'avoir souffert de la faim pendant l'enfance, d'être consciente que d'autres personnes s'adonnent au commerce du sexe et de vivre dans un foyer où l'alcool est consommé.

1.3 Quels sont les facteurs individuels de vulnérabilité au trafic sexuel dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Des facteurs similaires, opérant au niveau de la communauté et de la société, ont également joué un rôle dans l'augmentation de la vulnérabilité individuelle à la traite sexuelle, notamment des facteurs économiques, familiaux et sociaux tels que le manque de nourriture, l'abandon de l'école, le chômage ou le fait de s'occuper d'un parent malade. Les personnes interrogées ont déclaré que la privation économique – actuelle et durant l'enfance – était un facteur important de la traite sexuelle. Le fait de souffrir de la faim s'est avéré être un facteur prédictif de la victimisation d'un

trafic sexuel, même en tenant compte d'autres facteurs. Les travailleuses du sexe avaient 2,1 fois plus de chances d'être victimes de trafic sexuel s'ils avaient eu une expérience fréquente de la faim dans leur enfance que s'ils n'en avaient pas eu.

Les résultats des entretiens qualitatifs indiquent en outre que le recrutement dans le cadre de la traite des êtres humains à des fins sexuelles utilise ou exploite les expériences de privation des survivantes et des victimes. Par exemple, les victimes déclarent avoir été sollicitées sur la base de promesses d'emplois professionnels dans des domaines tels que la coiffure, la restauration, l'hôtellerie, le commerce, etc. Les filles et les femmes travailleuses du sexe ont été sollicitées par des passeurs pour travailler dans d'autres régions. Cette relocalisation entraînait des dettes qu'il fallait rembourser.

Les résultats de l'enquête indiquent que le fait d'avoir été victime de violence sexuelle dans l'enfance est un facteur prédictif important du fait d'être victime de trafic sexuel, avec un quotient de probabilité de 8,8 pour être victime d'un trafic sexuel par rapport à l'absence de telle expérience, après ajustement pour d'autres facteurs. Les travaux qualitatifs ont renforcé ce constat : l'absence de réseau social – tant dans le pays d'origine que dans les communautés d'accueil – rend les femmes vulnérables aux abus permanents. Au niveau institutionnel et gouvernemental, le manque de formation et de financement pour les services et les agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite des êtres humains, le peu de contrôle aux frontières et le manque de mécanismes de signalement efficaces ont tous été cités par les répondant(e)s comme des défis qui entravent les réponses efficaces à la traite.

Le manque d'emploi est la principale raison pour laquelle les personnes sont devenues travailleuses du sexe et y sont restées : 89 % des travailleuses du sexe qui ont tenté d'arrêter (38 % dans l'ensemble) ont déclaré « un manque d'argent terrible, impossible de trouver un autre travail ».

Il convient toutefois de noter que ce chiffre est basé sur les personnes actuellement travailleuses du sexe, ce qui signifie que les femmes qui ont réussi à quitter le travail du sexe ne sont pas incluses.

1.4 Quels sont les facteurs de résilience individuelle et communautaire dans les zones aurifères de Saraya et Kédougou ?

Les victimes et les survivantes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles que nous avons interrogées dans le cadre des volets qualitatif et quantitatif ont en grande partie déclaré qu'elles ne comptaient que sur elles-mêmes pour quitter la traite des êtres humains à des fins sexuelles, bien que certaines formes de soutien aient également été mentionnées. Dans les entretiens qualitatifs, pour faire face à la traite pendant qu'elle se produit, les femmes ont mentionné : penser à leur famille, se concentrer sur le moment où elles pourront quitter leur situation, essayer de gagner suffisamment d'argent pour partir, penser à un enfant laissé derrière avec ses parents et faire appel à la foi religieuse.

Les résultats quantitatifs indiquent des niveaux modérément élevés de résilience, y compris des niveaux relativement élevés de soutien social et le sentiment d'avoir le contrôle de certains aspects de sa vie. Plus des trois quarts (78%) des victimes ont déclaré avoir au moins un type de soutien social.

La moitié des personnes engagées dans le travail du sexe (50 %) ont déclaré que leur famille étaient disposées à les aider pour prendre une décision, et seulement la moitié a déclaré qu'elle avait une personne de confiance dans leur vie qui se soucie de leurs émotions et/ou une personne qui était une source de réconfort.

Près d'un dixième (8 %) des travailleuses du sexe ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires tout le temps et environ un cinquième (22 %) avaient l'impression que leur vie était finie et qu'ils pouvaient aussi bien y mettre fin tout le temps/la plupart/une bonne partie du temps. En outre, plus d'un douzième (12 %) de l'ensemble de ces personnes pensaient à un plan pour s'enlever la vie et réfléchissaient à différentes façons de se tuer.

2. Quelles sont les lacunes perçues en matière de services et de politiques pour lutter contre la traite sexuelle dans les zones d'exploitation aurifère de Saraya et Kédougou en ce qui concerne la prévention, les poursuites et la protection ?

Parmi les suggestions visant à améliorer la prévention de la traite des êtres humains, citons : la promotion de la sensibilisation à la loi parmi les responsables gouvernementaux (aux niveaux national et régional) ; la formation et le financement de services et d'agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite

des êtres humains ; l'amélioration du contrôle des frontières ; la création d'un mécanisme de signalement efficace ; et la sensibilisation à la manière de prévenir, de reconnaître et de combattre la traite des êtres humains. Les répondant(e)s ont noté que les ONG sont bien placées pour gérer la plupart de ces activités.

En ce qui concerne l'amélioration de la protection des victimes, les répondant(e)s ont noté que l'accent est actuellement mis sur la protection juridique des victimes. Ils ont noté qu'il est également important de fournir des services holistiques, y compris des soins psychologiques, une formation à la génération de revenus, la réhabilitation des victimes et la mise à disposition d'installations pour la réhabilitation. Il a également été noté dans les entretiens que la protection sociale des victimes n'est pas prévue par la loi – une lacune notable. Les victimes et les survivantes ont également noté que la formation à des moyens de subsistance alternatifs est un élément clé pour sortir durablement de la traite sexuelle. Une piste prometteuse pour la programmation serait d'aider les femmes à trouver des moyens alternatifs durables pour subvenir à leurs besoins à long terme.

Les poursuites judiciaires sont considérées comme un moyen de lutter contre le trafic sexuel, mais les répondant(e)s estiment que les actions en justice sont plus réactives que préventives. De plus, les informateurs clés ont partagé que la plupart des poursuites semblent être axées sur la prévention de la traite des mineurs, mais pas tellement sur les victimes adultes. Cette situation est compliquée par le fait que les mineurs disposent de documents falsifiés pour être considérés comme des adultes, ce qui permet aux auteurs de s'en tirer avec des peines moins lourdes.



RECOMMANDATIONS

Les résultats de cette étude à méthode mixte donnent lieu à un certain nombre de recommandations concrètes et fondées sur des données probantes. Les recommandations suivantes ont été organisées en fonction des principales conclusions. Sur la base de ces conclusions, des recommandations sont formulées au niveau des politiques, des bailleurs de fonds et de la prestation de services qui sont fournies ci-dessous.

La traite sexuelle est courante dans les sites miniers échantillonnés pour cette étude. Dans l'ensemble, près d'une travailleuse du sexe sur cinq a été victime de trafic sexuel. Cette réalité exige une réponse forte et coordonnée à plusieurs niveaux. Tout en reconnaissant les niveaux relativement élevés de la traite sexuelle dans l'ensemble du pays, il est également important de noter que les niveaux de traite sexuelle peuvent varier d'un site à l'autre. L'identification des « points chauds » peut être un moyen efficace de cibler les ressources limitées vers les zones qui ont des besoins particuliers.

L'une des conclusions inquiétantes de cette étude est que les victimes ignorent totalement l'existence de tout type de services d'aide disponibles dans les villes minières. Les leaders communautaires ont occasionnellement mentionné les activités qu'ils entreprennent pour soutenir les victimes de la traite (signalement, facilitation du retour dans le pays d'origine), mais les victimes elles-mêmes n'étaient au courant d'aucune de ces activités. Les survivantes interrogées ont mentionné qu'elles ne connaissent pas d'organisation ou de groupe de personnes agissant au niveau communautaire pour lutter contre le trafic sexuel, même si le phénomène est bien connu dans les zones aurifères. Cette réalité montre à quel point il est important de mettre en relation les défenseurs et les survivantes avec ceux qui travaillent dans le domaine de la lutte contre

la traite des êtres humains, afin de s'assurer que les programmes sont adaptés aux besoins des personnes qui risquent d'être victimes de la traite ou en sont déjà victimes.

Cette constatation est d'autant plus préoccupante que les victimes ont exprimé un grand intérêt et une grande motivation pour échapper à leur situation. Une partie importante des victimes interrogées ont déclaré qu'elles seraient prêtes à interagir avec les parties prenantes dans la lutte contre la traite des êtres humains. L'un des principaux obstacles à l'accès aux programmes est le manque de connaissances sur les ressources disponibles. Cependant, les victimes et les survivantes ont également déclaré qu'il est important pour eux de comprendre pleinement les choix, les risques, les obstacles et les options offerts par les services disponibles, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

L'ignorance, dans la communauté, de la nature forcée de la traite sexuelle (par opposition au travail sexuel volontaire) peut constituer un obstacle à la réponse. Le fait que la traite sexuelle dans les villes minières soit à la fois répandue et légale peut signifier que les principaux acteurs nationaux et communautaires supposent que les femmes se trouvent dans ces situations volontairement. Il est donc moins probable que des services soient proposés et ciblés sur les femmes en situation de trafic sexuel.

L'atteinte de la stabilité financière est considérée comme la voie la plus viable pour sortir du trafic sexuel. Le remboursement de ses dettes est décrit comme le meilleur, et souvent le seul, moyen d'échapper à la traite. Une fois la dette remboursée, les survivantes ont noté que les menaces de chantage ou de violence étaient

relativement rares – la dissolution de l'« obligation » financière était en effet une voie efficace vers la liberté. Cependant, même après avoir remboursé leur dette, les femmes devaient souvent continuer à travailler dans l'industrie du sexe comme une « passerelle » leur permettant d'atteindre la sécurité financière nécessaire à l'obtention d'un emploi qu'elles souhaitaient réellement exercer.

Les victimes semblent être plus vulnérables lorsque les trafiquants ont encore le contrôle de leurs documents d'identité et leur disent qu'elles doivent rembourser leur « dette » pour être libérées de la traite. C'est à ce moment-là que les femmes sont fortement contrôlées par les trafiquants et qu'elles sont souvent confrontées à une restriction des contacts avec d'autres femmes, ainsi qu'à une restriction des mouvements et/ou des communications. Les victimes peuvent avoir accès à des téléphones portables, ce qui pourrait leur permettre de retrouver un certain niveau d'indépendance.

Le système juridique a été identifié comme un point d'accès potentiel clé, et parfois unique, aux services, mais les victimes ont souvent dit que leurs attentes en matière d'aide de la part des officiers de police et des autres membres du système juridique ont été déçues. Ceci est particulièrement préoccupant car les femmes se tournent souvent vers le système juridique en dernier recours, pour échapper à des environnements particulièrement violents ou coercitifs. Cependant, les données de l'étude suggèrent que ces plaintes ont tendance à ne pas aboutir en raison de la corruption ou du manque de connaissances sur la manière de traiter les affaires.

DÉCIDEURS POLITIQUES

Reconnaître que le trafic sexuel est un problème urgent et omniprésent dans les villes minières, et renforcer les politiques et les plans d'action pour répondre à cette réalité.

La loi sénégalaise actuelle a adopté une définition de la traite qui tourne autour du transport, du transfert, de l'hébergement, du déplacement du pays d'origine vers le pays de destination. Les femmes qui n'ont pas été transportées à travers une frontière internationale (femmes sénégalaises), peuvent ne pas bénéficier de la même protection de la loi. Les décideurs politiques devraient envisager de modifier la loi sénégalaise pour reconnaître la traite sexuelle à l'intérieur de ses propres frontières.

Les participants à la recherche ont cité la faiblesse des contrôles aux frontières comme un obstacle à l'identification de la lutte contre la traite des êtres humains – fournir un soutien pour améliorer la surveillance de la traite des personnes aux frontières pourrait servir de moyen de dissuasion contre cet abus.

La création d'un système de référencement national pour les survivantes et les victimes de la traite pourrait fournir des informations importantes aux victimes et aux survivantes de violences basées sur le genre (VBG) sur l'endroit où chercher de l'aide, et sur les services disponibles aux différents points d'orientation.

BAILLEURS DE FONDS

Il faut une programmation holistique à long terme qui combine des campagnes de sensibilisation, associées à une formation ciblée des acteurs clés (tels que les juges, les policiers, les prestataires de soins médicaux et autres prestataires de services).

Soutenir des réponses fondées sur des preuves et coordonnées qui aident les acteurs de multiples secteurs à harmoniser leur réponse.

Veiller à ce que le soutien financier et les interventions en faveur des moyens de subsistance soient intégrés dans la programmation.

Financer des programmes qui font entendre la voix des défenseurs et des activistes qui peuvent s'assurer que les programmes reflètent les besoins des victimes et des survivantes.

Envisager de financer des programmes qui cocréent des réponses avec les communautés locales pour s'assurer que les programmes atteignent les populations qui en ont le plus besoin.



SYSTÈME JURIDIQUE

Le système juridique est un point d'entrée clé pour les victimes et les survivantes qui cherchent de l'aide, mais actuellement, le manque de formation et de sensibilisation signifie que les femmes sont souvent déçues par la réponse qu'elles reçoivent lorsqu'elles révèlent la traite par ce mécanisme.

L'identification des signes de la traite sexuelle est essentielle pour la police et les autres acteurs communautaires.

Envisager la formation d'un groupe d'agents spécialisés ayant reçu une formation supplémentaire sur l'exploitation et les abus sexuels, la traite et le soutien psychologique des victimes et des survivantes.

La formation des juges et des magistrats peut contribuer à garantir que les affaires comportant un élément de traite sont poursuivies en vertu des lois applicables.

Les poursuites engagées contre les recruteurs, les transporteurs, les proxénètes et les autres auteurs d'infractions peuvent avoir un effet dissuasif sur la poursuite de la traite sexuelle.

FOURNISSEURS DE SERVICES

Le manque de formation des services et agents dédiés à la mise en œuvre de la prévention de la traite des êtres humains a également été identifié comme une lacune importante.

Les victimes et les survivantes considèrent qu'aider les femmes à atteindre la stabilité financière est un moyen essentiel de sortir de la traite sexuelle. Il s'agit d'aider les femmes à avoir accès à un revenu stable, à la fois par le biais d'une formation professionnelle, d'une formation aux pratiques des petites entreprises et par le biais de groupes d'épargne et de prêts.

La formation à des moyens de subsistance alternatifs est un élément clé pour sortir durablement de la traite sexuelle. Souvent, les femmes ont dû attendre des années pour échapper à la traite sexuelle, utilisant le travail sexuel comme une mesure provisoire, pour pouvoir finalement exercer les professions qu'on leur avait dit qu'elles exerceraient lors de leur recrutement. Les personnes interrogées ont souvent cité le commerce au détail et la coiffure comme des professions souhaitables. Les victimes et les survivantes ont des préférences et des compétences quant aux activités génératrices de revenus qu'ils souhaitent exercer. Le soutien au financement de ces activités économiques est, pour elles, l'un des meilleurs moyens de permettre aux victimes/survivantes de la traite de devenir autonomes et de s'éloigner de la traite sexuelle.

Veiller à ce que les services soient interconnectés et holistiques. Des voies de référencement entre les services médicaux, juridiques, économiques et psychosociaux contribueront à garantir que les victimes et les survivantes puissent accéder à l'ensemble des services dont elles ont besoin.

Tous les services doivent communiquer clairement avec les victimes et les survivantes sur les choix, les risques, les obstacles et les options disponibles dans le cadre de ces services, et doivent gérer les attentes concernant les options disponibles. Comme indiqué plus haut, une piste importante pour les programmes futurs pourrait consister à impliquer de manière substantielle les défenseurs et les survivantes dans le développement, la conception et la fourniture des services.

Annexe 1. Tableaux de référence

Les tableaux de référence ont été fournis au format Excel. Veuillez consulter le fichier Excel ci-joint.

Trafic sexuel : A déjà vécu des situations/actions qui font partie de la définition

La définition de la traite sexuelle utilisée dans ce rapport est basée sur les éléments ci-dessous survenus au cours des 12 derniers mois. Le Tableau ci-dessous montre la proportion de travailleuses du sexe qui ont déjà vécu les situations/actions respectives.

Notez que l'approche de pondération de l'EDR signifie que les chiffres équivalents pour les 12 derniers mois, basés sur un échantillon complet, ne sont pas simplement le pourcentage dérivé utilisant la base ajustée. Afin d'éviter toute éventuelle confusion, nous ne présentons donc ci-dessous que l'expérience « déjà vécue » séparément.

Tableau 20: Proportion des personnes engagées dans le commerce du sexe qui ont dû affronter les situations/actions suivantes

Questions pertinentes extraites du questionnaire	Élément de définition	Groupe d'âge		Département		Total
		18-24	25-30	Saraya	Kédougou	
		%	%	%	%	%
Parfois, des personnes sont contraintes ou forcées contre leur gré à avoir des relations sexuelles à des fins commerciales. Avez-vous déjà eu l'impression d'être contraint ou forcé contre votre gré à avoir des relations sexuelles à des fins commerciales ?	Se livre à un acte sexuel commercial forcé	7	4	4	8	6
Parfois, les mensonges sont utilisés pour tromper les gens ou les inciter à accepter un emploi. Avez-vous déjà eu l'impression d'être trompé ou de vous être fait mentir sur l'un des points suivants :	Fraude, Coercition	6	8	4	15	7
Vos conditions de travail						
Les conditions de votre contrat de travail						
Conditions de logement/de vie						
Votre statut juridique						
Le lieu de votre emploi						
L'identité de votre véritable employeur						
Le salaire ou d'autres avantages professionnels						
Une promesse d'un mariage ou d'amour						
Parfois, la tromperie est utilisée pour tromper les gens. Quelqu'un vous a-t-il déjà trompé ou menti pour vous attirer dans une situation avec une promesse de mariage ou d'amour qui s'est avérée fausse, et où vous avez fini par être exploité sexuellement contre votre volonté ?	Fraude, Coercion	6	4	4	7	5

Questions pertinentes extraites du questionnaire	Élément de définition	Groupe d'âge		Département		Total
		18-24	25-30	Saraya	Kédougou	
Cette ou ces personnes ont-elles retenu votre rémunération ou d'autres objets de valeur personnelle pour vous empêcher de partir ?	Coercion	1	6	1	6	2
Cette ou ces personnes vous ont-elles dit que vous perdriez votre rémunération déjà acquise si vous décidiez de démissionner ?	Coercion	1	6	1	6	3
Cette ou ces personnes ont-elles retenu une partie ou la totalité de votre rémunération (pas les primes) comme garantie/assurance pour vous empêcher de quitter votre poste ?	Coercion	1	3	1	3	2
<i>Base pondérée</i>		<i>246</i>	<i>315</i>	<i>379</i>	<i>182</i>	<i>561</i>

Annexe 2. Outil pour l'enquête de référence

Consulter le document ci-joint au présent rapport.

Annexe 3. Échantillon qualitatif

	Niveau local	Acteurs institutionnels	Leaders communautaires				
			Organisations de la société civile	Leaders d'opinion	Agents de santé communautaires	Victimes	Parents de survivantes
Dakar		3	-	-	-	-	-
Kédougou	Kédougou	-	10	5	4	2	2
	Bantaco	-	-	4	4	4	2
	Samécouta*			-	-	4	0
Saraya	Kolia*	-	-	3	1	3	2
	Kharakhéna*			3	2	4	2
	Sambaranbougou			4	2	3	2
	Mouran			3	2	3	-
	Tenkoto			2	3	6	1
	Khossanto			3	2	5	2

Annexe 4. Agendas de la formation

Agenda de la formation quantitative

JOURS	ACTIVITÉS	HORAIRES
Jour 1	Présentation des participants	11h00 – 13h30
	Objectifs et questions de recherche	
	Pause-café	13h31 – 14h30
	Guide de formation / Méthodologie	14h31 – 16h30
Jour 2	Vérification des principaux points abordés (Jour 1)	09h00 – 09h30
	Vérification question par question (en français) + Guide de formation	09h31 – 10h30
	Pause-café	10h31 – 10h45
	Vérification question par question (en français) + Guide de formation	10h46 – 13h30
	Déjeuner	13h31 – 14h30
	Vérification question par question (en français) + Guide de formation	14h31 – 17h30
Jour 3	Vérification des principaux points abordés (Jour 1 & 2)	09h00 – 09h30
	Gestionnaire du questionnaire avec la tablette numérique	09h31 – 10h30
	Pause-café	10h31 – 10h45
	Gestionnaire du questionnaire avec la tablette numérique	10h46 – 13h30
	Déjeuner	13h31 – 14h30
	Gestion du questionnaire (traduction dans la langue locale + tablette numérique)	14h31 – 17h30
Jour 4	Vérification des principaux points abordés (Jour 1, 2 & 3)	09h00 – 09h30
	Contrôles	09h31 – 10h30
	Pause-café	10h31 – 10h45
	Gestion et suivi des coupons	10h46 – 13h30
	Déjeuner	13h31 – 14h30
	Tests de compréhension	14h31 – 16h30
Jour 5	Essai	09h30 – 13h30
	Déjeuner	13h31 – 14h30
	Débriefing de l'essai	14h31 – 16h30
	FIN	

Agenda de la formation qualitative

JOURS	ACTIVITÉS	HORAIRES	
JOUR 1	Bienvenue	9h – 9h05	
	Introduction des participantes	9h06 – 9h10	
	Activité brise-glace	9h11 – 9h20	
	Introduction : Se familiariser avec le sujet		
	Présentation de l'étude		
	Contexte	9h21 – 9h50	
	Objectifs et questions de recherche	9h46 - 10h	
	Définitions des concepts clés de l'étude	10h – 11h15	
	Pause-café		11h16 – 11h40
	Questions & Réponses	11h41 – 12h05	
	Description de la méthodologie	12h06 – 13h	
	Déjeuner (13h01 – 14h15)		
	Éthique de recherche		
	Introduction à l'éthique de la recherche impliquant des personnes	14h16 – 15h	
	Consentement éclairé	15h01 – 15h30	
	Q&R concernant l'éthique	15h31 – 16h	
	Sauvegarde et protection de l'enfance	16h01 – 16h20	
	Savoir reconnaître et prendre en charge la détresse des participantes	16h21 – 17h	
	Récapitulatif + Q&R	17h01 – 17h30	
	Fin du Jour 1		
	JOUR 2	Vérification des points essentiels du Jour 1	9h – 9h20
Guides pour les entretiens			
Guide de l'entretien 1 : Acteurs institutionnels et organisations de la société civile			
Vérification question par question (en français)		9h21 – 10h30	
Vérification des principaux mots (en langue locale)		10h31 – 11h15	
Pause-café		11h16 – 11h40	
Vérification des principaux mots (en langue locale) – session de groupe		11h41 – 12h10	
Consentement éclairé pour les acteurs institutionnels (jeux de rôles)		12h11 – 13h	
Déjeuner (13h01 – 14h15)			
Guide de l'entretien 1 : Acteurs institutionnels et organisations de la société civile			
Vérification question par question (en français)		14h16 – 15h30	

	Vérification des principaux mots (en langue locale)	15h30 – 17h	
	Récapitulatif + Q&R	17h01 – 17h30	
	Fin du Jour 2		
JOUR 3	Vérification des points essentiels du Jour 2	9h – 9h15	
	Guide d'entretien 2 : Leaders et acteurs communautaires (suite)		
	Sessions de groupe (sessions de simulation en langues française et locale)	9h16 – 11h15	
	Pause-café		11h16 – 11h40
	Guide d'entretien 3 : Victimes et survivantes du trafic sexuel		
	Vérification question par question (en français)	11h41 – 13h	
	Déjeuner (13h01 – 14h15)		
	Vérification question par question (en langue locale)	14h16 – 15h30	
	Sessions de simulation sur le consentement éclairé et l'assentiment	15h31 – 16h10	
	Sessions de simulation (interroger une victime ou une survivante)	16h11 – 17h15	
	Récapitulatif + Q&R	17h16 – 17h30	
	Fin du Jour 3		
	JOUR 4	Vérification des points essentiels du Jour 3	9h – 9h15
Guide d'entretien 3			
Sessions de simulation (interroger une victime ou une survivante) - suite		9h16 – 10h30	
Savoir reconnaître et prendre en charge la détresse des participantes		10h31 – 11h15	
Pause-café		11h16 – 11h40	
Retour à l'éthique de la recherche impliquant des êtres humains (discussions)		11h41 – 13h	
Déjeuner (13h01 – 14h15)			
Bonnes pratiques du travail d'enquête qualitative sur le terrain (EAI)			
Organisation de la collecte de données		14h16 – 14h40	
Vérification post-entretien		14h41 – 15h15	
Orientations pour la transcription de l'entretien		15h16 – 16h	
Planification de l'essai		16h01 – 16h20	
Vérification et signature du Code de conduite		16h21 – 16h45	
Q&R		16h46 – 17h30	
Fin du Jour 4			
JOUR 5	Essai		
	Déjeuner (13h01 – 14h15)		
	Débriefing de l'essai	14h16 – 16h	

Annexe 5. Échantillonnage déterminé selon les répondant(e)s

Hypothèses fonctionnelles et analytiques pour l'EDR

Comme indiqué dans le guide des méthodes de l'EDR de Johnston (2019), les hypothèses suivantes doivent être satisfaites pour que l'EDR soit mis en œuvre avec succès¹

Hypothèses fonctionnelles

1. Les répondant(e)s se connaissent en tant que membres de la population cible.
2. Les répondant(e)s sont liés par un réseau composé d'un seul élément.
3. Les répondant(e)s ne sont autorisés à participer qu'une seule fois afin d'éviter qu'un petit nombre de répondant(e)s ne submerge l'échantillon.

Hypothèses analytiques

1. Les répondant(e)s peuvent déclarer avec précision la taille de leur réseau personnel, défini comme le nombre de parents, d'amis et de connaissances qui font partie de la population cible.
2. Le recrutement par les pairs est une sélection aléatoire dans le réseau du recruteur.
3. Les répondant(e)s peuvent recruter jusqu'à trois nouveaux répondant(e)s (la recherche a montré que les recrutements multiples donnent lieu à une approximation des hypothèses du modèle de Markov, qui sous-tend l'approche de l'EDR).

Éléments de l'EDR

L'approche de l'EDR comportait les principaux éléments suivants :

Recrutement de graines initiales. L'EDR repose sur le recrutement de têtes de série initiales qui renvoient d'autres personnes du groupe cible (c'est-à-dire des personnes se livrant au commerce du sexe) à l'équipe chargée des entretiens. Chacune des graines initiales a été interviewée puis il lui a été demandé de référer d'autres personnes éligibles dans son réseau pour participer à l'étude. Nous avons utilisé la recherche qualitative, qui a eu lieu avant la phase quantitative, pour recruter les graines initiales². Au départ, nous avons recruté trois graines dans chaque département (six graines au total). Les personnes interrogées ont reçu des cartes de recommandation ou des « coupons » pour leur permettre de recruter d'autres éventuelles participantes à l'étude (voir les détails ci-dessous).

Nous avons sélectionné les têtes de série en fonction de leur capacité à recruter un groupe diversifié de personnes³. Les graines ont rencontré un recruteur/gestionnaire de coupons pour remplir une « grille de recrutement de la diversité », qui couvrait des informations telles que l'âge, le lieu d'origine, le type de commerce du sexe (où elles sollicitent habituellement les clients,

comme dans la rue, par téléphone, dans un bordel, etc.), les comportements sexuels à haut risque et à faible risque (par exemple, l'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport vaginal avec un client), et les types habituels de clients (nouveaux clients ou réguliers).

Ces questions ont été utilisées pour inciter les graines à réfléchir aux caractéristiques des personnes qu'elles pourraient recruter afin de s'assurer qu'un mélange diversifié de travailleuses du sexe participe à l'étude et que les hypothèses de l'EDR soient respectées.

Ajout de répondantes à l'échantillon via des références. Les répondant(e)s ont reçu chacun trois cartes de recommandation ou « coupons » à remettre à leurs contacts pour qu'ils puissent joindre l'équipe de terrain ultérieurement. La personne munie du coupon se rendait ensuite à un endroit fixe désigné pour rencontrer l'équipe de recherche de Kantar Public. Avant d'être interviewé, le répondant a été soumis à un test d'éligibilité. Les critères de sélection impliquaient principalement que la personne interrogée soit une femme, âgée de 15 à 30 ans, qu'elle vive dans la zone d'enquête depuis au moins trois mois, qu'elle ait effectué un acte sexuel en échange d'argent, d'un abri, de nourriture ou de vêtements au cours des 12 derniers mois, et qu'elle ait un coupon valide (s'il ne s'agit pas d'une graine)⁴. Après la sélection et l'entretien réussi⁵, la référente recevait une prime en espèces et le processus de référencement se poursuivait.

Au cours de l'entretien, les informations suivantes ont été recueillies pour chaque répondant afin de répondre aux exigences en matière de données pour l'EDR :

La taille du réseau personnel du répondant, c'est-à-dire le nombre total de personnes que le répondant connaissait, qui connaissaient le répondant (relations réciproques) au sein de la population de base.

- La taille du réseau personnel du répondant, c'est-à-dire le nombre total de personnes que le répondant connaissait, qui connaissaient le répondant (relations réciproques) au sein de la population de base.
- Le numéro de série unique du répondant sur la base du coupon fourni.
- Le numéro de série de recrutement du répondant, c'est-à-dire les numéros de série des coupons que le répondant a reçus pour recruter d'autres personnes.
- La date d'inscription afin de réaliser des estimations de la taille de la population et d'utiliser l'imputation de visibilité pour ajuster les tailles de réseau si nécessaire.

Ces éléments d'information ont été obtenus à partir de l'entretien et des coupons fournis.

Coupons

Comme mentionné ci-dessus, chaque répondant a reçu trois coupons pour le recrutement de nouveaux répondant(e)s. Chaque coupon de recommandation comportait un numéro de série unique permettant de saisir des informations sur l'identité de la graine initiale, du recruteur (s'il n'a pas été recruté directement par une graine) et de la vague de recrutement. Le numéro de série était utilisé pour retracer les liens et identifier les répondant(e)s. Les coupons comportaient une date d'expiration qui indiquait le délai dont disposait le recruteur pour distribuer son coupon et la recrue pour l'échanger. Le délai était de deux semaines afin d'encourager les répondant(e)s à recruter de nouveaux répondant(e)s plus tôt que tard et de faire progresser la collecte des données⁶. Par ailleurs, le répondant a reçu un reçu pour les trois coupons, qui a été utilisé pour

¹ Les hypothèses sont tirées de l'« Introduction à l'échantillonnage déterminé selon les répondants », par l'OMS/ONUSIDA (2013), disponible à l'adresse suivante : <https://sites.google.com/site/ljohnstonglobal/respondent-driven-sampling/respondent-driven-sampling>.

² Par exemple, l'organisation locale La Lumière a constitué un point de départ utile pour nos recherches.

³ Notez que cela permet d'atténuer la sensibilité de la composition de l'arbre EDR à la sélection des graines et de faciliter l'atteinte de la convergence des estimateurs.

⁴ Voir le formulaire de sélection à l'Annexe 12.

⁵ On entend par entretien réussi le fait qu'un répondant éligible remplit l'intégralité de l'enquête quantitative.

⁶ Il convient de noter qu'un échantillon à tirage rapide i) limite également l'immigration/émigration vers/depuis la population étudiée, ii) est basé sur un réseau d'échantillons de population plus statique que variable, et iii) donne un « instantané » plus précis de la population.

échanger l'incitation pour chaque référence réussie. La Figure 44 montre le coupon et le reçu utilisés pour cette étude.

suivi (format papier), et ces informations étaient ensuite saisies dans une feuille Excel et recoupées avec les numéros de coupon dans les données.

Figure 82: Exemple d'un coupon

Front	Back
<p>Survey on The Wellbeing of Young Women Aged 15 to 30 Years in Kédougou</p> <p>Referral Coupon</p> <p>Coupon number:</p> <p>_____</p> <p>Opening hours: _____</p> <p>Address of the interview site:</p> <p>_____</p> <p>This coupon will expire two weeks after this date:</p> <p>____/____/2021</p> <p>You can call the site on this number:</p> <p>_____</p>	<p>Survey on The Wellbeing of Young Women Aged 15 to 30 Years in Kédougou</p> <p>Bring this coupon to the Interview site</p> <p>You will receive CFA 5000 for completing this interview</p> <p>This coupon will not be accepted in the following conditions:</p> <ol style="list-style-type: none">1. The coupon is torn up, tampered with, or unreadable2. The expiry date has passed <p>The project reached the target sample size</p>

Système de numérotation des coupons

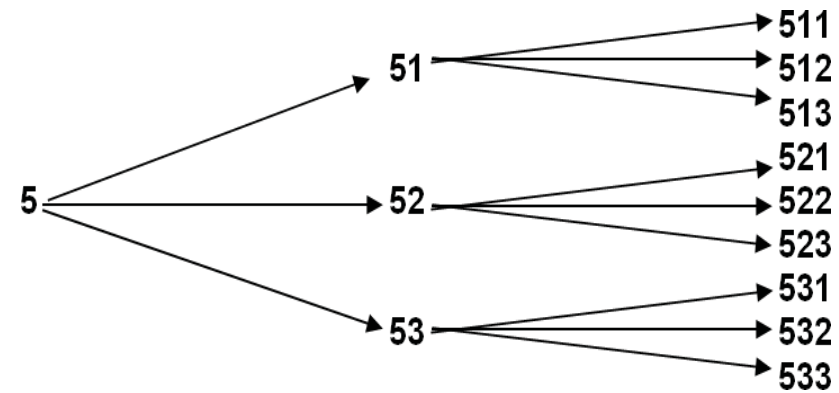
Comme indiqué ci-dessus, chaque coupon avait un numéro unique permettant d'identifier les graines, la recrue et la vague de recrutement⁷. Ce processus de numérotation a été utilisé pour permettre aux participantes de conserver leur anonymat. Chaque graine a reçu un numéro unique. Pour cette étude, nous avons eu six graines initiales qui ont reçu chacune un numéro entre 1 et 6 (trois graines par département). Des graines supplémentaires ont dû être ajoutées ultérieurement en raison de l'épuisement de certaines chaînes de répondant(e)s, et ces graines ont également reçu un numéro unique. En utilisant le système de numérotation décrit dans l'EDR de Johnston (2019), le premier chiffre de chaque coupon correspondait au numéro de la graine. Comme cette étude ne permettait aux recruteurs que de recruter jusqu'à trois pairs, les chiffres suivant les numéros des graines étaient 1, 2 ou 3, comme le montre la Figure 3. Par exemple, si la graine numéro 5 a été interrogée et a reçu trois coupons de recrutement, les recrues de la graine numéro 5 ont reçu les numéros suivants : 51, 52 et 53 (Figure 3). Lorsqu'une recrue ayant reçu le coupon 53 a été interrogée, elle a ensuite reçu des coupons portant les numéros d'identification 531, 532 ou 533. Ce processus se déroulait en fonction du nombre de vagues produites par chaque graine, de sorte que, par exemple, le coupon 533 représentait la deuxième vague produite par la graine 5.

Grâce au numéro de série unique, le coupon était lié au questionnaire et aux autres formulaires (c'est-à-dire la liste de contrôle, le formulaire de sélection et le formulaire de consentement). Le responsable de la recherche de terrain de Kantar Public a fait office de gestionnaire des coupons. Cette personne gérait les coupons à l'aide d'un formulaire de

⁷ Au cours de la phase de conception, nous avons envisagé d'utiliser les codes QR comme principal moyen de capturer ces informations et d'utiliser les numéros de série comme solution de secours. Après un examen plus approfondi de la plateforme OR et de sa fonctionnalité, il s'est avéré que les codes

QR n'offraient pas beaucoup d'avantages en termes de génération et de suivi des numéros de coupon. Nous avons donc décidé de n'utiliser que le numéro de série unique.

Figure 83: Numérotation des coupons pour la graine 5



Gestion des coupons

Le système de numérotation sur les coupons reliait la recruteuse à ses recrues. Cela était nécessaire pour l'analyse des données de l'EFR afin de construire les arbres de l'EFR qui, à leur tour, permettent à l'analyste de dériver des pondérations, de vérifier la convergence et les goulots d'étranglement, et de calculer les estimations de points et de variance. Nous avons contrôlé l'émission et la réception des coupons sur papier et par voie électronique. Les participantes ont reçu trois coupons chacune. Ce nombre a été réduit à deux, puis à un seul, au fur et à mesure de l'avancement de l'échantillonnage, et les besoins en recrutement ont ralenti puis cessé lorsque la taille cible de l'échantillon a été atteinte. Une fois que la taille de l'échantillon s'est approchée du nombre cible d'entretiens, aucun coupon n'a été distribué aux autres participantes à l'enquête. Une base de données de gestion des coupons a été utilisée pour assurer le suivi des coupons, des personnes recrutées, des dates d'inscription, des dates d'expiration et du nombre de coupons distribués. La base de données de gestion des coupons a permis de mettre fin à l'enquête de l'EFR en douceur, afin qu'aucun coupon valide ne reste dans la communauté une fois l'enquête terminée. La base de données a été mise à jour quotidiennement et examinée chaque semaine par le responsable quantitatif et le statisticien chargé de l'échantillonnage pendant la collecte des données.

Sur les trois coupons fournis à chaque recruteuse, nous nous attendions à ce que toutes les recommandations ne débouchent pas sur des entretiens réussis. Pendant la phase de conception, nous avons supposé qu'il y aurait une moyenne de 1,4 référencement réussi par répondante, ce qui a été utilisé pour estimer le nombre de graines nécessaires pour atteindre la taille cible de l'échantillon. Le chiffre de 1,4 était basé sur les résultats d'autres études telles que les études du Fonds mondial pour mettre fin à l'esclavage moderne (*Global Fund to End Modern Slavery* ou GFEMS), Estimation de la prévalence au Kenya et études de recherche KAP, ainsi que les études sur l'Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et le Recrutement de travailleurs à l'étranger (RTE) conduites par le NORC. Nous nous attendions à ce que le nombre réel varie selon les répondantes, certaines en citant trois et d'autres aucun.

Les paiements incitatifs étaient importants pour motiver la participation à l'étude. Nous avons proposé un paiement incitatif de 5 000 francs CFA (environ 10 dollars) pour a) que les répondantes complètent l'entretien et b) pour toute recommandation effectuée avec succès. Cela signifie que le montant maximum que les répondantes pouvaient recevoir était de 20 000 CFA (environ 40 dollars). Le montant de la recommandation était basé sur les informations recueillies au cours de la phase qualitative, et plus particulièrement sur le fait de savoir si le montant budgété était raisonnable de manière à encourager la participation sans exercer une influence indue sur celle-ci.

La référente recevait la prime de référence après que la nouvelle recrue avait réussi l'entretien. Le paiement incitatif concernant la réalisation de l'entretien était donné à la fin de l'entretien.

Annexe 6. Estimation de la population en langage R et résultat

```
> bibliothèque(sspse)
> si
(existe(`taillepo.APRIES.SÉNÉGAL.FINAL.DATA_WT`)) {rm(`taillepo.APRIES.
SÉNÉGAL.FINALES.DONNÉES_WT`)}
> taillepo.APRIES.SÉNÉGAL.FINALES. DONNÉES _WT<-
taillepostérieure(s=APRIES.SÉNÉGAL.FINALES. DONNÉES
_WT[commande(get.wave(APRIES.SENEGAL.FINALES. DONNÉES_WT)),],
visibilité=FAUX, distributiontaillepréalable= « beta »
+ )
```

Le plafond d'influence de la taille du réseau personnel est $K = 12$.

La valeur empirique préliminaire de la moyenne de la distribution antérieure de la visibilité est de 3,397768.

La valeur empirique préliminaire de l'écart-type de la distribution antérieure de la visibilité est de 2,411113.

La moyenne de la distribution antérieure pour la visibilité est de 3,323851.

L'écart-type de la distribution antérieure de la visibilité est de 2,261969.

La taille maximale de la population antérieure est de 16256

La taille maximale de la population est fixée à 16256.

Utilisation du modèle d'erreur de non-mesure avec $K = 12$.

Prise de 1 échantillon...

Prise de 2 échantillons...

Prise de 4 échantillons...

Prise de 5 échantillons...

Prise de 8 échantillons...

Prise de 10 échantillons...

Prise de 20 échantillons...

Prise de 25 échantillons...

Prise de 40 échantillons...

Prise de 50 échantillons...

Prise de 100 échantillons...

Prise de 125 échantillons...

Prise de 200 échantillons...

Prise de 250 échantillons...

Prise de 500 échantillons...

Prise de 1 000 échantillons...

Messages d'avertissement :

1 : Aucune information préalable sur la taille de la population n'a été indiquée ! Utilisation d'un mode antérieur de deux fois la taille de l'échantillon. Veuillez spécifier l'information préalable !

2 : Il y a une proportion non-triviale de la masse postérieure sur des visibilités très élevées. Cela peut indiquer des problèmes de convergence dans le MCMC.

Annexe 7. Guides pour les entretiens qualitatifs

Consulter le document joint au présent rapport.

Annexe 8. Formulaire de consentement

Consulter le document joint au présent rapport.

Annexe 9. Livret-code qualitatif

Consulter le document joint au présent rapport.

Annexe 10. Loi No. 2005-06 du 10 mai 2005

Chapitre premier. - De la traite des personnes et de l'exploitation de la mendicité d'autrui.

Section 1. - De la traite des personnes

Art. 1 - Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement, l'accueil de personnes par menace ou recours à la violence, enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou de situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiement d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant l'autorité sur une autre, aux fins d'exploitation sexuelle, de travail ou de services forcés, d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage, de servitude est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 5 à 20 millions de francs. L'infraction est constituée lorsque le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil concerne un mineur, même si aucun des moyens énumérés à l'alinéa précédent n'est utilisé. La détention criminelle de 10 à 30 ans est encourue lorsque l'infraction est commise en recourant à des actes de torture ou de barbarie ou en vue de prélèvements d'organes humains ou qu'elle expose la victime à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une infirmité permanente.

Art. 2 - Le maximum de la peine prévue à l'alinéa 1 de l'article premier est toujours prononcé lorsque l'infraction a été commise soit :

- en réunion ;
- à l'égard d'une personne mineure ou d'une personne particulièrement vulnérable en raison de son état de grossesse, de son âge avancé ou de son état de santé ayant entraîné une déficience physique ou psychique ;
- avec usage de moyens de diffusion de masse ;
- ou par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur la victime.

Chapitre II. - Du trafic de migrants

Art. 4 - Est punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 000 à 5 000 000 la migration clandestine organisée par terre, mer ou air ; que le territoire national serve de zone d'origine, de transit ou de destination.

Art. 5 - Est punie des mêmes peines prévues à l'article précédent la fraude ou la falsification la contrefaçon de visas, de documents ou titres de voyage ou de tous autres documents attestant la qualité de résident ou de ressortissant du Sénégal ou d'un pays étranger ou accordant le bénéfice du statut de réfugié, d'apatride, de personne déplacée ou victime de trafic d'êtres humains.

Art. 6 - Pour les infractions spécifiées aux articles 3, alinéa 1, 4, 5 de la présente loi, le sursis à l'exécution de la peine ne peut être accordé lorsque l'infraction a été commise par une personne appelée à participer de par sa fonction, à la délivrance de documents de voyage d'identification et autres attestations d'établissement ou au maintien de l'ordre ou au contrôle des frontières.

Art. 7 - La tentative des délits spécifiés à la présente loi est punie comme le délit. Le jugement ou l'arrêt déclaratif de culpabilité ordonne la confiscation :

- des moyens de commission de l'infraction ;
- des produits de l'infraction ;
- la destruction des titres, documents de voyage et pièces d'identification ayant facilité la commission de l'infraction ;
- le retrait définitif de licence, d'agrément ou de toute autre autorisation administrative à toute entité publique ou personne quelle que soit sa forme juridique dont l'activité a favorisé la commission de l'infraction.

Chapitre III. - De la procédure

Art. 8 - La recherche et la constatation des infractions prévues par la présente loi sont régies par le code de procédure pénale sous réserve des dispositions qui suivent. Les visites, perquisitions et saisies peuvent être opérées de jour comme de nuit, à l'intérieur des locaux supposés abriter des victimes ou servant de lieu de préparation pour la commission des infractions visées par la présente loi.

Les actes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent, à peine de nullité de toute la procédure, avoir un autre objet que la recherche et la constatation des infractions visées par la présente loi. Les enregistrements audio, vidéo ou par tout moyen électronique de conservation peuvent être recevables comme moyens de preuve.

Art. 9 - Quiconque s'est, sur le territoire de la République, rendu complice des crimes et délits visés par la présente loi commis à l'étranger peut être poursuivi et jugé par les juridictions sénégalaises même si le fait n'est pas puni par la loi étrangère.

Art. 10 - Tout étranger qui, hors du territoire de la République, s'est rendu coupable soit comme auteur soit comme complice d'un crime ou délit visé par la présente loi commis en tout ou en partie au Sénégal peut être poursuivi et jugé d'après les dispositions des lois sénégalaises ou applicables au Sénégal s'il est arrêté au Sénégal ou si le Gouvernement obtient son extradition.

Art. 11 - Tout étranger qui, hors du territoire de la République, s'est rendu coupable soit comme auteur soit comme complice des infractions visées par la présente loi peut être poursuivi et jugé d'après les dispositions des lois sénégalaises, lorsque la victime de ces infractions est de nationalité sénégalaise.

Annexe 11. Critères de sélection des répondantes du volet qualitative de l'étude

Critères de sélection pour les victimes actuelles de trafic sexuel :

- Âge (doit être âgée entre 15 et 30 ans)
- Profession (doit être une travailleuse du sexe). Une discussion plus approfondie a été menée avec chaque victime potentielle pour confirmer si elle était ou non victime de la traite.
- Adresse du domicile (elles devaient vivre dans l'une des communautés minières aurifères sélectionnées pour la collecte de données qualitatives)

Critères de sélection pour les survivantes

- Âge (doit être âgée entre 15 et 30 ans)
- Adresse du domicile (elles étaient censées vivre dans l'une des communautés d'orpailleurs sélectionnées pour la collecte de données qualitatives).
- Avoir fait l'objet d'un trafic sexuel dans l'une des zones d'orpaillage de la région de Kédougou.
- Avoir payé leur dette au trafiquant ou avoir fui le logement fourni par le trafiquant.

Critères de sélection pour les parents de survivantes

- Adresse du domicile (ils étaient censés vivre dans l'une des communautés minières aurifères sélectionnées pour la collecte de données qualitatives)
- Être le père ou la mère d'une victime de la traite, ou
- Être identifié par une victime comme une personne s'occupant directement d'elle dans la communauté.

Une fois le profil des participantes à l'étude validé, une discussion initiale a été menée avec eux pour parcourir le script de consentement fourni pour chaque profil de participant (se référer à la feuille de consentement à l'Annexe 7).

Comment avons-nous obtenu une participation optimale du répondant ?

Chaque assistant de recherche a veillé à :

- Se présenter au répondant de manière correcte en le saluant poliment.
- Se présenter par son prénom, son nom, sa fonction et le nom/l'activité de l'entreprise qui l'emploie.
- Il doit ensuite maîtriser le sujet, l'objectif et le but de la mission qui l'amène chez ce répondant le Jour.
- Expliquer de manière claire et concise
 - o L'objet de l'entretien sollicité, le but de l'étude, l'intérêt que le répondant a à répondre,
 - o Le temps qu'il lui faille pour répondre aux questions et s'il est disponible maintenant ou à un autre moment opportun.
- La rassurer sur la confidentialité et l'anonymat du traitement des données.
- Répondre aux questions et aux hésitations avec enthousiasme, sympathie et conviction.
- Obtenir un consentement clair

Pour le processus de consentement, nous voulions nous assurer que les assistants de recherche avaient les réponses appropriées aux questions que les participants pouvaient se poser, afin d'obtenir un consentement éclairé. Ils étaient donc préparés à répondre aux questions suivantes :

Q : Quel est le but de cette enquête ? De quoi s'agit-il ?

R : L'objectif principal de la recherche est d'établir une estimation de référence rigoureuse de la prévalence de la traite sexuelle à Kédougou qui puisse servir de référence pour évaluer dans quelle mesure les programmes et politiques anti-esclavagistes ont effectivement réduit cette prévalence. Ensuite, la recherche évaluera les lacunes perçues dans les services et les politiques afin d'orienter les interventions des agences de mise en œuvre d'APRIES.

Q : Qui finance cette enquête ?

R : L'enquête est financée par l'Initiative de programmation et de recherche africaine pour mettre fin à l'esclavage (APRIES), qui a reçu un financement du Département d'État américain.

Q : Qu'allez-vous faire des données ? Mes réponses resteront-elles confidentielles ?

R : Nous placerons toutes les données de tous les répondant(e)s dans une base de données et effectuerons une analyse. Votre nom ne figurera dans aucune base de données. L'analyse ne vous identifiera pas individuellement ; un code d'identification unique du participant sera utilisé pour relier vos données démographiques et d'enquête à votre entretien, et vos données resteront toujours confidentielles. S'il y a une question à laquelle vous ne souhaitez pas répondre, vous pouvez choisir de ne pas y répondre.

Remarque : Afin de renforcer ce que vous dites sur la confidentialité des données, il est important que vous ne mentionniez aucun nom d'autres répondant(e)s que vous avez déjà interrogés.

Q : Quels types de questions sont posées dans l'enquête ? Combien de temps dure l'enquête ?

R : Nous vous poserons des questions liées à votre connaissance du sujet ou à votre expérience. La discussion ne prendra pas plus d'une heure.

Remarque : Si la personne interrogée n'est pas à l'aise avec la durée de l'entretien, essayez de souligner l'importance des données recueillies.

Q : Est-ce que je recevrai quelque chose si je participe ?

R : Les réponses que vous fournissez sont très importantes car elles nous aideront à comprendre le bien-être des jeunes femmes de votre communauté. Ces données fourniront des informations pour les décisions futures qui seront prises concernant les programmes qui pourraient aider la communauté.

Q : Qui puis-je contacter si j'ai des questions sur l'enquête ?

R : Vous pouvez contacter Mame Soukeye Mbaye au numéro de téléphone suivant : +221 76614537.

Annexe 12. Formulaire de recrutement des répondantes du volet quantitatif de l'étude

CONSIGNES : Le CONTRÔLEUR remplira l'intégralité de ce questionnaire de sélection pour **chaque** candidat(e) qui se présente sur le site de l'étude pour la visite n°1.

« Bonjour. Mon nom est _____. Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir pris le temps de participer à l'étude. Avant de commencer l'étude, je dois d'abord vérifier votre éligibilité pour participer. Si c'est le cas, je vais vous expliquer l'étude plus en détail. Tout ce que vous nous direz sera confidentiel et personne ne pourra relier vos résultats et vos réponses à vous personnellement. Puis-je commencer ? »

Date (JJ-MM-AAAA)		
Numéro de coupon		
Cette personne est-elle une « graine » ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI OUI Passer à la question Question 14
Est-ce que le candidat possède un coupon valide ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI NON Inéligible
Avez-vous déjà participé à une étude ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI OUI Inéligible
Est-ce que le répondant est une femme ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI NON Inéligible
Quel âge avez-vous maintenant ? Âge en année complète	ENTRE 15 ET 30 ans ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI <15 ANS OU > 30 ANS Inéligible
Habitez-vous la zone d'enquête, c'est-à-dire les communautés minières de Kédougou, depuis au moins un mois ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI NON Inéligible
Avez-vous effectué un acte sexuel en échange d'argent, d'un abri, de nourriture ou de vêtements au cours des 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SI NON Inéligible

N'oubliez pas que votre réponse est confidentielle et que la personne qui vous a donné le coupon ne la connaîtra pas. Quelqu'un vous a-t-il forcé à participer à cette étude contre votre gré ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Aucune réponse	SI OUI Inéligible
Comment avez-vous obtenu ce coupon ?	<input type="checkbox"/> De la part d'une personne que je connais <input type="checkbox"/> Le coupon a été trouvé/acheté/échangé	SI trouvé/acheté Inéligible
Je ne souhaite pas connaître le nom de la personne. Qui vous a remis ce coupon ?	<input type="checkbox"/> Amie(e)/Connaissance <input type="checkbox"/> Une personne inconnue	SI INCONNU Inéligible
CONTRÔLEUR : Quelle confiance accordez-vous aux réponses fournies par le participant ?	<input type="checkbox"/> Confiant <input type="checkbox"/> Pas confiant	Pas confiant Q14
CONTRÔLEUR : Préciser pourquoi le contrôleur « n'est pas confiant ».	<input type="checkbox"/> En dessous de l'âge de 15 ans <input type="checkbox"/> N'a pas effectué d'acte sexuel en échange d'argent, de logement, de nourriture ou de vêtements au cours des 12 derniers mois pour l'éligibilité. <input type="checkbox"/> Ne réside pas dans la zone de l'étude <input type="checkbox"/> Autre : _____	Commentaires complémentaires :
CONTRÔLEUR : La recrue est-elle sous l'emprise d'un substance toxique (drogue et/ou alcool) pour donner son consentement ou faire le questionnaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui Inéligible
CONTRÔLEUR : La recrue est-elle mentalement déficiente et incapable de donner son consentement ou de faire un questionnaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui Inéligible
CONTRÔLEUR : Est-ce que le participant est éligible ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Non Inéligible
QUESTIONS CI-DESSOUS SUR LA TAILLE DU RÉSEAU (LA RÉPONSE NE PEUT PAS ÊTRE ÉGALE À ZÉRO)		
Combien de filles et de jeunes femmes connaissez-vous, et qui vous connaissent, qui ont		AIDEZ-LA EN POSANT DES QUESTIONS

Combien sont âgés de 15 à 30 ans et ont vécu dans la ville de l'enquête pendant au moins un mois ?	Ce nombre ne doit pas être supérieur à la réponse à la question 18.
Combien en avez-vous vu au cours du dernier mois ?	Ce nombre ne doit pas être supérieur à la réponse à la question 19.

Reportez la réponse à la question 20 sur la liste de contrôle

Annexe 13. Livre des codes

Consulter la document joint au présent rapport.

Annexe 14. Références

- Artisanal Gold Council. (2019). *National estimates of the artisanal and small scale gold mining sector in Senegal*. <https://artisanalgold.org/wp-content/uploads/2022/10/Senegal-Inventory-Report-web.pdf>
- Bop, C. (2005). Législations nationales sur le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle des petites filles et des femmes: le cas du Sénégal [National legislation on human trafficking and sexual exploitation of girls and women: Senegal's case] (pp. 83–94). Codesria, Dakar. https://awdfilibrary.org/index.php?p=show_detail&id=477
- Bop, C. (2013). Pratiques d'esclavage et d'asservissement des femmes en Afrique, 4eme symposium africain sur le genre, CODESRIA & Centre de Recherche Afro-arabe au Caire en Egypte. <https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/view/77/506/1190>
- Brown, K. M. (2010). *Human slavery's new era in sub-Saharan Africa: Combating the trafficking of women and girls for sexual exploitation, report of findings for Equality Now-Nairobi*. Equality Now-Nairobi. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1870944
- Bué, N. (2010). Gérer les relations d'enquête en terrains imbriqués. Risque d'enclivage et distances aux enquêtés dans une recherche sur une coalition partisane locale [Managing research surveys in interwoven contexts: Taking sides: Risks and researcher-participant distance in a study of a local party coalition]. *Rev Int Polit Comp*, 17(4), 77–91. <https://doi.org/10.3917/ripc.174.0077>
- Center on Human Trafficking Research and Outreach. (n.d.). African programming and research initiative to end slavery. https://apries.uga.edu/apries/about_apries/
- Cockbain, E., & Kleemans, E. (2019). Innovations in empirical research into human trafficking: Introduction to the special edition. *Crime Law Soc Change*, 72, 1–7. <https://doi.org/10.1007/s10611-019-09852-7>
- Gile, K. J., Johnston, L. G., & Salganik, M. J. (2015). Diagnostics for respondent-driven sampling. *J R Stat Soc Ser A*, 178(1), 241–269. <http://www.jstor.org/stable/43965726>
- Guilbert, K. (2017, March 30). Sex for the soil: Senegal's gold rush fuels human trafficking from Nigéria. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-senegal-trafficking-sexwork/sex-for-the-soil-senegals-gold-rush-fuels-human-trafficking-from-Nigeria-idUSKBN1711A4>
- Handcock, M. S., Gile, K. J., & Mar, C. M. (2014). Estimating hidden population size using respondent-driven sampling data. *Electron J Stat*, 8(1), 1491–1521. <https://doi.org/10.1214/14-EJS923>
- Handcock, M. S., Gile, K. J., & Mar, C. M. (2015). Estimating the size of populations at high risk for HIV using respondent-driven sampling data. *Biom*, 71(1), 258–266. <https://doi.org/10.1111/biom.12255>
- Heckathorn, D. D. (1997). Respondent-driven sampling: A new approach to the study of hidden populations. *Soc Probl*, 44(2), 174–199. <http://www.respondentdrivensampling.org/reports/RDS1.pdf>
- Heckathorn, D. D. (2002). Respondent-driven sampling II: Deriving valid population estimates from chain-referral samples of hidden populations. *Soc Probl*, 49(1), 11–34. <http://www.respondentdrivensampling.org/reports/RDS2.pdf>
- Johnston, L.G. (2019). Sampling Integrated Biological and Behavioral Survey (IBBS) Methods Guide Nepal 2019. www.lisagjohnston.com
- Ministère De La Justice Du Sénégal. (n.d.). Éducation surveillée et protection sociale de l'enfant. <https://justice.sec.gouv.sn/programmes-projets/education-surveilee-et-protection-sociale-de-lenfant/>
- Ministère De La Justice Du Sénégal. (n.d.). Ministère de la Femme de la Famille et de la Protection des Enfants, Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et la promotion des droits humains du Sénégal, Dakar, 2015.

Ministry of Health and Social Action, Departmental Committee of Child Protection, Dakar, Senegal. (n.d.) <https://www.sante.gouv.sn/les-directions/la-direction-g%C3%A9n%C3%A9rale-de-l%E2%80%99action-sociale>

Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. (2020). *2020 Trafficking in Persons Report*. United States Department of State. <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/06/2020-TIP-Report-Complete-062420-FINAL.pdf>

Panos Plateforme Multimedia. (n.d.). Etude de perception sur l'égalité hommes-femmes et les violences faites aux femmes, [Perception study on gender equality and violence against women in Mali], Bamako, Mali, 2020. Retrieved 21 May 2022, from <http://www.panosmedia.org/fr/ressource/etude-de-perception-sur-legalite-hommes-femmes-et-les-violences-faites-aux-femmes-au-mali>

Salganik, M. J. (2006). Variance estimation, design effects, and sample size calculations for respondent-driven sampling. *J Urban Health*, 83(6 Suppl), i98–112. <https://doi.org/10.1007/s11524-006-9106-x>

Salganik, M. J., & Heckathorn, D. D. (2004). Sampling and estimation in hidden populations using respondent-driven sampling. *Sociol Methodol*, 34, 193–239. <https://www.jstor.org/stable/3649374>

Sissoko, M. F., Fofana, B. S., & Traoré, A B. (2019). Double rationalité sur l'orpaillage traditionnel au Mali [Dual rationality on traditional gold panning in Mali]. *Rev Afr Sci Soc Sante Publique*, 1(2), 101–115. <https://revue-rasp.org/index.php/rasp/article/view/15/13>

UNICEF. (2013). *Stratégie nationale de protection de l'enfant*. <http://www.mdqsl.com/documentsmdg/snpe-senegal.pdf>

UNICEF. (2015). *Annual results report 2015: Child protection*. https://www.unicef.org/media/49696/file/2015ARR_ChildProtection.pdf

UNICEF. (2016). *Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, édition 2016*. <http://www.mdqsl.com/documentsmdg/snpe-senegal.pdf>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2020). *Rapport mondial sur la traite des êtres humains 2020*. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tip/2021/GLOTiP_2020_15jan_web.pdf

Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000. Pub. L. No. 106-386. (2000). <https://www.govinfo.gov/content/pkg/PLAW-106publ386/pdf/PLAW-106publ386.pdf>

Vincent, K., & Thompson, S. (2017). Estimating population size with link-tracing sampling. *Am Stat Assoc*, 112(519), 1286–1295. <https://doi.org/10.1080/01621459.2016.1212712>

FIGURES	SOURCE TEXT	FRENCH TRANSLATION
Figure 1. Carte des sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la région de Kédougou	Légende Site EMAPE Route Cours d'eau temporaire Cours d'eau permanent Limite région Souce : DTGC (2017), USGS (2017) Projection : UTM WGS 84 ZONE 28N	Légende Site EMAPE Route Cours d'eau temporaire Cours d'eau permanent Limite région Souce : DTGC (2017), USGS (2017) Projection : UTM WGS 84 ZONE 28N
Figure 2. Arbre de recrutement illustrant les graines et liens initiales entre les répondant(e)s dans l'échantillon constitué	25-30 ans 18-24 ans Kédougou Dakar Mali Nigéria Burkina Faso Autre lieu CS de Kédougou Bancoto Kolia Bambraya-Nding Laffia Sambrabougou Segueco Tenkoto Khossanto Kharakéna Wakhilare Not severe sex trafficking Severe sex trafficking	25-30 ans 18-24 ans Kédougou Dakar Mali Nigéria Burkina Faso Autre lieu CS de Kédougou Bancoto Kolia Bambraya-Nding Laffia Sambrabougou Segueco Tenkoto Khossanto Kharakéna Wakhilare Trafic sexuel mineur Trafic sexuel grave
Figure 3. Graphiques de convergence pour une sélection de données démographiques	Estimated Senegalese=Senegalese Convergence plot of Senegalese=Senegalese # of Observations Convergence plot of age_group=18-24 Estimated age_group=18-24 # of Observations Congergence plot of French_speaker=French speaker Estimated French_speaker=French speaker # of Observations Convergence plot of English_speaker=English speaker Estimated English_speaker=English speaker # of Observations Convergence plot of edu=Secondary and above Estimated edu=Secondary and above #of Observations Convergence plot of network_size Estimated network_size # of Observations Convergence plot of serve_sex_trafficking_v2=Seve re sex trafficking Estimated severe_sex_trafficking_v2=Sever e sex trafficking # of Observations	Estimation Sénégalais=Sénégalais Graphique de convergence Sénégalais=Sénégalais # Nombre d'observations Graphique de convergence groupe_d'âge=18-24 Estimation groupe_d'âge=18-24 # Nombre d'observations Graphique de congruence locuteurs_francophones=Locuteurs francophones Estimation locuteurs_francophones=Locuteurs francophones # Nombre d'observations Graphique de convergence locuteurs_anglophones=Locuteurs anglophones Estimation locuteurs_anglophones=Locuteurs anglophones # Nombre d'observations Graphique de convergence éducation=Secondaire et plus Estimation éducation=Secondaire et plus #Nombre d'observations Graphique de convergence taille_reseau Taille du réseau estimée # Nombre d'observations Graphique de convergence trafic_sexuel_grave_v2=Trafic sexuel grave Estimation trafic_sexuel_grave_v2=Trafic sexuel grave # Nombre d'observations

Figure 4. Graphiques des goulets d'étranglement pour une sélection de données démographiques	Seed Age_group=18-24 Senegalese=Senegalese English_speaker=English speaker French_speaker=French speaker Edu=Secondary and above Estimate # of Observations	Graine Tranche d'âge=18-24 ans Sénégalais=Sénégalais Locuteurs_anglophones=Locuteurs anglophones Locuteurs_francophones=Locuteurs francophones Édu=Secondaire et plus Estimation # Nombre d'observations
Figure 5. Taille du réseau par vague (non pondérée)	Network size # of Subjects with Identical Values Wave	Taille du réseau # Nombre de sujets avec des valeurs identiques Vague
Figure 6.: Histogramme de la taille du réseau (non pondéré)	Count Weights Network size	Nombre Poids Taille du réseau
Figure 7 : Histogramme des poids d'échantillon pour Saraya	Count Weights	Nombre Poids
Figure 8 : Histogramme des poids d'échantillon pour Kédougou	Count Weights	Nombre Poids
Figure 9 : Histogramme des poids d'échantillon	Count Weights	Nombre Poids
Figure 10 : Les cinq principales raisons de la non-scolarisation par groupe d'âge (%)	I cannot afford schooling I wanted to make money I am not interest in school / education is not valuable to me I have to help at home with household chores The school is too far 18-24 25-30 Total	Je n'ai pas les moyens d'aller à l'école Je voulais gagner de l'argent L'école ne m'intéresse pas/l'éducation n'a pas de valeur pour moi Je dois aider à la maison pour les tâches ménagères L'école est trop loin 18-24 25-30 Total
Figure 11 : Consommation d'alcool et de drogues (%)	Drug consumption before the age of 18 Drug consumption in the childhood home Alcohol consumption before the age of 18 Alcohol consumption in the childhood home Often Sometimes Seldom Never Refused Don't know	Consommation de drogues avant l'âge de 18 ans Consommation de drogues dans le foyer pendant l'enfance Consommation d'alcool avant l'âge de 18 ans Consommation d'alcool dans le foyer pendant l'enfance Souvent Parfois Rarement Jamais Refusé Ne sait pas
Figure 12 : Violences pendant l'enfance (%)	Saw domestic violence in childhood Victim of violence during childhood Victim of sexual violence during childhood	Témoin de violences dans l'enfance Victime de violences pendant l'enfance Victime de violences sexuelles pendant l'enfance
Figure 13 : Connaissance dans l'enfance du sexe commercial (rapports sexuels en échange de biens, etc., d'argent ou d'autres gains économiques) par département (%)	Overall Goods, food, shelter, or clothing Economic gain of other Saraya Kédougou Total	En général Biens, nourriture, logement ou vêtements Gains économiques ou autre Saraya Kédougou Total
Figure 14 : Conditions de vie avant le commerce du sexe (% , réponse multiple)	No detrimental living conditions Living and sleeping in overcrowded rooms Insufficient food Sleeping in dangerous conditions Poor basic hygiene Nowhere to sleep or sleeping on the floor Inadequate water for drinking Others, specify No clean clothing Overexposure to sun or rain	Pas de conditions de vie préjudiciables Vivre et dormir dans des pièces surpeuplées Nourriture insuffisante Dormir dans des conditions dangereuses Mauvaise hygiène de base Nulle part où dormir ou dormir à même le sol Eau impropre à la consommation Autres, précisez Pas de vêtements propres Surexposition au soleil ou à la pluie
Figure 15 : Prévalence de la traite sexuelle grave par département (%)	Kédougou Saraya Not severe sex trafficking Severe sex trafficking	Kédougou Saraya Trafic sexuel mineur Trafic sexuel grave
Figure 16 : Proportion de personnes engagées dans une activité sexuelle commerciale qui sont victimes d'un	Victim of sexual violence (n=14) Not victim of sexual violence (n=547) Aware sex work in exchange for goods/food (n=84) Not aware (n=477)	Victime de violences sexuelles (n=14) Non victime de violences sexuelles (n=547) Consciente du travail sexuel en échange de biens/nourriture (n=84) Pas consciente (n=477)

trafic sexuel sévère par facteur de risque (%)	Aware of sex work for economic gain of other (n=34) Not aware (n=526) Often go hungry (n=57) Not often go hungry (n=504) Aware of sex work in exchange for money (n=93) Not aware (n=468) Seeing domestic violence (n=220) Not seeing domestic violence (n=341) Consumed alcohol in the childhood home (n=85) Seldom consumed alcohol in the childhood home (n=476) Victim of domestic violence (n=255) Not victim of domestic violence (n=306) Consumed alcohol before the age of 18 (n=66) Seldom consumed alcohol before the age of 18 (n=495) Not live with both biological parents (n=357) Live with both biological parents (n=204)	Consciente du travail sexuel pour des gains économiques d'une autre personne (n=34) Pas consciente (n=526) A souvent faim (n=57) N'a pas souvent faim (n=504) Consciente du travail sexuel en échange d'argent (n=93) Pas consciente (n=468) Témoin de violences domestiques (n=220) N'a pas été témoin de violences domestiques (n=341) Consommation d'alcool dans le foyer pendant l'enfance (n=85) A rarement consommé de l'alcool dans le foyer pendant l'enfance (n=476) Victime de violences domestiques (n=255) Non victime de violences domestiques (n=306) A consommé de l'alcool avant l'âge de 18 ans (n=66) A rarement consommé de l'alcool avant l'âge de 18 ans (n=495) Ne vit pas avec ses deux parents biologiques (n=357) Vit avec ses deux parents biologiques (n=204)
Figure 17 : Trafic sexuel grave selon le nombre de facteurs de risque dans l'enfance (% de victimes)	Number of risk factors Severe sex trafficking	Nombre de facteurs de risque Trafic sexuel grave
Figure 18 : Le travail s'est révélé complètement différent de ce que la femme était censée croire, par groupe d'âge et par département, dans l'ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Yes No	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Oui Non
Figure 19 : Le travail s'est avéré complètement différent de ce que la femme était censée croire par groupe d'âge et département, par statut de victime (%)	Victims of severe sex trafficking 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victimes 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 20 : Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, au total (%)	Have been victim of lies or false promises Victims of lies or false promises in current job Saraya Kédougou Total	Ont été victime de mensonges ou de fausses promesses Victimes de mensonges ou de fausses promesses dans leur emploi actuel Saraya Kédougou Total
Figure 21 : Victime de mensonges ou de fausses promesses par département, victimes de trafic sexuel grave (%)	Victims of severe sex trafficking Have been victim of lies or false promises Victims of lies or false promises in current job Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Ont été victimes de mensonges ou de fausses promesses Victimes de mensonges ou de fausses promesses dans leur emploi actuel Saraya Kédougou Total
Figure 22 : Types de mensonges et fausses promesses faits aux personnes engagées dans le commerce du sexe ayant déjà été victimes de mensonges, par département (%)	The location of your job Your work conditions The identity of your real employer Housing/living arrangements Your job contract terms Your legal status Pay or other work benefits A promise of marriage or love Saraya Kédougou Total	Le lieu de votre travail Vos conditions de travail L'identité de votre véritable employeur Les conditions de logement/de vie Les termes de votre contrat de travail Votre statut juridique Le salaire ou d'autres avantages professionnels Une promesse de mariage ou d'amour Saraya Kédougou Total

Figure 23 : Recrutement forcé à des fins de prostitution selon l'âge et le département, ensemble des victimes (%)	Ever abducted, kidnapped or held during search for employment Forced against their will to engage in commercial sex 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Déjà enlevées, séquestrées ou retenues pendant la recherche d'un emploi Forcées contre leur gré à se livrer à des activités sexuelles commerciales 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 24 : Recrutement forcé à des fins de prostitution selon l'âge et le département, victimes de traite sexuelle grave (%)	Victims of severe sex trafficking Ever abducted, kidnapped or held during search for employment Forced against their will to engage in commercial sex	Victimes d'un trafic sexuel grave Enlevées, séquestrées ou retenues pendant la recherche d'un emploi Forcées contre leur gré à se livrer à des activités sexuelles commerciales
Figure 25 : Connaissance du transport vers différents lieux pour le commerce du sexe, ensemble (%)	Know Not know	Savent Ne savent pas
Figure 26 : Connaissance du transport vers différents lieux pour le commerce du sexe, selon le statut de la victime (%)	Victims of severe sex trafficking Know Not know	Victimes d'un trafic sexuel grave Savent Ne savent pas
Figure 27 : Remboursement des frais de recrutement par département, dans l'ensemble (%)	Paying back transportation fees by engaging in commercial sex Paying back transportation fees by doing things you'd not want to do Saraya Kédougou Total	Rembourser les frais de transport en se livrant à des activités sexuelles commerciales Rembourser les frais de transport en faisant des choses que vous ne voudriez pas faire. Saraya Kédougou Total
Figure 28 : Frais de recrutement remboursés par département, selon le statut de la victime (%)	Victims of severe sex trafficking Paying back transportation fees by engaging in commercial sex Paying back transportation fees by doing things you'd not want to do Saraya Kédougou Total Non-Victims Paying back transportation fees by engaging in commercial sex Paying back transportation fees by doing things you'd not want to do Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Rembourser les frais de transport en se livrant à des activités sexuelles commerciales Rembourser les frais de transport en faisant des choses que vous ne voudriez pas faire. Saraya Kédougou Total Non-victimes Rembourser les frais de transport en ayant des rapports sexuels commerciaux Rembourser les frais de transport en faisant des choses que l'on ne voudrait pas faire Saraya Kédougou Total
Figure 29 : Retenue de salaire, promesse d'indemnisation et avantages pour empêcher le départ, par âge et par département, dans l'ensemble (%)	Remuneration or of other items of personal value retained Threat of losing the compensation Part of the remuneration used as a means of pressure 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Rémunération ou d'autres objets personnels de valeur conservés Menace de perdre la rémunération Partie de la rémunération utilisée comme moyen de pression 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 30 : Retenue de salaire, promesse d'indemnisation et avantages pour empêcher le départ, par âge et par département, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims Remuneration of other items of personal value retained Threat of losing the compensation Part of the remuneration used as a means of pressure 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victims Remuneration of other items of personal value retained	Victimes d'un trafic sexuel grave Rémunération ou d'autres objets personnels de valeur conservés Menace de perdre la rémunération Partie de la rémunération utilisée comme moyen de pression 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victimes Rémunération ou d'autres objets personnels de valeur conservés

	Threat of losing the compensation Part of the remuneration used as a means of pressure 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Menace de perdre la rémunération Partie de la rémunération utilisée comme moyen de pression 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 31 : Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe, par département, dans l'ensemble (%)	Charged you excessive fees for things such as rent, food, or other items you consumed at the workplace Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Charged you excessive interests on your loan Reduced the value of goods/services you produced Saraya Kédougou Total	Vous facturer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles que vous avez consommés sur le lieu de travail. Vous facturer des frais excessifs ou gonfler les prix des biens et services que vous avez achetés Vous fait payer des intérêts excessifs sur votre prêt A réduit la valeur des biens/services que vous avez produits. Saraya Kédougou Total
Figure 32 : Manières dont les employeurs ont exploité les travailleuses du sexe par département, par statut de victime (%)	Severe sex trafficking victims Charged you excessive fees for things such as rent, food, or other items you consumed at the workplace Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Charged you excessive interests on your loan Reduced the value of goods/services you produced Saraya Kédougou Total Non-victims Charged you excessive fees for things such as rent, food, or other items you consumed at the workplace Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Charged you excessive interests on your loan Reduced the value of goods/services you produced Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Vous facturer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles que vous avez consommés sur le lieu de travail. Vous facturer des frais excessifs ou gonfler les prix des biens et services que vous avez achetés Vous fait payer des intérêts excessifs sur votre prêt A réduit la valeur des biens/services que vous avez produits. Saraya Kédougou Total Non-victimes Vous facturer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles que vous avez consommés sur le lieu de travail. Vous facturer des frais excessifs ou gonfler les prix des biens et services que vous avez achetés Vous fait payer des intérêts excessifs sur votre prêt A réduit la valeur des biens/services que vous avez produits. Saraya Kédougou Total
Figure 33 : Les employeurs ont imposé une dette sans consentement par département, dans l'ensemble (%)	Reduced your compensation by charging you excessive fees for rent, food, or other items consumed at the workplace Reduced the value of goods/services you produced Charged you excessive interests on your loan Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Saraya Kédougou Total	Réduire votre rémunération en vous faisant payer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail. Réduit la valeur des biens/services que vous avez produits Vous a facturé des intérêts excessifs sur votre prêt Vous a facturé des frais excessifs ou a gonflé le prix des biens/services que vous avez achetés. Saraya Kédougou Total
Figure 34 : Les employeurs ont imposé des dettes sans consentement par département, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims Reduced your compensation by charging you excessive fees for rent, food, or other items consumed at the workplace Reduced the value of goods/services you produced Charged you excessive interests on your loan Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Saraya Kédougou Total Non-victims	Victimes d'un trafic sexuel grave Réduire votre rémunération en vous faisant payer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail. Réduit la valeur des biens/services que vous avez produits Vous a facturé des intérêts excessifs sur votre prêt Vous a facturé des frais excessifs ou a gonflé le prix des biens/services que vous avez achetés. Saraya Kédougou Total Non-victimes

	Reduced your compensation by charging you excessive fees for rent, food, or other items consumed at the workplace Reduced the value of goods/services you produced Charged you excessive interests on your loan Charged you excessive fees or inflated the prices for goods/services you purchased Saraya Kédougou Total	Réduire votre rémunération en vous faisant payer des frais excessifs pour le loyer, la nourriture ou d'autres articles consommés sur le lieu de travail. Réduit la valeur des biens/services que vous avez produits Vous a facturé des intérêts excessifs sur votre prêt Vous a facturé des frais excessifs ou a gonflé le prix des biens/services que vous avez achetés. Saraya Kédougou Total
Figure 35 : Considération de soi comme esclave sexuel par département, dans l'ensemble (%)	Believed they were born into slavery Believed they were sold for labor or sex Witnessed another person being sold for labor or sex Saraya Kédougou Total	Croient qu'elles sont nées esclaves. Pensent avoir été vendue pour le travail ou le sexe. Ont été témoins de la vente d'une autre personne à des fins de travail ou de sexe Saraya Kédougou Total
Figure 36 : Considération de soi comme esclave sexuel par département, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims Believed they were born into slavery Believed they were sold for labor or sex Witnessed another person being sold for labor or sex Saraya Kédougou Total Non-victims Believed they were born into slavery Believed they were sold for labor or sex Witnessed another person being sold for labor or sex Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Pensent être nées esclaves Pensent avoir été vendues pour le travail ou le sexe Ont été témoins de la vente d'une autre personne pour le travail ou le sexe Saraya Kédougou Total Non-victimes Pensent être nées esclaves Pensent avoir été vendues pour le travail ou le sexe Ont été témoins de la vente d'une autre personne pour le travail ou le sexe Saraya Kédougou Total
Figure 37 : Remboursement d'une dette par une activité sexuelle, par département, dans l'ensemble (%)	Saraya Kédougou Total	Saraya Kédougou Total
Figure 38 : Dette remboursée par activité sexuelle par département, selon le statut de la victime (%)	Saraya Kédougou Total Saraya Kédougou Total	Saraya Kédougou Total Saraya Kédougou Total
Figure 39 : Dépenses de l'argent gagné par âge et par département, dans l'ensemble (%)	Give part to another family member Spend the money how i want Give all to another family member Give all to someone else I don't earn money Not applicable/Doesn't make money 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Donne une partie à un autre membre de la famille Dépense l'argent comme je le souhaite Donne tout à un autre membre de la famille Donne tout à quelqu'un d'autre Je ne gagne pas d'argent Sans objet/ne gagne pas d'argent 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 40 : Dépenses d'argent gagné par âge et par département, selon le statut de victime (%)	Severe sex trafficking victims Give part to another family member Spend the money how i want Give all to another family member Give all to someone else I don't earn money Not applicable/Doesn't make money 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victims Give part to another family member	Victimes d'un trafic sexuel grave Donne une partie à un autre membre de la famille Dépense l'argent comme je le souhaite Donne tout à un autre membre de la famille Donne tout à quelqu'un d'autre Je ne gagne pas d'argent Sans objet/ne gagne pas d'argent 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victimes Donne une partie à un autre membre de la famille

	Spend the money how i want Give all to another family member Give all to someone else I don't earn money Not applicable/Doesn't make money 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Dépense l'argent comme je le souhaite Donne tout à un autre membre de la famille Donne tout à quelqu'un d'autre Je ne gagne pas d'argent Sans objet/ne gagne pas d'argent 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 41 : Conditions de vie par département, dans l'ensemble (%)	Currently live in housing arrangement provided by employer Currently live in degraded living housing arrangement provided by employer Saraya Kédougou Total	Vit actuellement dans un logement fourni par l'employeur Vit actuellement dans un logement dégradé fourni par l'employeur Saraya Kédougou Total
Figure 42 : Conditions de vie par département, selon le statut de victime (%)	Severe sex trafficking victims Currently live in housing arrangement provided by employer Currently live in degraded living housing arrangement provided by employer Saraya Kédougou Total Non-victims Currently live in housing arrangement provided by employer Currently live in degraded living housing arrangement provided by employer Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Vit actuellement dans un logement fourni par l'employeur Vivent actuellement dans un logement dégradé fourni par l'employeur Saraya Kédougou Total Non-victimes Vit actuellement dans un logement fourni par l'employeur Vit actuellement dans un logement dégradé fourni par l'employeur Saraya Kédougou Total
Figure 43 : Menaces et actions de la part de l'employeur par département, dans l'ensemble (%)	Any threats Threatened to, or actually isolating you from your peers Threatened to exclude you from future employment opportunities Physically beat or harmed you Used blackmail, that is forced you to work by threatening to reveal something personal/embarrassing about you Threatened to, or actually isolating you from your family Deprived you of food or water Saraya Kédougou Total	Toute menace Menacé de vous isoler ou de vous isoler réellement de vos pairs Menacé de vous exclure de futures opportunités d'emploi Vous battre physiquement ou vous faire du mal Utiliser le chantage, c'est-à-dire vous forcer à travailler en vous menaçant de révéler quelque chose de personnel/embarrassant à votre sujet. Menacé de vous isoler de votre famille ou vous a effectivement isolé de celle-ci Vous a privé de nourriture ou d'eau Saraya Kédougou Total
Figure 44 : Menaces et actions de l'employeur par département, selon le statut de la victime (%)	Victims of severe sex trafficking Any threats Threatened to, or actually isolating you from your peers Threatened to exclude you from future employment opportunities Physically beat or harmed you Used blackmail, that is forced you to work by threatening to reveal something personal/embarrassing about you Threatened to, or actually isolating you from your family Deprived you of food or water Saraya Kédougou Total Non-victims Any threats Threatened to, or actually isolating you from your peers Threatened to exclude you from future employment opportunities Physically beat or harmed you	Victimes d'un trafic sexuel grave Toute menace Menacé de vous isoler ou de vous isoler réellement de vos pairs Menacé de vous exclure de futures opportunités d'emploi Vous battre physiquement ou vous faire du mal Utiliser le chantage, c'est-à-dire vous forcer à travailler en vous menaçant de révéler quelque chose de personnel/embarrassant à votre sujet. Menacé de vous isoler de votre famille ou vous a effectivement isolé de celle-ci Vous a privé de nourriture ou d'eau Saraya Kédougou Total Non-victimes Toutes menaces Menacé de vous isoler ou de vous isoler réellement de vos pairs Menacé de vous exclure de futures opportunités d'emploi Vous battre physiquement ou vous faire du mal Utiliser le chantage, c'est-à-dire vous forcer à travailler en vous menaçant de révéler quelque chose de personnel/embarrassant à votre sujet.

	Used blackmail, that is forced you to work by threatening to reveal something personal/embarrassing about you Threatened to, or actually isolating you from your family Deprived you of food or water Saraya Kédougou Total	Menacé de vous isoler de votre famille ou vous a effectivement isolé de celle-ci Vous a privé de nourriture ou d'eau Saraya Kédougou Total
Figure 45 : Perte de contrôle sur la vie personnelle, dans l'ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 46 : Perte de contrôle sur la vie personnelle, victimes de trafic sexuel grave (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 47 : Confiscation des biens de valeur par l'employeur, par département, dans l'ensemble (%)	Confiscation of mobile phones Confiscation of other valuables Saraya Kédougou Total	Confiscation des téléphones portables Confiscation d'autres objets de valeur Saraya Kédougou Total
Figure 48 : Confiscation par l'employeur des biens de valeur par département, victimes de trafic sexuel grave (%)	Severe sex trafficking victims Confiscation of mobile phones Confiscation of other valuables Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Confiscation des téléphones portables Confiscation d'autres objets de valeur Saraya Kédougou Total
Figure 49 : Confiscation des documents d'identité et surveillance de la part de l'employeur par département, ensemble (%)	Have ever been confiscated the identity paper ? Being watched at the work place Being watched at the living quarters Saraya Kédougou Total	Vous a-t-on déjà confisqué une pièce d'identité ? Surveillance sur votre lieu de travail Surveillance sur votre lieu de vie Saraya Kédougou Total
Figure 50 : Confiscation des documents d'identité et surveillance de la part de l'employeur par département, par statut de victime (%)	Severe sex trafficking victims Have ever been confiscated the identity paper ? Being watched at the work place Being watched at the living quarters Saraya Kédougou Total Non-victims Have ever been confiscated the identity paper ? Being watched at the work place Being watched at the living quarters Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Vous a-t-on déjà confisqué vos papiers d'identité ? Surveillance sur votre lieu de travail Surveillance sur votre lieu de vie Saraya Kédougou Total Non-victimes Vous a-t-on déjà confisqué une pièce d'identité ? Surveillance sur votre lieu de travail Surveillance sur votre lieu de vie Saraya Kédougou Total
Figure 51 : Aucune liberté de mouvement (enfermement) pendant le commerce du sexe et à d'autres moments par département, dans l'ensemble (%)	When engaged in sex work When not engaged in sex work Saraya Kédougou Total	En cas de travail sexuel Lorsqu'elle ne travaille pas dans l'industrie du sexe Saraya Kédougou Total
Figure 52 : Aucune liberté de mouvement (enfermement) pendant le commerce du sexe et à d'autres moments par département, victimes de traite sexuelle grave (%)	Severe sex trafficking victims When engaged in sex work When not engaged in sex work Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave Lorsqu'elles travaillent dans l'industrie du sexe Lorsqu'elles ne travaillent pas dans l'industrie du sexe Saraya Kédougou Total
Figure 53 : Violences entre partenaires intimes, dans l'ensemble (%), plusieurs réponses possibles)	Victim of intimate partner violence Slap you Kick you, drag you, or beat you up Twist your arm or pull your hair Punch you with his fist or with something that could hurt you Push you, shake you, or throw something at you	Victime de violences de la part d'un partenaire intime Vous gifle Vous donne des coups de pied, vous traîne ou vous frappe Vous tord le bras ou vous tire les cheveux Vous frappe avec son poing ou avec un objet qui pourrait vous blesser Vous pousse, vous secoue ou vous lance quelque chose

Figure 54 : Violences entre partenaires intimes, selon le statut de la victime (% , plusieurs réponses possibles)	Severe sex trafficking victims Victim of intimate partner violence Slap you Kick you, drag you, or beat you up Twist your arm or pull your hair Punch you with his fist or with something that could hurt you Push you, shake you, or throw something at you Non-victims Victim of intimate partner violence Slap you Kick you, drag you, or beat you up Twist your arm or pull your hair Punch you with his fist or with something that could hurt you Push you, shake you, or throw something at you	Victimes d'un trafic sexuel grave Victime de la violence d'un partenaire intime Vous gifle Vous donne des coups de pied, vous traîne ou vous frappe Vous tord le bras ou vous tire les cheveux Vous frappe avec son poing ou avec un objet qui pourrait vous blesser Vous pousse, vous secoue ou vous lance quelque chose Non-victimes Victime de la violence d'un partenaire intime Vous gifle Vous donne des coups de pied, vous traîne ou vous frappe Vous tord le bras ou vous tire les cheveux Vous frappe avec son poing ou avec un objet qui pourrait vous blesser Vous pousse, vous secoue ou vous lance quelque chose
Figure 55 : Présence d'un réseau de soutien, dans l'ensemble (%)	At least one source of support There is a special person in my life who cares about my feelings I have a special person who is a real source of comfort to me There is a special person who is around when i am in need There is a special person with whom I can share my joys and sorrows I get the emotional help and support I need from my family My family really tries to help me I have friend with whom I can share my joys and sorrows My family is willing to help me make decisions I can talk about my problems with my friends My friends really try to help me I can talk about my problems with my family I can count on my friends when things go wrong	Au moins une source de soutien Il y a une personne spéciale dans ma vie qui se soucie de mes sentiments J'ai une personne spéciale qui est une véritable source de réconfort pour moi Il y a une personne spéciale qui est là quand j'ai besoin d'aide Il y a une personne spéciale avec qui je peux partager mes joies et mes peines Ma famille m'apporte l'aide et le soutien émotionnels dont j'ai besoin Ma famille essaie vraiment de m'aider J'ai un(e) ami(e) avec qui je peux partager mes joies et mes peines Ma famille est prête à m'aider à prendre des décisions Je peux parler de mes problèmes avec mes ami(e)s Mes ami(e)s essaient vraiment de m'aider Je peux parler de mes problèmes avec ma famille Je peux compter sur mes ami(e)s quand les choses tournent mal
Figure 56 : Présence d'un réseau de soutien, selon le statut de la victime (%)	Overall At least one source of support There is a special person in my life who cares about my feelings I have a special person who is a real source of comfort to me There is a special person who is around when i am in need There is a special person with whom I can share my joys and sorrows I get the emotional help and support I need from my family My family really tries to help me I have friend with whom I can share my joys and sorrows My family is willing to help me make decisions I can talk about my problems with my friends My friends really try to help me I can talk about my problems with my family I can count on my friends when things go wrong Victims of severe sex trafficking Non-victims	Globalement Au moins une source de soutien Il y a une personne spéciale dans ma vie qui se soucie de mes sentiments J'ai une personne spéciale qui est une véritable source de réconfort pour moi Il y a une personne spéciale qui est là quand j'ai besoin d'aide Il y a une personne spéciale avec qui je peux partager mes joies et mes peines Ma famille m'apporte l'aide et le soutien émotionnels dont j'ai besoin Ma famille essaie vraiment de m'aider J'ai un(e) ami(e) avec qui je peux partager mes joies et mes peines Ma famille est prête à m'aider à prendre des décisions Je peux parler de mes problèmes avec mes ami(e)s Mes ami(e)s essaient vraiment de m'aider Je peux parler de mes problèmes avec ma famille Je peux compter sur mes ami(e)s quand les choses tournent mal Non-victimes
Figure 57 : Soutien moral de la part d'un adulte, dans l'ensemble (%)	At least one adult you could trust to have your best interests at heart At least one adult you could go to if you had a problem 18-24 25-30	Au moins un adulte en qui vous pouvez avoir confiance et qui a vos intérêts à cœur. Au moins un adulte à qui vous pouvez vous confier en cas de problème. 18-24 25-30

	Saraya Kédougou Total	Saraya Kédougou Total
Figure 58 : Soutien moral de la part d'un adulte, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims At least one adult you could trust to have your best interests at heart At least one adult you could go to if you had a problem 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victims At least one adult you could trust to have your best interests at heart At least one adult you could go to if you had a problem 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Au moins un adulte à qui vous pouvez parler en cas de problème. 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victimes Au moins un adulte en qui vous pouvez avoir confiance et qui a vos intérêts à cœur. Au moins un adulte à qui vous pouvez vous confier en cas de problème. 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 59 : Fréquence des pensées suicidaires, dans l'ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total None of the time Very rarely A little of the time Some of the time A good part of the time Most of the time All of the time	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Jamais Très rarement Parfois Une partie du temps Une bonne partie du temps La majeure partie du temps Tout le temps
Figure 60 : Fréquence des pensées suicidaires, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total None of the time Very rarely A little of the time Some of the time A good part of the time Most of the time All of the time Non-victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total None of the time Very rarely A little of the time Some of the time A good part of the time Most of the time All of the time	Victimes d'un trafic sexuel grave 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Jamais Très rarement Parfois Une partie du temps Une bonne partie du temps La majeure partie du temps Tout le temps Non-victimes 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Jamais Très rarement Parfois Une partie du temps Une bonne partie du temps La majeure partie du temps Tout le temps
Figure 61: Pensées suicidaires, dans l'ensemble(%)	I feel that my life is over, and I may as well end it I have actually decided that I am going to take my own life and I now think about my final plans for doing that	J'ai l'impression que ma vie est finie, et je pourrais aussi bien y mettre fin J'ai décidé de mettre fin à mes jours et je pense maintenant à mes derniers plans pour le faire Je réfléchis à différentes façons de me suicider Je pense à me suicider

	I actually think about different ways that I could kill myself I think about committing suicide 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 62: Pensées suicidaires, selon le statut de la victime (%)	Severe sex trafficking victims I feel that my life is over, and I may as well end it I have actually decided that I am going to take my own life and I now think about my final plans for doing that I actually think about different ways that I could kill myself I think about committing suicide 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victims I feel that my life is over, and I may as well end it I have actually decided that I am going to take my own life and I now think about my final plans for doing that I actually think about different ways that I could kill myself I think about committing suicide 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave J'ai l'impression que ma vie est finie, et je pourrais aussi bien y mettre fin J'ai décidé de mettre fin à mes jours et je pense maintenant à mes derniers plans pour le faire Je réfléchis à différentes façons de me suicider Je pense à me suicider 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total Non-victimes J'ai l'impression que ma vie est finie, et je pourrais aussi bien y mettre fin J'ai décidé de mettre fin à mes jours et je pense maintenant à mes derniers plans pour le faire Je réfléchis à différentes façons de me suicider Je pense à me suicider 18-24 25-30 Saraya Kédougou Total
Figure 63 : Auto-efficacité, globale (%)	If I am hungry, I can usually get enough good to eat I have people in my life who I can respect I can remain calm when facing difficulties I can handle unexpected situations If I am in trouble, I can usually think of a solution Spiritual beliefs are a source of strength for me I think it is important to help out in my community I know where to go if I need help I can manage to solve difficult problems if I try hard enough Even when things are tough, I am able to succeed I can deal with unexpected events I feel that I belong in my community I cooperate with people around me	Si j'ai faim, je peux généralement trouver de quoi me nourrir J'ai des personnes dans ma vie que je peux respecter Je peux rester calme face aux difficultés Je peux gérer des situations inattendues Si j'ai des problèmes, je peux généralement trouver une solution Les croyances spirituelles sont une source de force pour moi Je pense qu'il est important d'aider ma communauté Je sais où aller si j'ai besoin d'aide Je peux réussir à résoudre des problèmes difficiles si je m'y efforce Même lorsque les choses sont difficiles, je suis capable de réussir Je peux faire face à des événements inattendus J'ai le sentiment d'appartenir à ma communauté
Figure 64 : Auto-efficacité, par statut de victime (%)	If I am hungry, I can usually get enough good to eat I have people in my life who I can respect I can remain calm when facing difficulties I can handle unexpected situations If I am in trouble, I can usually think of a solution Spiritual beliefs are a source of strength for me I think it is important to help out in my community I know where to go if I need help I can manage to solve difficult problems if I try hard enough Even when things are tough, I am able to succeed I can deal with unexpected events I feel that I belong in my community	Si j'ai faim, je peux généralement trouver de quoi me nourrir J'ai des personnes dans ma vie que je peux respecter Je peux rester calme face aux difficultés Je peux gérer des situations inattendues Si j'ai des problèmes, je peux généralement trouver une solution Les croyances spirituelles sont une source de force pour moi Je pense qu'il est important d'aider ma communauté Je sais où aller si j'ai besoin d'aide Je peux réussir à résoudre des problèmes difficiles si je m'y efforce Même lorsque les choses sont difficiles, je suis capable de réussir Je peux faire face à des événements inattendus J'ai le sentiment d'appartenir à ma communauté Victimes d'un trafic sexuel grave Non-victimes

	I cooperate with people around me Victims of severe sex trafficking Non-victims	
Figure 65 : Score d'auto-efficacité (intervalle 0~1), dans l'ensemble	18-24 25-30 Kédougou Saraya Total	18-24 25-30 Kédougou Saraya Total
Figure 66 : Score d'auto-efficacité (intervalle 0-1), selon le statut de la victime	Severe sex trafficking victims 18-24 25-30 Kédougou Saraya Total Non-victims 18-24 25-30 Kédougou Saraya Total	Victimes d'un trafic sexuel grave 18-24 25-30 Kédougou Saraya Total Non-victimes 18-24 25-30 Kédougou Saraya Total
Figure 67 : Résilience de la communauté, dans l'ensemble (%)	People in my community help each other People in my community discuss issues so they can improve the community People in my community feel like they belong to the community People in my community work together to improve the community People in my community have hope for the future My community keeps people informed about important news My community treats people fairly no matter what their background is My community has effective leaders People in my community trust the leaders	Les membres de ma communauté s'entraident Les membres de ma communauté discutent des problèmes afin d'améliorer la communauté Les membres de ma communauté ont un sentiment d'appartenance à la communauté Les membres de ma communauté travaillent ensemble pour améliorer la communauté Les membres de ma communauté ont de l'espoir pour l'avenir Ma communauté tient les personnes informés des nouvelles importantes Ma communauté traite les personnes équitablement, quels que soient leurs passés Ma communauté a des dirigeants efficaces Les membres de ma communauté font confiance aux dirigeants
Figure 68 : Résilience de la communauté, par statut de victime (%)	People in my community help each other People in my community discuss issues so they can improve the community People in my community feel like they belong to the community People in my community work together to improve the community People in my community have hope for the future My community keeps people informed about important news My community treats people fairly no matter what their background is My community has effective leaders People in my community trust the leaders Victims of severe sex trafficking Non-victims	Les membres de ma communauté s'entraident Les membres de ma communauté discutent des problèmes afin d'améliorer la communauté Les membres de ma communauté ont un sentiment d'appartenance à la communauté Les membres de ma communauté travaillent ensemble pour améliorer la communauté Les membres de ma communauté ont de l'espoir pour l'avenir Ma communauté tient les personnes informés des nouvelles importantes Ma communauté traite les personnes équitablement, quels que soient leurs passés Ma communauté a des dirigeants efficaces Les membres de ma communauté font confiance aux dirigeants Victimes d'un trafic sexuel grave Non-victimes
Figure 69 : Nombre de victimes et de survivantes de la traite sexuelle par préférence professionnelle, APRIES, 2021	Retailer Hairdresser Clothes retailer Food caterer Tailor Baker Mining Bar woman Actor cinema Working in an office Continuing education Not specified	Vendeuse au détail Coiffeuse Vendeuse de vêtements Traiteur Couturière Boulangère Travaille dans les mines Serveuse Comédienne Employée de bureau Suit une formation Non indiqué
Figure 70 : Tentative d'abandon du sexe commercial par tranche d'âge et par département, ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total

Figure 71 : Tentatives d'abandon de la prostitution par classe d'âge et par département, selon le statut de victime (%)	Victims of severe sex trafficking 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victimes 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 72 : A fait face à des représailles et/ou des contraintes lors de sa tentative de quitter le commerce du sexe par âge et département, dans l'ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 73 : A fait face à des représailles et/ou des contraintes lors de sa tentative de quitter le commerce du sexe par âge et département, selon le statut de victime (%)	Victims of severe sex trafficking 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victimes 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 74 : Représailles, dans l'ensemble (%), plusieurs réponses possibles)	Terrible lack of money, impossible to find work Through blackmail Threats of violence against yourself By threatening to exclude you from future employment opportunities By threatening to, or actually isolating you from your friends (being ostracized) Violence against yourself By threatening to, or actually isolating you from your family	Manque cruel d'argent, impossibilité de trouver du travail Par le chantage Par des menaces de violences contre vous En menaçant de vous exclure de futures opportunités d'emploi En vous menaçant ou en vous isolant réellement de vos ami(e)s (ostracisme). Violences contre vous En menaçant de vous isoler de votre famille ou en vous isolant réellement de celle-ci.
Figure 75 : Représailles, selon le statut de la victime	Victims of severe sex trafficking (count, multiple response) Terrible lack of money, impossible to find work Through blackmail Threats of violence against yourself By threatening to exclude you from future employment opportunities By threatening to, or actually isolating you from your friends (being ostracized) Violence against yourself By threatening to, or actually isolating you from your family Non-victims (% , multiple response) Terrible lack of money, impossible to find work Through blackmail Threats of violence against yourself By threatening to exclude you from future employment opportunities By threatening to, or actually isolating you from your friends (being ostracized) Violence against yourself By threatening to, or actually isolating you from your family	Victimes d'un trafic sexuel grave (nombre, réponse multiple) Manque cruel d'argent, impossibilité de trouver du travail Par le chantage Par des menaces de violences contre vous En menaçant de vous exclure de futures opportunités d'emploi En vous menaçant ou en vous isolant réellement de vos ami(e)s (ostracisme). Violences contre vous En menaçant de vous isoler de votre famille ou en vous isolant réellement de celle-ci. Non-victimes (% , réponses multiples) Manque cruel d'argent, impossibilité de trouver du travail Par le chantage Par des menaces de violences contre vous En menaçant de vous exclure de futures opportunités d'emploi En vous menaçant ou en vous isolant réellement de vos ami(e)s (ostracisme). Violences contre vous En menaçant de vous isoler de votre famille ou en vous isolant réellement de celle-ci.
Figure 76 : Ont réussies à quitter le commerce du sexe, par âge et département, dans l'ensemble (%)	25-30 18-24 Saraya Kédougou	25-30 18-24 Saraya Kédougou

	Total	Total
Figure 77 : Ont réussies à quitter le commerce du sexe, par âge et département, selon le statut de la victime (%)	Victims of severe sex trafficking 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victims 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total	Victimes d'un trafic sexuel grave 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total Non-victimes 25-30 18-24 Saraya Kédougou Total
Figure 78 : Raison de la reprise du commerce du sexe, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	Could't find other employment Make money to support myself I traveled for a while I am the one who takes care of our family I was breastfeeding my baby I work in a bar, sometimes I can't do both at the same time All my savings have been stolen I needed a break	Impossible de trouver un autre emploi Gagner de l'argent pour subvenir à mes besoins J'ai voyagé pendant un certain temps Je suis celle qui s'occupe de notre famille J'ai allaité mon bébé Je travaille dans un bar, parfois je ne peux pas faire les deux en même temps Toutes mes économies ont été volées J'avais besoin de faire une pause
Figure 79: Raison de la reprise du commerce du sexe, selon le statut de la victime (% , plusieurs réponses possibles)	Could't find other employment Make money to support myself I traveled for a while I am the one who takes care of our family I was breastfeeding my baby I work in a bar, sometimes I can't do both at the same time All my savings have been stolen I needed a break Victims of severe sex trafficking Non-victims	Impossible de trouver un autre emploi Gagner de l'argent pour subvenir à mes besoins J'ai voyagé pendant un certain temps Je suis celle qui s'occupe de notre famille J'ai allaité mon bébé Je travaille dans un bar, parfois je ne peux pas faire les deux en même temps Toutes mes économies ont été volées J'avais besoin de faire une pause Victimes d'un trafic sexuel grave Non-victimes
Figure 80 : Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, dans l'ensemble (% , plusieurs réponses possibles)	I live from this work Fear of blackmail Fear of exclusion from future employment opportunities I have not collected yet enough money to go into business Fear of isolation from your family Fear of violence against family or friends Fear of not being able to repay my loans Fear of violence against yourself Don't know	Je vis de ce travail Peur du chantage Peur d'être exclue des futures opportunités d'emploi Je n'ai pas encore réuni assez d'argent pour me lancer dans les affaires Peur d'être isolée de votre famille Peur de la violence à l'égard de la famille ou des amis Peur de ne pas pouvoir rembourser mes prêts Peur de la violence exercée contre vous Je ne sais pas
Figure 81 : Motifs entravant la possibilité de quitter l'emploi actuel, selon le statut de la victime	Victims of severe sex trafficking (count, multiple response) I live from this work Fear of blackmail Fear of exclusion from future employment opportunities I have not collected yet enough money to go into business Fear of isolation from your family Fear of violence against family or friends Fear of not being able to repay my loans Fear of violence against yourself Don't know Non-victims (% , multiple response) I live from this work Fear of blackmail Fear of exclusion from future employment opportunities I have not collected yet enough money to go into business Fear of isolation from your family Fear of violence against family or friends Fear of not being able to repay my loans Fear of violence against yourself Don't know	Victimes d'un trafic sexuel grave (nombre, réponse multiple) Je vis de ce travail Peur du chantage Peur d'être exclue des futures opportunités d'emploi Je n'ai pas encore réuni assez d'argent pour me lancer dans les affaires Peur d'être isolée de votre famille Peur de la violence à l'égard de la famille ou des amis Peur de ne pas pouvoir rembourser mes prêts Peur de la violence exercée contre vous Je ne sais pas Non-victimes (% , réponse multiple) Je vis de ce travail Peur du chantage Peur d'être exclue des futures opportunités d'emploi Je n'ai pas encore réuni assez d'argent pour me lancer dans les affaires Peur d'être isolée de votre famille Peur de la violence à l'égard de la famille ou des amis Peur de ne pas pouvoir rembourser mes prêts Peur de la violence exercée contre vous Je ne sais pas

Figure 82 : Exemple d'un coupon	<p>Front</p> <p>Survey on The Wellbeing of Young Women Aged 15 to 30 Years in Kédougou Referral Coupon Coupon number : Opening hours : Address of the interview site : This coupon will expire two weeks after this date://2021 You can call the site on this number :</p> <p>Back</p> <p>Survey on The Wellbeing of Young Women Aged 15 to 30 Years in Kédougou</p> <p>Bring this coupon to the Interview site You will receive CFA 5000 for completing this interview This coupon will not be accepted in the following conditions : 1. The coupon is torn up, tampered with, or unreadable 2. The expiry data has passed 3. The project reached the target sample size</p>	<p>Recto</p> <p>Enquête sur le bien-être des jeunes femmes âgées de 15 à 30 ans à Kédougou Coupon de référencement Numéro du coupon : Horaires d'ouverture : Adresse du lieu de l'entretien : Ce coupon expirera deux semaines après cette date : / /2021 Vous pouvez appeler le centre à ce numéro :</p> <p>Verso</p> <p>Enquête sur le bien-être des jeunes femmes âgées de 15 à 30 ans à Kédougou</p> <p>Apportez ce coupon sur le lieu de l'entretien Vous recevrez 5 000 francs CFA pour avoir complété cet entretien Ce coupon ne sera pas accepté dans les cas suivants : 1. Le coupon est déchiré, abîmé ou illisible. 2. La date d'expiration est dépassée 3. Le projet a atteint la taille cible de l'échantillon</p>
Figure 83 : Numérotation des coupons pour la graine 5	N/A	N/A

FIN DU RAPPORT